



Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, December 11, 2007
Wednesday, December 12, 2007
Thursday, December 13, 2007

Issue No. 3

Fifth meeting on:
The 2007-08 Estimates

First (final) meeting on:
Bill S-215, An Act to protect
heritage lighthouses

First and second (final) meetings on:
Subject-matter of Bill C-28, An Act to implement
certain provisions of the budget tabled in Parliament
on March 19, 2007 and to implement certain provisions
of the economic statement tabled in Parliament
on October 30, 2007

INCLUDING:
THE THIRD REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-215)
THE FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Subject-matter of Bill C-28)

APPEARING:
Ted Menzies, M.P., Parliamentary Secretary
to the Minister of Finance

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 11 décembre 2007
Le mercredi 12 décembre 2007
Le jeudi 13 décembre 2007

Fascicule n° 3

Cinquième réunion concernant :
Le Budget des dépenses de 2007-2008

Première (dernière) réunion concernant :
Le projet de loi S-215, Loi visant à protéger
les phares patrimoniaux

Première et deuxième (dernière) réunions concernant :
La teneur du projet de loi C-28, Loi portant exécution
de certaines dispositions du budget déposé au Parlement
le 19 mars 2007 et de certaines dispositions de l'énoncé
économique déposé au Parlement
le 30 octobre 2007

Y COMPRIS :
LE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi S-215)
LE QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(La teneur du projet de loi C-28)

COMPARAÎT :
Ted Menzies, député, secrétaire parlementaire
du ministre des Finances

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*
The Honourable Terry Stratton, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Biron
Chaput
Cowan
De Bané, P.C.
Di Nino
Eggleton, P.C.
* Hervieux-Payette, P.C.
(or Tardif)
*Ex officio members
(Quorum 4)

* LeBreton, P.C.
(or Comeau)
Mitchell
Murray, P.C.
Nancy Ruth
Ringuelette

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day
Vice-président : L'honorable Terry Stratton
et

Les honorables sénateurs :

Biron
Chaput
Cowan
De Bané, C.P.
Di Nino
Eggleton, C.P.
* Hervieux-Payette, C.P.
(ou Tardif)
*Membres d'office
(Quorum 4)

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, December 6, 2007:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Carney, P.C., seconded by the Honourable Senator Nolin, for the second reading of Bill S-215, An Act to protect heritage lighthouses.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, December 12, 2007:

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Oliver:

That, in accordance with Rule 74(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject-matter of Bill C-28, An Act to implement certain provisions of the budget, tabled in Parliament on March 19, 2007, and to implement certain provisions of the economic statement, tabled in Parliament on October 30, 2007, in advance of the said Bill coming before the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 6 décembre 2007 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Carney, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Nolin, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-215, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 12 décembre 2007 :

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Oliver,

Que, conformément à l'article 74(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007 et de certaines dispositions de l'énoncé économique déposé au Parlement le 30 octobre 2007, avant que ce projet de loi ne soit soumis au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, December 11, 2007
(7)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:29 a.m., in room 9, Victoria Buiding, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Chaput, Cowan, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette and Stratton (10).

Other senator present: The Honourable Senator Baker, P.C. (1).

In attendance: Tara Gray, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 13, 2007, the committee continued its examination of the expenditures set out in the estimates for the fiscal year ending March 31, 2008. (*For complete text of order of reference, see proceedings of the committee, Issue no. 1.*)

WITNESSES:

Privy Council Office:

Cathy Hawara, Director, Appointments and Selection Process;

Marc O'Sullivan, Acting Assistant Secretary to the Cabinet, Senior Personnel and Special Projects.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Joe Wild, Executive Director, Strategic Policy, Corporate Priorities and Planning.

The chair made a statement.

Mr. Wild and Mr. O'Sullivan made statements and answered questions.

At 11:19 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, December 12, 2007
(8)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2.37 p.m., in room 256-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Chaput, Day, De Bané, P.C., Di Nino, Eggleton, P.C., Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette and Stratton (10).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 11 décembre 2007
(7)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 29, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Chaput, Cowan, Day, Di Nino, Eggleton, C.P., Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Baker, C.P. (1).

Également présente : Tara Gray, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 13 novembre 2007, le comité poursuit son examen des dépenses prévues dans le Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau du Conseil privé :

Cathy Hawara, directrice, Nominations et processus de sélection;

Marc O'Sullivan, secrétaire adjoint au Cabinet par intérim, Personnel supérieur et projets spéciaux.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Joe Wild, directeur exécutif, Politique stratégique, Priorités et planification ministérielles.

Le président fait une déclaration.

MM. Wild et O'Sullivan font des déclarations et répondent aux questions.

À 11 h 19, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 12 décembre 2007
(8)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 37, dans la salle 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Chaput, Day, De Bané, C.P., Di Nino, Eggleton, C.P., Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton (10).

Other senators present: The Honourable Senators Carney, P.C. and Cordy (2).

In attendance: Tara Gray, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 6, 2007, the committee began its examination of Bill S-215, An Act to protect heritage lighthouses.

WITNESSES:

Senate of Canada:

The Honourable Senator Pat Carney, P.C., sponsor of the bill.

Parks Canada:

Doug Tapley, Manager, Cabinet Affairs;

Patricia E. Kell, Director, Policy and Government Relations.

Fisheries and Oceans Canada:

David Burden, Director, Divestiture;

Michael Bartlett, Legal Counsel, Legal Services Unit.

The chair made a statement.

Senator Carney, P.C. made a statement and answered questions.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-215, An Act to protect heritage lighthouses.

Mr. Tapley, Ms. Kell, Mr. Burden and Mr. Bartlett were invited to the table to answer questions during clause-by-clause consideration of Bill S-215.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1, containing the short title, stand postponed.

The chair asked whether clause 2 shall carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, in clause 2, by

(a) replacing lines 3 and 4, on page 2, with the following:

“this Act, and includes any related building that is included in the designation.”; and

(b) replacing lines 13 and 14, on page 2, with the following:

““related building”, in relation to a lighthouse, means any building on the”.

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Carney, C.P. et Cordy (2).

Également présente : Tara Gray, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 6 décembre 2007, le comité entreprend son étude du projet de loi S-215, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux.

TÉMOINS :

Sénat du Canada :

L'honorable sénateur Pat Carney, C.P., parrain du projet de loi.

Parcs Canada :

Doug Tapley, gestionnaire, Affaires du cabinet;

Patricia E. Kell, directrice, Politiques et relations gouvernementales.

Pêches et Océans Canada :

David Burden, directeur, Dessaisissement;

Michael Bartlett, avocat-conseil, Services juridiques ministériels.

Le président fait une déclaration.

Le sénateur Carney, C.P., fait une déclaration puis répond aux questions.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-215, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux.

MM. Tapley, Burden et Bartlett, ainsi que Mme Kell, ont été invités à la table pour répondre aux questions durant l'étude article par article du projet de loi S-215.

Il est convenu de reporter l'adoption du titre.

Il est convenu de reporter l'adoption du préambule.

Il est convenu de reporter l'adoption de l'article 1, le titre abrégé.

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 2.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, à l'article 2, soit modifié, dans la version anglaise :

a) par substitution, aux lignes 3 et 4, page 2, de ce qui suit :

“ this Act, and includes any related building that is included in the designation. »; et

b) par substitution, aux lignes 13 et 14, page 2, de ce qui suit :

“ « related building », in relation to a lighthouse, means any building on the ».

After debate, the Honourable Senator Murray, P.C. moved:

That the motion in amendment be amended by replacing the word “building” with the word “structure” and that point (b) be struck.

After debate, the question being put on the sub-amendment, it was adopted, on division.

Resuming debate on the motion in amendment of Senator Di Nino, as amended, that Bill S-215 be amended, in clause 2, by replacing lines 3 and 4, on page 2, with the following:

“this Act, and includes any related structure that is included in the designation.”.

The question being put on the motion in amendment, as amended, it was adopted, on division.

The committee resumed consideration of the question that clause 2, as amended, carry.

The Honourable Senator Murray, P.C. moved:

That Bill S-215 be amended, in clause 2, on page 2, by replacing lines 13 to 17 with the following:

““related structure”, in relation to a lighthouse, means

(a) any building on the site on which the lighthouse is situated that contributes to the heritage character of the lighthouse; and

(b) any structure on the site on which the lighthouse is situated, the maintenance of which is necessary in order to provide access to the site.”.

Après débat, l'honorable sénateur Murray, C.P., propose :

Que la motion d'amendement soit modifiée en remplaçant « building » par « structure » et que le point b) soit retiré.

Après débat, le sous-amendement, mis aux voix, est adopté avec dissidence.

Le comité reprend le débat sur la motion d'amendement modifiée du sénateur Di Nino, pour que le projet de loi S-215, à l'article 2, soit modifié, dans la version anglaise, par substitution, aux lignes 3 et 4, page 2, de ce qui suit :

« this Act, and includes any related structure that is included in the designation. »

La motion d'amendement modifiée, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le comité reprend le débat sur l'adoption de l'article 2 modifié.

L'honorable sénateur Murray, C.P., propose :

Que le projet de loi S-215, à l'article 2, soit modifié, dans la version anglaise, par substitution, aux lignes 13 à 17, page 2, de ce qui suit :

« related structure », in relation to a lighthouse, means

a) any building on the site on which the lighthouse is situated that contributes to the heritage character of the lighthouse; and

b) any structure on the site on which the lighthouse is situated, the maintenance of which is necessary in order to provide access to the site. ».

La version française serait donc modifiée comme suit :

« construction connexe », S'entend, à l'égard d'un phare :

a) de tout bâtiment situé sur le même site que le phare qui contribue à son caractère patrimonial;

b) de toute structure située sur le même site que le phare et dont l'entretien est nécessaire pour assurer l'accès au site.

Après débat, la motion d'amendement modifiée, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 2 modifié, avec dissidence.

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 3.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, à l'article 3, soit modifié, dans la version anglaise, par substitution, à la ligne 18, page 2, de ce qui suit :

« 3. The purpose of this Act is to conserve ».

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Le comité reprend le débat sur l'adoption de l'article 3 modifié.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted, on division.

It was agreed that clause 2, as amended, carry, on division.

The chair asked whether clause 3 shall carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, in clause 3, on page 2, by replacing, in the English version, line 18 with the following:

“3. The purpose of this Act is to conserve”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The committee resumed consideration of the question that clause 3, as amended, carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, in clause 3, on page 2, by adding after line 25 the following:

“(d) facilitating sales or transfers of heritage lighthouses in order to ensure the lighthouses’ public purpose.”.

After debate, it was agreed that Bill S-215 be amended, in clause 3, on page 2, by moving the “and” from line 23 to line 25, and by replacing the “.” with a “;” at line 25.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 3, as amended, carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

The chair asked whether clause 6 shall carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, in clause 6, on page 2, by replacing lines 35 and 36 with the following:

“(2) The designation of a lighthouse may include any related building that the”.

The Honourable Senator Murray, P.C. moved:

That the motion in amendment be amended by replacing the word “building” with the word “structure”.

The question being put on the sub-amendment, it was adopted, on division.

The question being put on the motion in amendment, as amended, it was adopted, on division.

It was agreed that clause 6, as amended, carry, on division.

The chair asked whether clause 7 shall carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, in clause 7, on page 3, by replacing line 20 with the following:

“whether any related buildings”.

The Honourable Senator Murray, P.C. moved:

That the motion in amendment be amended by replacing the word “buildings” with the word “structures”.

The question being put on the sub-amendment, it was adopted, on division.

L’honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, à l'article 3, soit modifié par adjonction, après la ligne 28, page 2, de ce qui suit :

« d) en facilitant leur vente ou leur transfert pour qu'ils soient utilisés à des fins publiques. »

Après débat, il est convenu que le projet de loi S-215 soit modifié, à l'article 3, page 2, en déplaçant le « and » de la ligne 23 à la ligne 25 dans la version anglaise, et en remplaçant le « . » par un « ; » à la ligne 25 dans la version anglaise et à la ligne 28 dans la version française.

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 3 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 6.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, à l'article 6, soit modifié, dans la version anglaise, par substitution, aux lignes 35 et 36, page 2, de ce qui suit :

« (2) The designation of a lighthouse may include any related building that the ».

L'honorable sénateur Murray, C.P., propose :

Que la motion d'amendement soit modifiée en remplaçant « building » par « structure ».

La version française serait donc modifiée comme suit :

« (2) La désignation d'un phare peut comprendre toute structure connexe qui, de ».

Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté avec dissidence.

La motion d'amendement modifiée, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 6 modifié, avec dissidence.

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 7.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, à l'article 7, soit modifié, dans la version anglaise, par substitution, à la ligne 20, page 3, de ce qui suit :

« whether any related buildings ».

L'honorable sénateur Murray, C.P., propose :

Que la motion d'amendement soit modifiée en remplaçant « buildings » par « structures ».

La version française serait donc modifiée comme suit :

« toute structure connexe — doivent ».

Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté avec dissidence.

The question being put on the motion in amendment, as amended, it was adopted, on division.

The committee resumed consideration of the question that clause 7, as amended, carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, in clause 7, on page 3, by adding after line 22 the following:

“7.1 (1) For two years beginning with the coming into force of this Act, every Minister of the Crown in right of Canada who has the administration of lighthouses must maintain and make available to the public a list of those lighthouses that he or she considers to be surplus to the operational requirements of the portion of the federal public administration for which he or she is responsible.

(2) A surplus lighthouse may only be designated as a heritage lighthouse if a person or body submits a written commitment to buy or otherwise acquire the lighthouse and to protect its heritage character in the event that it is designated as a heritage lighthouse.”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 7, as amended, carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause 9 carry.

The chair asked whether clause 10 shall carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, in clause 10, on page 3, by replacing line 44 with the following:

“lated building should be included in the”.

The Honourable Senator Murray, P.C. moved:

That the motion in amendment be amended by replacing the word “building” with the word “structure”.

The question being put on the sub-amendment, it was adopted, on division.

The question being put on the motion in amendment, as amended, it was adopted, on division.

It was agreed that clause 10, as amended, carry, on division.

It was agreed that clause 11 carry.

The chair asked whether clause 12 shall carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, in clause 12, on page 4, by replacing line 19 with the following:

La motion d'amendement modifiée, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le comité reprend le débat sur l'adoption de l'article 7 modifié.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, à l'article 7, soit modifié par adjonction, après la ligne 21, page 3, de ce qui suit :

« 7.1 (1) Pendant les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi, tout ministre fédéral tient et rend accessible au public la liste des phares dont il a la charge et qu'il juge excédentaires compte tenu des exigences opérationnelles du secteur de l'administration publique dont il est responsable.

(2) Un phare jugé excédentaire ne peut être désigné comme phare patrimonial que si une personne ou un organisme présente au ministre la promesse écrite, conditionnelle à la désignation, d'acheter ou d'acquérir le phare et d'en protéger le caractère patrimonial. »

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 7 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 10.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, à l'article 10, soit modifié, dans la version anglaise, par substitution, à la ligne 44, page 3, de ce qui suit :

« lated building should be included in the ».

L'honorable sénateur Murray, C.P., propose :

Que la motion d'amendement soit modifiée en remplaçant « building » par « structure ».

La version française serait donc modifiée comme suit :

« toute structure connexe — devrait être ».

Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté avec dissidence.

La motion d'amendement modifiée, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 10 modifié, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 11.

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 12.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, à l'article 12, soit modifié, dans la version anglaise, par substitution, à la ligne 19, page 4, de ce qui suit :

“nicipality or to a person or body that is acquiring the heritage lighthouse for a public purpose.”.

« nicipality or to a person or body that is acquiring the heritage lighthouse for a public purpose. »

La version française sera modifiée, par substitution, à la ligne 15, de ce qui suit :

« La vente de tout ou partie du phare patrimonial ne peut se faire que si une réunion publique a été tenue à cet égard dans la région où se situe le phare si l'acheteur est une municipalité ou l'acquiert pour l'utiliser à des fins publiques. ».

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Le comité reprend le débat sur l'adoption de l'article 12 modifié.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, à l'article 12, soit modifié, dans la version anglaise, par substitution, à la ligne 22, page 4, de ce qui suit :

« must provide for the protection of the heri- ».

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

L'article 12 modifié est adopté avec dissidence.

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 13.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, à l'article 13, soit modifié par adjonction, à la ligne 31, page 4, de ce qui suit :

« (2) La démolition de tout ou partie d'un phare patrimonial ne peut se faire que si une réunion publique a été tenue à cet égard dans la région où se situe le phare.

(3) Les paragraphes (1) et (2) ne visent pas la démolition ».

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Le comité reprend le débat sur l'adoption de l'article 13 modifié.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, à l'article 13, soit modifié, dans la version anglaise, par substitution, à la ligne 34, page 4, de ce qui suit :

« house in response to an emergency situ- ».

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 13 modifié.

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 14.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, à l'article 14, soit modifié, dans la version anglaise, par substitution, à la ligne 36, page 4, de ce qui suit :

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The committee resumed consideration of the question that clause 12, as amended, carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended in clause 12, on page 4, by replacing, in the English version, line 22 with the following:

“must provide for the protection of the heri-”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 12, as amended, carry.

The chair asked whether clause 13 shall carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, in clause 13, on page 4, by replacing line 32 with the following:

“(2) A heritage lighthouse, or any part of it, may only be demolished if a public meeting is held on the matter in the area in which the lighthouse is situated.

(3) Subsections (1) and (2) do not apply in re-”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The committee resumed consideration of the question that clause 13, as amended, carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, in clause 13, on page 4, by replacing, in the English version, line 34 with the following:

“house in response to an emergency situ-”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed, that clause 13, as amended, carry.

The chair asked whether clause 14 shall carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, in clause 14, on page 4, by replacing, in the English version, line 36 with the following:

“14. The owner of a heritage lighthouse must”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed, that clause 14, as amended, carry.

The chair asked whether clause 15 shall carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, in clause 15, on page 4, by replacing lines 43 and 44 with the following:

“house and whether any related building should be included in the designation;”.

The Honourable Senator Murray, P.C. moved:

That the motion in amendment be amended by replacing the word “building” with the word “structure”.

The question being put on the sub-amendment, it was adopted, on division.

The question being put on the motion in amendment, as amended, it was adopted, on division.

The committee resumed consideration of the question that clause 15, as amended, carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, in clause 15, on page 5, by deleting lines 10 to 17.

It was agreed that Bill S-215 be amended, in clause 15, on page 5, by moving the “and” from line 9 to line 5 and replacing the “;” with a “.” at line 9.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The committee resumed consideration of the question that clause 15, as amended, carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, on page 5, by adding after line 17 the following:

“RELATED AMENDMENTS TO THE PARKS CANADA AGENCY ACT

15.1 Paragraph (a) of the definition “heritage protection programs” in subsection 2(1) of the *Parks Canada Agency Act* is replaced by the following:

(a) heritage railway stations, heritage lighthouses and federal heritage buildings;

15.2 Paragraph 4(1)(b) of the Act is replaced by the following:

« 14. The owner of a heritage lighthouse must ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 14 modifié.

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 15.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, à l'article 15, soit modifié, dans la version anglaise, par substitution, aux lignes 43 et 44, page 4, de ce qui suit :

“ house and whether any related building should be included in the designation; ”.

L'honorable sénateur Murray, C.P., propose :

Que la motion d'amendement soit modifiée en remplaçant « building » par « structure ».

La version française serait donc modifiée comme suit :

“ ainsi que toute structure connexe — doit ».

Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté avec dissidence.

La motion d'amendement modifiée, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le comité reprend le débat sur l'adoption de l'article 15 modifié.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, à l'article 15, soit modifié par suppression des lignes 10 à 17, page 5.

Il est convenu que le projet de loi S-215 soit modifié, à l'article 15, page 5, en déplaçant, dans la version anglaise, le « and » de la ligne 9 à la ligne 5, et en remplaçant le « ; » par un « . » à la ligne 9 dans les deux versions.

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Le comité reprend le débat sur l'adoption de l'article 15 modifié.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215 soit modifié par adjonction, après la ligne 17, page 5, de ce qui suit :

« MODIFICATIONS CORRÉLATIVES À LA LOI SUR L'AGENCE PARCS CANADA

15.1 L'alinéa a) de la définition de « programmes de protection du patrimoine », au paragraphe 2(1) de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, est remplacé par ce qui suit :

a) les gares ferroviaires patrimoniales, les phares patrimoniaux et les édifices fédéraux du patrimoine;

15.2 L'alinéa 4(1)b) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(b) heritage railway stations, heritage lighthouses, federal heritage buildings, historic places in Canada, federal archaeology and Canadian heritage rivers; and”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 15, as amended, carry.

It was agreed that clause 16 carry.

The chair asked whether the preamble shall carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, in the preamble, on page 1, by adding after line 10 the following:

“AND WHEREAS communities in the areas in which lighthouses are situated have an important role in the conservation and protection of heritage lighthouses and in ensuring a public purpose for them;”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The committee resumed consideration of the question that the preamble, as amended, carry.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That Bill S-215 be amended, in the preamble, on page 1, by replacing, in the English version, line 13 with the following:

“taken to conserve and protect our heritage”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that the preamble, as amended, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the Bill, as amended, carry, on division.

It was agreed that the chair report the bill, as amended, to the Senate.

At 3:43 p.m., the committee was suspended.

At 3:48 p.m., pursuant to the order of reference adopted in the Senate on Wednesday, December 12, 2007, the committee resumed to consider the subject-matter of Bill C-28, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on October 30, 2007.

APPEARING:

Ted Menzies, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Frank Vermaeten, General Director, Assistant Deputy Minister's Office, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch;

b) aux gares ferroviaires patrimoniales, aux phares patrimoniaux, aux édifices fédéraux patrimoniaux, aux lieux patrimoniaux au Canada, à l'archéologie fédérale et aux rivières du patrimoine canadien; ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 15 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 16.

Le président demande s'il convient d'adopter le préambule.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, dans le préambule, soit modifié par adjonction, après la ligne 11, page 1, de ce qui suit :

« que les collectivités des régions où les phares sont situés jouent un rôle important dans la conservation et la protection des phares patrimoniaux ainsi que dans leur utilisation à des fins publiques; ».

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Le comité reprend le débat sur l'adoption du préambule modifié.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le projet de loi S-215, dans le préambule, soit modifié, dans la version anglaise, par substitution, à la ligne 13, page 1, de ce qui suit :

« taken to conserve and protect our heritage ».

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter le préambule modifié.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi modifié, avec dissidence.

Il est convenu que le président fasse rapport au Sénat du projet de loi modifié.

À 15 h 43, la séance est interrompue.

À 15 h 48, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2007, le comité reprend son étude sur la teneur du projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 30 octobre 2007.

COMPARAÎT :

Ted Menzies, député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Frank Vermaeten, directeur général, Bureau du sous-ministre adjoint, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

Derek Hermanutz, Senior Chief, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial and Social Policy Branch;

Tom McGirr, Chief, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch;

Gerard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Brian Ernewein, General Director, Senior Assistant Deputy Minister's Office, Tax Policy Branch;

Martine Bérubé, Chief, Sectoral Policy Analysis, Agriculture and Fisheries, Economic Development and Corporate Finance;

Geoff Trueman, Chief, Sales Tax Division, Air Travelers Security Charge, Tax Policy Branch;

Kei Moray, Senior Chief, Business Income Tax Division, Tax Policy Branch;

Sandra Dunn, Chief, Financial Sector Stability, Financial Sector Division, Financial Sector Policy Branch;

Pierre Mercille, Chief, Sales Tax Division, GST Legislation;

Francis Bilodeau, Officer, Sectoral Policy Analysis, Economic Development and Corporate Finance.

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada:

John Grace, Specialist, Pension Policy, Private Pension Plans Division, Regulation Sector.

Department of Justice Canada:

Richard Graw, Legal Counsel.

Human Resources and Social Development Canada:

Caroline Weber, Director General, Office of Disability Issues;

James Bandola, Policy Analyst, Operational Policy and Legislation.

The chair made a statement.

Mr. Menzies made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

At 5:59 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Derek Hermanutz, chef principal, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

Tom McGirr, chef, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

Gerard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Brian Ernewein, directeur général, Bureau du sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt;

Martine Bérubé, chef, Division de l'analyse des politiques sectorielles, Agriculture et Pêches, Direction du développement économique et des finances intégrées;

Geoff Trueman, chef, Division de la taxe de vente, Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, Direction de la politique de l'impôt;

Kei Moray, chef principale, Division de l'impôt des entreprises, Direction de la politique de l'impôt;

Sandra Dunn, chef, Stabilité du secteur financier, Division du secteur financier, Direction de la politique du secteur financier;

Pierre Mercille, chef, Division de la taxe de vente, Législation de la TPS;

Francis Bilodeau, agent, Division de l'analyse des politiques sectorielles, Direction du développement économique et des finances intégrées.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada :

John Grace, spécialiste, Politique sur les régimes de retraite, Division des régimes de retraite privés, Secteur de la réglementation.

Ministère de la Justice du Canada :

Richard Graw, avocat.

Ressources humaines et Développement social Canada :

Caroline Weber, directrice générale, Bureau de la condition des personnes handicapées;

James Bandola, analyste des politiques, Politiques opérationnelles et législation.

Le président fait une déclaration.

M. Menzies fait une déclaration puis, aidé des autres témoins, répond aux questions.

À 17 h 59, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, December 13, 2007
(9)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:11 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Cowan, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Murray, P.C., Nancy Ruth and Ringuette (8).

In attendance: Tara Gray and Guy Beaumier, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted in the Senate on Wednesday, December 12, 2007, the committee considered the subject-matter of Bill C-28, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on October 30, 2007.

WITNESSES:

As individuals (by video conference):

Wade Locke, Professor, Memorial University;

Paul Hobson, Professor, Acadia University.

Canadian Federation of Agriculture:

Bob Friesen, President.

National Anti-Poverty Organization (NAPO)

Rob Rainer, Executive Director

The chair made a statement.

Mr. Hobson made a statement and, together with Mr. Locke, answered questions.

At 10:30 a.m., the committee suspended.

At 10:36 a.m., the committee resumed.

Mr. Friesen and Mr. Rainer each made statements and answered questions.

At 12:12 p.m., the committee suspended.

At 12:13 p.m., pursuant to rule 92(2)(f), the committee proceeded in camera to consider a draft report.

It was agreed that senators' staff be authorized to remain in the room during the in camera portion of this meeting.

It was moved:

That the draft report be adopted as the report of the committee on the subject-matter of Bill C-28, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on October 30, 2007; and

OTTAWA, le jeudi 13 décembre 2007
(9)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 11, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Cowan, Day, Di Nino, Eggleton, C.P., Murray, C.P., Nancy Ruth et Ringuette (8).

Également présents : Tara Gray et Guy Beaumier, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2007, le comité examine la teneur du projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget adopté au Parlement le 19 mars 2007 et de certaines dispositions de l'énoncé économique déposé au Parlement le 30 octobre 2007.

TÉMOINS :

À titre personnel (par vidéoconférence) :

Wade Locke, professeur, Université Memorial;

Paul Hobson, professeur, Université Acadia.

Fédération canadienne de l'agriculture :

Bob Friesen, président.

Organisation nationale anti-pauvreté (ONAP) :

Rob Rainer, directeur exécutif.

Le président fait une déclaration.

M. Hobson fait une déclaration puis, aidé de M. Locke, répond aux questions.

À 10 h 30, le comité suspend ses travaux.

À 10 h 36, le comité reprend ses travaux.

MM. Friesen et Rainer font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 12 h 12, le comité suspend ses travaux.

À 12 h 13, conformément à l'alinéa 92(2)f du Règlement, le comité poursuit sa réunion à huis clos pour examiner l'ébauche d'un rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à rester dans la salle pendant la séance à huis clos.

Il est proposé :

Que l'ébauche du rapport soit adoptée comme étant le rapport du comité sur la teneur du projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007 et de certaines dispositions de l'énoncé économique déposé au Parlement le 30 octobre 2007;

That the chair and deputy chair be empowered to approve the final version of the report with any necessary editorial, grammatical or translation changes required.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 12:20 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Que le président et le vice-président du comité soient autorisés à approuver la version finale du rapport et qu'ils apportent tout changement nécessaire lié à la forme, à la grammaire ou à la traduction.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 12 h 20, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, December 13, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

THIRD REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-215, An Act to protect heritage lighthouses, has, in obedience to the order of reference of Thursday, December 6, 2007, examined the said Bill and now reports the same with the following amendments:

1. Preamble, page 1:

Add after line 10 the following:

“AND WHEREAS communities in the areas in which lighthouses are situated have an important role in the conservation and protection of heritage lighthouses and in ensuring a public purpose for them;”.

2. Preamble, page 1:

Replace, in the English version, line 13 with the following:

“taken to conserve and protect our heritage”.

3. Clause 2, page 2:

Replace lines 3 and 4 with the following:

“this Act, and includes any related structure that is included in the designation.”.

4. Clause 2, page 2:

Replace lines 13 to 17 with the following:

“related structure”, in relation to a lighthouse, means

(a) any building on the site on which the lighthouse is situated that contributes to the heritage character of the lighthouse; and

(b) any structure on the site on which the lighthouse is situated, the maintenance of which is necessary in order to provide access to the site.”.

5. Clause 3, page 2:

Replace, in the English version, line 18 with the following:

“3. The purpose of this Act is to conserve”.

6. Clause 3, page 2:

(a) Replace, in the English version, line 23 with the following:

“or disposition of heritage lighthouses;”

(b) Replace line 25 with the following:

“reasonably maintained; and

(d) facilitating sales or transfers of heritage lighthouses in order to ensure the lighthouses’ public purpose.”.

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 13 décembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-215, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 6 décembre 2007, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les amendements suivants :

1. Préambule, page 1 :

Ajouter après la ligne 11 ce qui suit :

« que les collectivités des régions où les phares sont situés jouent un rôle important dans la conservation et la protection des phares patrimoniaux ainsi que dans leur utilisation à des fins publiques; ».

2. Préambule, page 1 :

Remplacer, dans la version anglaise, la ligne 13 par ce qui suit :

« taken to conserve and protect our heritage ».

3. Article 2, page 2 :

Remplacer les lignes 11 et 12 par ce qui suit :

« « phare patrimonial » Phare — ainsi que toute structure connexe — désigné comme ».

4. Article 2, page 2 :

Remplacer la ligne 15 à 18 par ce qui suit :

« « structure connexe », S'entend, à l'égard d'un phare :

a) de tout bâtiment situé sur le même site que le phare qui contribue à son caractère patrimonial;

b) de toute structure située sur le même site que le phare et dont l'entretien est nécessaire pour assurer l'accès au site. ».

5. Article 3, page 2 :

Remplacer, dans la version anglaise, la ligne 18 par ce qui suit :

« 3. The purpose of this Act is to conserve ».

6. Article 3, page 2 :

a) Remplacer, dans la version anglaise, la ligne 23 par ce qui suit :

« or disposition of heritage lighthouses; »

b) Remplacer la ligne 28 par ce qui suit :

« sure raisonnable;

d) en facilitant leur vente ou leur transfert pour qu'ils soient utilisés à des fins publiques. ».

7. Clause 6, page 2:

(a) Replace lines 35 and 36 with the following:

“(2) The designation of a lighthouse may include any related structure that the”;

(b) Replace, in the French version, line 41 with the following:

“critères établis, devrait y être inclus.”.

8. Clause 7, page 3:

Replace line 20 with the following:

“whether any related structures”.

9. New clause 7.1, page 3:

Add after line 22 the following:

“7.1 (1) For two years beginning with the coming into force of this Act, every Minister of the Crown in right of Canada who has the administration of lighthouses must maintain and make available to the public a list of those lighthouses that he or she considers to be surplus to the operational requirements of the portion of the federal public administration for which he or she is responsible.

(2) A surplus lighthouse may only be designated as a heritage lighthouse if a person or body submits a written commitment to buy or otherwise acquire the lighthouse and to protect its heritage character in the event that it is designated as a heritage lighthouse.”.

10. Clause 10, page 3:

Replace line 44 with the following:

“lated structure should be included in the”.

11. Clause 12, page 4:

Replace line 19 with the following:

“nicipality or to a person or body that is acquiring the heritage lighthouse for a public purpose.”.

12. Clause 12, page 4:

Replace, in the English version, line 22 with the following:

“must provide for the protection of the heri-”.

13. Clause 13, page 4:

Replace line 32 with the following:

“(2) A heritage lighthouse, or any part of it, may only be demolished if a public meeting is held on the matter in the area in which the lighthouse is situated.

(3) Subsections (1) and (2) do not apply in re-”.

14. Clause 13, page 4:

Replace, in the English version, line 34 with the following:

7. Article 6, page 2 :

a) Remplacer les lignes 38 et 39 par ce qui suit :

« (2) La désignation d'un phare peut comprendre toute structure connexe qui, de »;

b) Remplacer, dans la version française, la ligne 41 par ce qui suit :

« critères établis, devrait y être inclus. ».

8. Article 7, page 3 :

Remplacer la ligne 18 par ce qui suit :

« toute structure connexe — doivent ».

9. Nouvel article 7.1, page 3 :

Ajouter après la ligne 21 ce qui suit :

« 7.1 (1) Pendant les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi, tout ministre fédéral tient et rend accessible au public la liste des phares dont il a la charge et qu'il juge excédentaires compte tenu des exigences opérationnelles du secteur de l'administration publique dont il est responsable.

(2) Un phare jugé excédentaire ne peut être désigné comme phare patrimonial que si une personne ou un organisme présente au ministre la promesse écrite, conditionnelle à la désignation, d'acheter ou d'acquérir le phare et d'en protéger le caractère patrimonial. ».

10. Article 10, page 3 :

Remplacer la ligne 40 par ce qui suit :

« toute structure connexe — devrait être ».

11. Article 12, page 4 :

Remplacer les lignes 15 à 19 par ce qui suit :

« (2) La vente de tout ou partie du phare patrimonial ne peut se faire que si une réunion publique a été tenue à cet égard dans la région où se situe le phare sauf si l'acheteur est une municipalité ou l'acquiert pour l'utiliser à des fins publiques. ».

12. Article 12, page 4 :

Remplacer, dans la version anglaise, la ligne 22 par ce qui suit :

« must provide for the protection of the heri- ».

13. Article 13, page 4 :

Remplacer la ligne 31 par ce qui suit :

« (2) La démolition de tout ou partie d'un phare patrimonial ne peut se faire que si une réunion publique a été tenue à cet égard dans la région où se situe le phare.

(3) Les paragraphes (1) et (2) ne visent pas la dé- ».

14. Article 13, page 4 :

Remplacer, dans la version anglaise, la ligne 34 par ce qui suit :

“house in response to an emergency situ-”.

15. Clause 14, page 4:

Replace, in the English version, line 36 with the following:

“**14.** The owner of a heritage lighthouse must”.

16. Clause 15, page 4:

Replace lines 43 and 44 with the following:

“house and whether any related structure should be included in the designation;”.

17. Clause 15, page 5:

(a) Replace, in the English version, line 5 with the following:

“of heritage properties; and”

(b) Replace lines 9 to 17 with the following:

“the conservation of heritage properties.”.

18. New clauses 15.1 and 15.2, page 5:

Add after line 17 the following:

“RELATED AMENDMENTS TO THE PARKS CANADA AGENCY ACT

15.1 Paragraph (a) of the definition “heritage protection programs” in subsection 2(1) of the Parks Canada Agency Act is replaced by the following:

(a) heritage railway stations, heritage lighthouses and federal heritage buildings;

15.2 Paragraph 4(1)(b) of the Act is replaced by the following:

(b) heritage railway stations, heritage lighthouses, federal heritage buildings, historic places in Canada, federal archaeology and Canadian heritage rivers; and”.

Respectfully submitted,

Thursday, December 13, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to table its

FOURTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, December 12, 2007, in accordance with rule 74 (1), to examine the subject matter of Bill C-28, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2007 and to implement certain provisions of the economic statement tabled in Parliament on October 30, 2007, in advance of the said bill coming before the Senate, has, in obedience to its order of reference, completed its pre-study and now reports as follows:

« house in response to an emergency situ- ».

15. Article 14, page 4 :

Remplacer, dans la version anglaise, la ligne 36 par ce qui suit :

“**14.** The owner of a heritage lighthouse must ».

16. Article 15, page 4 :

Remplacer la ligne 41 par ce qui suit :

“ ainsi que toute structure connexe — doit ».

17. Article 15, page 5 :

a) Remplacer, dans la version anglaise, la ligne 5 par ce qui suit :

“ of heritage properties; and »

b) Remplacer les lignes 9 à 17 par ce qui suit :

“ vation des biens patrimoniaux. ».

18. Nouveaux articles 15.1 et 15.2, page 5 :

Ajouter après la ligne 17 par ce qui suit :

“MODIFICATIONS CORRÉLATIVES À LA LOI SUR L’AGENCE DES PARCS CANADA

15.1 L’alinéa a) de la définition de « programmes de protection du patrimoine », au paragraphe 2(1) de la Loi sur l’Agence Parcs Canada, est remplacé par ce qui suit :

a) les gares ferroviaires patrimoniales, les phares patrimoniaux et les édifices fédéraux du patrimoine;

15.2 L’alinéa 4(1)b) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

b) aux gares ferroviaires patrimoniales, aux phares patrimoniaux, aux édifices fédéraux patrimoniaux, aux lieux patrimoniaux au Canada, à l’archéologie fédérale et aux rivières du patrimoine canadien; ».

Respectueusement soumis,

Le jeudi 13 décembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l’honneur de déposer son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 12 décembre 2007, en vertu du paragraphe 74(1) du Règlement, à examiner la teneur du projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007 et de certaines dispositions de l’énoncé économique déposé au Parlement le 30 octobre 2007, avant que le projet de loi ne soit soumis au Sénat, a, conformément à son ordre de renvoi, terminé son étude préliminaire et en fait maintenant rapport comme suit.

The committee held hearings on the subject-matter of Bill C-28. During the course of its hearings, the committee heard evidence from approximately 32 witnesses, including officials: Mr. Ted Menzies, the Parliamentary Secretary to the Minister of Finance, as well as from a number of officials from the Department of Finance, the Department of Human Resources and Social Development Canada, the Office of the Superintendent of Financial Institutions, the Department of Justice, and the Department of Indian and Northern Affairs. The committee also heard evidence from Professor Wade Locke of Memorial University of Newfoundland and Labrador and Professor Paul Hobson of Acadia University, and from representatives of the Canadian Federation of Agriculture and the National Anti-Poverty Organization.

As is often the case with budget implementation acts, Bill C-28 is an extensive bill. Among other measures, it proposes to: reduce personal and business income taxes; implement a further reduction in the GST; introduce a Working Income Tax Benefit, a Registered Disability Savings Plan, and a savings plan for agricultural producers; and legislate the understanding between the federal government and the provinces of Nova Scotia and Newfoundland and Labrador with respect to their Equalization payments in relation to the new Equalization formula and the 2005 Offshore Accords. The committee heard evidence on these and other matters contained in the bill.

Given the wide range of issues dealt with in this bill, and the shortened timeframe in which it was operating, the committee was pleased to have the assistance of its witnesses as it conducted its pre-study. Their testimony will be of considerable use as the Senate continues its work on the bill.

The committee expresses its approval of the bill in general.

Respectfully submitted,

Le président,
JOSEPH A. DAY,

Chair

Le comité a tenu des audiences sur la teneur du projet de loi C-28. Lors de ses audiences, il a entendu les témoignages d'environ 32 témoins, incluant des fonctionnaires : M. Ted Menzies, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, et d'un certain nombre de représentants du ministère des Finances, de Ressources humaines et Développement social Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières, du ministère de la Justice, et d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Il a également entendu les témoignages du professeur Wade Locke de l'Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador, du professeur Paul Hobson de l'Université Acadia, et de représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture et de l'Organisation nationale anti-pauvreté.

Comme c'est souvent le cas pour les lois d'exécution du budget, le projet de loi C-28 est très détaillé. Il propose notamment de réduire le taux d'imposition du revenu des particuliers et des sociétés, de mettre en œuvre une autre réduction de la TPS, d'instaurer une prestation fiscale pour le revenu de travail, d'établir un régime enregistré d'épargne-invalidité et un régime d'épargne pour les producteurs agricoles, et de modifier l'entente entre le gouvernement fédéral et les provinces de Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador concernant les paiements de péréquation qui leur sont versés, compte tenu de la nouvelle formule de péréquation et des ententes de développement en mer de 2005. Le comité a entendu des témoignages sur ces points et d'autres figurant dans le projet de loi.

En raison du vaste éventail de questions abordées dans ce projet de loi et du peu de temps dont il disposait, le comité s'est réjoui de pouvoir compter sur l'aide de témoins aux fins de son étude préliminaire. Les témoignages livrés seront sûrement fort utiles alors que le Sénat poursuit ses travaux concernant ce projet de loi.

Le comité approuve ce projet de loi en général.
Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, December 11, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:29 a.m. to consider the estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2008. Subject matter: The implementation of the Federal Accountability Act.

Senator Joseph A. Day (*Chairman*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning, everyone, and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*English*]

Welcome to the seventh meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. I am Joseph Day and I represent the province of New Brunswick. I am honoured to chair this committee. The committee's field of interest is government spending and operations, including reviewing the activities of officers and agents of Parliament and various individuals and groups that help parliamentarians to hold the government to account.

We accomplish this through estimates of expenditures and funds made available to officers of Parliament to perform their functions and through budget implementation acts and other matters referred to this committee by the Senate.

Today, we examine the implementation of the Federal Accountability Act which, under the last session of Parliament, was known as Bill C-2. On April 11 of 2006, the Government of Canada introduced the Federal Accountability Act, Bill C-2. The legislation creates or modifies a number of officers' and agents' positions.

Today, we have before us officials from Treasury Board Secretariat and the Privy Council Office to discuss aspects of the implementation of the Federal Accountability Act, and specifically to update this committee on the positions and offices created or modified under the act. This committee is familiar with Bill C-2 and is interested in knowing about the development.

I am pleased to welcome from the Privy Council Office, Cathy Hawara, Director, Appointments and Selection Process; and Marc O'Sullivan, Acting Assistant Secretary to the Cabinet, Senior Personnel and Special Projects. From the Treasury Board, and someone familiar with this committee and Senate committees, is Joe Wild, Executive Director, Strategic Policy, Corporate Priorities and Planning.

Thank you to each of you for coming. I understand Mr. Wild has a few introductory remarks. I am sure honourable senators will have a few questions and comments once you finish. The floor is yours.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 11 décembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 29 pour étudier le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008. Sujet : La mise en oeuvre de la Loi fédérale sur la responsabilité.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour à tous et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Traduction*]

Bienvenue à la septième séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je m'appelle Joseph Day et je représente le Nouveau-Brunswick. J'ai l'honneur de présider le comité, qui s'intéresse aux dépenses et aux activités du gouvernement, ce qui l'amène à examiner les activités des fonctionnaires et des mandataires du Parlement et de différents groupes ou personnes qui aident les parlementaires à demander des comptes du gouvernement.

Le comité accomplit ce travail en étudiant les prévisions des dépenses et les crédits mis à la disposition des mandataires du Parlement pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions, ainsi que les lois d'exécution des budgets et d'autres questions qui lui sont renvoyées par le Sénat.

Aujourd'hui, nous nous intéressons à la mise en application de la Loi fédérale sur la responsabilité qui, au cours de la dernière session de la législature, était connue sous le titre de projet de loi C-2. Le 11 avril 2006, le gouvernement du Canada a présenté la Loi fédérale sur la responsabilité, le projet de loi C-2, qui crée ou modifie un certain nombre de postes de fonctionnaires et de mandataires.

Nous accueillons aujourd'hui des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor et du Bureau du Conseil privé pour discuter de divers éléments de la mise en application de la Loi fédérale sur la responsabilité et plus particulièrement pour renseigner le comité sur les postes et bureaux créés ou modifiés aux termes de cette loi. Le comité connaît bien le projet de loi C-2 et souhaite savoir où en est rendue sa mise en application.

C'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue à Cathy Hawara, directrice, Nominations et processus de sélection, ainsi qu'à Marc O'Sullivan, secrétaire adjoint au Cabinet par intérim, Personnel supérieur et projets spéciaux, tous deux du Bureau du Conseil privé. Du Secrétariat du Conseil du Trésor, nous accueillons un témoin bien connu de notre comité et d'autres comités sénatoriaux, Joe Wild, directeur exécutif, Politique stratégique, priorités et planification ministérielles.

Merci à chacun d'entre vous d'être là. Je crois savoir que M. Wild a quelques observations liminaires à faire. Je suis persuadé que les sénateurs auront quelques questions à poser et quelques observations à formuler une fois que vous aurez terminé. Vous avez la parole.

[Translation]

Joe Wild, Executive Director, Strategic Policy, Corporate Priorities and Planning, Treasury Board of Canada Secretariat: Mr. Chairman, thank you for the invitation to appear before the Senate Committee on National Finance to discuss the government's progress in implementing the Federal Accountability Act.

[English]

At about the same time last year, I appeared before honourable senators on the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on Bill C-2. I understand this committee intends to hold several meetings to examine the government's progress in implementing the Federal Accountability Act.

In the interests of assisting the committee with this first meeting on this topic, and given that tomorrow is the one-year anniversary of the Federal Accountability Act receiving Royal Assent, I thought I would provide you with a brief overview of where we stand on the implementation of this important piece of legislation and answer any questions to the best of my knowledge.

I am accompanied today by Marc O'Sullivan, Acting Assistant Secretary to the Cabinet, Senior Personnel and Special Projects secretariat of the Privy Council Office, and Cathy Hawara, Director, Appointments and Selection Process of the secretariat. Mr. O'Sullivan will make a short opening statement after the conclusion of my own.

In terms of a year in review, as honourable senators know, the Federal Accountability Act amended 46 existing statutes and created two new ones. Some of these changes came into force with Royal Assent on December 12, 2006, while others were subject to coming-into-force dates, either set out in the act or to be established by order-in-council.

[Translation]

The introduction of Bill C-2 was accompanied by the federal accountability action plan which organized the various elements of the Federal Accountability Act along 14 themes as well as setting out related policy initiatives. The action plan set the legislative and policy agenda for the government and we have made significant progress in advancing that agenda over the last year.

[English]

To date, we have adopted 10 orders-in-council that have brought into force all but two elements of the Federal Accountability Act. I will return to the two remaining elements in a moment.

Over the last 12 months, we have also adopted three sets of regulations, with six more sets of regulations at various stages of development; received the results of four major reviews of government policies and operation; created or revised five policy instruments or guides with several more underway;

[Français]

Joe Wild, directeur exécutif, Politique stratégique, Priorités et planification ministérielles, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Monsieur le président, je vous remercie de cette invitation à comparaître devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales pour discuter des progrès de la mise en œuvre de la Loi fédérale sur la responsabilité.

[Traduction]

L'an dernier, à peu près à la même date, je comparaissais devant les sénateurs du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pour parler du projet de loi C-2. Je crois comprendre que votre comité entend consacrer plusieurs séances à l'examen des progrès du gouvernement dans la mise en œuvre de la Loi fédérale sur la responsabilité.

Afin d'aider le comité durant cette première séance consacrée à ce sujet, et comme demain est le premier anniversaire de la sanction royale de la Loi fédérale sur la responsabilité, j'ai pensé vous donner un bref aperçu de l'état de la mise en œuvre de cette loi importante et répondre à vos questions au mieux de ma connaissance.

Je suis accompagné aujourd'hui de Marc O'Sullivan, secrétaire adjoint du Cabinet, au Secrétariat du personnel supérieur et des projets spéciaux du Bureau du Conseil privé, et de Cathy Hawara, directrice, Nominations et processus de sélection, au même secrétariat. M. O'Sullivan fera également un bref exposé préliminaire une fois que j'aurai terminé le mien.

Comme les sénateurs le savent, la Loi fédérale sur la responsabilité modifiait 46 lois existantes et en créait deux nouvelles. Certaines de ces modifications sont entrées en vigueur au moment de la sanction royale du 12 décembre 2006, alors que d'autres entraient en vigueur à des dates prévues dans la loi ou fixées par décret.

[Français]

L'adoption du projet de loi C-2 était assortie du Plan d'action pour l'imputabilité fédérale qui organisait les divers éléments de la Loi fédérale sur la responsabilité selon 14 thèmes et établissait des initiatives stratégiques connexes. Le plan d'action établissait le programme législatif et politique du gouvernement. Nous avons fait des progrès importants dans la réalisation de ce programme durant la dernière année.

[Traduction]

À ce jour, nous avons fait adopter dix décrets qui ont mis en vigueur tous les éléments de la Loi fédérale sur la responsabilité, sauf deux sur lesquels je reviendrai dans un instant.

Durant la dernière année, nous avons également fait adopter trois règlements, six autres en sont à diverses étapes d'élaboration; effectué quatre examens majeurs des politiques et des opérations du gouvernement; créé ou révisé cinq instruments ou guides de politiques, plusieurs autres étant en cours d'examen; fait

made seven Governor-in-Council appointments and established two new oversight bodies; and ratified a major international treaty.

As I noted earlier, the action plan organized our work into 14 themes. I will now provide more detail to highlight the Government of Canada's progress in implementing the act and action plan along those overarching themes.

The first theme is reforming the financing of political parties. This element has been fully implemented. The relevant statutory amendments came into force on January 1 of 2007, and these measures are currently administered by the Chief Electoral Officer.

Banning secret donations to political candidates: This element has also been fully implemented. The final statutory amendments came into force on July 9, 2007, and these measures are currently administered by the Chief Electoral Officer and the Conflict of Interest and Ethics Commissioner.

Strengthening the role of the ethics commissioner: This element has been fully implemented. The new Conflict of Interest Act came into force on July 9, 2007, and on that date Mary Dawson was appointed to the new position of Conflict of Interest and Ethics Commissioner.

As also committed to in the action plan, on March 29, 2007, the government announced the release of a revised guide for ministers that includes ethical principles and political activity guidelines for ministers and Governor-in-Council appointees. These principles and guidelines form part of the terms and conditions of appointment for these positions.

The fourth theme is ensuring truth in budgeting with a parliamentary budget authority. The relevant statutory provisions under this theme came into force upon Royal Assent. The Library of Parliament is currently working with the government to establish the office of the Parliamentary Budget Officer, including making an appointment to this position.

The government also committed in the action plan to the provision of quarterly updates to the government's fiscal forecast and monthly financial statements in the fiscal monitor. This item has been fully implemented.

Next is making qualified government appointments: statutory amendments to provide parliamentarians with more say in the appointment of agents of Parliament, to revise the process for appointing returning officers under the Canada Elections Act, to provide for the creation of a public appointments commission and to remove entitlements to priority appointments within the public service for ministerial staffers have all come into force.

Theme six is cleaning up government polling and advertising. Most items under this heading have been implemented: statutory and policy changes have been made to require written reports as part of public opinion contracts; public opinion research contract

procéder à sept nominations par le gouverneur en conseil et créé deux nouveaux organismes de surveillance; fait ratifier un traité international majeur.

Comme je l'ai déjà dit, le Plan d'action organisait notre travail en fonction de 14 thèmes. Je vais maintenant vous donner plus de détails sur les points saillants des progrès du gouvernement du Canada dans la mise en œuvre de la loi et du plan d'action selon ces grands thèmes.

Le premier thème est la réforme du financement des partis politiques. La mise en œuvre de ce thème est achevée. Les modifications législatives pertinentes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2007 et le directeur général des élections administre maintenant ces mesures.

Interdiction des dons secrets aux candidats politiques : la mise en œuvre de cet élément est achevée. Les modifications législatives finales sont entrées en vigueur le 9 juillet 2007, et le directeur général des élections et la commissaire aux conflits d'intérêt et à l'éthique administrent maintenant ces mesures.

Renforcement du rôle du commissaire à l'éthique. La mise en œuvre de cet élément est achevée. La nouvelle Loi sur les conflits d'intérêts est entrée en vigueur le 9 juillet 2007 et, à cette date, Mme Mary Dawson a été nommée au nouveau poste de commissaire aux conflits d'intérêt et à l'éthique.

Comme le plan d'action le prévoyait également, le gouvernement annonçait, le 29 mars 2007, la publication d'un guide révisé à l'intention des ministres qui renferme des Lignes directrices en matière d'éthique et d'activités politiques pour les ministres et les personnes nommées par le gouverneur en conseil. Ces principes et ces lignes directrices font partie des conditions de la nomination à ces postes.

Le quatrième thème est la transparence de la budgétisation grâce au Bureau du directeur parlementaire du budget. Les dispositions législatives pertinentes à ce thème sont entrées en vigueur au moment de la sanction royale. La Bibliothèque du Parlement travaille en ce moment avec le gouvernement pour créer le bureau du directeur parlementaire du budget, y compris pour y nommer un titulaire.

Dans le plan d'action, le gouvernement s'engageait également à faire une mise à jour trimestrielle des prévisions budgétaires et des états financiers mensuels du gouvernement dans la nouvelle Revue financière; la mise en œuvre de ce thème est achevée.

Vient ensuite la réforme des nominations du gouvernement. Les modifications législatives qui permettent aux parlementaires d'avoir plus d'influence sur la nomination des mandataires du Parlement, de réviser le processus de nomination des directeurs du scrutin en vertu de la Loi électorale du Canada, de voir à la création d'une Commission des nominations publiques et d'éliminer le droit à une nomination prioritaire au sein de la fonction publique pour le personnel d'un cabinet de ministre sont toutes entrées en vigueur.

Le sixième thème est l'assainissement du secteur des recherches sur l'opinion publique et la publicité au gouvernement. La plupart des éléments de ce thème ont été mis en œuvre, notamment : des modifications législatives et politiques ont été apportées pour

regulations came into effect on June 7, 2007 to prescribe the form and content of contracts and reports, and to provide that reports be provided to Library and Archives Canada; and departments and agencies have been directed to conduct risk-based audits of their advertising and public-opinion research activities and processes.

In addition, as committed to under the action plan, an independent adviser was appointed by the Minister of Public Works and Government Services to conduct a review of public-opinion research. He has issued his report to the Minister of Public Works, and the government is preparing its response.

Theme seven is providing real protection for whistle-blowers. The Federal Accountability Act amended the Public Servants Disclosure Protection Act, and that amended act was brought into force and operational as of April 15, 2007. Appointments have been made to both the office of the Public Sector Integrity Commissioner and the Public Servants Disclosure Protection Tribunal.

Theme eight is strengthening access to information legislation. All the statutory amendments under this element have been brought into force. The Access to Information Act has been expanded to include agents of Parliament, five foundations created under federal statute, seven additional parent Crown corporations and all wholly owned subsidiary Crown corporations.

Further, the government committed to tabling a discussion paper on additional proposed amendments to the Access to Information Act, and this paper was tabled with the appropriate committee of the other place last year.

Theme nine is strengthening the power of the Auditor General. All the statutory amendments under this element have been brought into force. Regulations are being developed to support the Auditor General's authority to inquire into the use of funds under federal funding agreements.

Theme 10 is strengthening auditing and accountability within departments. Deputy heads have been designated as accounting officers under the Financial Administration Act. Statutory amendments have been brought into force regarding the governing structures of Crown corporations, and a new offence has been created for fraud involving public monies.

The additional remaining work largely involves the implementation of the new policy on internal audit, which we continue to phase in, and the development of a new compliance framework, which is currently under development.

Theme 11 is creating a director of public prosecutions. The Office of the Director of Public Prosecutions was established as of the date of Royal Assent and it is operational. An acting director has been appointed pending a permanent appointment to that position.

exiger un rapport par écrit dans les marchés de sondage d'opinion publique; un Règlement sur les marchés de recherche sur l'opinion publique est entré en vigueur le 7 juin 2007 pour prescrire la forme et le contenu des marchés et des rapports, et pour exiger que des rapports soient fournis à Bibliothèque et Archives Canada; tous les ministères et organismes ont reçu des instructions afin d'effectuer des vérifications fondées sur le risque pour leurs activités et leurs processus de publicité et de recherche sur l'opinion publique.

De plus, comme le Plan d'action le prévoyait, un conseiller indépendant a été nommé par le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour effectuer un examen de la recherche sur l'opinion publique qui a soumis son rapport au ministre des Travaux publics, et le gouvernement est en train de préparer sa réponse.

Le septième thème porte sur la vraie protection à offrir aux dénonciateurs. La Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles modifiée est entrée en vigueur le 15 avril 2007 et des nominations ont été faites au Bureau du commissaire à l'intégrité de la fonction publique et au Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles.

Huitièmement, il fallait renforcer la Loi sur l'accès à l'information. Toutes les modifications législatives de ce thème sont entrées en vigueur. La Loi sur l'accès à l'information a été élargie pour inclure les agents du Parlement, cinq fondations instaurées en vertu d'une loi fédérale et sept autres sociétés d'État mères et toutes les filiales des sociétés d'État.

De plus, le gouvernement s'est engagé à déposer un document de travail sur des modifications supplémentaires proposées à la Loi sur l'accès à l'information, lequel a été déposé au comité compétent de l'autre chambre l'an dernier.

Le neuvième thème est le renforcement des pouvoirs de la vérificatrice générale. Toutes les modifications législatives de ce thème sont entrées en vigueur. Un règlement a également été rédigé pour appuyer son pouvoir de faire enquête sur l'utilisation des fonds provenant des ententes de financement fédéral.

Le dixième thème est le renforcement de la vérification et de la responsabilisation au sein des ministères. Les administrateurs généraux ont été désignés comme administrateurs des comptes en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, des modifications législatives ont été apportées aux structures de gouvernance des sociétés d'État et une nouvelle infraction a été créée pour les fraudes mettant en cause des fonds publics.

Le travail qui reste à faire touche surtout la mise en œuvre de la nouvelle politique sur la vérification interne et la création d'un nouveau cadre de conformité, qui est en cours.

Le onzième thème est la création du poste de directeur des poursuites publiques. Le Bureau du directeur des poursuites pénales a été créé à la date de la sanction royale, et il est opérationnel. Un directeur intérimaire a été nommé en attendant une nomination permanente à ce poste.

Theme 12 is ratifying the United Nations Convention against Corruption. The item has been fully implemented. Canada ratified the convention on October 2, 2007.

Theme 13 is cleaning up procurement of government contracts. Several items under this element have been completed, including the incorporation of an overarching statement of principle with respect to procurement in the Financial Administration Act and the adoption of a new Code of Conduct for Procurement on September 19, 2007. Some items remain to be fully implemented. For example, work continues on the development of necessary regulations to bring into force the statutory provisions creating the position of the procurement ombudsman. A Procurement Ombudsman Designate was appointed on September 10, 2007 to assist in establishing the office and developing the regulations and processes and procedures necessary for the effective discharge the ombudsman's mandate.

This office is one of the two elements of the Federal Accountability Act not yet in force.

The second is the Lobbyist Registration Act. The government is developing needed regulations to set out the administrative measures necessary for lobbyists to comply with the new registration requirements to be included under the newly titled Lobbying Act.

We are also developing regulations to prescribe certain positions as "designated public officer holders" for the purposes of the new act. We are working with the Office of the Registrar of Lobbyists, which is developing the online registration system to ensure that lobbyists can file their returns as efficiently as possible while providing the public with a user-friendly database of information.

Efforts are also underway to appoint a Commissioner of Lobbying and my colleague will speak to this position in greater detail.

Since undertaking public consultations on the regulations and other aspects of the lobbying registration regime in March, we have been working diligently to prepare the regulations for pre-publication. As you may be aware, the president noted in the other place last week that pre-publication of these regulations will proceed next month, and the government is working along those timelines.

[Translation]

There has been a lot of work done since the Federal Accountability Act received royal assent just one year ago. Our commitment to implementing the act and action plan has not diminished, and we are continuing to work hard to implement this important piece of legislation.

Le douzième thème est la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption. La mise en œuvre de cet élément est achevée. Le Canada a ratifié la Convention le 2 octobre 2007.

Le treizième thème est l'assainissement de la passation des marchés du gouvernement. Plusieurs éléments de ce thème sont achevés, notamment l'intégration d'une déclaration de principe générale sur la passation des marchés dans la Loi sur la gestion des finances publiques et l'adoption, le 19 septembre 2007, d'un nouveau Code de conduite en matière d'approvisionnement. La mise en œuvre complète de certains éléments reste à faire. Par exemple, le travail se poursuit sur la rédaction du règlement nécessaire à l'entrée en vigueur des dispositions législatives créant le poste d'ombudsman de l'approvisionnement. Un ombudsman de l'approvisionnement désigné a été nommé le 10 septembre 2007 pour aider à la mise sur pied d'un bureau et à la préparation du règlement, des processus et des procédures nécessaires à l'exécution efficace du mandat de l'ombudsman.

C'est là un des deux éléments de la Loi fédérale sur la responsabilité qui ne sont pas encore entrés en vigueur.

Le deuxième élément est Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Le gouvernement est en train de créer le règlement nécessaire à l'établissement des mesures requises pour que les lobbyistes se conforment aux nouvelles exigences d'enregistrement qui seront intégrées à la Loi sur le lobbying, dont le titre a été modifié.

Nous sommes également en train de rédiger un règlement pour exiger que ceux qui occupent certains postes deviennent des « titulaires de charge publique désignés » aux fins de la nouvelle Loi. Nous travaillons également avec le Bureau du directeur des lobbyistes qui met en place un système d'enregistrement en ligne pour s'assurer que les lobbyistes peuvent faire leurs déclarations le plus efficacement possible tout en offrant au public une base de données conviviale.

De plus, on cherche actuellement à faire nommer un commissaire au lobbying. Mon collègue vous donnera plus d'explications à ce sujet.

Depuis que nous avons entrepris des consultations publiques sur le règlement et d'autres aspects du régime d'enregistrement, en mars, nous travaillons diligemment à préparer la prépublication de ce règlement. Comme vous le savez sans doute, le Président des Communes a dit aux députés, la semaine dernière, que la prépublication de ce règlement sera faite le mois prochain, et le gouvernement travaille en fonction de cet échéancier.

[Français]

Beaucoup de travail a été fait depuis la sanction royale de la Loi fédérale sur la responsabilité il y a tout juste un an. Notre engagement à mettre en œuvre la loi et le plan d'action n'a pas diminué et nous continuons à y travailler avec acharnement.

[English]

On a final note, I take this opportunity to thank and recognize the efforts of my team, as well as the work and dedication of my colleagues at the Privy Council Office, Department of Justice, Public Works and Government Services Canada, Canada Public Service Agency and within the Treasury Board Secretariat.

This concludes my remarks and I would be pleased to answer questions after my colleague's opening remarks, which will focus on the specific actions that have been taken with respect to appointments.

Marc O'Sullivan, Acting Assistant Secretary to the Cabinet, Senior Personnel and Special Projects, Privy Council Office: I will provide a quick update on a number of Governor-in-Council appointments for positions that were established by the Federal Accountability Act. As my colleague, Mr. Wild, mentioned, the government has already made a number of appointments of qualified persons to these new positions. In particular, the Conflict of Interest and Ethics Commissioner, Mary Dawson, was appointed on July 9, 2007, following approval of her appointment by the House of Commons. As well, the Public Sector Integrity Commissioner, Christiane Ouimet, was appointed on August 6 following approval of her appointment by both Houses of Parliament. In fact, she appeared before the Senate as a whole. It was an interesting moment for an appointee.

Finally, and following an open and public selection process, on September 10 the government appointed the Procurement Ombudsman Designate, Shahid Minto, to assist in establishing the Office of the Ombudsman and in developing the necessary regulations. Once the regulatory process, as described by Mr. Wild, is completed, the statutory provisions establishing this new office will be brought into force and Mr. Minto will be formally appointed as Procurement Ombudsman.

[Translation]

Selection processes are currently underway with respect to two other positions established by the Federal Accountability Act, namely the director of public prosecutions and the Parliamentary Budget Officer. The Director of Public Prosecutions Act provides for an elaborate selection and appointment process for the Director. In accordance with that process, the Attorney General has established a selection committee to assess the qualifications of a number of candidates identified following the publication of a notice of vacancy. The selection committee has now completed its assessment and provided its recommendations to the Attorney General for his consideration.

Brian Saunders became the Acting Director of Public Prosecutions when the Federal Accountability Act received royal assent on December 12, 2006 and is assuming responsibility for this office while the selection process, which is being managed by the Department of Justice, is underway.

[Traduction]

Un dernier mot. Je profite de l'occasion qui m'est ici offerte pour remercier mon équipe et souligner son travail, ainsi que le travail et le dévouement de mes collègues du Bureau du Conseil privé, du ministère de la Justice, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, de l'Agence de la fonction publique du Canada et du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Voilà qui met fin à mon exposé. Je me ferai un plaisir de répondre aux questions que les membres du comité pourraient avoir à poser après les observations préliminaires de mon collègue, qui porteront notamment sur les mesures précises qui ont été prises au sujet des nominations.

Marc O'Sullivan, secrétaire adjoint au Cabinet par intérim, Personnel supérieur et projets spéciaux, Bureau du Conseil privé : Je voudrais proposer au comité une brève mise à jour sur certains des postes que doit combler le gouverneur en conseil aux termes de la Loi fédérale sur la responsabilité. Comme mon collègue, M. Wild, vient de le dire, le gouvernement a déjà nommé plusieurs titulaires qualifiés à quelques-uns de ces nouveaux postes. Ainsi, la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, Mary Dawson, a été nommée le 9 juillet 2007, sur approbation de sa nomination par la Chambre des communes. De même, la commissaire à l'intégrité du secteur public, Christiane Ouimet, a été nommée le 6 août 2007, avec l'approbation des deux Chambres du Parlement. Elle a même comparu devant un comité plénier du Sénat, ce qui a été une expérience intéressante pour une personne ainsi nommée.

Enfin, au terme d'un processus de sélection ouvert et public, le gouvernement a nommé le 10 septembre 2007 Shahid Minto au poste d'ombudsman de l'approvisionnement désigné. M. Minto a pour tâche d'aider à l'établissement du Bureau de l'ombudsman et à l'élaboration des règlements. Une fois la réglementation prête, les dispositions de la Loi sur la création du Bureau de l'ombudsman entreront en vigueur, et M. Minto sera officiellement nommé ombudsman de l'approvisionnement.

[Français]

Les processus de sélection sont actuellement en cours pour deux autres postes établis par la Loi fédérale sur la responsabilité, soit ceux du directeur des poursuites pénales et du directeur parlementaire du budget. La Loi sur le directeur des poursuites pénales prévoit une procédure précise par la sélection et la nomination du directeur. Conformément à cette procédure, le procureur général a chargé un comité de sélection d'évaluer les candidats cernés après la publication d'un avis de vacance. Le comité a maintenant terminé son évaluation et a présenté ses recommandations au procureur général.

Depuis le 12 décembre 2006, date de la sanction royale de la Loi fédérale sur la responsabilité, Bryan Saunders a assumé, à titre intérimaire, les fonctions de directeur des poursuites pénales. Il restera en poste jusqu'à ce que le ministère de la Justice termine le processus de sélection.

Turning now to the Parliamentary Budget officer, that position is established through the Parliament of Canada Act as an officer of the Library of Parliament. The Governor-in-Council may select the Parliamentary Budget Officer from a list of three names submitted through the Leader of the Government in the House of Commons, by a committee formed and chaired by the Parliamentary Librarian. We understand that a selection process is currently underway and that the Parliamentary Librarian is being assisted in the recruitment of the first Parliamentary Budget Officer by an executive search firm.

The Federal Accountability Act also established the position of Commissioner of Lobbying to oversee the new Lobbying Act. As Mr. Wild indicated earlier, the required regulations are currently being developed. The government intends to launch an open and public selection process shortly so that it may identify a highly qualified candidate to be considered for appointment to this position, following approval of both Houses of Parliament. The appointment of the Commissioner of Lobbying will be made once the regulatory process has been completed and the legislation has been brought into force.

[English]

With respect to the Public Appointments Commission, the Federal Accountability Act provides that the government may establish a public appointments commission to oversee and report on the selection processes for appointments by the Governor-in-Council to agencies, boards, commissions and Crown corporations. As you know, the commission was established administratively by order-in-council on April 21, 2006, prior to the passage and coming into force of the Federal Accountability Act, to ensure full implementation at the earliest opportunity. The government appointed three eminent Canadians, Hassan Khasrowshahi, the Honourable Roy McLaren, and Jacqueline Boutet as members of the commission, and nominated Gwyn Morgan, one of Canada's top CEOs, to be chairperson. On May 16, 2006 the Standing Committee on Government Operations and Estimates of the House of Commons rejected Mr. Morgan's nomination, following which the three members of the commission tendered their resignation.

As part of the government's initial attempt to establish the commission, a secretariat was created to support the work of the commission and it has continued to do so. The government has followed through on its overall commitment to appoint qualified persons to head its various agencies, boards, commissions and Crown corporations. To this end, it has run over 80 open selection processes to fill these key positions since taking office. The positions are advertised at a minimum in the *Canada Gazette* and on the Governor-in-Council appointments website. In some cases, executive search firms are also hired as part of the recruitment strategy. Selection committees interview candidates to identify the most qualified persons for the government's consideration in making these appointments.

Quant à la charge de directeur parlementaire du budget, elle est créée par la Loi sur le Parlement du Canada et son titulaire est membre du personnel de la Bibliothèque du Parlement. Le gouverneur en conseil doit choisir d'une liste de trois candidats, reçus par l'intermédiaire du leader du gouvernement à la Chambre, d'un comité formé par le Bibliothécaire du Parlement. Nous comprenons que le processus de sélection du premier directeur parlementaire du budget est actuellement en cours et que le bibliothécaire du Parlement est assisté d'une agence de recrutement de cadres.

La Loi fédérale sur la responsabilité prévoit la nomination d'un commissaire au lobbying chargé de l'application de la nouvelle loi sur le lobbying. Comme l'a mentionné M. Wild, le règlement nécessaire est en voie d'élaboration. Le gouvernement compte lancer bientôt un processus de sélection public ouvert afin de proposer la nomination d'une personne très qualifiée à ce poste après ratification par les deux Chambres du Parlement. La nomination du commissaire du lobbying sera effectuée une fois le processus de réglementation terminé et la loi entrée en vigueur.

[Traduction]

En ce qui concerne la Commission des nominations publiques, la Loi fédérale sur la responsabilité dispose que le gouvernement peut constituer la Commission des nominations publiques pour superviser les processus de sélection des candidats à des postes pourvus par le gouverneur en conseil pour les agences, conseils, commissions et sociétés d'État et pour en faire rapport. Comme vous le savez, cette commission a été constituée par décret le 21 avril 2006, avant l'adoption et l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la responsabilité, afin que les dispositions prévues puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais. Le gouvernement a nommé trois éminents Canadiens, soit Hassan Khasrowshahi, l'honorable Roy MacLaren et Jacqueline Boutet, à titre de membres de la commission, et il a proposé la candidature de Gwyn Morgan, un des chefs d'entreprise les plus en vue au Canada, au poste de président. Le 16 mai 2006, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a rejeté la candidature de M. Morgan, après quoi les trois membres de la commission ont remis leur démission.

Quand le gouvernement a tenté de mettre sur pied la commission, un secrétariat a été établi pour la soutenir dans ses travaux, et il demeure actif. Le gouvernement a donné suite à son engagement de nommer des personnes qualifiées à la tête de ses divers organismes, conseils, commissions et sociétés d'État. À cette fin, il a tenu, depuis son arrivée au pouvoir, plus de 80 processus de sélection ouverts pour doter ces postes clés. Les postes sont annoncés au moins dans la *Gazette du Canada* et sur le site web des nominations par le gouverneur en conseil. Dans certains cas, la stratégie de recrutement prévoit le recours à des agences de recrutement de cadres. Des comités de sélection font passer des entrevues aux candidats en vue de proposer les plus qualifiés au gouvernement pour une nomination possible.

In the same manner, the government has recruited highly qualified individuals to assume the responsibilities of the important public offices established by the Federal Accountability Act.

[Translation]

This concludes my opening statement. I would be pleased to answer any questions members of the committee may have in this regard.

[English]

The Chair: Thank you Mr. Wild and Mr. O'Sullivan. For clarification, you talked about Mr. Morgan's appointment being rejected by a House of Commons committee. That was long before the bill was ultimately accepted by Parliament. Is that correct?

Mr. O'Sullivan: Yes, that is correct.

The Chair: That activity took place in or about May when the bill finally was accepted. I think Royal Assent was, as Mr. Wild pointed out, only a year ago.

Mr. O'Sullivan: In December.

The Chair: December 12 of last year.

Mr. O'Sullivan: Yes.

The Chair: Here we are a year later. We appreciate the background. Mr. Wild, can you tell us so we will all know, is there still a working group that follows the action plan to ensure that all the various segments are updated? Is there a joint interdepartmental group and if so, who is on it and who chairs it?

Mr. Wild: I have responsibility for coordinating the implementation of the Federal Accountability Act as the Executive Director of Strategic Policy for the Treasury Board Secretariat. It is one of my main priorities and responsibilities to ensure that the system of government is aligned so that individual departments responsible for various portions of the act can move ahead as expeditiously as possible to implement their areas of responsibility.

I am responsible for coordinating; I track the implementation of all departments; and I provide updates to the President of the Treasury Board, who has political responsibility for the file. That is the role I play.

I had a committee of senior officials that I chaired to help coordinate and ensure that we made progress. That committee still exists but it does not tend to meet in person. We work through my requesting updates on their progress and then they call me whenever they have any particular issue or problem.

The Chair: If you see a certain area lagging, then through your president, you would bring pressure to bear on that particular area to move them along?

Le gouvernement a employé cette même méthode pour recruter des personnes hautement qualifiées à qui confier les responsabilités des importantes charges publiques instaurées par la Loi fédérale sur la responsabilité.

[Français]

Ceci termine ma déclaration. Je serai maintenant heureux de répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président : Merci, messieurs Wild et O'Sullivan. Je voudrais une précision. Vous avez dit qu'un comité des Communes avait rejeté la nomination de M. Morgan. Cela s'est produit longtemps avant que le Parlement ne finisse pas adopter le projet de loi, n'est-ce pas?

M. O'Sullivan : Oui, c'est exact.

Le président : Cela s'est passé en mai, ou aux environs de mai, au moment où le projet de loi a enfin été accepté. Comme M. Wild l'a signalé, la sanction royale a eu lieu il y a environ un an seulement.

M. O'Sullivan : En décembre.

Le président : Le 12 décembre de l'an dernier.

M. O'Sullivan : Oui.

Le président : Et nous voici un an plus tard. Nous vous remercions d'avoir esquissé le contexte. Monsieur Wild, pourriez-vous nous dire, pour que nous le sachions tous, s'il y a toujours un groupe de travail qui suit l'application du plan d'action pour faire en sorte que les divers segments soient mis à jour? Y a-t-il un groupe interministériel? Qui en sont les membres et le président?

M. Wild : Je suis chargé de coordonner la mise en application de la Loi fédérale sur la responsabilité à titre de directeur exécutif de la Politique stratégique, au Secrétariat du Conseil du Trésor. L'une de mes principales priorités et responsabilités consiste à adapter le système de gouvernement pour que les divers ministères chargés de différentes parties de la loi puissent agir le plus rapidement possible pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Je m'occupe de la coordination, j'observe la mise en œuvre dans tous les ministères et je communique des mises à jour au président du Conseil du Trésor, qui a la responsabilité politique du dossier. Voilà le rôle que j'ai à jouer.

J'avais un comité de hauts fonctionnaires que je présidais et il a aidé à assurer la coordination et à faire en sorte que nous progressions. Le comité existe toujours, mais il se réunit peu. Nous demandons des mises à jour sur les progrès accomplis, et les membres m'appellent lorsque des questions ou problèmes particuliers surgissent.

Le président : Si vous constatez des retards dans un certain domaine, vous exercez des pressions par l'entremise de votre président pour faire avancer les choses?

Mr. Wild: It all depends on circumstances as to exactly what steps would be taken. We ask people to establish their project timeline as to when they think they will complete certain items. We then track how their program against that timeline and inform the president. The president determines whether there is a sufficient issue to raise with ministerial colleagues.

Senator Stratton: It is good to see you people again. I know you did a superb job in helping us bring that bill to fruition, and I want to compliment you again. That was a lot of hard work and I see you still are running hard.

You can probably give me a simple answer to my first question. In some of these questions that I have, the package has not been finished. I would appreciate if Mr. Wild and Mr. O'Sullivan could perhaps go through your presentations and tell us, where an item has not been completed, if there is an anticipated completion date. That would be helpful.

Mr. Wild: Certainly: The two major items to be brought into force that are not yet in force in terms of the statutory provisions are the Office the Procurement Ombudsman and the Lobbying Act, both of which are going through a regulatory process. The timing depends upon when those regulations are pre-published, what sort of reaction Canadians have to those regulations during that consultation period, how long the government then needs to take into account whatever it hears from Canadians on those regulations and then the time to finalize them.

In terms of specific timing, it is difficult to give a definitive date on when regulations will be pre-published. As alluded to in the House of Commons last week, the President of the Treasury Board suggested that the Lobbying Act regulations would come forth for pre-publication next month. We are working on that timeline. I cannot speak to exactly when these regulations will be published. That matter is for cabinet to determine.

Senator Stratton: I appreciate that. The question is more or less to give Canadians an idea of the timeline. Is it six months out or is it two years out? I can see Senator Ringuette having the same questions, so even a ballpark figure would help.

Mr. Wild: Again, all I can say in terms of a target date is that we are working as hard as we can and as fast as we can to bring all these elements into force. The regulatory process takes a certain amount of time and that process will dictate exactly when things come into force.

I am not in a position to speak to specific dates as ultimately that question is for ministers to determine. I can say only that our instructions remain the same as when we were drafting the act and taking it through the House of Commons and the Senate, which is to do things as expeditiously as possible. We have dedicated all the resources needed on these files to move them forward as quickly as possible.

M. Wild : Tout dépend des circonstances et des mesures à prendre. Nous demandons à ce que chacun établisse un calendrier qui indique quand certains éléments seront achevés. Nous vérifions alors dans quelle mesure le calendrier est respecté, et nous informons le président, qui voit si le problème justifie une intervention auprès de ses collègues ministres.

Le sénateur Stratton : Il est agréable de vous rencontrer de nouveau. Vous avez fait un travail splendide en nous aidant à faire aboutir le projet de loi, et je tiens à vous féliciter de nouveau. Ce fut un travail difficile, et je constate que vous ne chômez toujours pas.

Vous pouvez sans doute donner une réponse simple à ma première question. Certaines de mes questions portent sur des domaines où le travail n'est pas achevé. Je serais reconnaissant à MM. Wild et O'Sullivan de bien vouloir revenir sur leurs exposés et nous dire si, pour les éléments non terminés, une date d'achèvement a été prévue. Ce serait utile.

Mr. Wild : Certainement. Les deux grands éléments à mettre en place, en ce qui concerne les dispositions législatives, sont le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement et la Loi sur le lobbying. Dans les deux cas, on est au processus de réglementation. Les dates dépendent de divers éléments : Quand aura lieu la prépublication? Quelle sera la réaction des Canadiens aux règlements proposés pendant la période de consultation? Combien de temps faudra-t-il au gouvernement pour tenir compte des opinions des Canadiens? Combien de temps faudra-t-il pour arriver à un texte définitif?

Il est difficile de donner une date précise et ferme pour la prépublication. Le président du Conseil du Trésor a dit aux Communes la semaine dernière que le règlement d'application de la Loi sur le lobbying pourrait faire l'objet d'une prépublication le mois prochain. Nous travaillons en fonction de ce calendrier. Je ne peux pas dire au juste quand le règlement sera publié. La question relève du Cabinet.

Le sénateur Stratton : Je le comprends. Il s'agit plutôt de donner un ordre d'idée. Dans six mois ou dans deux ans? Je vois que le sénateur Ringuette se pose les mêmes questions. Même une date très approximative ferait l'affaire.

M. Wild : Pour ce qui est des dates cibles, tout ce que je peux dire, c'est que nous travaillons le plus fort et le plus rapidement possible pour que tous ces éléments entrent en vigueur. Le processus de réglementation demande un certain temps, et c'est lui qui déterminera exactement la date de l'entrée en vigueur.

Je ne suis pas en mesure de donner des dates précises, car la question dépend des ministres, en dernier ressort. Je peux dire seulement que nos instructions demeurent les mêmes que lorsque nous rédigions la loi et l'avons fait étudier aux Communes et au Sénat, c'est-à-dire qu'il faut faire le plus rapidement possible. Nous avons consacré à ces dossiers toutes les ressources nécessaires pour accomplir le travail le plus rapidement possible.

Senator Stratton: Finally, can you take us through the regulatory process briefly, so that we have a clear understanding, and Canadians have a clear understanding, of what that process is and why it takes as long as it does? In some instances, it takes a while.

Mr. Wild: It certainly can. Much depends on how involved stakeholders are in terms of how much interest they show in the regulations. It can take more time to work through the consultation period.

Generally speaking, with regulations, we look at a certain period for policy development — that is, to figure out what we want and how to articulate what will go into the regulation. Sometimes, as with the Lobbying Act, we have consultations at that phase, as we did in March. Sometimes those consultations can be more involved than others. Sometimes we can do them quickly through electronic means; sometimes it means focus groups and round tables in the country. The time it takes to develop the policy of the regulations varies considerably.

Once we complete that and we go through the internal approval processes, regulations are then pre-published in the *Canada Gazette* for a minimum period of 30 days. It can be longer, but that is the minimum period. That is the formal period in which Canadians can see what the regulatory proposal looks like and they have the opportunity, then, to provide submissions to the government on those regulations. The government then takes time to review those submissions. How much time is taken depends completely upon how many submissions are received and whether they raise significant issues that, perhaps, had not been considered. Then, the regulations go back through the internal approval process and are published in the *Canada Gazette* a second time, at which time they may then come into force or the date may be set for which the regulations come into force.

Typical periods of time to complete regulations vary considerably. It can take anywhere from six months to 12 months or 18 months. It is not unheard of to take years, depending again on how much controversy there is and how much stakeholder interest there is in the regulations.

Senator Cowan: Mr. O'Sullivan, in your opening comments with respect to the Parliamentary Budget Officer, you said that you understood a selection process was underway and that the Parliamentary Librarian is being assisted in the recruitment of the first Parliamentary Budget Officer by an executive search firm.

As the chair noted at the beginning of this meeting, this act has been in place for more than a year. How could it possibly take that long to select a Parliamentary Budget Officer?

Mr. O'Sullivan: The Parliamentary Librarian is responsible for establishing the office, the functions and the administrative apparatus around the office. I know they have been working on that. They have been running the selection process, as established

Le sénateur Stratton : Enfin, pouvez-vous nous expliquer brièvement le processus de réglementation pour que les Canadiens et nous le comprenions clairement et que nous sachions en quoi le processus consiste et pourquoi il prend tant de temps? Parfois, il faut un certain temps.

M. Wild : Bien sûr, je peux le faire. Cela dépend beaucoup de l'intérêt que les acteurs en cause accordent aux règlements. Il peut être plus long de procéder aux consultations.

De façon générale, dans le cas des règlements, il faut consacrer un certain temps à l'élaboration de la politique, c'est-à-dire qu'il faut définir ce qu'on veut et voir ce qui figurera dans le règlement. Parfois, comme dans le cas de la Loi sur le lobbying, nous tenons des consultations à cette étape, comme nous l'avons fait en mars. Et il arrive que certaines consultations soient plus complexes que d'autres. Nous pouvons parfois les mener rapidement grâce à des moyens électroniques; ou recourir à des groupes de réflexion et à des tables rondes à divers endroits au Canada. La période nécessaire à l'élaboration de la politique qui guide les règlements varie considérablement.

Une fois cette étape terminée et les processus d'approbation interne appliqués, les règlements font l'objet d'une prépublication dans la *Gazette du Canada* pendant au moins 30 jours. C'est là le minimum, mais la période peut être plus longue. Il s'agit d'une période officielle pendant laquelle les Canadiens peuvent considérer la proposition de règlement et présenter à ce sujet des mémoires au gouvernement. Celui-ci prend le temps d'examiner ces mémoires. La période consacrée à cet examen dépend tout à fait du nombre de mémoires reçus et de la gravité des questions soulevées — dont on n'avait peut-être pas tenu compte préalablement. Puis, le règlement est de nouveau soumis au processus d'approbation interne et publié dans la *Gazette du Canada* pour la deuxième fois. Il peut alors entrer en vigueur immédiatement, ou bien la date d'entrée en vigueur peut être fixée à un autre moment.

La période nécessaire pour mettre un règlement en place varie considérablement. Ce peut être six, 12 ou 18 mois. Il est même arrivé qu'il faille des années, mais cela dépend encore une fois de l'ampleur de la controverse et du degré d'intérêt des différents protagonistes pour le règlement.

Le sénateur Cowan : Monsieur O'Sullivan, dans votre exposé du début, vous avez dit au sujet du directeur parlementaire du budget que vous croyiez savoir que la sélection du titulaire était en cours et qu'une agence de recrutement de cadres aidait le bibliothécaire parlementaire à recruter le premier directeur parlementaire du budget.

Comme le président l'a signalé en début de séance, la loi est en vigueur depuis plus d'un an. Comment peut-il falloir autant de temps pour choisir un directeur parlementaire du budget?

M. O'Sullivan : Il incombe au bibliothécaire parlementaire de mettre en place le bureau du directeur, ses fonctions et son appareil administratif. Je sais qu'on y travaille et qu'on applique le processus de sélection, comme il est prévu dans la loi. Les

under the act. They hired a search firm because of the anticipated difficulty in recruiting. Senior economists in this market will be difficult to recruit.

Senator Cowan: Can you tell us the stage? Are they at the short list stage?

Mr. O'Sullivan: They are at the stage of identifying candidates through the search firm.

Senator Cowan: What does that mean? I am familiar already with search processes. You winnow applications down from a large number to a longer short list and then, eventually, to a short list. Under the act, I think three names will be presented to the Governor-in-Council. Are they at that stage yet? If not, how close are they?

Mr. O'Sullivan: I will turn to Ms. Hawara on that question.

Cathy Hawara, Director, Appointments and Selection Process, Privy Council Office: The search firm has identified a number of candidates, and a selection committee has been struck by the Parliamentary Librarian. I understand that interviews will place as early as next week. The search firm is also looking at dates in the New Year for follow-up interviews. They are at a fairly advanced stage. They have done the initial search, they have presented findings to a selection committee and interviews will take place shortly.

Senator Cowan: Can you give us an estimate as to when that list of three will be presented to the government?

Ms. Hawara: It is difficult to say. I have been told by the search firm that they are also looking at dates in early January for further interviews. It will be in the New Year, but I do not have an exact time frame.

Senator Cowan: Leaving aside the identity of the Parliamentary Budget Officer, what steps have been taken to staff an office and structure an office for the Parliamentary Budget Officer?

Mr. O'Sullivan: We know that the Parliamentary Librarian has been working on this matter. We do not have the exact information in terms of whether they have staffed the office, but we know that they have determined the structure, the reporting relationships, and so on.

Senator Cowan: Perhaps Mr. Wild is the proper person to answer that question. He is tasked with monitoring the progress towards the implementation of this office. Perhaps he could shed some light on exactly where the Parliamentary Librarian stands on this matter.

Mr. Wild: Unfortunately, I cannot shed much light on exactly what the Parliamentary Librarian has undertaken with respect to establishing that office other than the information that my colleagues from Privy Council Office have already provided.

Senator Cowan: For the year ended March 31, an amount of \$250,000 was allocated towards this office.

Mr. Wild: Correct.

Senator Cowan: Was that money spent?

services d'une agence ont été retenus en raison des difficultés de recrutement prévues. Il sera difficile de recruter des économistes d'expérience sur ce marché.

Le sénateur Cowan : Pouvez-vous nous dire à quel stade on est rendu? À celle de la liste courte de candidats?

M. O'Sullivan : Au stade du repérage des candidats, dont l'agence s'occupe.

Le sénateur Cowan : Qu'est-ce que cela veut dire? Je connais déjà très bien les processus de recherche. On élague une longue liste de candidats pour n'en retenir que quelques-uns au bout du compte. Aux termes de la loi, je crois que trois noms seront soumis au gouverneur en conseil. En est-on rendu à ce stade? Sinon, en est-on encore loin?

Mr. O'Sullivan : Je vais demander à Mme Hawara de répondre à cette question.

Cathy Hawara, directrice, Nominations et processus de sélection, Bureau du Conseil privé : L'agence a trouvé un certain nombre de candidats, et le bibliothécaire parlementaire a mis sur pied un comité de sélection. Sauf erreur, les entrevues se dérouleront dès la semaine prochaine. L'agence cherche également des dates dans la Nouvelle Année pour les entrevues de suivi. On est donc à un stade assez avancé. Les recherches initiales sont faites, les résultats ont été soumis à un comité de sélection, et les entrevues auront lieu sous peu.

Le sénateur Cowan : Avez-vous une idée du moment où la liste de trois candidats sera présentée au gouvernement?

Mme Hawara : Difficile à dire. L'agence m'a dit qu'elle envisageait aussi des dates au début de janvier pour d'autres entrevues. Ce sera au cours de la Nouvelle Année, mais je ne sais pas au juste quand.

Le sénateur Cowan : Si on laisse de côté l'identité du directeur parlementaire du budget, quelles mesures a-t-on prises pour doter un bureau en personnel et structurer ce bureau pour le directeur?

M. O'Sullivan : Nous savons que le bibliothécaire parlementaire a travaillé à ce dossier. Nous n'avons pas de renseignements exacts sur la nomination d'un personnel, mais nous savons que la structure a été définie, avec les relations hiérarchiques, et cetera.

Le sénateur Cowan : Peut-être M. Wild est-il le témoin qui est en mesure de répondre à cette question. Il doit surveiller les progrès accomplis vers la création de ce bureau. Peut-être pourrait-il nous éclairer un peu. Où en est au juste le bibliothécaire parlementaire dans ce dossier?

M. Wild : Malheureusement, je ne peux rien ajouter de plus précis que ce qu'ont expliqué mes collègues du Bureau du Conseil privé sur les mesures prises par le bibliothécaire parlementaire.

Le sénateur Cowan : Pour l'exercice se terminant le 31 mars, un montant de 250 000 \$ a été prévu pour ce bureau.

M. Wild : Exact.

Le sénateur Cowan : L'argent a-t-il été dépensé?

Mr. Wild: I do not know the specifics of what has happened with the money that was allocated to the office.

Senator Cowan: If your job is to monitor this situation and you have identified two or three areas that remain yet to be done, why can you not tell us more about whether this money has been spent? Have you any idea how much money will be requested for the period beginning April 1, 2007? For the fiscal year ended 2007, it was 250,000, so we are already well into that year. What is the budgetary request with respect to the period that began seven or eight months ago?

Mr. Wild: I do not have information as to what the Library of Parliament has requested in terms of budgetary requirement. My particular relationship with the Library of Parliament is fairly removed. It is an institution of Parliament. I do not insert myself into oversight of that particular institution. It is treated differently than government departments where we have a direct role as the Treasury Board in overseeing what goes on within those institutions. With the parliamentary institutions, we are more removed. The Board of Internal Economy is the mechanism in place for overseeing and determining expenditures for those offices. I have not been involved in the allocation of funds or what the Library of Parliament may look for in the future. I do not have that information.

I think the best source for that information is the librarian himself. If you wish me to try to determine that information, I can do that, but it is not something I would normally deal with.

Senator Cowan: I would appreciate if you could send that information because it may be some time before we can have the Parliamentary Librarian before us. I would like information about the expenditure of the \$250,000: what is anticipated to be spent and what has been spent since April 1, 2007; where do they stand with respect to the recruitment process; and what, if anything, is being done to staff the office in anticipation of the appointment.

The Chair: If you can give that information to the clerk, it will be distributed to all members of the committee.

Senator Nancy Ruth: I wanted to ask a question not about the Federal Accountability Act but about something I try to keep Canada accountable to, and that is gender-based budgeting or gender-based analysis. Canada promised this initiative prior to the Beijing conference in 1995, and we have signed the United Nations Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, CEDAW, agreement. My understanding from Treasury Board is that there is no requirement for departments to do gender-based analysis although there is a suggestion they do it, except in the areas where there is a new policy or if there are changes to a policy or program that now exists. However, there is no overall requirement. My assumption is that this directive must come from the PCO for Canada to kick in and do what it said it would do. I am looking for help in understanding where this

M. Wild : J'ignore les détails de ce qui a été fait des fonds affectés à ce bureau.

Le sénateur Cowan : Si votre travail est surveiller la situation et si vous avez cerné deux ou trois domaines où il reste du travail à faire, comment se fait-il que vous ne puissiez pas nous en dire plus long sur l'utilisation de cet argent? Avez-vous une idée du montant qui sera demandé pour la période débutant le 1^{er} avril 2007? Pour l'exercice terminé en 2007, le montant était de 250 000 \$, et cet exercice est passablement avancé. Quelle a été la demande budgétaire pour la période qui a débuté il y a sept ou huit mois?

M. Wild : Je n'ai pas de renseignements sur le montant que la Bibliothèque du Parlement a demandé pour ce poste budgétaire. Mes relations avec cette institution sont assez lointaines. Il s'agit d'une institution du Parlement. Je ne m'immisce pas dans la surveillance de cette institution, qui n'est pas traitée comme les ministères, à l'égard desquels le Conseil du Trésor a un rôle direct de surveillance. Dans le cas des institutions parlementaires, nous restons à l'écart. C'est le Bureau de la régie interne qui surveille et fixe les dépenses de ces bureaux. Je n'ai rien eu à voir dans l'attribution des fonds ni dans les demandes que la Bibliothèque du Parlement pourrait faire à l'avenir. Je n'ai pas cette information.

J'estime que la meilleure source de renseignements serait le bibliothécaire lui-même. Si vous souhaitez que je trouve cette information, je peux le faire, mais ce n'est une question dont je m'occupe dans le cours normal des choses.

Le sénateur Cowan : Je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous communiquer cette information, car il faudra peut-être un certain temps avant que le bibliothécaire parlementaire ne comparaisse. Je voudrais des renseignements sur l'utilisation des 250 000 \$, sur ce qu'on prévoit dépenser et ce qui a été dépensé depuis le 1^{er} avril 2007; sur l'état du processus de recrutement; sur ce qu'on fait, pour peu qu'on fasse quelque chose, pour doter le bureau en personnel en attendant la nomination du directeur.

Le président : Si vous pouvez communiquer l'information à la greffière, celle-ci la transmettra à tous les membres du comité.

Le sénateur Nancy Ruth : Ma question concerne non pas la Loi fédérale sur la responsabilité, mais une initiative sur laquelle j'essaie d'exiger des comptes du Canada : la budgétisation ou l'analyse sexospécifiques. Le Canada a promis cette initiative avant la conférence de Beijing, en 1995, et il a signé la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la CEDAW. Je crois comprendre, d'après ce que dit le Conseil du Trésor, que les ministères ne sont pas tenus de faire l'analyse sexospécifique de leurs mesures, mais ils sont simplement invités à la faire, sauf dans les domaines où il y a une nouvelle politique ou encore si des modifications sont apportées à une politique ou à un programme qui existent déjà. Toutefois, il n'y a pas d'obligation générale. Je présume que la directive doit venir du BCP si on veut que le Canada se lance et donne suite à ses engagements. Je voudrais

process is, how it can be moved forward and when will that happen? I would love to hear from both of you.

Mr. Wild: I wish I could be of assistance, but this area is outside my responsibilities within the Treasury Board Secretariat. I do not have any responsibility for the gender-based analysis file. I am not in a position to be of much assistance in terms of that particular question.

Senator Nancy Ruth: Can you suggest to the person who is responsible that this issue is one of Canada being accountable for what it has committed to internationally, and to half the population.

Mr. Wild: Certainly.

Mr. O'Sullivan: This matter is outside my purview. We work on Governor-in-Council appointments. I am not aware of the obligations that you are referring to and the measures —

Senator Nancy Ruth: My best guess is you are hiring at least 52 per cent women, if you can find them; right?

Senator Ringuette: He did not answer that.

The Chair: We will make note of the interest that Senator Nancy Ruth has expressed. Treasury Board is here on a regular basis, and we will ensure that we have someone here to answer that question in due course.

Senator Ringuette: It is nice to see you after a long period of time. For several months, this committee, in regard its review of Bill C-2, was tagged as “those Liberal senators delaying our accountability act” and so forth. Yet, it has been a year since this act was approved, and as I see it, the government has not been efficient in putting in place what it said it would.

I am looking at two particular issues of interest. One is the commissioner of lobbying, and the other one, as Mr. Wild will remember, is the change of name to Procurement Ombudsman to correspond to the scope of the mandate. These two positions, after a year, have still not been enacted. The “rules” have not been established.

Let me start with the commissioner for lobbying. So far, budget-wise, we have approved over \$2.5 million for a position that already existed. Lobbying registration already existed. It was a slight increase in the law to give teeth to that position. We are now 12 months down the road, over \$2.5 million worth of taxpayers' money, and there is still no commissioner. That portion of the act has not been enacted. There is no regulation. It was only upgrading the regulation. Honestly, I have a hard time with the fact that it is 12 months later and it is still not done. What was the government rush, and why tag us with not doing our homework if we are 12 months further down the road and this issue is not resolved?

qu'on m'aide à comprendre où on en est dans le processus, comment on peut le faire avancer, quand on se mettra à l'œuvre? Je voudrais bien que vous m'en parliez tous les deux.

M. Wild : Je voudrais vous être utile, mais la question ne relève pas de mes responsabilités au Secrétariat du Conseil du Trésor. Je n'ai aucune responsabilité à l'égard du dossier de l'analyse sexospécifique. Je ne puis donc vous être d'un grand secours.

Le sénateur Nancy Ruth : Pourriez-vous dire à la personne responsable qu'il s'agit d'une initiative dont le Canada doit rendre compte, car il a pris un engagement au niveau international et envers la moitié de la population?

M. Wild : Certainement.

M. O'Sullivan : La question n'est pas de mon ressort. Nous nous occupons des nominations faites par le gouverneur en conseil. Je ne suis pas au courant des obligations dont vous parlez ni des mesures...

Le sénateur Nancy Ruth : La meilleure hypothèse que je peux avancer est que vous engagez au moins 52 p. 100 de femmes, lorsque vous trouvez des candidates, n'est-ce pas?

Le sénateur Ringuette : Le témoin n'a pas répondu.

Le président : Nous allons prendre note de l'intérêt exprimé par le sénateur Nancy Ruth. Des témoins du Conseil du Trésor comparaissent régulièrement. En temps et lieu, nous recevrons un témoin qui pourra répondre à la question.

Le sénateur Ringuette : Il est agréable de vous revoir après une si longue période. Pendant plusieurs mois, on a dit que le comité, qui étudiait le projet de loi C-2, était « une bande de sénateurs libéraux qui retardent notre loi sur la responsabilité », et cetera. Pourtant, un an a passé depuis l'approbation de la loi, et le gouvernement n'a fait preuve d'aucune efficacité dans la mise en place des mesures proposées.

Deux questions particulières retiennent mon intérêt. L'une est celle du commissaire au lobbying et l'autre, M. Wild s'en souviendra, est celle du changement de nom de l'ombudsman de l'approvisionnement, pour que son titre corresponde à la portée de son mandat. Au bout d'un an, ces deux postes ne sont toujours pas pourvus. Les « règles » n'ont pas été mises en place.

Commençons par le commissaire au lobbying. Sur le plan du budget, nous avons approuvé des crédits de plus de 2,5 millions de dollars pour un poste qui existait déjà. Nous avions déjà une fonction d'enregistrement des lobbyistes. La loi apporte une légère amélioration qui donne plus de pouvoir au poste. Douze mois ont passé, plus de 2,5 millions de dollars de l'argent des contribuables ont été dépensés et il n'y a toujours pas de commissaire. La partie de la loi correspondante n'a pas été promulguée. Il n'y a pas de règlement d'application. Il s'agissait seulement de mettre le règlement à niveau. J'ai honnêtement beaucoup de mal à comprendre que, au bout de 12 mois, tout ne soit pas fait. Pourquoi le gouvernement était-il si pressé? Pourquoi nous reprocher de ne pas faire notre travail puisque, après 12 mois, la question n'est pas encore réglée?

Mr. Wild: I cannot speak to how any minister may have spoken with respect to the role of the Senate during the legislative process. I clarify that, in terms of the budget increase for the office of the registrar of lobbyists, for this fiscal year, 2007-08, the increase is \$1.24 million, and those monies are to allow the office to work through setting it up and making it ready for the lobbying act when it comes into force. A big part of that preparation is developing a new on-line registration system. Some of that funding is necessary to develop a new registration system that meets the requirements of the Lobbying Act, which is the monthly return system, as opposed to the current system where people register initially and then update when things change within their registration.

For 2008-09 and ongoing, there will be a budget increase of \$1.18 million for the Office of the Registrar of Lobbyists. That money is to hire additional investigators and staff to assist lobbyists with their registrations.

Those staffing measures and the amount of funding that is spent on any of those staffing measures, of course, will be variable depending on when the act comes into force.

The office needed to hire people to administer their information technology project to develop the new on-line registration system and to prepare for when the act comes into force: to develop educational materials and that sort of thing.

In terms of why it is taking so long to bring the lobbying act into force, the explanation is rather simple: The regulations that are necessary to bring the act into force have been controversial. They have been the subject of significant consultation with Canadians and stakeholders. The government needed to work through the results of those consultation processes, take them into account in developing the regulations and make sure this regulatory system properly balances all the considerations within the Lobbying Act. That is, they must balance the democratic principle of free and open access to government with the principle of ensuring that lobbying is done in an open and transparent manner.

Senator Ringuette: Is it possible for you to table those proposed regulations? In addition, perhaps you can give us an example of a regulation that has been so controversial that you seem to be indicating it is stalling this entire process.

Mr. Wild: I do not mean to suggest that controversy stalls the regulations; it simply complicates the process. When it is controversial, many views are provided to the government through consultation processes. Those views need to be taken into account, worked through, and assessed from a policy perspective as to how best to respond to them and what impact they have in terms of the development of the regulatory proposal.

In terms of tabling a proposal to this committee, I am not in a position to do that. The regulations become available when they are pre-published in the *Canada Gazette*. Until that point they are cabinet confidences, like draft legislation is.

M. Wild : Je ne saurais rien dire sur les propos que des ministres auraient tenus à propos du rôle du Sénat pendant le processus législatif. Je précise que, pour ce qui est de l'augmentation du budget du bureau du registraire des lobbyistes pour l'exercice en cours, celui de 2007-2008, l'augmentation est de 1,24 million de dollars, et cet argent doit permettre au bureau de s'organiser, de se préparer en prévision de l'entrée en vigueur de la Loi sur le lobbying. Une partie importante des préparatifs consiste à mettre en place un nouveau système d'enregistrement en ligne. Une partie des fonds servira à élaborer un nouveau système d'enregistrement conforme aux exigences de la Loi sur le lobbying, soit un système de déclarations mensuelles, alors que, dans le système actuel, il faut s'enregistrer au départ et ne faire de mise à jour que lorsque changent des données à déclarer.

À compter de 2008-2009, le budget du bureau du registraire des lobbyistes sera majoré de 1,18 million de dollars. Cet argent permettra d'engager des enquêteurs et du personnel pour aider les lobbyistes à s'enregistrer.

Ces mesures de dotation et les fonds consacrés à ces mesures dépendront bien entendu du moment où la loi entrera en vigueur.

Le bureau devait engager du personnel pour administrer son projet de technologie de l'information, concevoir le nouveau système d'enregistrement en ligne, préparer l'entrée en vigueur de la loi et élaborer une documentation d'information, par exemple.

Pourquoi faut-il tant de temps pour mettre la Loi sur le lobbying en vigueur? L'explication est plutôt simple : le règlement à élaborer avant l'entrée en vigueur a prêté à controverse. Il a fait l'objet d'importantes consultations menées auprès des Canadiens et des divers protagonistes. Le gouvernement devait étudier les résultats des consultations, en tenir compte dans l'élaboration du règlement et s'assurer que le système de réglementation ménage un bon équilibre entre tous les facteurs prévus dans la Loi sur le lobbying. Il faut concilier le principe démocratique d'un accès libre et ouvert au gouvernement et le principe de la transparence du lobbying.

Le sénateur Ringuette : Pouvez-vous déposer le projet de règlement? Vous pourriez peut-être aussi donner un exemple de disposition réglementaire qui prête à controverse au point que, comme vous semblez le dire, tout le processus soit paralysé?

M. Wild : Je ne veux pas dire que la controverse paralyse le processus de réglementation, mais simplement qu'il le complique. Lorsqu'il y a controverse, des opinions nombreuses sont présentées au gouvernement au cours des consultations. Il faut tenir compte de ces opinions, les étudier et les évaluer sous l'angle des grandes orientations, car il faut trouver le meilleur moyen d'y répondre et voir quel en est l'impact sur l'élaboration de la proposition de règlement.

Pour ce qui est de déposer une proposition au comité, je ne suis pas en mesure de le faire. On ne peut consulter le règlement que lorsqu'il fait l'objet d'une prépublication dans la *Gazette du Canada*. Jusque-là, il s'agit d'un document secret du Cabinet, tout comme les projets de loi.

Senator Ringuette: Mr. Wild, since this committee has completed extensive work in regards to the accountability act and the new legislation, do you think we would be also a good sounding board for what kind of regulation would be acceptable or not? It is certainly not a cabinet document, and therefore I believe this committee should have a full report on those regulations and what is controversial.

Mr. Wild: Mr. Chair, it is open to the committee to call witnesses back, if the committee wishes to have a discussion about the regulations once pre-published in the *Canada Gazette*. The committee can provide views to the government —

Senator Ringuette: No, Mr. Wild —

Mr. Wild: — through a report on those regulations if it wishes to.

Senator Ringuette: Mr. Wild, my —

Mr. Wild: The government regulatory process does not involve the Houses of Parliament in the development of the regulations. The Houses of Parliament are involved in overseeing those regulations and determining whether they accord with the legislative intent. A robust regulatory committee provides that input and reflection to the government after the government has issued regulations.

Senator Ringuette: Mr. Wild, may I remind you that any committee, whether of the House of Commons or the Senate of Canada, has the power to subpoena and to request information that is not “classified secret.”

The information we are talking about here is not classified secret. Therefore, I officially make the request that these proposed rules — that seem to be controversial and have delayed the establishment of a Commissioner of Lobbying for over a year, for which we have agreed to spend over \$2.5 million worth of taxpayers’ money — be tabled within this week.

You can take that as a motion. That is the power of the committee, Mr. Wild. I do not want to be difficult, but I want a clear understanding of what is going on with this position.

The Chair: We made note of the request and the steering committee will deal with that item.

In relation to appropriations, my understanding is that in 2006-07, \$3.1 million was spent on this initiative and in 2007-08 in the Main Estimates and the supplementary estimates, there is over \$4.5 million.

Mr. Wild: Those numbers are for the entirety of the office, not specifically for the implementation of the revisions coming through the Federal Accountability Act.

The budget of the Office of the Registrar has been around \$3 million to \$3.5 million. That is their standard set budget to administer the existing regime. What they requested in the

Le sénateur Ringuette : Monsieur Wild, étant donné que le comité a beaucoup étudié la loi sur la responsabilité et le nouveau texte législatif, ne pensez-vous pas qu'il serait également bien placé pour donner une rétroaction sur le type de règlement qui serait acceptable ou non? Il ne s'agit certainement pas d'un document du Cabinet. J'estime donc que le comité devrait recevoir un rapport complet sur le règlement et les éléments qui prêtent à controverse.

M. Wild : Monsieur le président, le comité peut convoquer de nouveau des témoins, s'il veut discuter du règlement, une fois atteinte l'étape de la prépublication dans la *Gazette du Canada*. Le comité peut faire valoir ses opinions auprès du gouvernement...

Le sénateur Ringuette : Non, monsieur Wild...

M. Wild : ... en produisant un rapport sur le règlement s'il le souhaite.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Wild, mon...

M. Wild : Le processus de réglementation ne fait pas intervenir les Chambres du Parlement au stade de l'élaboration des règlements. Elles peuvent exercer une surveillance sur les règlements et vérifier s'ils sont fidèles à l'intention du législateur. Un solide comité de la réglementation présente son point de vue et ses réflexions au gouvernement une fois les règlements publiés.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Wild, puis-je vous rappeler que tout comité des Communes ou du Sénat possède un pouvoir d'assignation qui lui permet de demander des renseignements non classés comme « secrets ».

L'information dont il est ici question n'est pas secrète. Je demande donc officiellement que le règlement proposé — les éléments qui semblent être controversés et qui ont retardé pendant plus d'un an l'établissement du poste de commissaire au lobbying, pour lequel nous avons accepté de dépenser plus de 2,5 millions de dollars de l'argent des contribuables — soit déposé au cours de la semaine.

Vous pouvez considérer cela comme une motion. Le comité a ce pouvoir, monsieur Wild. Je ne veux pas faire la difficile, mais je tiens à savoir bien clairement ce qu'il advient de ce poste.

Le président : Nous prenons note de la demande, et le comité directeur étudiera la question.

À propos des crédits, j'ai cru comprendre que, en 2006-2007, un montant de 3,1 millions de dollars a été consacré à cette initiative. En 2007-2008, si on tient compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire, on dépasse les 4,5 millions de dollars.

M. Wild : Ces chiffres sont ceux de l'ensemble du bureau. Ils ne correspondent pas expressément aux révisions apportées par la Loi fédérale sur la responsabilité.

Le budget du Bureau du registraire se situait aux environs de 3 ou de 3,5 millions de dollars. Il s'agit de son budget fixe pour l'administration du régime existant. Ce qu'il a demandé dans

2007-08 budget was an additional \$1.24 million. That amount is specific for implementation of the Federal Accountability Act changes brought to the regime.

The Chair: Thank you for that clarification.

Senator Ringuette: You will remember our discussion a year ago in regards to funding the Procurement Ombudsman; \$3.5 million has been designated for that new office. I see we have an “acting” Procurement Ombudsman. However, the portion of the accountability bill for the Procurement Ombudsman is not enacted. There are no regulations. This acting ombudsman has no authority.

There is a great deal of inconsistency here. We have an acting position with no legislation or regulation in place. We look at the Commissioner of Lobbying, and a basic infrastructure was already in place in regards to registration of lobbyists. In contrast, we have no person, no act and no regulations.

For instance, since the act is not in force, and with no rule and no authority, the Commissioner of Lobbying, Shahid Minto, could not review the sale of seven federal buildings for \$1.5 billion or the supposed rent for the next 25 years of approximately half a billion dollars.

We have a person in place, we are paying for him, but he cannot do anything.

Mr. Wild: Again, the Procurement Ombudsman designate was appointed by the Minister of Public Works and Government Services with the understanding that work could commence to set up the office, establish the administrative processes and procedures necessary to handle complaints or requests for investigations that may come in, as well as help the government drafting the necessary regulations to scope the mandate — how the complaint process will work. That is the focus of what Mr. Minto is doing today: helping the government to move forward on developing the necessary regulations needed to bring those provisions into force.

Senator Ringuette: Again, this person is not starting from scratch. Rules and legislation should be enacted to have this person fully responsible and fully responsive.

If you look at what has happened to the slate of procurement in the last year, and the situation with lobbyists and lobby registrations — we have a prominent Canadian who seems to be lobbying but has not yet registered — to what extent is it deliberate that both these positions have no authority?

Mr. Wild: With both these positions, regulations are required to establish administrative processes and procedures so whether to register under the Lobbyists Registration Act or to file a complaint under the Department of Public Works and Government Services Act, regulations are required to establish how those mechanisms will work; the form and the nature in which a complaint must be filed or a registration must occur. In neither of those situations can the statutory elements operate

le budget de 2007-2008, c'est une majoration de 1,24 million de dollars. Ce montant est destiné expressément à la mise en place des modifications que la Loi fédérale sur la responsabilité a apportées au régime.

Le président : Merci de cette précision.

Le sénateur Ringuette : Vous vous souviendrez de notre discussion d'il y a un an au sujet du financement du poste d'ombudsman de l'approvisionnement; 3,5 millions de dollars ont été affectés au nouveau bureau. Je constate que nous avons un ombudsman par intérim. Pourtant, la partie de la loi sur la responsabilité qui porte sur l'ombudsman n'a pas été promulguée. Il n'y a pas de règlement d'application. Cet ombudsman par intérim n'a aucun pouvoir.

L'incohérence règne. Nous avons un titulaire intérimaire, mais il n'y a pas de dispositions législatives ou réglementaires en place. Pour ce qui est du commissaire au lobbying, une infrastructure de base était déjà en place pour l'enregistrement des lobbyistes. Par contre, il n'y a personne, pas de loi, pas de règlement.

Par exemple, étant donné que la loi n'est pas en vigueur, qu'il n'y a pas de règlement et aucun pouvoir, le commissaire au lobbying, Shahid Minto n'a pas pu examiner la vente de sept immeubles fédéraux pour la somme de 1,5 milliard de dollars, avec un loyer présumé d'environ un demi-milliard de dollars pour les 25 prochaines années.

Nous avons quelqu'un qui est en poste, nous le payons, mais il ne peut rien faire.

M. Wild : Encore une fois, l'ombudsman de l'approvisionnement a été nommé par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Il était entendu qu'on pouvait commencer à mettre le bureau sur pied, à établir les processus administratifs et les méthodes nécessaires pour gérer les plaintes ou les demandes d'enquête qui pourraient venir, et qu'on pourrait aider le gouvernement à rédiger le règlement nécessaire pour définir la portée du mandat, à préciser comment les plaintes seraient étudiées. Voilà ce qui occupe maintenant M. Minto : il aide le gouvernement à élaborer le règlement nécessaire pour qu'on puisse faire entrer ces dispositions en vigueur.

Le sénateur Ringuette : Encore une fois, ce titulaire n'a pas à tout faire à partir de rien. Il faudrait promulguer la loi et le règlement pour qu'il soit pleinement responsable et réponde complètement aux besoins.

Considérez ce qui est arrivé dans les approvisionnements depuis un an et la situation des lobbyistes et de leur enregistrement. Un Canadien très en vue semble faire du lobbying sans même être encore enregistré. Jusqu'à quel point est-ce qu'on ne laisse pas délibérément ces postes sans pouvoir?

M. Wild : Dans le cas de ces deux postes, il faut des règlements pour établir des processus administratifs et des méthodes tant pour l'enregistrement aux termes de la Loi sur les lobbyistes et que pour la présentation de plaintes aux termes de la Loi sur les Travaux publics et les Services gouvernementaux. Il faut des règlements pour établir le fonctionnement des mécanismes, définir les modalités et la nature des plaintes et de l'enregistrement. Dans une situation comme dans l'autre, les dispositions de la loi ne

without having the regulatory proposals in place. The government has been working diligently through the regulatory process to establish those regulations.

That is more or less where they are. As I mentioned earlier, the lobbying regulations should be prepublished next month, as the President of the Treasury Board mentioned. Again, we are working diligently on completing the necessary regulations for the Office of the Procurement Ombudsman and those regulations will be prepublished as soon as they are ready.

Senator Ringuette: Mr. Wild, because the current procurement ombudsman has no teeth and because you are still attached to Treasury Board, I would like a copy to be tabled in this committee of the sales of those seven taxpayer-owned buildings that happened six months ago. We are talking about accountability. No one seems to be able to acquire a copy of the said deal.

Talk about accountability. We are looking at sales of Canadian-owned assets of \$1.5 billion. I want a copy of that document, and I do not care if it is in French or English.

If need be, Mr. Chair, I will put forth an official motion, because of the powers of committees, that this document that is already in existence and has existed for the last six months, be tabled within the next 24 hours in this committee.

The Chair: Let us see if the witnesses can help us out in that regard and then we will take your request from there. I do not think the formal motion is necessary.

To clarify your earlier statement, Mr. Wild, did you indicate that Mr. Minto has been assured, as designate ombudsman, that he will become the ombudsman when all the regulations are in place?

Mr. Wild: Mr. O'Sullivan will speak to that question.

The Chair: Did I hear that earlier?

Mr. O'Sullivan: Yes, he was appointed under section 127.1 of the Public Service Employment Act as a special adviser to the minister, as Mr. Wild mentioned, to oversee the preparation for the regulations that are necessary to fulfill that function. As such, he has also been identified as the person who will be appointed as the regular Procurement Ombudsman once the enabling legislation is in force.

The Chair: While we are talking about the Procurement Ombudsman, for the record, we recently handled Supplementary Estimates (A) in this committee, and there was \$3.5 million for this particular initiative in those estimates.

Mr. Wild: I do not know the specific numbers.

The Chair: I have them here if you want to confirm them. It is important to have that on the record.

peuvent s'appliquer que si les propositions réglementaires sont en place. Le gouvernement a fait preuve de diligence dans l'élaboration des règlements.

Voilà plus ou moins où nous en sommes. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la prépublication du règlement sur le lobbying devrait avoir lieu le mois prochain, comme le président du Conseil du Trésor l'a annoncé. Et nous travaillons avec diligence afin de terminer le règlement nécessaire pour le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement. Sa prépublication aura lieu dès qu'il sera prêt.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Wild, parce que l'actuel ombudsman de l'approvisionnement n'a aucun pouvoir et parce que vous êtes rattaché au Conseil du Trésor, je voudrais que soit remise au comité la copie des actes de vente des sept immeubles fédéraux qui ont été cédés il y a six mois. C'est une question de responsabilisation. Personne ne semble pouvoir mettre la main sur ces documents.

Belle responsabilisation! Nous nous intéressons à la vente d'actifs du Canada d'une valeur de 1,5 milliard de dollars. Je réclame une copie du document, et peu m'importe qu'il soit en français ou en anglais.

Au besoin, monsieur le président, je vais proposer une motion en bonne et due forme, en m'appuyant sur les pouvoirs des comités, pour que le document qui existe déjà, qui existe depuis six mois, soit déposé dans les 24 heures au comité.

Le président : Voyons si les témoins peuvent nous éclairer à ce sujet et nous étudierons votre demande à partir de là. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de présenter une motion en bonne et due forme.

Monsieur Wild, je voudrais tirer au clair une chose que vous avez dite tout à l'heure : M. Minto a reçu l'assurance que, à titre d'ombudsman désigné, il deviendrait officiellement ombudsman lorsque toutes les dispositions réglementaires seraient en place.

Mr. Wild : M. O'Sullivan va répondre.

Le président : Est-ce bien ce que j'ai entendu tout à l'heure?

Mr. O'Sullivan : Oui, il a été nommé en vertu de l'article 127.1 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique à titre de conseiller spécial du ministre, comme M. Wild l'a dit, pour surveiller l'élaboration des dispositions réglementaires nécessaires à l'exécution de cette fonction. Il a également été désigné comme celui qui sera nommé ombudsman en titre de l'approvisionnement, une fois que la loi habilitante sera en vigueur.

Le président : Puisqu'il est question de l'ombudsman de l'approvisionnement, qu'il soit clair que le comité a étudié récemment le Budget supplémentaire des dépenses (A) et que 3,5 millions de dollars y étaient prévus pour cette initiative.

Mr. Wild : Je ne connais pas les chiffres précis.

Le président : Je les ai sous les yeux, si vous voulez les confirmer. Il est important que tous soient au courant.

Senator Baker: I also want to welcome the witnesses here today. As Senator Stratton pointed out, they did a great job for us on the passage of the bill.

I am concerned, as I am sure all Canadians are, about the Friday announcements — and I will ask a question in a moment. The Friday announcements this weekend appeared in *The Globe and Mail* on Saturday, which says this about the appointments:

... a raft of Tories to federal boards, agencies and as citizenship judges yesterday.

... 11 appointments yesterday to the National Film Board, VIA Rail, the CDIC, two shipping agencies, and citizenship judgeships, went to people with Tory links. They include a former MP, a former Manitoba MLA who now works for a Conservative MP, a former Canadian Alliance candidate, and advisers to federal and provincial Tory ministers.

I imagine Senator Stratton must have been busy last week with the Prime Minister, but I distinctly recall, and each of the committee members will recall, that in this bill that we passed it said that the Governor-in-Council "may" establish — we suggested "shall" but it was rejected by the government — a public appointments commission consisting of a chairperson, not more than four persons to oversee, monitor, review, report on selection process and to make sure that appointments are made in a transparent manner and "are based on merit."

It appears as if the only people with merit are connected to the Tory party according to these announcements every weekend. I am wondering from the witness, therefore, what happened to that section of the bill we passed concerning the Public Appointments Commissioner? Has that bill now become law, and is what we are reading on the weekends the result of that process, which has now become a part of the law of Canada?

Mr. O'Sullivan: As I mentioned in my opening statement, the government had established the Public Appointments Commission prior to the passage of the Federal Accountability Act and had done so in demonstration of its resolve to proceed rapidly with it. It had done so by order-in-council. It appointed three members and it designated a chairperson for the commission.

The nominee, Gwyn Morgan, went before the House of Commons committee and his nomination was rejected by that committee. At the time, the three other members of the commission tendered their resignation and that initiative was brought to an end because of that incident.

The government has proceeded with making appointments and it has done so in an open, transparent manner, for heads of agencies. We run open selection processes, positions are advertised in the *Canada Gazette* and on the website and,

Le sénateur Baker : Je souhaite la bienvenue aux témoins. Comme le sénateur Stratton l'a fait remarquer, ils ont accompli un travail remarquable pour nous au cours de l'étude du projet de loi.

Comme tous les Canadiens, j'en suis persuadé, je m'inquiète des annonces qui ont été faites vendredi. Je poserai une question dans un moment. Ces annonces de vendredi ont fait l'objet d'un article paru dans le *Globe and Mail* de samedi. On y dit, à propos des nominations :

[...] une foule de conservateurs ont été nommés hier à des postes au sein d'offices ou d'organismes fédéraux ou à titre de juges de la citoyenneté.

[...] hier, 11 postes à l'Office national du film, chez VIA Rail, à la SADC, dans deux organismes de transport et à la Commission de la citoyenneté sont allés à des personnes qui ont des liens avec les conservateurs. On remarque un ancien député fédéral, un ancien député provincial du Manitoba qui travaille maintenant pour un député conservateur, un ancien candidat de l'Alliance canadienne et des conseillers de ministres conservateurs fédéraux et provinciaux.

Je présume que le sénateur Stratton a dû être très occupé la semaine dernière avec le premier ministre, mais je me souviens distinctement, comme chacun des membres du comité, que, dans le projet de loi que nous avons adopté, on dit que le gouvernement « peut » constituer — nous avons proposé d'en faire une obligation, mais le gouvernement a refusé — une commission des nominations publiques composée d'un président et de quatre autres personnes au plus et chargée de superviser, surveiller et contrôler le processus de sélection et de veiller à ce que les nominations soient faites de façon transparente et soient fondées sur le mérite.

On dirait que les seules personnes qui ont du mérite sont liées au Parti conservateur, à en juger d'après les annonces faites tous les week-ends. Voici la question que j'ai à poser au témoin : qu'est devenue la partie du projet de loi adopté qui portait sur la Commission des nominations publiques? Ce projet de loi est-il devenu loi? Ce que nous lisons le week-end est-il le résultat de ce processus qui est maintenant prévu dans une loi du Canada?

M. O'Sullivan : Comme je l'ai dit dans mon exposé du début, le gouvernement a constitué la Commission des nominations publiques avant l'adoption de la Loi fédérale sur la responsabilité, et il l'a fait pour montrer sa détermination à mettre cette commission en place rapidement. Il l'a créée par décret du conseil. Il a nommé trois membres et désigné un président.

Le président proposé, Gwyn Morgan, a fait l'objet d'un examen dans un comité des Communes, et ce comité a rejeté la nomination. Les trois autres membres de la commission ont alors remis leur démission. L'initiative donc a avorté à cause de cet incident.

Le gouvernement a nommé des dirigeants d'organisme, et il a fait ces nominations de manière ouverte et transparente. Nous appliquons des processus de sélection transparents, les postes sont annoncés dans la *Gazette du Canada* et sur le site web, et il arrive

depending on the nature of the position, at times they are advertised in other media. In some cases, search firms are hired to identify qualified candidates.

Selection committees are then struck to review the candidatures, interviews are held and the persons who are the most qualified nominees are submitted to the minister for the minister to make a recommendation to cabinet. We have proceeded in this manner since the government came into power to make appointments of qualified persons, and the government has made that commitment.

As this government has indicated, and as previous governments have indicated, affiliations to a political party should not be a bar to appointing a person as long as that person has the qualifications for the position. These rigorous selection processes for these positions are a way of ensuring that qualified persons are appointed — qualified persons who may or may not have various political affiliations.

In addition to these processes, agencies as well run a selection process for members of their agencies, for example, the Veterans Review and Appeal Board, the National Parole Board and, more recently, the Citizenship Commission judges. Through these measures, the government ensures that qualified persons are appointed to these various positions.

The government has not proceeded with the public appointments commission — there is the expression, once bitten, twice shy — nevertheless, the government is making qualified appointments to these positions.

Senator Baker: Thank you for that answer. I expected a competent answer like that from you regarding this matter as far as the government and your position is concerned.

The bill has been in effect for one year. From your answer, I take it that the much-talked-about Public Appointments Commissioner and the office is not in existence. What is in existence is the normal way that appointments have always been made to these commissions and boards. Is that your conclusion?

Mr. O'Sullivan: No, the way of making appointments, notably for heads of agencies, has been improved by ensuring that open selection processes are run. This matter is a gradual evolution in the government. Initiatives were started first with respect to Crown corporations under a previous government, and those initiatives have been expanded to all heads of agencies under this government. That improvement leads to a more open, transparent process for the appointment of these heads of agencies.

I think the government can be proud of the appointments that have been made. We look at Konrad von Finckenstein at the CRTC, a well-established Federal Court judge; and Mary Dawson, the Ethics and Conflict of Interest Commissioner, an extremely qualified lawyer who is the only person in Canada who can say she penned the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Qualified appointments have been made. There is also Hubert Lacroix, at the CBC, a prominent Montreal lawyer.

même, selon la nature du poste, qu'il y ait de la publicité dans d'autres médias. Dans certains cas, on a recours à des agences de recrutement pour trouver des candidats qualifiés.

Des comités de sélection sont alors mis sur pied et chargés d'étudier les candidatures; il y a ensuite des entrevues, et la liste des candidats les plus compétents est présentée au ministre pour que celui-ci fasse une recommandation au Cabinet. Depuis que le gouvernement est au pouvoir, nous suivons cette démarche pour nommer des personnes compétentes. C'est un engagement que le gouvernement a pris.

Comme le gouvernement actuel et d'autres gouvernements avant lui l'ont dit, l'appartenance à un parti politique ne doit pas faire obstacle à la nomination d'une personne, pourvu que celle-ci ait les compétences voulues. Ces processus rigoureux de sélection pour les divers postes sont un moyen de garantir la nomination de personnes compétentes, qu'elles appartiennent ou non à un parti politique.

Outre ces processus, il y a aussi des organismes qui appliquent un processus de sélection pour leurs membres, par exemple le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), la Commission nationale des libérations conditionnelles et, plus récemment les juges de la Commission de la citoyenneté. Par ces mesures, le gouvernement veille à ce que des personnes compétentes soient nommées aux divers postes.

Le gouvernement n'a pas constitué la Commission des nominations publiques — chat échaudé craint l'eau froide —, mais il nomme des personnes compétentes pour combler ces divers postes.

Le sénateur Baker : Merci de cette réponse. Je m'attendais à une réponse aussi compétente que celle-là de votre part, dans l'optique du gouvernement et de votre poste.

Le projet de loi est en vigueur depuis un an. Votre réponse me donne à penser que le commissaire aux nominations publiques et sa commission, dont on parle tant, ne sont toujours pas en place. On suit la façon normale de faire les nominations aux divers postes des commissions et offices. C'est bien votre conclusion?

Mr. O'Sullivan : Non, les modalités de nomination, notamment dans le cas des dirigeants d'organisme, ont été améliorées grâce à l'application de processus de sélection ouverts. Il se fait une évolution progressive au gouvernement. Des initiatives ont été lancées, d'abord pour les sociétés d'État, sous un gouvernement antérieur, et leur champ d'application a été étendu à tous les dirigeants d'organismes qui relèvent du gouvernement. Cette amélioration mène à un processus plus ouvert et transparent pour la nomination de ces dirigeants d'organismes.

J'estime que le gouvernement peut être fier des nominations qu'il a faites. Il y a par exemple Konrad von Finckenstein, au CRCT, un juge bien établi de la Cour fédérale, et Mary Dawson, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, juriste extrêmement qualifiée qui est la seule personne au Canada qui puisse se targuer d'avoir rédigé la Charte canadienne des droits et libertés. Des personnes compétentes ont été nommées. Je songe également à Hubert Lacroix, à la Société Radio-Canada, un avocat montréalais très en vue.

Senator Baker: You can pick and choose prominent people who qualify for the position. I am anxious to hear Senator Stratton explain one day how 11 of the appointments on the weekend happened to be either prominent Tories or have connections with the Tory party. Senator Stratton says he cannot help it if all the qualified people, in the government's view, are Tories.

The office does not exist; the function does not exist. However, \$2 million was apportioned to this function that does not exist for this financial year, as I understand it. Is that correct? Where did the money go?

Mr. O'Sullivan: When the Public Appointments Commission was established in the spring of 2006, a commission secretariat was established to support it. Four persons were hired, eventually, over the course of the following months, to lay the groundwork for the work of the eventually-to-be-established Public Appointments Commission. They undertook studies of what happens in other jurisdictions because the federal government is not alone in undertaking such initiatives. They are taking place in the United Kingdom and in provinces such as British Columbia, Alberta and Ontario, to varying degrees. The secretariat staff looked into these other jurisdictions. They started preparing the necessary templates of a code of procedure or practice that would be proposed for the eventual commission, and they consulted with agency heads about how the appointment process works with them. As well, they held a series of round tables to gather views on how the appointment process is working and improvements that could be made, to prepare the terrain. They looked into such matters as how the agencies function that run selection processes, such as the Veterans Review and Appeal Board and the National Parole Board, in order to compare.

Senator Baker: You may not want to comment on this virtual office that does not exist in reality, but it is there and is doing preparatory work, as I understand it, with a budget of \$2 million a year. Do you think that if that virtual office is examined by the Auditor General, it will be found to have value for the money spent?

Mr. O'Sullivan: The work by the secretariat is extremely useful in terms of looking at how this type of function can be undertaken. We are looking at a large number of appointments in a year. They must design a system that will not create a huge backlog that prevents appointments to be made that are necessary to run these boards, agencies and commission. The work is important.

Senator Baker: Finally, regarding the Director of Public Prosecutions — and all members of this committee are familiar with what is happening in the various provinces we represent — it appears to me that the only thing that has changed is the letterhead. In other words, instead of having "Crown for the Department of Justice," the letterhead now says, "Director of Public Prosecutions." I do not think any other substantial

Le sénateur Baker : Vous pouvez choisir des personnalités en vue qui ont les qualités voulues pour occuper un poste. J'ai hâte d'entendre le sénateur Stratton expliquer un jour comment 11 des nominations du week-end sont allées à des conservateurs en vue ou à des gens qui ont des liens avec le Parti conservateur. Le sénateur Stratton dit qu'il n'y peut rien si, de l'avis des conservateurs, toutes les personnes compétentes sont des conservateurs.

Le bureau n'existe pas, la fonction n'existe pas. Pourtant, 2 millions de dollars ont été affectés pendant l'exercice en cours à une fonction inexistante, si je comprends bien. Est-ce exact? Où est allé cet argent?

M. O'Sullivan : Lorsque la Commission des nominations publiques a été constituée, au printemps de 2006, un secrétariat a été mis en place pour l'appuyer. Quatre personnes ont été engagées au cours des mois qui ont suivi pour préparer les travaux de cette commission qui allait être constituée. Elles ont entrepris l'étude de ce qui se fait ailleurs, car le gouvernement fédéral n'est pas le seul à prendre ce genre d'initiative. Il y a aussi des initiatives plus ou moins semblables au Royaume-Uni et dans des provinces comme la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. Le personnel a donc essayé de voir ce qui s'y fait. Il a commencé à préparer les modèles nécessaires en vue d'élaborer un code de procédure ou de pratique qui serait proposé à la commission, lorsqu'elle existera, et il a consulté des dirigeants d'organisme sur leurs processus de nomination. Il y a eu également une série de tables rondes pour recueillir les opinions sur le fonctionnement du processus de nomination et les améliorations qu'on pourrait y apporter, de façon à préparer le terrain. Pour établir des comparaisons, il a également étudié des questions comme le fonctionnement des organismes qui appliquent des processus de sélection, comme le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) et la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Le sénateur Baker : Vous ne voudrez peut-être rien dire de ce bureau virtuel qui n'existe pas dans la réalité, mais il est là et il se livre à un travail préparatoire, si je comprends bien, avec un budget de 2 millions de dollars par année. Croyez-vous que, si la vérificatrice générale examine ce bureau virtuel, elle conclura que nous en avons pour notre argent?

M. O'Sullivan : Le travail du secrétariat est extrêmement utile, car il s'agit de voir comment une fonction comme celle-là peut être assumée. Il se fait un grand nombre de nominations en un an. Il faut donc concevoir un système qui ne provoquera pas un énorme arriéré au point de faire obstacle aux nominations qui doivent se faire pour diriger ces conseils, organismes et commissions. Ce travail est important.

Le sénateur Baker : Enfin, en ce qui concerne le directeur des poursuites pénales — tous les membres du comité sont au courant de ce qui se passe dans les diverses provinces qu'ils représentent —, il me semble que tout ce qui a changé, c'est l'en-tête du papier à lettre. Autrement dit, on y lit maintenant « Directeur des poursuites pénales » au lieu de « Procureur de la Couronne pour le ministère de la Justice ». Je ne crois pas qu'il y

change has taken place — at least, looking at the office from what is taking place in the courts and the function of these people.

The acting directing has a great reputation in our courts for the Supreme Court of Canada, representing federal agencies over the years — a young man, but well-qualified as an acting member — but what else has changed? What would justify the millions of dollars of additional money that has been spent under the name of the Director of Public Prosecutions when, in effect — at least on the face of it — nothing substantial has changed?

Mr. Wild: With respect to the Director of Public Prosecutions, it is probably a good thing that, within the courts, there is not this dramatic notice of a difference. I think it speaks to the fact that the employees of the Office of the Director of Public Prosecutions are professional and they are discharging their prosecutorial functions in much the same way as the Department of Justice employees who used to carry out those functions discharged them. In that way, I think that situation is a good thing. It speaks to the fact that the transition was seamless to the new Office of the Director of Public Prosecutions.

The substantive change is exactly as it was explained to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs when Bill C-2 was reviewed; that is, the desire to ensure that the Minister of Justice would not appear to be involved in the day-to-day decision making on prosecutions, and if the Minister of Justice wished to become involved in a decision around a day-to-day prosecution, the minister would do so in an open and transparent manner that would require those decisions to be published in the *Canada Gazette*.

The idea was to avoid a potential problem that some jurisdictions had been grappling with, and therefore separate the function to make it appear as isolated from political influence as possible. That is exactly what the office was intended to do.

Senator Baker: Finally, I noticed that in the literature from the Department of Justice it says: "This office replaced the former Federal Prosecutions Service of the Department of Justice and is independent of the Department of Justice."

It must have been a typographical error in yesterday's newspaper when it said, "New counts were added and others dropped" — again, this is a case against some of the accused in the new indictment — "signed by Brian Saunders, acting director of public prosecutions and deputy attorney general of Canada." This must be a typographical error in this news story. He cannot be the Deputy Attorney General of Canada, can he? He is in the function of Director of Public Prosecutions which, as you stated, must be clearly separate. I thought Mr. Sims was Deputy Attorney General.

Mr. Wild: To my knowledge, yes, John Sims is the Deputy Attorney General.

Senator Baker: So that is an error.

ait eu d'autres changements notables — en tout cas d'après ce qu'on observe de ce bureau à partir de ce qui se passe dans les tribunaux et de la fonction de ces gens-là.

Le directeur par intérim jouit d'une excellente réputation dans les tribunaux, y compris à la Cour suprême du Canada. Il a représenté des organismes fédéraux au fil des ans. C'est un homme jeune, mais très qualifié pour occuper ce poste par intérim. Qu'y a-t-il d'autre de changé? Qu'est-ce qui justifie les millions de dollars de dépenses supplémentaires qu'on a faites au nom du directeur des poursuites pénales puisque, dans les faits — au moins à première vue —, il n'y a eu aucun changement d'importance?

Mr. Wild : En ce qui concerne le directeur des poursuites pénales, c'est probablement une bonne chose que, dans les tribunaux, il n'y ait pas eu de différence très marquée. Cela montre, à mon avis, que les employés du Bureau du directeur des poursuites pénales font preuve de professionnalisme et remplissent leurs fonctions de procureurs à peu près de la même manière que le faisaient avant eux les employés du ministère de la Justice. J'estime donc que cette stabilité est une bonne chose. La transition s'est faite sans heurt entre le ministère et le nouveau Bureau du directeur des poursuites pénales.

Le changement de fond est exactement celui qui a été expliqué au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pendant l'étude du projet de loi C-2 : on veut éviter que le ministre de la Justice ne semble intervenir dans les décisions courantes sur les poursuites à intenter. Et si le ministre de la Justice veut intervenir dans une décision de cette nature, il devra le faire de façon ouverte et transparente. Ces décisions devraient être publiées dans la *Gazette du Canada*.

Le but visé, c'était d'éviter le problème avec lequel d'autres gouvernements ont été aux prises et de mettre cette fonction à part pour qu'elle semble le plus à l'abri possible de l'influence politique. C'est exactement dans cette optique que le bureau a été conçu.

Le sénateur Baker : Enfin, j'ai remarqué ceci dans la documentation du ministère de la Justice : « Ce bureau est indépendant du ministère de la Justice et prend le relais de l'ancien Service fédéral des poursuites. »

Il doit y avoir eu une erreur typographique dans le journal d'hier, puisqu'on lit : « De nouveaux chefs d'inculpation ont été ajoutés et d'autres retirés » — il s'agit d'une affaire mettant en cause certains prévenus dans la nouvelle mise en accusation — « sous la signature de Brian Saunders, directeur intérimaire des poursuites pénales et sous-procureur général du Canada. » Il doit y avoir une erreur typographique dans cet article. Il ne peut pas être sous-procureur général du Canada, n'est-ce pas? Il occupe la fonction de directeur des poursuites pénales qui, comme vous l'avez dit, doit être nettement à part. Je croyais que le sous-procureur général était M. Sims.

Mr. Wild : À ma connaissance, c'est effectivement M. Sims qui est sous-procureur général.

Le sénateur Baker : C'est donc une erreur.

The new money, \$15 million, that has been spent on one-time transition costs and the permanent transition costs of \$7.8 million a year to establish a corporate services within the office of the department's director, are extraneous expenditures signifying a new function that, in reality, has not been created.

Mr. Wild: I do not think that is true. The new function has been created in that we now have an Office of the Director of Public Prosecutions that requires its own corporate services since it is no longer part of the Department of Justice. In terms of the discharge of its mandate, that mandate was carried out formerly by the Department of Justice. That mandate is no longer carried out by the Department of Justice and is now carried out by the Office of the Director of Public Prosecutions. Is there anything new to that mandate? No, it is simply carried out by an independent office separate from where it used to be carried out. The creation of that independent, separate office required the creation of corporate services so that that office could operate independently.

Senator Baker: Did you increase the salaries of your Crown attorneys in the process? Did they receive new designations that signified an increase in salary that they deserve?

Mr. Wild: Not that I am aware of: As far as I am aware, those who are classified as lawyers in the government receive the same pay they received before the office was created.

The Chair: You indicated that Mr. Saunders is acting only. There is no director other than the Acting Director of Public Prosecutions at this stage. Is that because we have not gone through that elaborate appointment process? Why is he only acting?

Mr. Wild: He is acting because, as you may recall, the creation of the office of the Director of Public Prosecution occurred on Royal Assent, so we put in transitory provisions to deal with that fact. There was no time to go through the search process to have someone in place before it came into force. Accordingly, it was always determined that someone would be acting as the Director of Public Prosecutions for a period of time until a director could be found using the search process set out in the act itself. Mr. O'Sullivan may have something to add to the specifics of that search process.

The Chair: He has been acting for a year now.

Ms. Hawara: The Department of Justice has been managing that selection process. Notice of vacancy was published in the *Canada Gazette* and on the Governor-in-Council appointments website, as well as through other media. It was widely publicized. Applications came forward and were considered. The selection committee provided for in the act was struck, and it has completed its work. As you will recall, the committee was to provide three names to the Attorney General, and it has done that now. Those names are with the Attorney General for consideration. The next step will be for the Attorney General to refer one name to a parliamentary committee, which will be a committee of both houses that be will established or a joint

Les nouveaux crédits de 15 millions de dollars qui ont été consacrés aux frais ponctuels de transition, et les frais permanents de la transition, soit 7,8 millions de dollars par année, pour mettre en place des services généraux au bureau du directeur, sont des dépenses supplémentaires correspondant à une nouvelle fonction, mais aucune nouvelle fonction n'a été créée.

M. Wild : Je ne crois pas qu'on puisse dire cela. Il y a une nouvelle fonction, car nous avons maintenant un Bureau du directeur des poursuites pénales qui a besoin de ses propres services généraux, puisqu'il n'est plus rattaché au ministère de la Justice. Le mandat dont ce bureau s'acquitte était autrefois confié au ministère de la Justice. Y a-t-il quelque chose de neuf dans ce mandat? Non, mais il est rempli par un bureau distinct, coupé du service auquel il était rattaché. La création de ce bureau indépendant, distinct, entraîne la mise en place de services généraux de façon que le bureau puisse fonctionner en toute indépendance.

Le sénateur Baker : Avez-vous du même coup augmenté les salaires des procureurs de la Couronne? Ont-ils reçu de nouveaux titres qui justifient une augmentation de leur rémunération?

M. Wild : Pas que je sache. D'après moi, ceux qui appartiennent à la catégorie des juristes dans l'appareil gouvernemental touchent la même rémunération qu'avant la création du bureau.

Le président : Vous avez dit que M. Saunders n'occupait le poste qu'à titre intérimaire. Il n'y a donc aucun autre directeur, sinon ce directeur intérimaire des poursuites pénales. Est-ce parce que nous n'avons pas suivi un processus complexe de nomination? Pourquoi n'est-il qu'intérimaire?

M. Wild : Parce que, comme vous vous le rappelez peut-être, le Bureau du directeur des poursuites pénales a été créé au moment de la sanction royale. Nous avons donc prévu des dispositions transitoires en conséquence. Nous n'avions pas le temps d'appliquer le processus de recrutement pour nommer quelqu'un avant l'entrée en vigueur de la loi. Par conséquent, il a toujours été prévu d'avoir un directeur intérimaire pendant un certain temps, jusqu'à ce qu'on puisse trouver un directeur au moyen de la démarche de recrutement prévue dans la loi. M. O'Sullivan a peut-être quelque chose à ajouter au sujet des détails de cette démarche.

Le président : Il est intérimaire depuis maintenant un an.

Mme Hawara : Le ministère de la Justice a géré le processus de sélection. L'avis de vacance a paru dans la *Gazette du Canada* et sur le site web des nominations du gouverneur en conseil ainsi que dans d'autres médias. Il y a eu une large publicité. Des demandes ont été produites et étudiées. Le comité de sélection prévu dans la loi a été mis sur pied et il a terminé son travail. Comme vous vous en souviendrez, le comité devait fournir trois noms au procureur général. C'est chose faite. Les candidatures ont été soumises au procureur général pour étude. La prochaine étape sera la présentation d'une candidature par le procureur général à un comité parlementaire — un comité conjoint des deux chambres, un comité existant ou un comité spécialement établi à cette fin.

committee that already exists. That name will be referred for consideration. Once the committee has given its approval, assuming it does, the Governor-in-Council may then proceed with the appointment. We are in the middle of that rather complicated process.

The Chair: As we carry on with our study, we will obtain more specific timelines, but I appreciate your letting me know you are in the process now.

Senator Eggleton: I want to ask about the Public Appointments Commission. Senator Baker has already asked some questions, but I will ask a few more. As I understand the status of this entity at this point, there are no commissioners. The ones who were previously appointed resigned, and one was not accepted by the House of Commons. However, there is a secretariat, and I think you said there were about four people. According to the notes, they are spending about \$1 million a year. Is that correct? There is no head of this entity, as I understand it. The person who was executive director left earlier this year, so there is a vacancy at the top. Can you clarify exactly what there is, in terms of an operation, people and money?

Mr. O'Sullivan: You are absolutely right. Peter Harrison left earlier in the year. Right now, there are two persons in the secretariat. There is someone, not at the top position but a lower level, with a support staff. I believe in 2006-07 the secretariat spent roughly \$700,000 when it was at full complement with a larger number of four staff. This year, the number will be much lower since it is down to two staff at this point.

Senator Eggleton: Who do they report to in terms of the advice they give about applicants for various appointments to boards, agencies and commissions?

Mr. O'Sullivan: Under the structure, they report to the Chair of the Public Appointments Commission. As I said earlier, they are completing preparatory work now. They are not involved in approving selection processes right now. They are laying the groundwork for all the work that needs to be done with a Public Appointments Commission in terms of establishing a code of practice and putting systems in place to deal rapidly with numerous selection processes.

Senator Eggleton: They are not vetting any applications for appointments?

Mr. O'Sullivan: No, because that is the responsibility of the commission.

Senator Eggleton: I see. Who hired these people?

Mr. O'Sullivan: As a detail, the commission's mandate is to review the selection processes, not the appointments per se. The idea is to ensure that open selection processes are run for these appointments. At the end of the day, the discretion to make the appointments resides with the Governor-in-Council.

Senator Eggleton: That is, the Prime Minister and cabinet. How does public disclosure work for this operation? In many other operations we have talked about this morning that arise

La candidature lui sera soumise. Une fois que le comité aura donné son approbation, à supposer qu'il la donne, le gouverneur en conseil pourra alors faire la nomination. Nous sommes au milieu d'un processus plutôt compliqué.

Le président : En poursuivant notre étude, nous obtiendrons un calendrier plus précis, mais je vous remercie d'avoir fait le point.

Le sénateur Eggleton : Je m'intéresse à la Commission des nominations publiques. Le sénateur Baker a déjà posé des questions, mais je vais en ajouter quelques autres. Si je comprends bien où en est cette entité pour l'instant, il n'y a aucun commissaire. Ceux qui avaient été nommés ont remis leur démission et une personne n'a pas été acceptée par la Chambre des communes. Il existe toutefois un secrétariat qui compte quatre personnes, d'après ce que vous avez dit. Selon les notes, le secrétariat dépense environ 1 million de dollars par an. Est-ce exact? Sauf erreur, l'entité n'a pas de dirigeant. Le directeur général est parti au cours de l'année. Il y a donc un poste à combler au plus haut niveau. Pourriez-vous tirer les choses au clair et dire exactement ce qu'il y a comme activités, comme personnel et comme budget?

Mr. O'Sullivan : Vous avez tout à fait raison. Peter Harrison est parti cette année. Il reste deux personnes au secrétariat, une agente qui n'est pas au niveau le plus élevé et un employé de soutien. Je crois que, en 2006-2007, le secrétariat a dépensé environ 700 000 \$, lorsqu'il y avait une équipe complète de quatre personnes. Cette année, le montant sera bien inférieur, puisqu'il n'y a pour l'instant que deux personnes.

Le sénateur Eggleton : De qui relèvent ces employés, pour ce qui est des conseils à donner au sujet des candidats à divers postes au sein des offices, organismes et commissions?

Mr. O'Sullivan : Selon la structure hiérarchique, ils relèvent du président de la Commission des nominations publiques. Comme je l'ai déjà dit, ils font des travaux préparatoires. Ils préparent le terrain pour le travail que devra faire la Commission des nominations publiques, c'est-à-dire établir un code de pratique et mettre en place des systèmes pour s'occuper rapidement de nombreux processus de sélection.

Le sénateur Eggleton : Ils n'approuvent pas de demandes de nomination?

Mr. O'Sullivan : Non, car c'est la responsabilité de la commission.

Le sénateur Eggleton : Je vois. Qui a engagé ces employés?

Mr. O'Sullivan : J'ajoute un détail : le mandat de la commission est d'examiner les processus de sélection et non les nominations proprement dites. Le but est de faire en sorte que les processus de sélection soient transparents. Au bout du compte, il appartient au gouverneur en conseil de faire les nominations.

Le sénateur Eggleton : C'est-à-dire le premier ministre et le Cabinet. Comment l'information est-elle divulguée au public? Dans bien d'autres cas dont nous avons discuté ce matin,

from the Accountability Act, there is a reporting procedure to Parliament. Does this commission or its secretariat have authority to report to Parliament about its work?

Mr. O'Sullivan: The commission, under the legislation, has the authority to report annually to the Prime Minister, and to make any specific reports it may wish to make. Those reports are to be tabled in both Houses. The commission itself has the authority.

Senator Eggleton: There is no commission at the moment. What was your understanding of the government's intent with respect to appointing a new commission?

Mr. O'Sullivan: Having attempted to establish the commission in the spring and failed, then —

Senator Eggleton: We know that. Now what?

Mr. O'Sullivan: Now we are proceeding on the basis of making appointments in the most open and transparent way possible, pending the establishment of the commission.

Senator Eggleton: You say the employees are not vetting the applications, but they are looking at the procedures that are followed. I am not sure what they are looking at, then. How do they suggest a qualified person be determined? Is this a system where 20 people apply and they may say, "Okay, 10 people meet the basic qualifications — you decide, government," or is the test higher than that, with maybe a point ranking system? Do they suggest something along lines of, "Here are 10 qualified people, and here is the ranking order," picking Person A as top, and et cetera down the line? How onerous will this test be?

Mr. O'Sullivan: My understanding is that the notion is to ensure that qualified candidates are identified and appointed, but that is for the commission to determine. The idea is to ensure that, for all positions, there is an appropriate selection process. They take into account the level of the position. If we are talking about a part-time position to a board that meets only three times a year, they will not hire a head-hunter firm. If talking about the CEO of Canada Post, they may say it is worthwhile to hire a headhunter to look not only nationally but internationally. Depending on the nature of the position, the scope of the selection process will vary. They need that gradation within the selection processes. Part of the work of the secretariat is to establish what I call templates. These templates will enable them to say that for this type of position, they need the full-blown search process with national advertising and media, and so forth, and for these other part-time positions, notice on the public appointments website is sufficient. It will vary according to the nature of the position.

Senator Eggleton: I understand that, but many boards and agencies are local. These people would be sitting on the board as opposed to running the whole corporation or being the CEO. The

relativement à la Loi fédérale sur la responsabilité, il y a un mécanisme de rapport au Parlement. La commission ou son secrétariat ont-ils le pouvoir de faire rapport de leur travail au Parlement?

M. O'Sullivan : Aux termes de la loi, la commission a le pouvoir de faire rapport chaque année au premier ministre et aussi de produire tout rapport précis qu'elle souhaite présenter. Ces rapports sont déposés aux Communes et au Sénat. C'est la commission qui a ce pouvoir.

Le sénateur Eggleton : Il n'y a pas de commission pour l'instant. Que savez-vous des intentions du gouvernement quant à la nomination d'une nouvelle commission?

M. O'Sullivan : Après avoir tenté de constituer la commission au printemps et avoir échoué...

Le sénateur Eggleton : Nous sommes au courant. Que se passera-t-il maintenant?

M. O'Sullivan : En ce moment, nous faisons les nominations de la façon la plus ouverte et transparente possible, en attendant que la commission soit constituée.

Le sénateur Eggleton : Vous avez dit que les employés ne passent pas au crible les demandes, mais étudient plutôt les procédures qui sont suivies. Je ne suis pas sûr de ce qu'ils examinent. Comment proposent-ils qu'on décide des qualifications d'un candidat? S'agit-il d'un système dans lequel on peut recevoir une vingtaine de candidatures et où on dit : « Très bien, dix personnes répondent aux exigences fondamentales, au gouvernement de décider »? Ou bien les critères sont-ils plus exigeants, peut-être assortis d'un système de cotations numériques? Proposent-ils par exemple une dizaine de personnes selon un ordre de préférence dans lequel le choix se fait à partir du sommet de l'échelle? Jusqu'à quel point ce critère sera-t-il astreignant?

M. O'Sullivan : Selon ma conception, il s'agit de repérer et de nommer des candidats qualifiés, mais c'est à la commission de se prononcer. Le principe veut que, pour tous les postes, il y ait un processus de sélection bien adapté. La commission tient compte du niveau du poste. S'il s'agit de combler un poste à temps partiel au sein d'un office qui ne se réunit que trois fois l'an, on n'a pas recours à une agence de recrutement. Par contre, s'il s'agit du PDG de Postes Canada, la commission peut se dire qu'il vaut la peine de retenir les services d'une agence qui fera une recherche non seulement à l'échelle du Canada, mais aussi à l'étranger. Selon la nature du poste, la portée du processus de sélection varie. Il faut une certaine gradation des processus de sélection. Une partie du travail du secrétariat consiste à établir ce que j'appelle des modèles. Ces modèles permettront de dire que, pour tel type de poste, il faut employer tout l'arsenal des moyens de recrutement, avec recours à la publicité et aux médias au niveau national, et cetera, tandis que, pour d'autres postes à temps partiel, un avis sur le site web des nominations publiques suffirait. Le choix des moyens dépendra de la nature du poste.

Le sénateur Eggleton : Je le comprends, mais un grand nombre d'offices et d'organismes ont un rayon d'action local. Ces gens siégeraient au conseil au lieu de diriger toute une société ou d'en

test is obviously not as high. This secretariat would suggest that, if there are 20 applications and 10 people qualify, the commission picks from those 10 people. Conceivably, that could be how it would work.

Mr. O'Sullivan: There are instances as well where the commission will focus on ensuring they have a selection process in order to have a significant pool of qualified candidates. Sometimes they are not appointing only one person to one position; they are looking at boards that have numerous positions.

Senator Eggleton: It may be to select two or three from these 10. Of course, the government looks it over and asks, "Who are the friends of the government here?" It does not sound like much will change in this regard. I know one board where all the board members were doing a competent job, but as their time came up, absolutely none of them were renewed. I do not know what kind of process that involved. All new people were brought in. Of the new people, who were friends of the current government, only one person was left from the old appointed list — of course, appointed by us; I understand that. They said this person is qualified to be chair, so they made him chair. These are the Conservative friends. They made him chair and a few days later he was told his time was up.

For a government that says it will do things a new way or differently, I do not think the way they are handling this Public Appointments Commission will lead to anything.

Senator Stratton: I have a supplementary question.

The Chair: I have been trying to avoid supplementary questions.

Senator Stratton: This is beyond the ken. Remember the problems your government had with appointments who were not qualified.

Senator Eggleton: No.

Senator Stratton: The intention of the new legislation is to ensure we have qualified people. The vetting process involves obtaining applications and vetting them to ensure they are qualified. That fundamental principle is behind the legislation, not to pick only your friends out of the wilderness and put them on boards, as Liberals did.

The Chair: We are moving into political matters. Nothing has been done yet. We have already heard all that. We are going down a slippery slope with supplementary questions.

être le PDG. Les exigences ne sont pas les mêmes, bien entendu. Le secrétariat dirait par exemple que, s'il y a 20 candidats et que dix d'entre eux sont qualifiés, la commission devrait faire son choix parmi ces dix candidats. On peut imaginer que c'est ainsi que cela fonctionnerait.

M. O'Sullivan : Il y a également des cas où la commission mettrait l'accent sur le choix du processus de sélection plutôt que sur l'importance du nombre de candidats qualifiés. Parfois, il ne s'agit pas de la nomination d'une seule personne à un seul poste, mais de la dotation d'un grand nombre de postes au sein d'un conseil.

Le sénateur Eggleton : Il peut s'agir de choisir deux ou trois personnes parmi les dix candidats jugés compétents. Et bien entendu, le gouvernement considère la liste des candidats et se demande : « Où sont mes partisans? » Il ne semble pas que grand-chose changera à cet égard. Je connais un conseil dont tous les membres s'acquittaient de leurs fonctions avec compétence, mais dont aucun n'a vu son mandat renouvelé, le moment venu. J'ignore quel type de processus a été suivi. Ce sont tous des nouveaux membres qui ont été nommés. Parmi ces personnes qui étaient proches du gouvernement actuel, une seule restait de la liste des personnes nommées auparavant — nommées par nous, évidemment. Cela se comprend. Cela dit, cette personne a les compétences pour assumer la présidence. Elle a donc été nommée à la présidence. Ce sont des amis des conservateurs. Ils ont nommé cet homme président, mais il s'est fait dire quelques jours plus tard que son mandat était terminé.

Le gouvernement prétend qu'il va faire les choses autrement, d'une nouvelle manière, mais je ne crois pas que la façon dont il gère le dossier de la Commission des nominations publiques donnera grand-chose.

Le sénateur Stratton : J'ai une question complémentaire à poser.

Le président : J'ai essayé jusqu'ici d'éviter les questions complémentaires.

Le sénateur Stratton : Cela me dépasse. Souvenez-vous des problèmes que votre gouvernement a eus avec ses nominations de personnes non compétentes.

Le sénateur Eggleton : Pas du tout.

Le sénateur Stratton : Le but de la nouvelle loi est de faire en sorte que les personnes nommées soient qualifiées. Le processus consiste à susciter des candidatures, qui sont ensuite passées au crible de façon à garantir que les candidats possèdent les compétences voulues. Voilà le principe fondamental du projet de loi. Il ne s'agit pas d'aller chercher seulement des amis un peu partout pour les nommer au sein de conseils, comme les libéraux le faisaient.

Le président : Nous dérivons vers des aspects politiques. Rien n'a été fait encore. Nous avons déjà entendu tout cela. Les questions complémentaires nous entraînent sur une pente glissante.

Senator Ringuette: I have a question on the same issue that Senator Baker and Senator Eggleton have taken up, in regard to the Public Appointments Commission, where \$2 million has been allocated and four people have been hired. Who are these people? How have they been hired? Where do they come from? What are they doing right now that requests their presence there without even having a Public Appointments Commissioner? Second, I want to know which headhunting firm has been hired by government, at what cost and to do what.

The Chair: Have you made note of those questions?

Mr. O'Sullivan: Yes.

The Chair: Senator Ringuette will have an opportunity to pursue those and other questions in the second round. It is unfair to those senators who have not had a chance on the first round. I will ask you to hold those questions.

Senator Di Nino: I will go back to the Procurement Ombudsman issue. There was some suggestion that Mr. Minto has not been doing his job. When was he appointed?

Mr. O'Sullivan: He was appointed on September 10, 2007.

Senator Di Nino: That is three months ago, correct?

Ms. Hawara: Yes.

Senator Di Nino: His mandate at this point is to assist in establishing the office. Is that correct?

Ms. Hawara: Yes.

Senator Di Nino: Can you tell us what that means?

Mr. O'Sullivan: Overseeing the preparation of the necessary regulations is probably biggest piece, as well as setting up the office and the structural and administrative procedures required.

Senator Di Nino: Is that hiring staff and things of that nature?

Mr. O'Sullivan: Yes.

Senator Di Nino: That is what he has been mandated to do and that is what he is doing. Is that correct?

Mr. O'Sullivan: Yes.

Senator Di Nino: The other question is on the sale of the seven buildings that one of our colleagues brought to our attention. Will Mr. Wild answer that question?

Mr. Wild: It depends on the question.

Senator Di Nino: Were these seven buildings sold in a public and open process?

Mr. Wild: That is my understanding, but I am not the public servant most familiar with the sale of the seven buildings. I was not involved in the file, but that would be my understanding.

Senator Di Nino: As I understand it, that is the way these things are handled.

Le sénateur Ringuette : J'ai une question à poser sur le sujet déjà abordé par les sénateurs Baker et Eggleton. Il s'agit de la Commission des nominations publiques, à laquelle des crédits de 2 millions de dollars ont été affectés et où quatre personnes ont été engagées. Qui sont ces gens? Comment les a-t-on engagés? D'où viennent-ils? Quel travail justifie leur présence, alors qu'il n'y a même pas de commissaire des nominations publiques? Deuxièmement, je voudrais savoir quelle agence de recrutement a été engagée par le gouvernement, à quel coût, et pour faire quoi.

Le président : Avez-vous pris note de ces questions?

M. O'Sullivan : Oui.

Le président : Le sénateur Ringuette pourra revenir à ces questions et en poser d'autres au deuxième tour. Si on y répondait maintenant, ce ne serait pas juste pour les sénateurs qui n'ont pas encore pu participer au premier tour. Je vous demande donc de garder ces questions en réserve.

Le sénateur Di Nino : Je voudrais revenir sur la question de l'ombudsman de l'approvisionnement. On a laissé entendre que M. Minto ne faisait pas son travail. Quand a-t-il été nommé?

M. O'Sullivan : Le 10 septembre 2007.

Le sénateur Di Nino : Il y a trois mois, donc?

Mme Hawara : C'est bien cela.

Le sénateur Di Nino : Son mandat, pour l'instant, est d'aider à mettre le bureau sur pied. Est-ce exact?

Mme Hawara : Tout à fait.

Le sénateur Di Nino : Pouvez-vous nous expliquer ce que cela veut dire?

M. O'Sullivan : Le plus important est probablement est de surveiller la préparation des dispositions réglementaires nécessaires. Il faut aussi constituer le bureau et établir les structures et les procédures administratives voulues.

Le sénateur Di Nino : Il faut donc engager du personnel et prendre d'autres mesures du même ordre?

M. O'Sullivan : Oui.

Le sénateur Di Nino : C'est le mandat qu'il a reçu, et c'est ce qui l'occupe, n'est-ce pas?

M. O'Sullivan : Oui.

Le sénateur Di Nino : L'autre question porte sur la vente des sept immeubles dont un collègue a déjà parlé. M. Wild pourrait-il répondre à la question?

M. Wild : Cela dépend de la question.

Le sénateur Di Nino : La vente de ces sept immeubles s'est-elle faite dans le cadre d'un processus public et transparent?

M. Wild : C'est ce que je crois comprendre, mais je ne suis pas le fonctionnaire le plus au courant de cette transaction. Je ne me suis pas occupé de ce dossier. Mais c'est ce que je crois comprendre.

Le sénateur Di Nino : Sauf erreur, c'est la façon dont le dossier a été géré.

Is that not in your purview either, Mr. O'Sullivan?

Mr. O'Sullivan: I am afraid not, senator.

Senator Di Nino: I am impressed with how much has been accomplished. Two of the 14 themes are not yet completed, and one is because the House of Commons rejected the suggested people who would dealing with those issues. Otherwise, on complex and important issues, considering the extensive process required, much has been accomplished.

From your perspective, and this question is directed mainly at Mr. Wild, do you believe these measures that have been established, these departments that have been created, are working? From your perspective, are they doing the things they should be doing?

Mr. Wild: From an overview perspective, as I tried to bring out in my opening remarks, I believe that significant progress has been made in implementing all the measures in the 14 themes. I noted the two major exceptions where work is in progress and we have not yet brought those elements into force, but as I mentioned, overall, given the number of departments involved, the number of acts that were amended and the creation of two new pieces of legislation, significant progress has been made. The departments that have been involved have all treated this matter as a priority and have moved forward in implementation as quickly as possible. Overall, the government has done an effective and efficient job in moving forward on implementing these initiatives.

Senator Di Nino: For instance, the position of the Public Sector Integrity Commissioner, and an issue being raised here today is the integrity of the government, is operating and doing its job effectively?

Mr. Wild: Yes, and it has been as of April 15.

Senator Di Nino: The same thing applies to the Conflict of Interest and Ethics Commissioner?

Mr. Wild: Yes, as of Ms. Dawson's appointment on July 9.

Senator Di Nino: That, in effect, means they have a responsibility throughout the whole Government of Canada to look at offices of Parliament and politicians, et cetera, to ensure they perform their duties in an ethical and professional manner?

Mr. Wild: Ms. Dawson's mandate is specific to senior public office-holders, certain types of Governor-in-Council appointments, as well as ministers and their political staff. Her authority does not extend to senators and it extends only to members of Parliament insofar as administering the code that has been adopted by the House of Commons, which is under her jurisdiction. Yes, she has been working diligently to ensure that the provisions of the Conflict of Interest Act are implemented and that those public office-holders subject to the act are aware of their obligations, and file their reports in a timely manner.

Cela n'est pas de votre ressort non plus, monsieur O'Sullivan?

Mr. O'Sullivan : Non, je le crains, sénateur.

Le sénateur Di Nino : Je suis impressionné par tout le travail qui a été accompli. Sur deux points, la tâche n'est pas achevée. Dans l'un des deux cas, c'est parce que la Chambre des communes a rejeté les candidatures proposées. Par ailleurs, dans des dossiers aussi complexes qu'importants, compte tenu de l'ampleur du processus nécessaire, on a abattu une grande quantité de travail.

Selon votre point de vue — la question s'adresse surtout à M. Wild —, croyez-vous que ces mesures qui ont été prises, que ces services qui ont été mis en place fonctionnent? Selon vous, donnent-ils les résultats recherchés?

M. Wild : Globalement, comme j'ai essayé de le faire comprendre dans mon exposé du début, des progrès notables ont été accomplis dans la mise en place de toutes les mesures des 14 thèmes. J'ai signalé les deux grandes exceptions, les dossiers où le travail se poursuit, mais où nous n'avons pas encore mis les éléments prévus en vigueur. Néanmoins, comme je l'ai dit, globalement, compte tenu du nombre de ministères en cause, du nombre de lois modifiées et de l'adoption de deux nouvelles lois, on peut estimer que des progrès importants ont été accomplis. Les ministères en cause ont tous donné la priorité à cette question et ont mis les mesures en œuvre le plus rapidement possible. Dans l'ensemble, le gouvernement a travaillé avec efficacité et efficience afin de donner suite à ces initiatives.

Le sénateur Di Nino : Par exemple, puisqu'il a été question aujourd'hui de l'intégrité du gouvernement, peut-on dire que le commissaire à l'intégrité du secteur public est à l'œuvre et fait son travail efficacement?

M. Wild : Oui, ce service est en place depuis le 15 avril.

Le sénateur Di Nino : On peut dire la même chose de la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique?

M. Wild : Oui. Mme Dawson a été nommée le 9 juillet.

Le sénateur Di Nino : Cela veut dire en fait que ces gens ont une responsabilité dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Ils doivent s'occuper des bureaux du Parlement et des hommes et femmes politiques, et cetera, et s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs fonctions d'une manière professionnelle et dans le respect de l'éthique?

M. Wild : Le mandat de Mme Dawson concerne expressément les titulaires de hautes charges publiques, certains postes pourvus au moyen de nominations du gouverneur en conseil, les ministres et leurs collaborateurs politiques. Son pouvoir ne s'étend pas aux sénateurs, et il ne concerne les députés que dans la mesure où il s'agit d'administrer le code adopté par les Communes, code qui est de son ressort. Il est vrai qu'elle a travaillé avec diligence pour s'assurer que les dispositions de la Loi sur les conflits d'intérêts sont appliquées et que les titulaires de charge publique sont au courant de leurs obligations et produisent leurs rapports dans les délais.

Senator Di Nino: Have you come across any concerns in establishing these new bodies that you would like to make us aware of so we can make our own recommendations if need be?

Mr. Wild: I do not have any concerns from my perspective. I do not have any significant concerns with the progress being made. I am not aware of any resource issues or major impediments to bringing all the elements of the Federal Accountability Act and action plan into force and implementing them.

As I said, certain elements take a bit longer than others, because they are more complex and involve more stakeholders. They are going through regulatory processes that require consultation and take time to complete in a way that is appropriate.

Overall, from my perspective, I think that the work of my colleagues has exemplified the professionalism of the Public Service in implementing this priority of the government of the day.

The Chair: We still have some time.

Thank you very much, Senator Di Nino. You are setting an example for all your colleagues here. I appreciate your attention to the importance of all senators having an opportunity to question the important witness we have here today.

We will have a second round now.

Senator Cowan: As we have discussed regarding the various officers and officials today, some appointments have not been made, some have been made, and then we have this category of official designate and someone else acting.

Why would there not have been either a Parliamentary Budget Officer designate or an Acting Parliamentary Budget Officer appointed by now?

Mr. Wild: Those issues are for the Parliamentary Librarian. The librarian is the one who is responsible for the selection process for the Parliamentary Budget Officer. That position falls within the librarian's office. I am not in a position to speak to exactly what the decision-making process is that the librarian is involved in.

Senator Cowan: Is that because of your reluctance to interfere.

Mr. Wild: Again, it is an institution of Parliament and I have to be careful in terms of oversight.

Senator Cowan: Let us go to the Public Appointments Commissioner. As the chair pointed out in his earlier discussion with you, this incident took place before the House of Commons committee prior to the implementation of the act. Surely, it is no excuse now for the government to say that because something took place prior to the enactment of legislation, that is a reason for not doing something mandated by the legislation itself.

Le sénateur Di Nino : Avez-vous remarqué, en constituant ces nouvelles instances, des sujets de préoccupation que vous voudriez nous signaler pour que nous puissions faire nos propres recommandations au besoin?

M. Wild : Il n'y aucun sujet de préoccupation à mon point de vue. Je n'ai pas d'inquiétude particulière au sujet des progrès accomplis. Je ne suis au courant d'aucun problème de ressources ni d'obstacles majeurs à la mise en vigueur de tous les éléments de la Loi fédérale sur la responsabilité et du plan d'action et à leur application.

Comme je l'ai dit, certaines éléments demandent un peu plus de temps que d'autres parce qu'ils sont plus complexes et font intervenir un plus grand nombre d'acteurs. Il faut élaborer des règlements, ce qui nécessite des consultations, et il faut du temps pour s'en acquitter correctement.

À tout prendre, j'estime que le travail de mes collègues est un bel exemple du professionnalisme de la fonction publique lorsqu'il s'agit de respecter les priorités du gouvernement en place.

Le président : Il nous reste encore un peu de temps.

Merci beaucoup, sénateur Di Nino. Vous donnez un bon exemple à tous vos collègues. Je vous suis reconnaissant d'avoir tenu compte du fait qu'il importe que tous les sénateurs aient l'occasion d'interroger les importants témoins qui sont parmi nous aujourd'hui.

Nous allons passer au deuxième tour.

Le sénateur Cowan : Comme nous l'avons vu aujourd'hui dans le cas de divers responsables et fonctionnaires, certaines nominations n'ont pas été faites. Et puis certains sont désignés et un autre est intérimaire.

Pourquoi n'y a-t-il pas en ce moment un directeur parlementaire du budget désigné ou intérimaire?

M. Wild : Ces questions relèvent du bibliothécaire parlementaire. C'est lui qui a la responsabilité du processus de sélection du directeur parlementaire du budget. Le poste est de son ressort. Je ne suis pas en mesure de dire exactement quel est le processus de prise de décisions appliquée par le bibliothécaire.

Le sénateur Cowan : Est-ce parce que vous répugnez à intervenir?

M. Wild : Je le répète, il s'agit d'une institution parlementaire, et je dois être prudent en ce qui concerne la surveillance à exercer.

Le sénateur Cowan : Passons au commissaire des nominations publiques. Comme le président l'a signalé dans son échange de tout à l'heure avec vous, l'incident en question s'est produit au comité de la Chambre des communes avant que la loi ne soit mise en application. Le gouvernement ne peut certainement pas prétexter d'un incident qui s'est produit avant la promulgation de la loi pour ne pas appliquer une mesure exigée par cette loi.

So you can deal with the whole of my queries in this regard, Dr. Harrison was the Executive Director and Deputy Head of Public Appointments Commission from April 21, 2006 until January 2007, so for almost a year that post has been vacant. Who is running that shop?

Mr. O'Sullivan: A person who is not at the executive director level but one level below it arrived recently and is now taking charge of maintaining the operations of the secretariat.

Senator Cowan: Who was in charge from January 21 until this "recently" that you speak about?

Mr. O'Sullivan: After Mr. Harrison's departure, the position was vacant for that period.

Senator Cowan: So it was business as usual. Who is the person appointed now?

Mr. O'Sullivan: It is Christine Miles, a public servant.

Senator Cowan: Is she the person who could answer some of the questions that Senator Eggleton asked earlier about the rigour or lack thereof with respect to the processes that would be followed with respect to Senator Baker's Friday announcements?

Mr. O'Sullivan: Ms. Miles is working at laying the groundwork for the work of the commission. She is not involved in overseeing the ongoing selection processes that lead to appointments right now.

Senator Cowan: So it is in the hands of the government to do that now?

Mr. O'Sullivan: Yes; in response to your previous question, a distinction is to be made between positions that were enhanced, given new responsibilities, under the Federal Accountability Actor that were fulfilled under an administrative code, as was the case, for example, for conflict of interest and ethics and which was then legislated. We have an apparatus that is already in place and is given a new mandate or a new status under legislation, as compared to the creation of a totally new office that did not exist in any form prior to the legislation, which is the case with the Parliamentary Budget Officer.

Senator Cowan: I understand. However, if the government had been so minded, it could have selected someone to act in that position for the purposes of establishing the procedures within the office and conducting preliminary staffing, while awaiting the appointment of the person who emerged from this process that we discussed earlier.

Mr. O'Sullivan: Yes, and that is what was done in the case of the Procurement Ombudsman.

Senator Cowan: Absolutely.

Mr. O'Sullivan: As Mr. Wild said, the Parliamentary Librarian would be able to comment on that.

Senator Cowan: By the same token, there is no reason why someone could not have been appointed to take office January 21, 2007 to head up this appointments commission,

Vous pouvez répondre à toutes mes demandes de renseignements à ce sujet. M. Harrison a été directeur général et sous-commissaire de la Commission des nominations publiques du 21 avril 2006 à janvier 2007. Depuis presque un an, le poste est vacant. Qui dirige le service?

Mr. O'Sullivan : Une personne qui n'est pas dans la catégorie de la direction, mais à un niveau au-dessous. Elle se charge de maintenir les activités du secrétariat.

Le sénateur Cowan : Qui était aux commandes du 21 janvier jusqu'à ce moment « récent » dont vous avez parlé?

M. O'Sullivan : Le poste est vacant depuis le départ de M. Harrison.

Le sénateur Cowan : L'activité se poursuit comme si de rien n'était. Qui est la personne nommée?

Mr. O'Sullivan : Christine Miles, une fonctionnaire.

Le sénateur Cowan : Est-ce elle qui pourrait répondre à certaines des questions que le sénateur Eggleton a posées tout à l'heure au sujet de la rigueur ou du manque de rigueur dans l'application des processus à suivre, en ce qui concerne les nominations annoncées vendredi, dont le sénateur Baker a parlé?

Mr. O'Sullivan : Mme Miles prépare le terrain en vue des travaux de la commission. Elle ne surveille pas les processus de sélection suivis actuellement pour faire des nominations.

Le sénateur Cowan : Donc, cela repose maintenant entre les mains du gouvernement?

Mr. O'Sullivan : Oui. Pour répondre à votre question de tout à l'heure, il faut faire une distinction entre les postes qui ont été renforcés, qui ont reçu de nouvelles responsabilités en vertu de la Loi fédérale sur la responsabilité, et ceux qui ont été comblés conformément à un code administratif, comme ce fut le cas, par exemple, pour les conflits d'intérêts et l'éthique — où on a légiféré par la suite. Nous avons un dispositif déjà en place et la loi lui donne un nouveau mandat, un nouveau statut. Cela est différent de la création d'un poste entièrement nouveau qui n'existeait sous aucune forme avant la loi, comme c'est le cas pour le poste du directeur parlementaire du budget.

Le sénateur Cowan : Je comprends, mais si le gouvernement y avait été porté, il aurait pu choisir quelqu'un pour ce poste afin d'établir les procédures du bureau et de faire une dotation préliminaire en personnel, en attendant la nomination de la personne choisie au terme du processus dont nous avons parlé tout à l'heure.

Mr. O'Sullivan : Oui, et c'est ce qui s'est fait dans le cas de l'ombudsman de l'approvisionnement.

Le sénateur Cowan : Absolument.

Mr. O'Sullivan : Comme M. Wild l'a dit, le bibliothécaire parlementaire serait en mesure d'aborder la question.

Le sénateur Cowan : De la même façon, il n'y a pas de raison qu'on n'ait pas pu nommer quelqu'un pour assumer dès le 21 janvier 2001 les fonctions de la Commission des nominations

pending whatever the government decides to do. As you say, once bitten, twice shy. We will see whether they will come back or whether they will leave it as it is.

Mr. O'Sullivan: Following the rejection of Mr. Morgan's nomination, concerns were expressed about the situation of a minority government and also the challenge of recruiting someone at as high a level as Mr. Morgan to this position after that incident. Those were the concerns.

Senator Cowan: Surely, no one would pretend that only Mr. Morgan is qualified to fill this position.

Mr. O'Sullivan: No.

Senator Ringuette: This question is in the same vein, Mr. O'Sullivan, as your discussion with Senator Cowan. Realistically, we understand the difference between setting up a totally new system and enhancing an existing one, such as is the situation for the Commissioner of Lobbying.

This portion of the act is still not enacted and it is only an enhancement. After a year, it is hard for us to say that it is acceptable in regard to this situation.

It is also hard for me to understand, on the other hand, that there is an acting procurement ombudsman that is totally new in the system. That person is in place, but the act is not.

In regard to management of putting in place the requirements of this bill, I would like to see a work-in-progress tabled with the firm objective and timeline that certain items, in order to move forward, must be established.

The bottom line is that there are issues of major concern. The concern lies in regard to management and the political will that needs to be determined. Since we started this meeting, I have requested information for a better picture of the current situation and what we can look for.

May I conclude by saying that this information I have requested is already there. It only needs to be put in an envelope and delivered to the clerk so that the clerk can deliver a copy to each member here. I want to reiterate that I want all that information within the next few days.

The Chair: We made note of the two areas of information that you requested, but you also had two questions earlier that Mr. O'Sullivan made note of. Do you wish Mr. O'Sullivan to respond to those points as well?

Senator Ringuette: Yes, please.

Mr. O'Sullivan: I have given a partial answer already to Senator Cowan. Right now, the Public Appointments Commission secretariat has two staff, Christine Miles and a support staff whose name I do not have in front of me.

publiques, en attendant la décision du gouvernement. Comme vous le dites, chat échaudé craint l'eau froide. Nous verrons si le gouvernement reviendra à la charge ou laissera les choses en l'état.

M. O'Sullivan : Après le rejet de la candidature de M. Morgan, des préoccupations ont été exprimées au sujet de la situation d'un gouvernement minoritaire et de la difficulté de recruter une personne de la même qualité que M. Morgan, après cet incident. Les inquiétudes étaient de cet ordre-là.

Le sénateur Cowan : Certainement personne n'ira prétendre que M. Morgan était le seul qualifié pour occuper ce poste.

Mr. O'Sullivan : Non.

Le sénateur Ringuette : Monsieur O'Sullivan, la question suivante est du même ordre que votre échange avec le sénateur Cowan. De façon réaliste, nous comprenons la différence entre mettre en place un système entièrement nouveau et en améliorer un qui existe déjà, comme dans le cas du commissaire au lobbying.

Cette partie de la loi n'a pas encore été promulguée, et il s'agit seulement d'une amélioration d'un système existant. Au bout d'un an, il nous est difficile de trouver cette situation acceptable.

J'ai aussi du mal à comprendre, par ailleurs, qu'il y ait un ombudsman de l'approvisionnement intérimaire, alors qu'il s'agit d'un poste tout à fait nouveau. Cette personne est en place, mais les dispositions qui la régissent ne le sont pas.

En ce qui concerne la gestion de la mise en place des conditions nécessaires à l'application de la loi, je voudrais qu'on dépose un état des travaux en cours avec un objectif ferme et un calendrier : certains éléments doivent être mis en place avant que nous ne puissions aller de l'avant.

En somme, il y a des problèmes très préoccupants au sujet de la gestion, de la volonté politique qui doit être là. Depuis le début de la séance, j'ai demandé de l'information pour que nous puissions nous faire une meilleure idée de la situation actuelle et de ce à quoi il faut s'attendre.

Je me permets de conclure en disant que l'information que j'ai demandée existe déjà. Il suffit de placer les documents dans une enveloppe et de les remettre à la greffière pour qu'elle puisse en communiquer un exemplaire à chacun des membres du comité. Je réitère que je tiens à ce que toute cette information soit produite dans les prochains jours.

Le président : Nous avons pris note de deux sujets sur lesquels vous avez demandé des renseignements, mais vous avez aussi posé plus tôt deux autres questions dont M. O'Sullivan a pris note. Voulez-vous que M. O'Sullivan réponde également à ces questions?

Le sénateur Ringuette : Oui, s'il vous plaît.

M. O'Sullivan : J'ai déjà donné une réponse partielle au sénateur Cowan. En ce moment, le secrétariat de la Commission des nominations publiques a un effectif de deux personnes, Christine Miles et un employé de soutien dont je n'ai pas le nom sous les yeux.

Your other question was with respect to headhunting firms. I have a list here. Rather than read off the 15 items that I have on this list, perhaps I could give the list to the clerk, if you wish.

The Chair: Yes, the clerk will circulate it to all honourable senators.

Mr. O'Sullivan: I caution only that these search firms are the ones we are aware of that were hired in the selection process for heads of agencies in which we were involved.

There are some instances in which organizations, notably, Crown corporations, run their own selection process in proposing a CEO to the government. We have not compiled that information. We are not aware of what Crown corporations or other organizations may have done on their own accord, without going through us.

That list is of firms we are aware of. We warn you that other organizations such as Crown corporations may have hired through firms we are simply not aware of.

Senator Ringuette: Earlier you said that four people had been hired within the secretariat of the Public Appointments Commission, and a minute ago you said two. Is it two or four people that were hired?

Mr. O'Sullivan: Four people were hired initially, and it has whittled down to two at this point.

Senator Stratton: Perhaps I can address this question to Mr. O'Sullivan.

With respect to the Public Appointments Commission, I will quote from your statement:

The government appointed three eminent Canadians, Hassan Khasrowshahi, the Honourable Roy McLaren and Jacqueline Boutet, as members of the Commission and nominated Gwyn Morgan, one of Canada's top CEOs, to be chairperson. On May 16, 2006, the Standing Committee on Government Operations and Estimates rejected Mr. Morgan's nomination, following which the three members of the Commission tendered their resignation.

To refresh people's memory, because I think this is rather important, can you provide us, if you can recall, the background of Mr. Morgan? As I understand it, when you say "top CEO," people out there in TV land do not recall that. In my view, I did not see a reason for his rejection at all.

The Chair: Senator Stratton, is this question relevant? It pertains to a time when the law was not even in force.

Senator Stratton: I understand that. The question is, why has this position not been filled? I think you have to understand it by going back to determine who this person was who was rejected.

Votre autre question portait sur les agences de recrutement. J'ai ici une liste. Au lieu de lire les 15 éléments qui y figurent, je vais remettre la liste à la greffière, si cela vous convient.

Le président : Oui, et la greffière la communiquera à tous les sénateurs.

Mr. O'Sullivan : Une mise en garde, cependant. Ces agences de recrutement sont celles dont nous savons qu'elles ont été engagées pour la sélection des dirigeants des organismes dont nous nous sommes occupés.

Il arrive que des organisations, notamment des sociétés d'État, appliquent leur propre processus de sélection pour proposer un PDG au gouvernement. Nous n'avons pas regroupé cette information. Nous ne savons pas ce que les sociétés d'État ou d'autres organisations ont pu faire de leur propre chef, sans recourir à nous.

La liste est donc celle des agences que nous connaissons. Nous vous prévenons que d'autres organisations, comme des sociétés d'État, ont pu retenir les services d'agences sans que nous soyons au courant.

Le sénateur Ringuette : Tout à l'heure, vous avez dit que quatre personnes avaient été engagées au secrétariat de la Commission des nominations publiques. Et il y a une minute, vous avez dit qu'il y en avait deux. A-t-on engagé deux ou quatre personnes?

Mr. O'Sullivan : Quatre personnes ont été engagées au départ, mais il n'en reste plus que deux qui sont en poste.

Le sénateur Stratton : Je pourrais peut-être poser la question suivante à M. O'Sullivan.

En ce qui concerne la Commission des nominations publiques, je vais citer un extrait de votre exposé :

Le gouvernement a nommé trois éminents Canadiens, soit Hassan Khasrowshahi, l'honorable Roy McLaren et Jacqueline Boutet, à titre de membres de la commission, et il a proposé la candidature de Gwyn Morgan, un des chefs d'entreprise les plus en vue au Canada, pour le poste de président. Le 16 mai 2006, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a rejeté la candidature de M. Morgan, après quoi, les trois membres de la commission ont remis leur démission.

Pour rafraîchir les mémoires, car la chose me paraît plutôt importante, pouvez-vous nous rappeler les antécédents de M. Morgan, si vous vous en souvenez? D'après moi, lorsque vous avez parlé de PDG en vue... les gens de la télévision ne se rappellent pas. Quant à moi, je n'ai vu aucune justification du rejet de cette candidature.

Le président : Sénateur Stratton, la question est-elle pertinente? L'incident remonte à un moment où la loi n'était même pas en vigueur.

Le sénateur Stratton : Je sais, mais la question est la suivante : pourquoi ce poste n'a-t-il pas été comblé? Je crois que, pour comprendre, il faut en revenir aux raisons qui ont entraîné le rejet de cette candidature.

The Chair: Maybe we should know why the government proceeded with this legislation at all. Is that not really the question?

Senator Stratton: No, it is not.

The Chair: Mr. O'Sullivan, are you able to answer that question?

Mr. O'Sullivan: I do not have Mr. Morgan's CV with me, but the reason I referred to him as one of Canada's top CEOs is because he had been named as such by one of the business magazines. I do not remember which one.

The success of EnCana speaks for itself in terms of his corporate leadership. He has also made a name for himself on issues of governance. He is one of the key advocates on governance issues in corporate Canada and has been for several years. He is seen as one of the top persons on governance issues, which are now in the forefront of the private sector as well as the public sector.

Senator Stratton: Can you dig out that CV and send it to us so we can refresh our memories with respect to that background? I disagree with his rejection.

The Chair: We will circulate that information to members if you can find it for us.

Mr. O'Sullivan: I have it right here.

Gwyn Morgan, from Calgary, Alberta, is one of Canada's most distinguished business leaders. A petroleum engineering graduate from the University of Alberta, he led the building of one of the world's leading oil and gas companies and Canada's largest energy company, EnCana Corporation. Mr. Morgan was founding President and Chief Executive Officer of EnCana from 2002 until stepping down on January 1, 2006. Mr. Morgan has been recognized through numerous awards and honorary distinctions, including being named Canada's most respected CEO in 2005 in a survey conducted by Ipsos-Reid of 250 business leaders in Canada. An inductee to the Alberta Business Hall of Fame, he has served on the boards of a number of organizations in the private and not-for-profit sectors, including HSBC Bank of Canada, the SNC-Lavalin Group, Alcan Inc., the Public Policy Forum, the Fraser Institute and the Calgary University Hospital. Mr. Morgan was also co-chair of the Calgary Fundraising Committee for the Northern Alberta Children's Health Centre, co-chair of the Governor General's Canadian Leadership Conference and is an honorary Colonel (retired) of the 410 Tactical Fighter Squadron, Canadian Air Force.

Senator Ringuette: Can you remind us why he was rejected by the House of Commons?

Le président : Nous devrions peut-être savoir pourquoi le gouvernement a fait adopter ces dispositions. N'est-ce pas là la vraie question?

Le sénateur Stratton : Non, pas du tout.

Le président : Monsieur O'Sullivan, pouvez-vous répondre à cette question?

M. O'Sullivan : Je n'ai pas le cv de M. Morgan sous les yeux, mais si j'ai dit qu'il était l'un des PDG les plus en vue au Canada, c'est parce qu'une revue du monde des affaires l'a désigné comme tel. J'ai oublié le nom de la publication.

La réussite d'EnCana témoigne de façon assez éloquente de la qualité de son leadership. Il s'est également fait une belle réputation dans les dossiers de la gouvernance. Il est l'un des principaux défenseurs de cette notion dans les sociétés commerciales canadiennes depuis plusieurs années. Il est perçu comme un des chefs de file sur ce plan dans les secteurs privé et public.

Le sénateur Stratton : Pouvez-vous retrouver ce cv et nous l'envoyer pour que nous puissions nous rafraîchir la mémoire et savoir à quoi nous en tenir sur son parcours? Je n'approuve pas le rejet de sa candidature.

Le président : Si vous pouvez trouver ce document, nous le communiquerons aux membres du comité.

M. O'Sullivan : Je l'ai ici :

Gwyn Morgan, de Calgary (Alberta), est l'un des plus éminents leaders du monde des affaires canadien. Ingénieur pétrolier diplômé de l'Université de l'Alberta, il a dirigé la mise sur pied d'une entreprise pétrolière et gazière qui est devenue l'un des chefs de file dans le monde et la plus grande entreprise énergétique du Canada, EnCana Corporation. M. Morgan a été le président fondateur et président-directeur général d'EnCana, de 2002 jusqu'au 1^{er} janvier 2006, au moment de son départ. M. Morgan a reçu de nombreux prix et distinctions comme marques de reconnaissance, y compris sa nomination comme le PDG le plus respecté au Canada en 2005, selon un sondage mené par la maison Ipsos Reid auprès de 250 chefs d'entreprise au Canada. Il a été intronisé à l'Alberta Business Hall of Fame, il a siégé aux conseils d'administration de plusieurs organismes du secteur privé et d'organisations sans but lucratif, y compris la Banque HSBC du Canada, le Groupe SNC-Lavalin, Alcan Inc., le Forum des politiques publiques, le Fraser Institute et l'Hôpital universitaire de l'Université de Calgary. M. Morgan a également coprésidé le comité de financement de Calgary du Northern Alberta Children's Health Centre, il a coprésidé la Conférence canadienne du Gouverneur général sur le leadership et il a été colonel honoraire (à la retraite) du 410^e Escadron d'appui tactique de l'Aviation canadienne.

Le sénateur Ringuette : Pouvez-vous nous rappeler pourquoi les Communes ont écarté sa candidature?

Mr. O'Sullivan: At the hearing in front of the House of Commons committee, there were numerous questions about a declaration he had made in a speech dating back, I forget how long, relating to, I believe, the Jamaican community. There was vigorous debate in the committee about the nature and consequence of those comments.

Senator Ringuette: Were they related to ethics and human rights?

Mr. O'Sullivan: I believe they were about violence in the Jamaican community.

Senator Di Nino: Mr. Wild, with respect to polling and advertising, the independent adviser has made a report to the minister, and we have not seen that report yet.

Mr. Wild: No, we have not.

Senator Di Nino: Is the report in the minister's hands?

Mr. Wild: My understanding is that it is in the minister's hands and is currently being reviewed to determine the government's response.

Senator Di Nino: Do you expect this response will be forthcoming in the near future?

Mr. Wild: Yes.

Senator Di Nino: Does your mandate extend beyond the implementation to include the follow-up on the implementation of the Federal Accountability Act?

Mr. Wild: My mandate, as I understand it, is to coordinate implementation. I am not sure exactly what you mean when you ask about follow-up.

Senator Di Nino: After the action plan has been implemented and completed, do you still retain some responsibility to oversee any of this act, or does your mandate cease at that time?

Mr. Wild: With respect to the overall management agenda of the government, as the executive director of strategic policy for the secretariat, my job is to help inform what that agenda should be and to assist in the development of that agenda to determine how it should be implemented.

With respect to management and accountability issues in government, those issues are part of my ongoing responsibilities. The Federal Accountability Act is, if you will, a specific segment or project part of it.

From an overall government and public sector management regime perspective, I have an ongoing responsibility to provide advice to the secretary and president of the Treasury Board on issues related to those questions.

Senator Cowan: I have a short question prompted by Senator Stratton's intervention and your enumeration of all the good qualities of Mr. Morgan.

I think it is important to remind ourselves that this incident in the House of Commons took place in May of 2006. I find it hard to believe that anybody would accept that if the government was

M. O'Sullivan : Au comité des Communes, il y a eu de nombreuses questions au sujet d'une déclaration que le candidat avait faite dans un discours assez ancien — je ne sais pas au juste à quelle époque —, au sujet de la communauté jamaïcaine. Il y a eu au comité un débat vigoureux sur la nature et les conséquences de ces propos.

Le sénateur Ringuette : Y avait-il un lien avec l'éthique et les droits de la personne?

Mr. O'Sullivan : Je crois qu'il s'agissait de la violence dans la communauté jamaïcaine.

Le sénateur Di Nino : Monsieur Wild, au sujet des sondages et de la publicité, le conseiller indépendant a remis un rapport au ministre, mais nous n'avons toujours pas pu prendre connaissance de ce rapport.

Mr. Wild : Non, nous n'avons pas pu le faire.

Le sénateur Di Nino : Le rapport a-t-il été remis au ministre?

Mr. Wild : Je crois que oui et que le ministre est actuellement en train de l'étudier pour établir la réponse du gouvernement.

Le sénateur Di Nino : Cette réponse viendra-t-elle bientôt?

Mr. Wild : Oui.

Le sénateur Di Nino : Votre mandat va-t-il au-delà de la mise en application de la Loi fédérale sur la responsabilité pour englober également le suivi de cette mise en application?

Mr. Wild : Mon mandat, comme je le conçois, est de coordonner la mise en application. Je ne vois pas au juste ce que vous voulez dire en parlant de suivi.

Le sénateur Di Nino : Une fois que le plan d'action aura été complètement réalisé, conserverez-vous une certaine responsabilité de surveillance à l'égard de cette loi ou votre mandat prendra-t-il fin à ce moment là?

Mr. Wild : En ce qui concerne le programme global de gestion du gouvernement, à titre de directeur exécutif de la politique stratégique au Secrétariat du Conseil du Trésor, mon travail est d'aider à concevoir ce programme et d'aider à l'élaborer pour trouver les moyens de l'appliquer.

Quant aux enjeux de la gestion et de la responsabilisation au gouvernement, elles font partie de mes responsabilités courantes. La Loi fédérale sur la responsabilité est en quelque sorte un élément particulier, un projet qui se rattache à ces enjeux.

Dans l'optique du régime global de gouvernement et de gestion sur secteur public, j'ai une responsabilité constante, qui est de conseiller le secrétaire et le président du Conseil du Trésor relativement à ces questions.

Le sénateur Cowan : J'ai une courte question à poser. Elle a été suscitée par l'intervention du sénateur Stratton et votre énumération de toutes les qualités de M. Morgan.

Il me semble important de ne pas perdre de vue le fait que cet incident aux Communes a eu lieu en mai 2006. Si le gouvernement prend ce processus au sérieux, il me semble difficile de trouver qui

serious at all about this process, they would not have found somebody equally competent to Mr. Morgan amongst all the competent corporate CEOs, if that is the pool they were fishing in, between May of 2006 and December of 2007. It is more a statement than a question. Thank you.

The Chair: Does anybody wish to reply to that statement? No reply is necessary. I have no further names on my list. Coincidentally, we have run out of time. I thank honourable senators for being here.

On behalf of all honourable senators and the Standing Senate Committee on National Finance, I thank each of the witnesses for coming here. Thank you for the continued good work you are doing for the people of Canada and the public service.

The committee adjourned.

OTTAWA, Wednesday, December 12, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill S-215, An Act to protect heritage lighthouses; and Bill C-28, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2007, and to implement certain provisions of the economic statement tabled in Parliament on October 30, 2007, met this day at 2:37 p.m. to give consideration to the bills.

Senator Joseph A. Day (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: I call this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance to order. We have permission to be meeting outside of our normal time.

Honourable senators, this is our eighth meeting this session. The committee's field of interest, as you are all aware, is government spending and operations, including reviewing the activities of officers of Parliament. We do this through estimates of expenditures, through funds made available to officers of Parliament to perform their functions, through budget implementation acts and other matters referred to this Senate committee.

Today, we are examining Bill S-215, to protect heritage lighthouses. We will proceed with clause-by-clause consideration of this bill in due course. We are very honoured to have the Honourable Senator Pat Carney with us. She is the sponsor of this bill.

Bill S-215 has been reintroduced in the current session of Parliament in substantially the same form that it appeared in the previous session of Parliament. In the First Session of the Thirty-ninth Parliament, it was known as Bill S-220, which was studied by the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans. It was previously known as Bill S-14, which was studied by the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

que soit pour croire que, entre mai 2006 et décembre 2007, il n'a pas été en mesure de trouver quelqu'un d'aussi compétent que M. Morgan parmi tous les PDG compétents des sociétés commerciales, si c'est dans ce groupe qu'il cherche un candidat. Il s'agit moins d'une question que d'une prise de position. Merci.

Le président : Quelqu'un veut répondre? Aucune réponse n'est nécessaire. Je n'ai plus de noms sur ma liste, et il se trouve que nous n'avons plus de temps non plus. Je remercie les sénateurs de leur présence.

Au nom de tous les honorables sénateurs et du Comité sénatorial permanent des finances nationales, je remercie chacun des témoins d'avoir accepté de comparaître. Merci du bon travail que vous continuez de faire dans l'intérêt des Canadiens et de la fonction publique.

La séance est levée.

OTTAWA, le mercredi 12 décembre 2007

Le Comité permanent des finances nationales, auquel ont été renvoyés le projet de loi S-215, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux et le projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007 et de certaines dispositions de l'exposé économique déposé au Parlement le 30 octobre 2007, se réunit aujourd'hui à 14 h 37 pour étudier ces projets de loi.

Le sénateur Joseph A. Day (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président : Je déclare ouverte cette réunion du Comité permanent des finances nationales. Nous sommes autorisés à nous réunir en dehors de l'horaire normal.

Honorables sénateurs, c'est la huitième fois que nous nous réunissons cette session. Ainsi que vous le savez tous, ce comité s'intéresse aux dépenses et aux activités du gouvernement, y compris à celles des hauts fonctionnaires du Parlement. Nous procérons pour cela à l'examen du budget des dépenses, des fonds mis à la disposition des hauts fonctionnaires du Parlement pour assurer leurs fonctions, des lois d'exécution du budget et des autres questions renvoyées à ce comité sénatorial.

Aujourd'hui, nous nous penchons sur le projet de loi S-215, visant à protéger les phares patrimoniaux. Nous passerons en temps voulu à l'étude article par article de ce projet de loi. Nous sommes très honorés que le parrain de ce projet de loi, l'honorable sénateur Pat Carney, soit parmi nous.

C'est la troisième fois que ce projet de loi est étudié par un comité sénatorial. La première fois, il portait le numéro S-14 et a été analysé par le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Ensuite, au cours de la première session du 39^e Parlement, il a porté le numéro S-220 et a été étudié par le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans. La version à l'étude au cours de cette session n'a subi que des modifications mineures par rapport à la précédente. Elle porte cette fois-ci le numéro S-215.

The bill was passed at third reading on both occasions, with amendments, but never reached Royal Assent.

Senator Carney, I have given a bit of the history. Would you like to make some introductory remarks? We will also point out that there are government officials here to help answer any questions honourable senators may have.

Hon. Pat Carney, P.C., sponsor of the bill: Thank you.

We can proceed to this bill. Your many new members here are not familiar with it, but I would like to take the time to discuss the amendments. I can only say that this bill has been discussed with officials and amended many times because the mandate for this bill has been changed through various departments.

Senator Murray seconded the bill and will lead the discussion on the amendments. He and I are in agreement on all but one or two points in which the interpretation would negate the purpose of the bill. I would rather go through the amendments.

The Chair: Thank you, Senator Carney. For the benefit of all honourable senators, could you tell us if the current bill that is before us reflects the amendments or some of the amendments that were made previously in studies by Senate committees?

Senator Carney: Yes. It represents the changes that were made in several of its reincarnations. The most recent was a year ago. That was Bill C-220, which was before the Standing Committee on Fisheries and Oceans in the other place as the House prorogued.

The bill before us is the same as the bill that passed the Senate in December of last year, and it is the same as the one before the House of Commons committee.

Senator Murray and I have met with officials, and we have reviewed some new proposed amendments. We have accepted, for clarification, all but one or two suggestions that we feel would negate the purpose of the bill — or reflect a misunderstanding of a bill that has to apply to eight out of 10 provinces and therefore must be flexible.

The Chair: I understand that a number of amendments will be proposed, and I am in honourable senators' hands. I suggest that we start clause by clause, and when we get to a clause where there is an amendment, the amendment can be introduced at that time and an explanation given. If honourable senators have any questions on the amendment, we will deal with those questions.

We have government officials. Perhaps they could take a seat at the end of the table and introduce themselves so that we know who is here to help us, if we need them.

Senator Di Nino: While the officials are taking their place, I would like to refresh everyone's memory that one of the real concerns with this bill is the cost associated with implementing it.

Ce projet de loi a été adopté en troisième lecture par deux fois, avec des amendements, sans jamais obtenir la sanction royale.

Sénateur Carney, c'était là un bref rappel historique. Aimeriez-vous faire quelques remarques préliminaires? Je tiens également à signaler que des fonctionnaires sont présents pour répondre aux questions que les honorables sénateurs pourraient avoir.

L'honorable sénateur Pat Carney, C.P., parrain du projet de loi : Merci.

Nous pouvons passer à l'étude de ce projet de loi. De nombreux membres de votre comité sont nouveaux et peuvent ne pas bien le connaître, et c'est pourquoi j'aimerais prendre le temps de discuter des amendements. Tout ce que je peux dire est que son texte a fait l'objet de discussions avec les fonctionnaires et qu'il a été révisé à plusieurs occasions parce que plusieurs ministères sont intervenus dans la définition de son objet.

Le sénateur Murray a appuyé ce projet de loi et va animer la discussion sur les amendements. Si ce n'est d'un ou deux points dont l'interprétation pourrait, à mes yeux, aller à l'encontre de l'esprit de ce texte, je suis d'accord avec lui. Je préférerais maintenant que nous passions à l'examen des amendements.

Le président : Merci, sénateur Carney. Pourriez-vous nous préciser si le texte que nous avons sous les yeux intègre tous les amendements ou uniquement certains de ceux qui ont été adoptés auparavant par les divers comités sénatoriaux qui nous ont précédés?

Le sénateur Carney : Oui. Tous les amendements adoptés aux étapes précédentes y figurent. Les plus récentes remontent à un an. Ce projet de loi, qui portait alors le numéro C-220, était étudié par le Comité permanent des pêches et des océans à la Chambre au moment de la prorogation.

Le texte que nous avons sous les yeux est le même que celui qui a été adopté par le Sénat en décembre de l'an dernier, et le même que celui étudié par le Comité de la Chambre des communes.

Le sénateur Murray et moi avons rencontré des fonctionnaires et étudié certaines des modifications proposées. Afin de lever toute ambiguïté, nous avons accepté l'ensemble des suggestions, si ce n'est d'une ou deux qui nous paraissent aller à l'encontre de l'objectif visé, ou qui traduisent une mauvaise compréhension d'un texte qui doit s'appliquer dans huit provinces sur dix et doit donc laisser une certaine marge de manœuvre.

Le président : Je crois savoir qu'un certain nombre d'amendements vont être proposés et je m'en remets aux honorables sénateurs. Je propose que nous commençons l'étude article par article, et que le ou les amendements à un article donné soient présentés et expliqués lorsque nous en serons à l'étude de cet article. Si un amendement soulève des questions des sénateurs, nous nous efforcerons de leur donner des réponses.

Des fonctionnaires sont présents. Ils peuvent s'asseoir à l'extrême de la table et se présenter afin que nous sachions qui ils sont pour le cas où nous aurions besoin de leur aide.

Le sénateur Di Nino : Pendant que les fonctionnaires s'installent, j'aimerais rappeler à tous que ce sont les coûts de la mise en œuvre de ce projet de loi qui soulèvent des

As we all know, the bill does not ask for Royal Recommendation, and it does not include the Royal Prerogative. It would then not be a bill that could be introduced here.

If this bill were passed, the funds required to restore and maintain the lighthouses and buildings would have to come from Fisheries and Oceans Canada, which obviously does not have an unlimited number of dollars available to them. That is a concern that I would like to highlight as we continue through the study of this bill because I will be making some comments related to that.

The Chair: If and when you introduce any amendments, will you give an explanation of those amendments at that time?

Senator Di Nino: Yes.

Senator Eggleton: Senator Carney has indicated there are one or two amendments she does not support. Can she identify them?

The Chair: They will be identified as we go through, because there may be quite a few of them. Once the explanation is given, Senator Carney and Senator Murray will have the opportunity to agree, or disagree, and state their reasons. Also, there may be more than one amendment for each clause, and we intend to deal with these on a clause-by-clause basis.

Senator Murray: So that we are all more or less on the same page, I will have one amendment to make to the bill. However, that amendment is a change in wording that will affect other parts of the bill. After Senator Di Nino has introduced his first amendment, I will bring my amendment in, and we can vote on it.

With regard to the substance of what Senator Di Nino said, I will not take up the time of the committee by repeating the speech I made at second reading of this bill. However, I want to emphasize again that the designation of heritage lighthouses and any associated structures is entirely within the unfettered discretion of the minister.

It is impossible for anyone to interpret this bill as necessarily involving any particular amount of money at any particular time. The minister in charge of Parks Canada will designate a lighthouse and a related structure, and will designate it, one assumes, on the basis of various considerations, including what it might cost to do it.

I will leave that there. If necessary, I can come back to it again at third reading. I believe Senator Di Nino, on behalf of the government, has an amendment to propose.

Senator Di Nino: At the appropriate time.

Senator Murray: Yes; we are not into clause by clause yet.

préoccupations. Comme nous le savons tous, ce texte n'a pas besoin d'une recommandation royale et ne fait pas non plus état de la prérogative royale. C'est donc un projet de loi qui ne pourrait être déposé ici.

S'il est adopté, les fonds nécessaires à la remise en état et à l'entretien des phares et des édifices proviendraient de Pêches et Océans Canada, qui ne peut bien évidemment n'y consacrer qu'un budget limité. J'aimerais que vous gardiez cette réflexion à l'esprit pendant notre étude article par article parce que c'est elle qui va motiver certains de mes commentaires à venir.

Le président : Lorsque vous serez amenés à présenter un amendement, pourriez-vous nous fournir les explications le concernant à ce moment-là?

Le sénateur Di Nino : Oui.

Le sénateur Eggleton : Le sénateur Carney a précisé qu'il y a un ou deux amendements qu'elle n'appuie pas. Peut-elle préciser lesquels?

Le président : Elle vous l'indiquera lorsque nous arriverons aux articles en question, parce qu'il peut y en avoir un certain nombre. Une fois l'explication donnée, le sénateur Carney et le sénateur Murray auront l'occasion d'indiquer leur accord ou leur désaccord et d'en donner les raisons. Il se pourrait également que certains articles fassent l'objet de plusieurs amendements. Lorsque ce sera le cas, nous les étudierons tous lors de l'étude de l'article auquel ils s'appliquent.

Le sénateur Murray : Afin que nous en soyons tous plus ou moins au même point, je vais proposer un amendement à ce projet de loi. Il s'agit d'une modification de la formulation qui se répercute sur d'autres parties du texte. Lorsque le sénateur Di Nino aura présenté son premier amendement, je proposerai le mien et nous pourrons le soumettre au vote.

Quant au fond de ce qu'a dit le sénateur Di Nino, je ne vais pas faire perdre son temps au comité en répétant le discours que j'ai prononcé à l'occasion de la seconde lecture de ce projet de loi. Je tiens toutefois à rappeler que la désignation de phare patrimonial, et celle de toutes les structures connexes, relèveront du pouvoir discrétionnaire absolu du ministre.

Personne ne peut prétendre que ce projet de loi oblige à engager des dépenses à un moment quelconque. Il incombera au ministre responsable de Parcs Canada de désigner un phare, et éventuellement une structure connexe, et il est loisible d'imaginer qu'il tiendra compte pour cela de plusieurs facteurs, dont les coûts qu'entraînerait une telle désignation.

Je laisse cette question de côté pour l'instant. Au besoin, j'y reviendrai à l'occasion de la troisième lecture. Je crois savoir que le sénateur Di Nino, au nom du gouvernement, veut proposer un amendement.

Le sénateur Di Nino : En temps voulu.

Le sénateur Murray : Oui; mais nous n'en sommes pas encore à l'étude article par article.

The Chair: No, we are into preliminary comments at the present time. Do any other honourable senators have any preliminary comments before we begin clause by clause?

Could the government officials, who are in attendance at the end of the table, please, starting on this side, identify yourselves? Thank you for being here.

Doug Tapley, Manager, Cabinet Affairs, Parks Canada: My name is Doug Tapley, and I am Manager of Cabinet Affairs for Parks Canada.

Patricia E. Kell, Director, Policy and Government Relations Branch, Parks Canada: My name is Patricia Kell, and I am Director of the Policy and Government Relations Branch with Parks Canada.

David Burden, Director, Divestiture, Fisheries and Oceans Canada: I am Dave Burden, and I am Director of Divestiture with Fisheries and Oceans Canada.

Michael Bartlett, Legal Counsel, Legal Services Unit, Fisheries and Oceans Canada: I am Michael Bartlett, and I am the counsel for justice in the legal services unit with Fisheries and Oceans Canada.

The Chair: Can we assume that each of you is to some degree familiar with this piece of legislation?

Mr. Tapley: Yes.

The Chair: Thank you. Could you tell us for the record which minister would be responsible?

Mr. Tapley: The Minister of the Environment would be the lead minister.

The Chair: Honourable senators, are you ready to proceed with clause by clause on Bill S-215?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble to this bill stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Di Nino: I have an amendment.

The Chair: We will get back to it, I assure you.

The Chair: Shall the title be postponed as well?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 be postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: That is the short title.

Now we are into the heading "Interpretation."

Shall clause 2 carry? Are there any amendments that any senator wishes to put forward? We will try to bring them in order.

Le président : Non, nous n'en sommes pour l'instant qu'aux commentaires préliminaires. D'autres sénateurs ont-ils des commentaires préliminaires à formuler avant que nous passions à l'étude article par article?

Les fonctionnaires assis à l'extrême de la table pourraient-ils, en commençant par ce côté, se présenter? Je vous remercie d'être parmi nous.

Doug Tapley, gestionnaire, Affaires du Cabinet, Parcs Canada : Je m'appelle Doug Tapley et je suis gestionnaire des affaires du Cabinet à Parcs Canada.

Patricia E. Kell, directrice, Direction des politiques et des relations gouvernementales, Parcs Canada : Je m'appelle Patricia Kell et je suis directrice de la Direction des politiques et des relations gouvernementales de Parcs Canada.

David Burden, directeur, Dessaisissement, Pêches et Océans Canada : Mon nom est Dave Burden et je suis directeur, Dessaisissement à Pêches et Océans Canada.

Michael Bartlett, avocat-conseil, Services juridiques ministériels, Pêches et Océans Canada : Je m'appelle Michael Bartlett, et je suis avocat-conseil aux Services juridiques ministériels de Pêches et Océans Canada.

Le président : Pouvons-nous faire l'hypothèse que chacun d'entre vous connaît dans une certaine mesure ce projet de loi?

M. Tapley : Oui.

Le président : Merci. Pourriez-vous nous dire, pour que cela figure au compte rendu, de quel ministre cela relèverait?

M. Tapley : Le principal ministre responsable serait le ministre de l'Environnement.

Le président : Honorables sénateurs, êtes-vous prêt à passer à l'étude article par article du projet de loi S-215?

Des voix : D'accord.

Le président : Êtes-vous d'accord pour que l'adoption du préambule de ce projet de loi soit reportée?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Di Nino : J'aimerais proposer un amendement.

Le président : Nous y reviendrons, je vous l'assure.

Le président : Faut-il reporter également l'adoption du titre?

Des voix : D'accord.

Le président : Êtes-vous d'accord pour que l'adoption du titre soit reportée également?

Des voix : D'accord.

Le président : Êtes-vous d'accord pour que l'adoption de l'article 1 soit reportée.

Nous passons maintenant à la section ayant pour titre « Interprétation ».

L'article 2 est-il adopté? Des sénateurs souhaitent-ils proposer des amendements? Nous allons tenter de les étudier dans l'ordre.

Senator Di Nino: Yes. I have an amendment to clause 2. The amendment is replacing line 3 and 4 on page 2.

The Chair: Are all senators in possession of the amendments in the two official languages?

Senator Nancy Ruth: I need an amendment.

The Chair: Senator Di Nino, could you wait until we make sure everyone has a copy?

Senator De Bané, do you have the amendments?

Senator De Bané: Yes.

The Chair: Senator Biron?

Senator Biron: Yes. Thank you.

The Chair: We are on clause 2. Senator Di Nino is proposing an amendment at page 2 of clause 2, lines 3 and 4.

Senator Di Nino: I will continue. I move:

That Bill S-215, in Clause 2, be amended by

(a) replacing lines 3 and 4 on page 2 with the following:

this Act, and includes any related building that is included in the designation.

In effect, what we are talking about is, where the bill says “related built structure,” to change those two words, “built structure,” to the word “building.”

The Chair: Let us make sure we all have that. In effect, it is “related built structure,” is that correct?

Senator Di Nino: That is correct. Lines 3 and 4 will then read: “this Act, and includes any related building that is included in the designation.”

The Chair: Yes, related building.

Senator Di Nino: As well, I move:

That Bill S-215, in Clause 2, be amended by

(b) replacing lines 13 and 14 on page 2 with the following:

“ “related structure”, in relation to a lighthouse, means”.

Does that make sense?

Hon. Senators: Yes.

The Chair: Are there other proposed amendments to this clause that come before the amendments we are looking at?

Senator Murray: I move an amendment to Senator Di Nino’s amendment.

The Chair: Yes, before you do so, could I know whether there are any other amendments to this clause that appeared before these amendments in that clause?

Le sénateur Di Nino : Oui. J’aimerais proposer un amendement à l’article 2. Il s’agit de remplacer les lignes 3 et 4 de la page 2.

Le président : Tous les sénateurs ont-ils le texte de l’amendement dans les deux langues officielles?

Le sénateur Nancy Ruth : Je veux proposer un amendement.

Le président : Sénateur Di Nino, pouvez-vous attendre que tout le monde ait effectivement une copie devant lui?

Sénateur De Bané, avez-vous les amendements?

Le sénateur De Bané : Oui.

Le président : Sénateur Biron?

Le sénateur Biron : Oui. Merci.

Le président : Nous en sommes à l’article 2. Le sénateur Di Nino propose un amendement aux lignes 3 et 4 de l’article 2 à la page 2.

Le sénateur Di Nino : Je poursuis. Je propose :

Que la version anglaise de l’article 2 du projet de loi S-215 soit modifiée en

a) remplaçant le texte des lignes 3 et 4 à la page 2 par ce qui suit :

this Act, and includes any related building that is included in the designation.

En effet, nous parlons de l’expression « related built structure » et donc de remplacer « built structure » par « building ».

Le président : Veillons à bien tout noter. En réalité, il s’agit de l’expression « related built structure ». Est-ce exact?

Le sénateur Di Nino : C’est exact. Les lignes 3 et 4 de la version anglaise se liraient alors : « this Act, and includes any related building that is included in the designation. »

Le président : Oui, « related building ».

Le sénateur Di Nino : Bien. Je propose :

Que la version anglaise de l’article 2 du projet de loi S-215 soit modifiée en

b) remplaçant les lignes 13 et 14 de la page 2 par ce qui suit :

« “related structure”, in relation to a lighthouse, means ».

Est-ce logique?

Des voix : Oui.

Le président : D’autres modifications sont-elles proposées à cet article qui devraient être étudiées avant celle sur laquelle nous nous penchons?

Le sénateur Murray : Je propose un amendement à celui du sénateur Di Nino.

Le président : D’accord, mais avant d’en venir là, j’aimerais savoir s’il y a d’autres amendements à cet article qui ont été présentés avant ceux-ci?

Senator Murray: No.

The Chair: In clause 2, does anyone have other amendments? We have a proposal for an amendment.

Senator Nancy Ruth: I would like to ask Senator Di Nino about the difference in the wording.

The Chair: We should understand the proposed amendment by Senator Di Nino before we have an amendment to it.

Senator Di Nino: It is a question of a “related built structure” having a variety of different meanings. As stated by our colleague in the Senate, it could include an outhouse, a garage that was built sometime after or additional buildings that would not be considered heritage, which could add additional costs. These amendments attempt to clarify that we are dealing with the lighthouse building itself.

The Chair: Are there any further comments before anything is proposed on the subamendment?

Senator Carney: I would like to comment on Senator Nancy Ruth’s question. The explanation, senator, is that changing the wording from “related built structure” to “related building” would eliminate 51 of the 52 lighthouses in British Columbia. That is because of the 52 light stations in British Columbia, 51 are on islands. Only one is on the mainland, at Point Atkinson. The other 51 are on islands and, therefore, the minister may choose to designate that a wharf or a helipad. Something that is required to preserve the heritage nature of the lighthouse should be included.

Senator Murray’s amendment to the amendment deals with that.

The Chair: We have not heard it yet.

Senator Carney: That is the effect. To answer your question, the difference is that the total 52 lighthouses in B.C. could be excluded because they are all on islands and whoever owns them, whether the conservatory or DFO or Parks Canada, has to ensure that someone can get to the lighthouses.

Senator Murray: I do not believe it is improper for me to disclose that yesterday, Senator Carney and I had a meeting with officials and with the Honourable John Baird’s staff to go through the amendments that the government was proposing. It is accurate also to say that in most cases, we found the proposed amendments acceptable.

We left the meeting with a couple of outstanding issues, and this was one of them. Senator Carney’s bill, at page 2, uses as a definition “related built structure.” The government does not like that particular phrase in the bill, so they were suggesting “related building.” I do not suggest there was a commitment on the part of officials, but we informally exchanged opinions as to a compromise between Senator Carney’s version in the bill and the government’s version in the amendment. Senator Carney and I are suggesting a subamendment to say, “related structure,”

Le sénateur Murray : Non.

Le président : Quelqu’un a-t-il d’autres modifications à proposer à l’article 2? Nous avons une proposition d’amendement.

Le sénateur Nancy Ruth : J’aimerais demander au sénateur Di Nino d’expliquer la différence entre les deux formulations.

Le président : Nous devons bien comprendre l’amendement modifié par le sénateur Di Nino avant d’y apporter des amendements.

Le sénateur Di Nino : Ce que l’expression « related built structure » peut avoir quantité de sens différents. Comme l’a indiqué notre collègue au Sénat, il pourrait s’agir de latrines, d’un garage construit par la suite ou de constructions additionnelles qui ne devraient pas être considérées comme patrimonial, ce qui pourrait entraîner des coûts additionnels. Ces amendements visent à préciser que nous nous occupons du bâtiment du phare lui-même.

Le président : Y a-t-il d’autres commentaires avant de formuler d’autres propositions sur le sous-amendement?

Le sénateur Carney : J’aimerais donner d’autres éléments au sénateur Nancy Ruth. Le fait de remplacer « related built structure » par « related building » reviendrait à éliminer 51 des 52 phares de la Colombie-Britannique de l’application du projet de loi. Cela s’explique par le fait que sur les 52 phares de Colombie-Britannique, 51 sont situés sur des îles. Un seul se trouve sur le continent, à Point Atkinson. Tous les autres sont sur des îles et le ministre pourrait donc avoir choisi de désigner un quai ou une aire d’atterrissement d’hélicoptères. Il faut donc inclure quelque chose pour protéger la nature patrimoniale du phare.

C’est l’objectif du sous-amendement du sénateur Murray.

Le président : Nous n’en avons pas encore pris connaissance.

Le sénateur Carney : C’est cela la conséquence. Pour répondre à votre question, la différence est que les 52 phares de la Colombie-Britannique pourraient être exclus parce qu’ils se trouvent sur des îles et, peu importe qui en est propriétaire, que ce soit le conservatoire, Pêches et Océans Canada ou Parcs Canada, il doit s’assurer que quelqu’un puisse accéder aux phares.

Le sénateur Murray : Je ne vois pas de raison de cacher que le sénateur Carney et moi avons rencontré, hier, des fonctionnaires et des membres du personnel du Cabinet du ministre Baird pour passer en revue les amendements proposés par le gouvernement. Je peux également dire que, dans la plupart des cas, les amendements modifiés nous ont paru acceptables.

Lorsque nous avons mis fin à la réunion, il restait quelques questions en suspens et celle-ci en faisait partie. A la page 2 du projet de loi du sénateur Carney, on voit la définition de « related built structure ». Le gouvernement n’aime pas cette formulation du projet de loi, et c’est pourquoi il propose d’utiliser « related building ». Je ne laisse pas entendre que les fonctionnaires ont pris un engagement quelconque, mais nous avons échangé, de façon libre, des opinions sur un compromis entre la formulation utilisée par le sénateur Carney dans le projet de loi et la version

which we thought would be acceptable. I do not feel it is out of line for me to tell you that the reply we have, again informally, from officials is that they had cabinet authorization for this and could not go beyond that authorization from the cabinet.

Therefore, it is up to us in committee to decide what we want to do. I will suggest a subamendment to Senator Di Nino's amendment, which will, in our view, be a compromise between Senator Carney's original version of the bill and Senator Di Nino's amendment.

I move:

That the amendment be amended by replacing the word "building" with the word "structure" and by striking out point (b) in Senator Di Nino's proposed amendment.

The Chair: I would like to be able to understand the amendment. Could you explain "striking out point (b)"?

Senator Murray: Point (b) proposes a definition, and if my subamendment carries, I intend to then bring forward a definition of "related structure." If you carry my subamendment so that the bill reads, "related structure" instead of "related building," I will provide a definition of "related structure." I can give that to you now.

The Chair: You will propose another amendment with a new definition of "related structure."

Senator Di Nino: I am not sure that it is any less vague than the original term used in the bill. It does leave open for interpretation "related" or "built." As I said before, because of that it could lead to extensive costs, which obviously are not available for this purpose.

Senator Carney, you said your speech, so let me say mine.

The concern we have is that there is a difficult definition to put on "related buildings" or "built buildings" that would be subject to interpretation, which could lead to additional costs that we do not believe are appropriate because we believe that these buildings might very likely have no direct relation to the heritage component of the bill.

Senator Murray: Senator, it is your amendment to use the term "related buildings." The problem with "related buildings," as Senator Carney has pointed out, is that it is too restrictive. Many of these lighthouses are on islands, and to have access to them, there are other structures. Your amendment is too restrictive. We are saying "related structures" to broaden it a bit.

Again, I point out to you that, first, the "related structure" has to contribute to the heritage character of the lighthouse. Second, the minister's discretion is, first, to designate the heritage lighthouse, and second, as a separate operation, he or she may

du gouvernement dans l'amendement. Le sénateur Carney et moi proposons un sous-amendement visant à utiliser l'expression « related structure », qui nous paraît acceptable. Je ne crois pas non plus aller au-delà de mon rôle en vous disant que la réponse que nous avons obtenue des fonctionnaires, une fois encore de façon informelle, est qu'ils avaient l'autorisation du cabinet pour adopter cette formulation, mais qu'ils n'étaient pas autorisés à aller plus loin.

Il incombe donc maintenant au comité de décider de ce que nous voulons faire. Je propose donc un sous-amendement à l'amendement du sénateur Di Nino qui, à notre avis, constitue un compromis entre la version originale du projet de loi rédigée par le sénateur Carney et l'amendement du sénateur Di Nino.

Je propose :

Que l'amendement à la version anglaise soit modifié en remplaçant le terme « building » par le terme « structure » et en effaçant le point b) de l'amendement proposé par le sénateur Di Nino.

Le président : J'aimerais comprendre l'amendement. Pourriez-vous expliquer pourquoi effacer le point b)?

Le sénateur Murray : Le point b) propose une définition et, si mon sous-amendement est adopté, j'ai l'intention de proposer une définition de « related structure ». Si vous adoptez mon sous-amendement afin que le projet de loi se lise « related structure » au lieu de « related building », je vais vous donner une définition de « related structure ». Je peux vous la donner maintenant.

Le président : Vous allez proposer un autre amendement donnant une nouvelle définition de « related structure ».

Le sénateur Di Nino : Je ne suis pas convaincu que cela soit nettement moins vague que la formulation originale utilisée dans le projet de loi. Cela laisse toujours place à l'interprétation de « related » ou de « built ». Comme je l'ai dit auparavant, parce que cela pourrait entraîner des coûts importants, alors qu'il n'y a manifestement pas d'argent pour les couvrir.

Sénateur Carney, vous vous êtes exprimée, laissez-moi donc le faire maintenant.

Ce qui nous préoccupe ici et la difficulté de définir « related buildings » ou « built buildings », une définition qui peut faire l'objet d'interprétation, qui pourrait entraîner des coûts additionnels quine nous paraissent pas opportuns parce qu'il se peut fort bien que ces constructions n'aient pas de relations directes avec un élément patrimonial visé par le projet de loi.

Le sénateur Murray : Sénateur, c'est vous qui proposez d'utiliser la formulation « related buildings ». Le problème avec celle-ci, comme l'a signalé le sénateur Carney est qu'elle est trop restrictive. Nombre de ces phares se trouvent sur des îles et, pour y avoir accès, il faut d'autres « structures ». Votre amendement est trop restrictif. Nous disons « related structure » pour élargir un peu la définition.

Une fois encore, je vous signale tout d'abord que la « related structure » doit contribuer au caractère patrimonial du phare et ensuite la décision de désigner un phare comme patrimonial relève intégralement de la discrétion du ministre. Il peut, de faç

then designate a related structure as contributing to the heritage character. The unfettered ministerial discretion covers a multitude of sins in any case. Your amendment, which would use the term “related building,” is altogether too restrictive and would defeat the purpose of the bill, especially in British Columbia. That is the point that Senator Carney has been making. I do not know that I can add anything.

Senator Ringuette: Correct me if I am wrong, but I believe two amendments are being proposed.

The Chair: Right now, we are discussing the subamendment by Senator Murray.

Senator Ringuette: However, in the original bill, on the top of page 2, it says the following:

‘heritage lighthouse’ means a lighthouse designated as a heritage lighthouse under this Act, and includes any related built structure that is included in the designation.

We have one proposed amendment by Senator Di Nino, that it would read “any related building”; and another proposed amendment that it would read “any related structure.”

Therefore, I do not see it as an amendment and a subamendment.

The Chair: I rule that it is.

Senator Ringuette: Okay.

The Chair: If you would just try to focus on it that way, that would be very helpful.

Senator Nancy Ruth: To clarify Senator Murray’s amendment about related structures, these lighthouses are on islands, so there is a dock and if the dock is not preserved, one cannot access the lighthouse; whereas, if Senator Di Nino uses the word “building,” it does not include the dock. Is that what we are talking about?

Senator Di Nino: I stressed the vagueness it creates by adding the word “structure” to it. Senator Murray is absolutely right, that it has to be designated. We are saying that wherever there is a structure or a building — and I am not suggesting we use that — that will be part of the designation of this heritage lighthouse, the minister would obviously include that.

However, to enlarge that, to add potentially other nonessential buildings to designate these structures as heritage lighthouses, adds vagueness and could eventually add a great deal of costs to this.

The authority rests with the minister to decide what he or she would then designate — whatever building would be required to designate that building as a heritage lighthouse.

Senator Nancy Ruth: If that is correct that it is still the minister’s choice, why could this possibly add greatly to the costs if the minister has to designate? I do not understand.

totalemennt distincte, désigner une « related structure » comme contribuant au caractère patrimonial. Le pouvoir discrétionnaire absolu du ministre couvre de toute façon tous les cas. Le texte de votre amendement, avec l’expression « related building », est également trop restrictif et irait à l’encontre à l’objectif du projet de loi, en particulier en Colombie-Britannique. C’est l’argument défendu par le sénateur Carney. Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter.

Le sénateur Ringuette : Corrigez-moi si je me trompe, mais je crois que deux amendements sont proposés.

Le président : Actuellement, nous discutons du sous-amendement du sénateur Murray.

Le sénateur Ringuette : Cependant, dans la version anglaise initiale du projet de loi, au sommet de la page 2, on lit ce qui suit :

‘heritage lighthouse’ means a lighthouse designated as a heritage lighthouse under this Act, and includes any related built structure that is included in the designation.

Nous avons un amendement qui est proposé par le sénateur Di Nino, qui se lirait comme suit « any related building »; et un autre qui se lirait « any related structure ».

Il ne me semble pas qu’il y ait là un amendement et un sous-amendement.

Le président : J’ai tranché que c’est bien le cas.

Le sénateur Ringuette : D’accord.

Le président : Si vous pouviez voir les choses de cette façon, cela serait très utile.

Le sénateur Nancy Ruth : Afin de préciser l’amendement du sénateur Murray au sujet des « related structures », sachez que ces phares se trouvent sur des îles. Il y a donc un quai et si le quai n’est pas protégé, on ne peut accéder au phare. Si on retient la formulation du sénateur Di Nino avec « building », cela ne comprend pas le quai. Est-ce bien de cela que nous parlons?

Le sénateur Di Nino : Je souligne le caractère vague qui est ajouté par le mot « structure ». Le sénateur Murray a tout à fait raison, qu’il faut que le bâtiment en question soit désigné. Nous disons donc qu’il s’agit d’une « structure » ou d’un « building », et je ne propose pas que nous utilisions cette formulation nécessairement, qui sera couverte par la désignation de ce phare patrimonial, le ministre l’englobera bien évidemment dans celle-ci.

Toutefois, pour élargir la question et pour ajouter éventuellement d’autres constructions qui ne sont pas essentielles pour désigner ces bâtiments comme des phares patrimoniaux, on ajoute un caractère vague qui pourrait éventuellement entraîner des coûts très importants.

Il incombe toujours au ministre de décider s’il veut accorder la désignation — quel que soit le type de « building » exigé pour le désigner comme un phare patrimonial.

Le sénateur Nancy Ruth : Si c’est bien le cas, c’est encore la décision du ministre. Pourquoi cela devrait-il gonfler sensiblement les coûts si c’est le ministre qui accorde la désignation? Je ne comprends pas.

The minister chooses what is in this category. If outbuildings are not in that category, then they are not in that category and, therefore, there is no increased cost, is that not right?

Senator Di Nino: It is the same argument with the subamendment. If this bill has been vetted and some agreement has been reached for the senator to have her bill, we believe it is exactly the same when the authority rests with the minister.

The Chair: Could we have all of the comments directed through the chair, so we can stay under control here.

Senator Murray: I believe we will be able to clear up the question of vagueness, Senator Nancy Ruth.

We can clear up the question of the vagueness, according to Senator Di Nino, of my term, which is "related structure." When the time comes, I will present a definition of what a related structure is, and I ask you to pay particular attention to this. This is part of what I hope will be a compromise that the government will find acceptable.

I intend to propose in another amendment — but it is relative to our present discussion — a definition of "related structure," which is "any building on the site on which the lighthouse is situated that contributes to the heritage character of the lighthouse"; and, this is important, "any structure on the site on which the lighthouse is situated, the maintenance of which is necessary in order to provide access to the site."

Therefore, this covers the problem that Senator Di Nino raises of vagueness. In any event, I will come to that definition if I get my subamendment through.

The Chair: Have you shared your potential future amendment? You have a copy of it, okay. Are there any further questions on the subamendment of Senator Murray to Senator Di Nino's proposed amendment?

All those in favour of the subamendment?

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contra minded, if any?

Some Hon. Senators: Nay.

The Chair: On division, that subamendment is carried. We have no definition of "related structure." There is no definition because we just struck it.

Senator Murray: I am about to propose one.

The Chair: I am inviting you to do so. Resuming debate on the clause as amended, are there any further amendments on clause 2?

Senator Di Nino: Is point (b) still there?

The Chair: It has been deleted.

C'est le ministre qui décide ce qui entre dans cette catégorie. Si des éléments n'en relèvent pas, ils ne sont tout simplement pas désignés, et cela n'augmente en rien les coûts.

Le sénateur Di Nino : On peut utiliser le même argument avec le sous-amendement. Si ce projet de loi a fait l'objet d'études et qu'on est parvenu à une certaine entente pour adopter le projet de loi du sénateur, il nous semble que c'est exactement la même chose tant que le ministre conserve le pouvoir.

Le président : Tous les commentaires pourraient-ils être adressés au président, afin que nous gardions le contrôle des délibérations.

Le sénateur Murray : Je crois que nous allons parvenir à régler la question du caractère vague, sénateur Nancy Ruth.

Si nous nous fions au sénateur Di Nino, nous pouvons résoudre cette difficulté posée par l'expression que j'ai proposée, « related structure ». Lorsque le moment sera venu, je présenterai une définition de « related structure » et je vous demanderai d'y accorder une attention toute particulière. Cela fait partie du compromis que, je l'espère, le gouvernement trouvera acceptable.

J'ai l'intention de proposer dans un autre amendement, mais qui concerne notre discussion actuelle, une définition de « related structure », soit « any building on the site on which the lighthouse is situated that contributes to the heritage character of the lighthouse » et, cela est important « any structure on the site on which the lighthouse is situated, the maintenance of which is necessary in order to provide access to the site. ».

Cela résout ainsi le problème posé par le caractère vague soulevé par le sénateur Di Nino. Dans tous les cas, je proposerai cette définition si mon sous-amendement est adopté.

Le président : Avez-vous fait partie à d'autres de votre intention de proposer un autre amendement? Vous en avez une copie. Bien. Y a-t-il d'autres questions sur le sous-amendement proposé par le sénateur Murray au sujet de l'amendement proposé par le sénateur Di Nino?

Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement disent oui?

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui sont contre?

Des voix : Contre.

Le président : Avec dissidence, ce sous-amendement est adopté. Nous n'avons pas de définition de « related structure ». Il n'y a pas de définition tout simplement parce que nous l'avons supprimée.

Le sénateur Murray : Je m'apprête à en proposer une.

Le président : Je vous invite à le faire. En reprenant le débat sur l'article modifié, y a-t-il d'autres modifications proposées à l'article 2?

Le sénateur Di Nino : Le point b) est-il encore là?

Le président : Il a été effacé.

I am sorry, I was going too fast. We are now voting on the amendment proposed by Senator Di Nino, as amended by Senator Murray. You have accepted to amend Senator Di Nino's amendment.

All those in favour of Senator Di Nino's amendment, as amended by Senator Murray's amendment?

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contra minded, if any?

Some Hon. Senators: Nay.

The Chair: Carried on division. We now have an amendment that was amended. Senator Murray, is there anything further on clause 2, as amended?

Senator Murray: I am about to propose the definition I referred to a few moments ago. I move:

That Bill S-215 be amended in Clause 2 on page 2, by replacing lines 13 to 17 with the following:

“ “related structure”, in relation to a lighthouse, means

(a) any building on the site on which the lighthouse is situated that contributes to the heritage character of the lighthouse; and

(b) any structure on the site on which the lighthouse is situated, the maintenance of which is necessary in order to provide access to the site”.

The Chair: In this amendment, we have reintroduced a definition in clause 2 of “related structure,” which is referred to earlier under “heritage lighthouse.”

Does everyone understand what we have just done?

All those in favour of Senator Murray's amendment?

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contra minded, if any?

Some Hon. Senators: Nay.

The Chair: Carried on division.

Are there any further amendments to clause 2, as amended? Seeing none, I would ask, shall clause 2, as amended, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried on division.

Shall clause 3 carry?

Senator Di Nino: I have an amendment.

The Chair: Thank you.

Je m'excuse, je suis allé trop vite. Nous passons maintenant au vote sur l'amendement proposé par le sénateur Di Nino, modifié par le sénateur Murray. Vous avez accepté de modifier l'amendement du sénateur Di Nino.

Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement du sénateur Di Nino, modifié par l'amendement du sénateur Murray, disent oui.

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui sont contre?

Des voix : Contre.

Le président : Adopté avec dissidence. Nous avons maintenant un amendement qui a été modifié. Sénateur Murray, y a-t-il quelque chose d'autres de modifier au sujet de l'article 2?

Le sénateur Murray : Je m'apprête à proposer la définition à laquelle j'ai fait allusion il y a quelques instants. Je propose :

Que l'article 2 apparaissant à la page 2 de la version anglaise du projet de loi S-215 soit modifié en remplaçant les lignes 13 à 17 par ce qui suit :

“ “related structure”, in relation to a lighthouse, means

(a) any building on the site on which the lighthouse is situated that contributes to the heritage character of the lighthouse; and

(b) any structure on the site on which the lighthouse is situated, the maintenance of which is necessary in order to provide access to the site”.

Le président : Dans cet amendement, vous inscrivez à nouveau à l'article 2 sous « related structure », une définition à laquelle la définition de « phare patrimonial » renvoie également.

Est-ce que tout le monde sait bien ce que nous avons fait?

Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement du sénateur Murray disent oui?

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui sont contre?

Des voix : Contre.

Le président : Adopté avec dissidence.

Y a-t-il d'autres amendements à l'article 2 modifié? Puisque personne n'en propose, je vous demande si l'article 2 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Des voix : Non.

Le président : Adopté avec dissidence.

L'article 3 est-il adopté?

Le sénateur Di Nino : J'aimerais proposer un amendement.

Le président : Merci.

Senator Di Nino: I move that it be amended by adding to line 25, on page 2, the following. That would be "d," — facilitating sales or transfers. I apologize, they are not in order.

I apologize, Mr. Chair. I will start again. I move:

That Bill S-215, in Clause 3, be amended by replacing, in the English version, line 18 on page 2, with the following:

"3. The purpose of this Act is to conserve"

The Chair: Do you wish to comment on that, Senator Di Nino, and explain to us what you are doing?

Senator Di Nino: I feel it is pretty self-explanatory. It is giving us a better understanding of what this act is all about. It is to conserve the heritage nature of the heritage lighthouse.

Senator Murray: We would have to ask somebody what the difference is between Senator Carney's word "preserve" and your suggested substitution of "conserve." Is there a linguist among us that could help?

Ms. Kell: Perhaps not a linguist, but maybe a heritage expert.

In English in Canada, the word that is generally used as the umbrella word to describe heritage preservation is actually "conserve" or "conservation," and that is the word used in the French version here. That is why the amendment has been proposed.

The Chair: Is there any further comment on this particular proposed amendment? It has been moved by Senator Di Nino that the word "preserve" be changed to the word "conserve" on line 18 of clause 3. All in favour?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contra minded, if any? Motion carried. Now we will vote on clause 3, as amended. Are there any others amendments?

Senator Di Nino: I move:

That Bill S-215, in Clause 3, be amended by adding after line 25 on page 2 the following:

"(d) facilitating sales or transfers of heritage lighthouses in order to ensure the lighthouses' public purpose".

I believe Senator Carney is aware of this, and I understand that she is in agreement. I may be wrong.

Senator Carney: We do not have a problem with this. I should remind senators on the committee that all of the West Coast lighthouses and most of the East Coast ones, such as Peggy's Cove, are already operating lighthouses. They are not relics. They are operating and serve a marine safety purpose for mariners. That would be included in the lighthouses' public purpose.

Le sénateur Di Nino : Je propose qu'il soit modifié en ajoutant à la ligne 25 de la page 2 ce qui suit. Le nouveau texte deviendrait le paragraphe « d » — faciliter la vente ou le transfert, je m'excuse, tout ça n'est pas dans l'ordre.

Je m'excuse, monsieur le président et je recommence. Je propose :

Que l'article 3 de la version anglaise du projet de loi S-215 soit modifié en remplaçant la ligne 18 de la page 2 par ce qui suit :

« 3. The purpose of this Act is to conserve »

Le président : Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet, sénateur Di Nino, et expliquez-nous ce que vous faites?

Le sénateur Di Nino : L'explication me paraît évidente. Cela nous donne une meilleure compréhension de l'objet de la loi. Il s'agit de conserver la nature patrimoniale d'un phare patrimonial.

Le sénateur Murray : Nous allons devoir demander à quelqu'un quelle est la différence entre la formule « preserve » utilisée par le sénateur Carney et le terme « conserve » que vous proposez d'utiliser à la place?

Mme Kell : Y a-t-il un linguiste parmi nous qui pourrait nous éclairer. Peut-être pas un linguiste, mais un spécialiste dans les questions patrimoniales.

Au Canada, en anglais, on utilise en général comme terme parapluie pour décrire la protection du patrimoine, le verbe « conserve » ou le mot « conservation », et c'est également le mot utilisé dans la version française. C'est pourquoi cet amendement est proposé.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires sur cet amendement précis. Il a été proposé par le sénateur Di Nino que, dans la version anglaise, le verbe « preserve » soit remplacé par le verbe « conserve » à la ligne 18 de l'article 3. Que tous ceux qui sont en faveur disent oui?

Des voix : D'accord.

Le président : Ceux qui sont contre? Motion adoptée. Nous allons maintenant voter sur le texte de l'article 3, modifié. Y a-t-il d'autres amendements?

Le sénateur Di Nino : Je propose :

Que l'article 3 du projet de loi S-215 soit modifié en ajoutant après la ligne 25 de la page 2 ce qui suit :

« d) en facilitant la vente ou le transfert de phares patrimoniaux afin de s'assurer que les phares restent d'utilité publique ».

Je crois que le sénateur Carney est au courant de ceci et qu'elle est d'accord. Je peux me tromper.

Le sénateur Carney : Cela ne nous pose pas de problème. Je dois cependant rappeler aux sénateurs siégeant à ce comité que tous les phares de la côte Ouest et la plupart de ceux qui se trouvent sur la côte Est, comme celui de Peggy's Cove, sont des phares en service. Il ne s'agit pas de reliques. Ils fonctionnent et contribuent à assurer la sécurité des navires. Cela doit faire partie de l'utilité publique des phares.

It would also, as we agree, mean that it could not be transferred into a McDonald's.

The Chair: Honourable senators, I will call for a vote on this.

Senator Murray: Is there any reason why they could not have said "facilitating sales or transfers of heritage lighthouses that are surplus to operational requirements"?

Mr. Burden: Part of the reason why this was put in was that there are a number of lighthouses that we have transferred to not-for-profit groups that are operational lighthouses. In plain speak, a lighthouse can only be a lighthouse if, in fact, it is operational. It is an aid to navigation, and as such, it meets the criteria in the definition here.

Based on my understanding of the bill and of our program operations, I would not agree with the view that the lighthouses on the West Coast would not come under the purview of this bill. I respectfully put that before you.

Senator Carney: Not in this case, but the exclusion of 51 out of 52 lighthouses on the West Coast deals with the previous clause, with substituting "building" instead of "related structures." We have no problem with this clause.

Senator Ringuette: I am trying to think of possible scenarios. The minister will be designating the lighthouses, and this amendment states "facilitating sales or transfers of heritage lighthouses." Can he designate and undesignate?

The Chair: There is a designation process.

Senator Ringuette: Is that in order to sell the property?

Senator Carney: That is not an interpretation of this amendment. I am not responding to whether it can be sold or not. I am saying that this clause does not reflect that concern.

The reason we have asked for the insertion of transfers is that in many cases, these are operating lighthouses. The department does not want to sell the operating lighthouse, but is willing to transfer part of the lighthouse to a community group. There is no disagreement on that.

Ms. Kell: In the way the bill is constructed, only lighthouses that are owned by the federal government are eligible to be designated under the bill. If a department decided it wanted to sell or otherwise dispose of a lighthouse that had been designated when it left the federal portfolio, it would cease to be a heritage lighthouse. The provisions of the bill would cease to apply to it, except that one of the provisions in the bill is that in a case such as that, protections would be put on the building as it is sold to ensure the new owner had to protect the heritage character of the building.

Cela signifie également, si nous en sommes d'accord, qu'on ne pourrait pas les transformer en McDonald's.

Le président : Honorables sénateurs, je vais vous demander de voter sur ceci.

Le sénateur Murray : Y a-t-il une raison pour laquelle ils n'auraient pas pu dire « en facilitant la vente ou le transfert de phares patrimoniaux qui sont excédentaires »?

M. Burden : La présence de cette formule est justifiée par le fait qu'il y a un certain nombre de phares en service que nous avons transféré à des organismes sans but lucratif. En langage simple, un phare ne peut être considéré comme un phare que s'il est fonctionnel et utilisé. C'est une aide à la navigation et il doit répondre aux critères figurant dans la définition donnée ici.

À ce que je comprends du projet de loi et du fonctionnement de nos programmes, je ne serais pas d'accord avec l'opinion voulant que les phares qui sont situés sur la côte Ouest ne soient pas soumis à l'application de ce projet de loi. C'est quelque chose que je vous soumets respectueusement.

Le sénateur Carney : Pas dans ce cas-ci, mais l'exclusion de 51 des 52 phares de la Colombie-Britannique découlant de l'article précédent, avec le remplacement de « related structure »par « building ». Cet article nous pose un problème.

Le sénateur Ringuette : J'essaie de réfléchir aux scénarios possibles. Le ministre va désigner les phares et cet amendement précis « en facilitant la vente ou le transfert de phares patrimoniaux ». Peut-il à la fois désigner et annuler la désignation?

Le président : Il y a des modalités de désignation.

Le sénateur Ringuette : Est-ce afin de vendre le bien?

Le sénateur Carney : Ce n'est pas quelque chose qu'on peut déduire de cet amendement. Je ne dis pas si le bien peut-être vendu ou pas. Je dis simplement que cet article ne traite pas de cette question.

La raison pour laquelle nous avons demandé à ce qu'on insère les transferts en question est que, dans de nombreux cas, il s'agit de phares en service. Le ministère ne veut pas vendre les phares qui sont en service, mais il est prêt à transférer une partie d'un phare à un groupe communautaire. Il n'y a pas de désaccord sur cette question.

Mme Kell : De la façon dont le projet de loi est rédigé, seuls les phares appartenant au gouvernement fédéral, peuvent être désignés en application de ce projet de loi. Si un ministère décide qu'il veut vendre ou se dessaisir autrement d'un phare qui a été désigné alors qu'il appartenait au fédéral, il cesserait d'être un phare patrimonial. Les dispositions de ce projet de loi cesseraient de s'y appliquer, sauf que l'une des dispositions du projet de loi est que dans un cas comme celui-ci, les protections s'appliqueraient au « building » qui est vendu afin de s'assurer que le nouveau propriétaire est tenu d'en protéger le caractère patrimonial.

The Chair: There is one other point I have noticed. I am sure, Senator Di Nino, you did not put it in your amendment, but we have to move the “and” down. You have added a new subclause, so we will move the “and” down. We will direct the clerk to do that, to move the “and” down to line 25.

We are voting on the amendment proposed by Senator Di Nino, adding a subclause (*d*) to clause 3. All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contra minded, if any? Motion carried. We now have clause 3 amended in two different manners. Shall clause 3, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. We will now move to clause 4. Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 6 carry?

Senator Di Nino: I have an amendment.

The Chair: Thank you. Could you explain your amendment?

Senator Di Nino: I move:

That Bill S-215, in Clause 6, be amended by replacing lines 35 and 36 on page 2 with the following:

“(2) The designation of a lighthouse may include any related building that the”.

That is basically the same amendment we made before, and deals with changing the term “structure” to “building.”

The Chair: That proposed amendment that you had earlier in clause 2 was not accepted. For consistency, I suspect we may have a proposed subamendment to that.

Senator Murray: Indeed you do. I move:

That the proposed amendment be amended by replacing the word “building” with the word “structure.”

The Chair: This is the same debate we have already had, honourable senators. We will be voting on the subamendment.

All those in favour of the subamendment to use the word “structure”?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contra minded, if any?

Le président : Il y a un autre point qui a retenu mon attention. Je suis convaincu, sénateur Di Nino, que vous ne l'avez pas inclus dans votre amendement, mais nous devons déplacer le « et » plus loin. Vous avez ajouté un nouveau paragraphe et nous allons donc devoir déplacer le « et » d'un paragraphe vers le bas. Nous allons demander au greffier de s'en occuper en déplaçant le « et » à la ligne 25.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement proposé par le sénateur Di Nino, ajoutant l'alinéa *d*) à l'article 3. Que ceux qui sont en faveur le disent?

Des voix : D'accord.

Le président : Ceux qui sont contre? Motion adoptée. Nous passons maintenant à l'article 3 modifié de deux façons différentes. L'article 3 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci. Nous passons maintenant à l'article 4. L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 6 est-il adopté?

Le sénateur Di Nino : J'aimerais proposer un amendement.

Le président : Merci. Pourriez-vous expliquer votre amendement?

Le sénateur Di Nino : Je propose :

Que l'article 6 de la version anglaise du projet de loi S-215 soit modifié en remplaçant les lignes 35 et 36 de la page 2 par ce qui suit :

“(2) The designation of a lighthouse may include any related building that the”.

C'est pour l'essentiel la même modification que celle que nous avons faite précédemment, puisqu'il s'agit de remplacer le terme « structure » par « building ».

Le président : La modification que vous avez proposée précédemment à l'étude de l'article 2 n'a pas été acceptée. Je crois que, par souci de cohérence, nous devrions avoir un sous-amendement ici.

Le sénateur Murray : En vérité, nous l'avons. Je propose :

Que l'amendement modifié soit modifié en remplaçant dans la version anglaise le terme « building » par le terme « structure ».

Le président : Nous revenons encore au même débat, honorables sénateurs. Nous allons passer au vote du sous-amendement.

Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement pour utiliser le terme « structure » disent oui?

Des voix : D'accord.

Le président : Ceux qui sont contre?

Some Hon. Senators: No.

The Chair: That is carried, on division. We have the proposed amendment of Senator Di Nino amended, and we are voting on that. All those in favour of the amended amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contra minded, if any?

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division. Thank you. Are there any other amendments to clause 6?

Seeing no others, shall clause 6 carry as amended?

Some Hon. Senators: Yea.

Some Hon. Senators: Nay.

The Chair: On division, thank you.

Shall clause 7 carry?

Senator Di Nino: I have an amendment. I move:

That Bill S-215, in Clause 7, be amended by replacing line 20 on page 3 with the following:

“whether any related buildings”.

This is the same thing we have just dealt with, basically.

The Chair: It is the same concept.

Senator Di Nino: Yes.

The Chair: Might there be a subamendment to that?

Senator Murray: Mr. Chair, you are prescient. I move:

That the amendment be amended by replacing the word “buildings” with the word “structures.”

The Chair: It is the usual flow through: “built structures” to “buildings” to “structures.” All those in favour of the subamendment to Senator Di Nino’s amendment?

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contra minded, if any?

Some Hon. Senators: Nay.

The Chair: On division. Thank you. We have Senator Di Nino’s amendment as amended. All those in favour of the amended amendment?

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contra minded, if any?

Some Hon. Senators: Nay.

The Chair: On division. We will go to the clause as amended.

Des voix : Non.

Le président : Adopté, avec dissidence. Nous avons maintenant l’amendement modifié du sénateur Di Nino qui a été modifié à nouveau et nous votons sur ce nouveau texte. Que tous ceux qui sont en faveur de l’amendement modifié disent oui?

Des voix : D'accord.

Le président : Ceux qui sont contre?

Des voix : Non.

Le président : Adopté, avec dissidence. Merci. Y a-t-il d’autres amendements à l’article 6?

Puisqu'il ne semble pas y en avoir d'autres, adoptons-nous l'article 6 tel que modifié?

Des voix : Oui.

Des voix : Contre.

Le président : Avec dissidence, Merci.

L’article 7 est-il adopté?

Le sénateur Di Nino : J’aimerais proposer un amendement. Je propose :

Que l’article 7 de la version anglaise du projet de loi S-215 soit modifié en remplaçant la ligne 20 de la page 3 par ce qui suit :

« whether any related buildings ».

C'est pour l'essentiel la même question dont nous avons déjà traité.

Le président : Est-ce le même concept?

Le sénateur Di Nino : Oui.

Le président : Il y a peut-être un sous-amendement?

Le sénateur Murray : Monsieur le président, vous êtes un devin. Je propose :

Que l’amendement à la version anglaise soit modifié en remplaçant le mot « buildings » par le mot « structures ».

Le président : C'est l'enchaînement habituel en passant de « built structures » à « buildings » puis à « structures ». Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement à l’amendement du sénateur Di Nino disent oui.

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui sont contre?

Des voix : Contre.

Le président : Avec dissidence. Merci. Que tous ceux qui sont en faveur de l’amendement modifié disent oui.

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui sont contre?

Des voix : Contre.

Le président : Avec dissidence. Nous allons passer à l’article modifié.

Senator Di Nino: On clause 7, I have a new amendment.

The Chair: Are you proposing to add 7.1?

Senator Di Nino: Yes.

The Chair: Would that not come after clause 7?

Senator Di Nino: You are right.

The Chair: Shall clause 7, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Do you want that on division?

Senator Di Nino: Yes.

The Chair: On division.

We have an amendment to add clause 7.1 in front of each of us.

Senator Di Nino: If you have the clause, I will read it. I move:

That Bill S-215 be amended by adding after line 22 on page 3 the following —

The Chair: Shall we dispense or would honourable senators like it read out?

Senator Ringuette: Read it out.

Senator Di Nino: Under the little heading “surplus lighthouses,” clause 7.1(1) will read:

“For two years beginning with the coming into force of this Act, every Minister of the Crown in right of Canada who has the administration of lighthouses must maintain and make available to the public a list of those lighthouses that he or she considers to be surplus to the operational requirements of the portion of the federal public administration for which he or she is responsible”.

Clause 7.1(2), under the little heading “commitment” will read:

“A surplus lighthouse may only be designated as a heritage lighthouse if a person or body submits a written commitment to buy or otherwise acquire the lighthouse and to protect its heritage character in the event that it is designated as a heritage lighthouse”.

I understand Senator Carney has also read this and that she is favourably disposed.

Senator Carney: I have only been given these amendments just shortly before the committee.

Senator Di Nino: Me too.

Senator Carney: I would say, yes. Obviously, no government department will turn over any sort of federal building without a written commitment. In the case of Parks Canada, where it has done this, there is always a licence of occupancy or a lease. I consider it not particularly useful but, for clarification, fine.

Le sénateur Di Nino : À propos de l'article 7, j'ai un nouvel amendement à proposer.

Le président : Proposez-vous d'ajouter un paragraphe 7.1?

Le sénateur Di Nino : Oui.

Le président : Cela ne devrait-il pas venir après l'article 7?

Le sénateur Di Nino : Vous avez raison.

Le président : L'article 7 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Voulez-vous que la dissidence soit enregistrée?

Le sénateur Di Nino : Oui.

Le président : Avec dissidence.

Nous avons un amendement à ajouter au paragraphe 7.1 que nous avons sous les yeux.

Le sénateur Di Nino : Si vous l'avez sous les yeux, je vais le lire. Je propose :

Que le projet de loi S-215 soit modifié en ajoutant après la ligne 22 de la page 3 ce qui suit [...]

Le président : Pouvons-nous nous en dispenser ou les honorables sénateurs veulent-ils qu'on le lise?

Le sénateur Ringuette : Qu'on le lise.

Le sénateur Di Nino : Sous le petit titre « phares excédentaires », l'alinéa 7.1(1) se lira comme suit :

« Pendant les deux ans suivant l'entrée en vigueur de cette loi, chaque ministre fédéral à qui incombe l'administration de phares devra préparer et rendre publique une liste des phares qu'il juge excédentaires parmi les phares relevant de l'administration fédérale dont il est responsable ».

L'alinéa 7.1(2) se lira comme suit sous le petit titre « engagement » :

« Un phare excédentaire ne peut être désigné comme phare patrimonial que si une personne ou un organisme s'engage par écrit à acheter ou à acquérir autrement le phare et à protéger son caractère patrimonial dans le cas où il serait désigné comme phare patrimonial ».

Je crois savoir que le sénateur Carney a déjà lu cet amendement et qu'elle y est favorable.

Le sénateur Carney : Ces amendements ne m'ont été remis que peu de temps avant la réunion du comité.

Le sénateur Di Nino : À moi aussi.

Le sénateur Carney : Je dirais oui. Bien évidemment, aucun ministère fédéral ne va se départir d'un quelconque édifice fédéral sans un engagement écrit. Dans le cas de Parcs Canada, quand cela a eu lieu, un permis d'occupation ou un bail a toujours été signé. Cela ne m'apparaît pas très utile mais, à des fins de précision, c'est d'accord.

The Chair: Senator Carney is indicating her acceptance of this particular amendment. All those in favour of the amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contra minded? Motion carried. That is new clause 7.1 that we will add in here. I do not need to say anything on that because that is a new clause we will be adding.

We are on to clause 8. Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 10 carry?

Senator Di Nino: On clause 10, Mr. Chair, I have a single amendment. I move:

That Bill S-215, in Clause 10, be amended by replacing line 44 on page 3 with the following:

“lated building should be included in the”.

That is to replace “built structure,” which is the original comment in the bill.

Senator Murray: I move:

That the amendment be amended by replacing the word “building” with the word “structure.”

The Chair: It is the same dance, honourable senators. All those in favour of the subamendment?

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contra minded, if any?

Some Hon. Senators: Nay.

The Chair: On division.

All those in favour of Senator Di Nino’s amendment as amended?

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contra minded, if any?

Senator Di Nino: On division.

The Chair: On division, thank you.

Shall clause 10, as amended, carry?

Senator Di Nino: On division.

The Chair: On division, thank you.

Shall clause 11 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 12 carry?

Senator Di Nino: Not too quick.

Le président : Le sénateur Carney fait partie de son acceptation de cet amendement. Que tous ceux qui sont en faveur de l’amendement disent oui?

Des voix : D'accord.

Le président : Des voix contre? Motion adoptée. Nous avons donc maintenant le nouveau paragraphe 7.1 que nous allons ajouter ici. Je n’ai rien à dire à ce sujet parce que c'est une nouvelle disposition que nous ajoutons.

Nous passons maintenant à l’article 8. L’article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L’article 9 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L’article 10 est-il adopté?

Le sénateur Di Nino : Au sujet de l’article 10, j’ai un amendement simple à proposer, monsieur le président. Je propose :

Que l’article 10 de la version anglaise du projet de loi S-215 soit modifié en remplaçant la ligne 44 de la page 3 par ce qui suit :

« lated building should be included in the ».

Il s’agit ici de remplacer « built structure » qui apparaît dans la version originale du projet de loi.

Le sénateur Murray : Je propose :

Que l’amendement à la version anglaise soit modifié en remplaçant le mot « building » par le mot « structure ».

Le président : C’est encore la même chose, honorables sénateurs. Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement le disent?

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui sont contre?

Des voix : Contre.

Le président : Avec dissidence.

Que tous ceux qui sont en faveur de l’amendement modifié du sénateur Di Nino le disent?

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui sont contre?

Le sénateur Di Nino : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence, Merci.

L’article 10 modifié est-il adopté?

Le sénateur Di Nino : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence, Merci.

L’article 11 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L’article 12 est-il adopté?

Le sénateur Di Nino : Pas trop rapidement.

The Chair: We are looking at line 19 on page 4.

Senator Di Nino: All of us are looking at this nearly at the same time.

Senator Carney: Otherwise, I would have thought you have something against British Columbia.

The Chair: We are doing very well thus far.

Senator Di Nino: Mr. Chair, I move:

That Bill S-215, in Clause 12, be amended by replacing line 19 on page 4 with the following:

“nicipality or to a person or body that is acquiring the heritage lighthouse for a public purpose”.

Senator Murray: We agree with that, Mr. Chair.

The Chair: Senator Carney's side has indicated they are prepared to accept this amendment. All in favour of the acceptable amendment proposed by Senator Di Nino?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Motion carried.

Senator Di Nino: No. I have another amendment in clause 12. We have to earn our salary here, sir. I move:

That Bill S-215, in Clause 12, be amended by replacing, in the English version, line 22 on page 4, with the following:

“must provide for the protection of the heri”.

Senator Murray: We agree with that, Mr. Chair.

The Chair: There has been an amendment by Senator Di Nino that has been accepted by Senator Carney, the sponsor of the bill. All those in favour of this proposed amendment?

Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contra minded, if any? Motion carried.

We now have two amendments to clause 12.

Shall clause 12 carry, as amended?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. We move on to clause 13.

Senator Di Nino: I have an amendment, or two. I move:

That Bill S-215, in Clause 13, be amended by replacing line 32 on page 4, under the little heading “public meeting,” with the following:

Le président : Nous sommes à la ligne 19 de la page 4.

Le sénateur Di Nino : Nous le découvrons presque tous en même temps.

Le sénateur Carney : Autrement, j'aurais imaginé que nous avions quelque chose à l'encontre de la Colombie-Britannique.

Le président : Les choses se passent très bien jusqu'à maintenant.

Le sénateur Di Nino : Monsieur le président, je propose :

Que l'article 12 du projet de loi S-215 soit modifié en remplaçant la ligne 19 de la page 4 par ce qui suit :

« Qu'une municipalité, une personne ou un organisme qui fait l'acquisition d'un phare patrimonial à des fins publiques ».

Le sénateur Murray : Nous sommes d'accord avec ça, monsieur le président.

Le président : Les partisans du sénateur Carney ont indiqué qu'ils sont prêts à accepter cet amendement. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement acceptable proposé par le sénateur Di Nino le disent?

Des voix : D'accord.

Le président : Motion adoptée.

Le sénateur Di Nino : Non. J'ai un autre amendement concernant l'article 12. Nous devons travailler pour gagner notre salaire ici, monsieur le président. Je propose :

Que l'article 12 de la version anglaise du projet de loi S-215 soit modifié en remplaçant la ligne 22 de la page 4 par ce qui suit :

« doit assurer la protection du phare patrimonial ».

Le sénateur Murray : Nous sommes d'accord avec cela, monsieur le président.

Le président : Il y a un amendement du sénateur Di Nino qui a été accepté par le sénateur Carney, le parrain du projet de loi. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement qui est proposé le disent?

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui sont contre? Motion adoptée.

Nous avons maintenant deux amendements concernant l'article 12.

L'article 12 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci. Nous passons à l'article 13.

Le sénateur Di Nino : J'aimerais proposer un amendement ou deux. Je propose :

Que l'article 13 du projet de loi S-215 soit modifié en remplaçant la ligne 32 de la page 4, sous le titre « réunion publique », par ce qui suit :

“(2) A heritage lighthouse, or any part of it, may only be demolished if a public meeting is held on the matter in the area in which the lighthouse is situated”.

Under the little heading “exception”:

“(3) Subsections (1) and (2) do not apply in re-”.

Senator Murray: That is acceptable to us.

The Chair: All those in favour of this proposed amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: That amendment is carried.

You have another amendment for clause 13.

Senator Di Nino: I have a short one on clause 13. I move:

That Bill S-215, in Clause 13, be amended by replacing, in the English version, line 34 on page 4 with the following:

“house in response to an emergency situ-”.

The Chair: That replaces “any emergency.”

Senator Murray: That is fine.

The Chair: All those in favour of the proposed amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contra minded, if any? Motion carried.

We now have clause 13 amended in two aspects. Are there any further changes to clause 13?

Senator Di Nino: I do not think so.

The Chair: Shall clause 13, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

On to clause 14.

Senator Di Nino: This amendment is to replace the word “shall” with “must.” I will read it. I move:

That Bill S-215, in Clause 14, be amended by replacing, in the English version, line 36 on page 4 with the following, under the heading “Duty to Maintain”:

“14. The owner of a heritage lighthouse must”.

Senator Murray: That amendment is fine.

The Chair: The change is from “shall” to “must” at line 36.

Senator Murray: Someone suggested that “shall” is a better version than “must.” My take on this is that when a bill says “shall,” we usually relate it to something the government is

“(2) Un phare patrimonial, ou n’importe quelle partie de ceci ne peut être démolie que si une réunion publique est consacrée à ce sujet dans la région dans laquelle se trouve le phare ».

Sous le titre « exception » :

“(3) Les paragraphes (1) et (2) ne s’appliquent pas... ».

Le sénateur Murray : Cela nous paraît acceptable.

Le président : Que tous ceux qui sont en faveur de l’amendement qui est proposé disent oui?

Des voix : D'accord.

Le président : L’amendement est adopté.

Nous avons un autre amendement de proposer à l’article 13.

Le sénateur Di Nino : J’ai une brève modification à proposer à la version anglaise de l’article 13. Je propose :

Que l’article 13 de la version anglaise du projet de loi S-215 soit modifié en remplaçant la ligne 34 de la page 4 par ce qui suit :

“ house in response to an emergency situ- ».

Le président : Cela remplace « any emergency ».

Le sénateur Murray : C'est bien.

Le président : Que tous ceux qui sont en faveur de l’amendement modifié le disent?

Des voix : D'accord.

Le président : Ceux qui sont contre? Motion adoptée.

Nous avons maintenant deux aspects de l’article 13 qui ont été modifiés. Y a-t-il d’autres modifications à apporter à celui-ci?

Le sénateur Di Nino : Je ne le pense pas.

Le président : L’article 13 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

Nous passons maintenant à l’article 14.

Le sénateur Di Nino : Cet amendement vise à remplacer dans la version anglaise le mot « shall » par « must ». Je le lis. Je propose :

Que l’article 14 de la version anglaise du projet de loi S-215 soit modifié en remplaçant, à la ligne 36 de la page 4 sous le titre « Duty to Maintain » :

“ 14. The owner of a heritage lighthouse must ».

Le sénateur Murray : D'accord avec l'amendement.

Le président : Il s’agit à la ligne 36 d’écrire « must » au lieu de « shall ».

Le sénateur Murray : Certains ont laissé entendre que « shall » convient mieux que « must ». Je suis d’avis que lorsque le texte d’un projet de loi dit « shall », cela s’applique en général à

required to do, but “must” could include either the government or someone outside the government. Is that not so? If not, then, why are you changing it from “shall” to “must”?

Mr. Bartlet: This amendment was taken on the advice of the legislative drafters. It is a distinction rather than a difference.

Senator Murray: That is good to know — a distinction without a difference.

The Chair: In the French version, it should be line 35, just so there is no confusion.

Senator Di Nino: That is why I said in the English version. I specifically said the English version.

Senator Murray: The French is not changed.

[Translation]

The Chair: Senator Biron, could you check the French in each amendment, please?

Senator Biron: Yes.

The Chair: Great.

[English]

The Chair: All those in favour of the amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contra minded, if any? Motion carried.

Shall clause 14, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Motion carried.

Senator Di Nino, you have an amendment for clause 15.

Senator Di Nino: Mr. Chair, once again we are back to the same discussion on built structures. Therefore, I move:

That Bill S-215, in Clause 15, be amended by replacing lines 43 and 44 on page 4 with the following:

“house and whether any related building should be included in the designation;”.

Senator Murray: Mr. Chair, I move:

That the amendment be amended by replacing the word “building” with the word “structure.”

The Chair: I believe we are getting a bit of the flavour for this now.

All those in favour of the subamendment to Senator Di Nino’s amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

quelque chose que le gouvernement est tenu de faire, mais « must » pourrait englober le gouvernement ou quelqu’un de l’extérieur. En est-il bien ainsi? Si ce n’est pas le cas, pourquoi faire cette modification de « shall » à « must ».

M. Bartlet : Cet amendement a été proposé sur le conseil du service de rédaction des lois. Il s’agit d’une distinction plutôt que d’une différence.

Le sénateur Murray : C’est bon à savoir — une distinction qui n’est pas une différence.

Le président : Dans la version française, nous sommes à la ligne 35, pour qu’il n’y ait pas de confusion.

Le sénateur Di Nino : C’est pourquoi j’ai bien précisé dans la version anglaise. Je l’ai indiqué clairement.

Le sénateur Murray : Aucune modification n’est apportée au français.

[Français]

Le président : Sénateur Biron, pourriez-vous vérifier le français pour chaque amendement, s’il vous plaît?

Le sénateur Biron : Oui.

Le président : Parfait.

[Traduction]

Le président : Que tous ceux qui sont en faveur de l’amendement disent oui?

Des voix : D’accord.

Le président : Ceux qui sont contre? Motion adoptée.

L’article 14 modifié est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : Motion adoptée.

Sénateur Di Nino, vous proposez un amendement à l’article 15.

Le sénateur Di Nino : Monsieur le président, une fois encore, c’est la même discussion au sujet de « built structures » dans la version anglaise. Je propose :

Que l’article 15 de la version anglaise du projet de loi S-215 soit modifié en remplaçant les lignes 43 et 44 de la page 4 par ce qui suit :

« house and whether any related building should be included in the designation; ».

Le sénateur Murray : Monsieur le président, je propose :

Que l’amendement soit modifié en remplaçant le mot « building » par le mot « structure ».

Le président : Je crois que nous commençons à nous habituer à ces modifications maintenant.

Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement du sénateur Di Nino le disent?

Des voix : D’accord.

The Chair: Contra minded, if any?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Motion carried, on division.

All those in favour of Senator Di Nino's amendment as amended?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contra minded, if any?

An Hon. Senator: On division.

The Chair: On division. Motion carried.

Is there anything further on clause 15?

Senator Di Nino: I move:

That Bill S-215, in Clause 15, be amended by deleting lines 10 to 17 on page 5.

The Chair: That would remove paragraph (d).

Senator Di Nino: Yes, remove paragraph (d). The officials are here to answer any questions. I understand that Senator Carney is also in agreement with this.

Senator Murray: I would like to hear the officials on this.

The Chair: Would anyone like to talk about removing paragraph (d)?

Ms. Kell: The effect of removing paragraph (d) will remove the requirement to have a public meeting when an alteration will be made to a heritage lighthouse. Under other clauses in the bill, any alteration to the lighthouse would have to be consistent with the building's heritage character. In other words, under the bill, it would be contrary to it to make an alteration that would change or impair the heritage character of the building. Holding a public meeting would not influence that outcome.

Senator Murray: I recall the argument that we had yesterday.

The Chair: Senator Murray now recalls why Senator Carney would be pleased to accept that amendment.

In voting for this amendment, you would also be agreeing to allow the clerk to remove the "and" from line 9 to line 5.

All those in favour of the amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contra minded, if any? Motion carried.

Shall clause 15, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Motion carried.

Senator Di Nino: Before we get to the preamble, I have another amendment. I move:

Le président : Ceux qui sont contre?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Motion adoptée, avec dissidence.

Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement modifié du sénateur Di Nino le disent?

Des voix : D'accord.

Le président : Ceux qui sont contre?

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence. Motion adoptée.

Y a-t-il autre chose au sujet de l'article 15?

Le sénateur Di Nino : Je propose :

Que l'article 15 du projet de loi S-215 soit modifié en effaçant les lignes 10 à 17 de la page 5.

Le président : Cela aurait pour effet d'éliminer l'alinéa d).

Le sénateur Di Nino : Oui, retirons l'alinéa d). Les fonctionnaires sont là pour répondre à toute question. Je crois savoir que le sénateur Carney est également d'accord avec ceci.

Le sénateur Murray : J'aimerais connaître l'opinion des fonctionnaires à ce sujet.

Le président : Quelqu'un a-t-il quelque chose à dire sur le retrait de l'alinéa d)?

Mme Kell : La suppression de l'alinéa d) ferait disparaître l'obligation de tenir une réunion publique quand il faut apporter des modifications à un phare patrimonial. En application des autres dispositions du projet de loi, toute modification au phare devra respecter le caractère patrimonial de l'édifice. En d'autres termes, apporter une modification qui modifierait ou nuirait au caractère patrimonial de l'édifice irait à l'encontre du projet de loi. Le fait de tenir une réunion publique n'influencerait pas ce résultat.

Le sénateur Murray : Je rappelle la discussion que nous avons eue hier.

Le président : Le sénateur Murray se souvient maintenant pourquoi le sénateur Carney serait ravi d'accepter cet amendement.

En votant en faveur de cet amendement, vous seriez également d'accord pour permettre au greffier de retirer le mot « et » de la ligne 9 pour le mettre à la ligne 5.

Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement le disent?

Des voix : D'accord.

Le président : Ceux qui sont contre? Motion adoptée.

Faut-il adopter l'article 15 modifié?

Des voix : D'accord.

Le président : Motion adoptée.

Le sénateur Di Nino : Avant que nous en venions au préambule, j'ai un autre amendement à proposer. Je propose :

That Bill S-215 be amended by adding after line 17 on page 5 the following:

"RELATED AMENDMENTS TO THE PARKS CANADA AGENCY ACT

15.1 Paragraph (a) of the definition 'heritage protection programs' in subsection 2(1) of the *Parks Canada Agency Act* is replaced by the following:

(a) heritage railway stations, heritage lighthouses and federal heritage buildings;

15.2 Paragraph 4(1)(b) of the Act is replaced by the following:

(b) heritage railway stations, heritage lighthouses, federal heritage buildings, historic places in Canada, federal archaeology and Canadian heritage rivers; and".

I believe that is a consequential amendment to that act.

For clarity, this is the Parks Canada Agency Act, which includes the heritage lighthouses.

The Chair: I suspect that someone from Parks Canada could tell us whether this was drafted by the department. Are all of you happy with that?

Ms. Kell: Yes.

Senator Murray: Yes.

The Chair: We are in agreement. Let us vote. All those in favour of the amendment proposed by Senator Di Nino?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contra minded, if any? Motion carried.

We will add the consequential related amendments.

Moving to clause 16, I do not have any amendments.

Senator Di Nino: It is the coming into force.

Senator Di Nino: That is your clause, Senator Murray.

Senator Murray: Yes, two years after the day is fine.

The Chair: Shall clause 16, without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

The Chair: We will go back to the front of the bill to consider "whereas" clause. I believe Senator Di Nino might have an amendment.

Senator Di Nino: Yes, Mr. Chair, I have two amendments to the preamble. I move:

That Bill S-215, in the preamble, be amended by adding after line 10 on page 1 the following:

Que le projet de loi S-215 soit modifié en ajoutant après la ligne 17 de la page 5 ce qui suit :

« MODIFICATIONS CORRÉLATIVES À LA LOI SUR L'AGENCE DES PARCS CANADA

15.1 L'alinéa a) de la définition de « programmes de protection du patrimoine », au paragraphe 2(1) de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, est remplacé par ce qui suit :

a) les gares ferroviaires patrimoniales, les phares patrimoniaux et les édifices fédéraux du patrimoine;

15.2 L'alinéa 4(1)b) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

b) aux gares ferroviaires patrimoniales, aux phares patrimoniaux, aux édifices fédéraux patrimoniaux, aux lieux patrimoniaux au Canada, à l'archéologie fédérale et aux rivières du patrimoine canadien; ».

Cela me paraît une modification corrélative à cette loi.

À titre de précision, il s'agit de la Loi sur l'Agence Parcs Canada, qui traite des phares patrimoniaux.

Le président : Je suppose que quelqu'un du ministère peut nous dire si cet amendement a été rédigé par le ministère. Êtes-vous tous d'accord avec ceci?

Mme Kell : Oui.

Le sénateur Murray : Oui.

Le président : Nous sommes d'accord. Passons au vote. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement proposé par le sénateur Di Nino le disent?

Des voix : D'accord.

Le président : Ceux qui sont contre? Motion adoptée.

Nous allons ajouter les amendements corrélatifs qui en découlent.

En en venant à l'article 16, je n'ai aucun amendement qui soit proposé.

Le sénateur Di Nino : Il s'agit de l'entrée en vigueur.

Le sénateur Di Nino : C'est votre article, sénateur Murray.

Le sénateur Murray : Oui, deux ans après la date de sa sanction est très bien.

Le président : L'article 16 est-il adopté tel quel?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le président : Nous allons revenir au début du projet de loi, à l'article sur les « Attendu que ». Je crois savoir que le sénateur Di Nino a un amendement à proposer.

Le sénateur Di Nino : Oui, monsieur le président, j'ai deux amendements qui concernent le préambule. Je propose :

Que le préambule du projet de loi S-215 soit modifié en ajoutant après la ligne 10 de la page 1 par ce qui suit :

"AND WHEREAS communities in the areas in which lighthouses are situated have an important role in the conservation and protection of heritage lighthouses and in ensuring a public purpose for them;".

The Chair: It is obviously a preamble clause. Senator Murray indicates that Senator Carney, the sponsor of the bill, is not unhappy with this additional clause.

All those in favour of the motion to add this other "whereas" clause?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contra minded, if any? We will fix up the "ands" on this one as well.

Senator Di Nino: Mr. Chair, I have another amendment. It deals with the word "conserve." I move:

That Bill S-215, in the preamble, be amended by replacing, in the English version, line 13 on page 1 with the following:

"taken to conserve and protect our heritage".

I believe the explanation has already been given.

The Chair: I believe, Senator Murray, we had agreed to change "preserve" to "conserve."

Senator Murray: We had agreed.

The Chair: With the help of the officials. All those in favour of the amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contrary minded, if any? Motion carried unanimously.

Shall the preamble, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, the short title, which we postponed, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill, as amended in its entirety, carry?

Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: On division in certain aspects, yes. Shall I report this bill back to the Senate, as amended, without observations?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Honourable senators, I thank you very much for this exercise. Thank you, Senator Di Nino and Senator Murray, for leading us through.

« QUE les collectivités situées à proximité des phares ont un rôle important à jouer dans la conservation et la protection des phares patrimoniaux et pour s'assurer qu'ils soient d'utilité publique; ».

Le président : Il s'agit manifestement d'un texte à inscrire dans un préambule. Le sénateur Murray a indiqué que le sénateur Carney, le parrain du projet de loi n'est pas mécontent de cette disposition additionnelle.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion pour ajouter cet autre « Attendu que » le disent.

Des voix : D'accord.

Le président : Ceux qui sont contre? Nous allons corriger l'emplacement des « et » ici également.

Le sénateur Di Nino : Monsieur le président, j'ai un autre amendement à proposer à la version anglaise. Il s'agit du mot « conserve ». Je propose :

Que le préambule de la version anglaise du projet de loi S-215 soit modifié en remplaçant ligne 13 de la page 1 par ce qui suit :

« taken to conserve and protect our heritage ».

Je crois que l'explication a déjà été donnée.

Le président : Je crois, sénateur Murray, que nous avons convenu de remplacer « preserve » par « conserve ».

Le sénateur Murray : Nous étions d'accord.

Le président : Avec l'aide des fonctionnaires. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement le disent.

Des voix : D'accord.

Le président : Ceux qui sont contre, s'il y en a? Motion adoptée à l'unanimité.

Le préambule modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1, le titre abrégé, dont nous avions reporté l'étude est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi dans son ensemble, tel que modifié, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence sur certains aspects, oui. Puis-je faire rapport du projet de loi modifié au Sénat, sans observations?

Des voix : D'accord.

Le président : Honorables sénateurs, je vous remercie beaucoup d'avoir fait cet exercice. Merci beaucoup au sénateur Di Nino et au sénateur Murray de nous avoir guidés dans nos travaux.

We appreciate you being here, Parks Canada and Environment Canada. You can report that the bill will go back to the Senate.

The Chair: We have received authority and direction from the Senate chamber to begin our subject matter study on Bill C-28. The reason is because the bill has been held up in the House of Commons.

We have 14 parts to this bill. Mr. Menzies will give us an overview of the bill's subject matter. This is an omnibus bill, and one person would not be expected to have an understanding of all the policy issues.

Ted Menzies, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance, Department of Finance Canada: Thank you very much.

Minister Flaherty sends his greetings. He is meeting today with the finance ministers from across the country to discuss pre-budget consultations.

I am accompanied today by a number of officials from the Department of Finance. I will not introduce them all, but we hope that we have of the facets of this piece of legislation covered with someone who is capable of answering your questions.

I am pleased to see this Senate committee agree to start a pre-study of Bill C-28. I am sure you are all familiar with the trials we are having in that other place trying to get this through. Almost everyone has taken their position already and is willing to move on with it, realizing the importance of getting this done, except for one party that seems to think they want to grandstand and slow it up.

Having said that, I may get called away for bells, so my apologies if I do.

As senators, you will know that we are in the process of concluding what has been a very exhaustive debate on this particular piece of legislation. Bill C-28 proposes to implement the tax measures announced in this fall's economic statement, along with outstanding Budget 2007 measures not yet legislated.

Before continuing, for the record, I would like to comment on the impressive state of the Canadian economy. This government is cognizant of certain sector-specific challenges that we heard very much about lately. We are very sensitive to the hardships that have resulted from that. However, our economy has performed incredibly well over the first half of 2007, bolstering revenue growth and the overall fiscal position of the government.

We have seen tremendous growth in employment. According to Statistics Canada's recently released November numbers for employment in Canada, we created 42,600 new jobs last month alone. Despite declarations to the contrary, these were chiefly good-quality, well-paying jobs. A TD Securities economist noted

Nous remercions les fonctionnaires de Parcs Canada et d'Environnement Canada d'avoir été présents. En faisant rapport sur nos travaux, vous pouvez indiquer que le projet de loi va retourner au Sénat.

Le président : Le Sénat nous a confié l'étude du projet de loi C-28 et nous a demandé d'y procéder parce que son examen à la Chambre des communes a pris plus de temps que prévu.

Ce projet de loi comporte 14 parties. M. Menzies va nous donner un aperçu des sujets dont il traite. Il s'agit d'un projet de loi omnibus et on ne s'attend pas à ce qu'une seule personne maîtrise l'ensemble des questions de politique qui y sont abordées.

Ted Menzies, député, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances, ministère des Finances : Merci beaucoup.

Le ministre Flaherty m'a demandé de vous transmettre ses salutations. Il rencontre aujourd'hui les ministres provinciaux des Finances du pays pour discuter des consultations prébudgétaires.

Un certain nombre de fonctionnaires du ministère des Finances m'accompagnent aujourd'hui. Je ne vais pas tous vous les présenter, mais nous espérons avec eux disposer dans tous les cas de personnes capables de répondre à vos questions sur ce projet de loi.

Je suis ravi de constater que ce comité du Sénat a décidé d'entamer son étude préalable du projet de loi C-28. Je ne sais pas si vous êtes au courant de toutes les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés à la Chambre des communes pour faire adopter ce texte. Bien conscients de l'importance de ce texte, presque tous les députés ont déjà exprimé leurs opinions et sont prêts à aller de l'avant si ce n'est de ceux d'un parti qui semble se chercher une tribune et ralentit le processus.

Cela dit, il se peut que je doive m'absenter si le timbre se fait entendre, et je m'en excuse à l'avance si ce doit être le cas.

Les sénateurs que vous êtes savent fort bien que nous sommes prêts de mettre un terme à ce qui s'est révélé un très vaste débat sur ce texte précis. Le projet de loi C-28 propose de mettre en œuvre des mesures fiscales annoncées dans l'exposé économique de cet automne, ainsi que les mesures figurant dans le budget de 2007 qui n'ont pas encore été mises en œuvre car il n'y a pas de loi permettant de les appliquer.

Avant de poursuivre, et afin que cela figure au compte rendu, j'aimerais vous rappeler combien le comportement de l'économie canadienne est impressionnant. Ce gouvernement sait fort bien que certains secteurs précis présentent des défis, dont nous avons beaucoup entendu parler dernièrement. Nous sommes très sensibles aux difficultés qui en découlent. Toutefois, notre économie a obtenu des résultats incroyables au cours du premier semestre de 2007, ce qui dopé la croissance des recettes et l'ensemble de la situation budgétaire du gouvernement.

Nous avons enregistré une croissance importante de l'emploi. D'après les chiffres de l'emploi publiés en novembre dernier par Statistique Canada sur l'emploi au Canada, nous avons créé 42 600 nouveaux emplois rien que le mois dernier. Malgré des déclarations à l'effet inverse, il s'agissait d'emplois de bonne

that “the bulk of the employment growth came from full-time as opposed to part-time . . . and even more importantly, the private paid sector actually added a significant number of jobs.”

Furthermore, year-to-date, an outstanding 388,000 jobs have been created in Canada. Plainly speaking, our economic and fiscal positions are solid and ready to withstand the challenges that we all know are on the horizon. That strong position has allowed our government to tackle two important priorities for Canadians: lower taxes and a reduced debt. Indeed, our planned debt reduction is \$10 billion for the year 2007 and 2008 and \$3 billion in each year thereafter. This will bring total debt reduction since 2005-06 to over \$37 billion, thus lowering the federal debt burden that we are passing on to future generations by \$1,600 for every Canadian.

I know this will be important to the learned senators because you are very much aware and concerned, especially on this committee, about passing that debt on to our younger generations.

As a result of the additional debt payment, the total value of personal income tax relief provided under the tax-back guarantee will rise to \$2.5 billion for 2012 and 2013. Canada’s strong fiscal position has also allowed us to reduce Canada’s overall tax burden for individuals and businesses by \$190 billion over this year and the next five fiscal years. In doing so, we are bringing taxes for Canadians to their lowest level in half a century — a remarkable achievement that all Canadians should applaud.

I am here today to ask your assistance in helping us to do even more for Canadians. To that end, I would now like to outline the initiatives in the bill associated with the fall’s economic statement and follow by outlining key measures in Bill C-28 related to Budget 2007.

The recent economic statement introduced broad-based tax cuts that delighted most Canadian, such as the 1 percentage point reduction in the GST — a tax cut that will save Canadian taxpayers approximately \$12 billion next year. This is a significant tax reduction that directly affects Canadians whenever they purchase items subject to the GST. It is the only tax cut that will benefit low income Canadians that do not pay income tax.

Some examples of the savings Canadians can expect are, for example, that a couple purchasing a new home of \$300,000 will save almost \$4,000 in GST; that \$10,000 in home renovations will save a family \$200 on GST; and that a family spending \$30,000 on a new mini van will save \$600 in GST. Further, to ensure continued assistance for low- and modest-income Canadians,

qualité et bien rémunérés. Un économiste de TD Securities, a observé que l’essentiel de la croissance de l’emploi est dû à des emplois à plein temps par opposition à des emplois à temps partiel... et ce qui est plus important encore, un nombre important de nouveaux emplois sont financés par le secteur privé.

Il faut ajouter à cela que, jusqu’à cette date, 388 000 emplois ont été créés au Canada. En toute franchise, notre situation économique et budgétaire est très saine et nous sommes prêts à faire face aux défis qui se pointent à l’horizon. Cette excellente situation a permis à notre gouvernement de s’attaquer à deux priorités pour les Canadiens, soit l’allégement de la fiscalité et la diminution de la dette. En vérité, nous prévoyons réduire la dette de 10 milliards de dollars en 2007 et 2008 et de trois milliards de dollars par année par la suite. Nous parviendrons ainsi à une réduction totale de la dette depuis l’exercice 2005-2006 dépassant les 37 milliards de dollars, ce qui réduira de 1 600 \$ par Canadien le poids de la dette que nous laisserons aux générations à venir.

Je sais que c’est là quelque chose d’important pour les sénateurs éclairés que vous êtes parce que vous êtes très conscients et préoccupés, en particulier ceux qui siègent à ce comité, par la dette que nous laisserons en héritage aux générations à venir.

Grâce au versement additionnel sur la dette, la valeur totale des réductions de l’impôt sur le revenu des particuliers consenties dans le cadre de la garantie de récupération fiscale atteindra 2,5 milliards de dollars en 2012 et 2013. L’excellente situation budgétaire du Canada nous a permis de réduire l’ensemble du fardeau fiscal assumé par les particuliers et les entreprises de 190 milliards de dollars au cours de cette année et des cinq exercices à venir. Ce faisant, nous abaissons la charge fiscale des Canadiens à son niveau le plus faible en un demi-siècle. C’est là une réalisation remarquable que tous les Canadiens devraient applaudir.

Si je suis parmi vous aujourd’hui, c’est pour vous demander de nous aider à faire encore plus pour les Canadiens. J’aimerais donc maintenant vous présenter les initiatives intégrées à ce projet de loi qui vont de pair avec l’exposé économique de cet automne et poursuivre en vous présentant les principales mesures du projet de loi C-28 concernant le budget de 2007.

Le récent exposé économique a annoncé deux réductions d’impôt de nature assez générale qui ont plu à la plupart des Canadiens, comme la réduction de un pour cent de la TPS — une réduction qui permettra aux contribuables canadiens d’économiser environ 12 milliards de dollars l’année prochaine. C’est là une réduction importante de la charge fiscale qui a des répercussions directes sur les Canadiens quand ils achètent des articles soumis à la TPS. C’est la seule réduction de taxe qui profitera aux Canadiens à faible revenu qui n’ont pas à payer d’impôt sur le revenu des particuliers.

Parmi les exemples d’économie que les Canadiens peuvent s’attendre à réaliser, un couple achetant une nouvelle maison de 300 000 \$ économisera près de 4 000 \$ en TPS, un autre, faisant des rénovations à son domicile d’un montant de 10 000 \$, économisera 200 \$ et la famille dépensant 30 000 \$ pour l’achat d’une nouvelle minifourgonnette, dépensera 600 \$ de moins en

the GST credit will be maintained at its current level. This, we believe, is an important piece that many people probably do not recognize. There is a tremendous amount of value in that. In fact, it translates into a \$1 billion benefit annually for those individuals.

The economic statement also announced additional tax relief for individuals and families, such as increasing the amount Canadians can earn before they start paying income tax up to \$9,600. What is more, this measure is retroactive to January 1, 2007. Also, a further increase to \$10,100 is slated for January 1, 2009. These measures alone will provide \$2.5 billion in tax relief over this and the next year.

Furthermore, the economic statement proposes to reduce the lowest personal income tax rate to 15 per cent retroactive to January 1, 2007. That is this tax year. As a result of the personal income tax and GST reductions announced in the economic statement, a family earning between \$15,000 and \$30,000 will save \$180 on average in 2008. An average savings for a family earning \$80,000 to \$100,000 would be \$600. It is good news when money is being put back into the taxpayers' pockets where it belongs.

Additionally, the economic statement brought forward measures to help Canadian businesses prosper. Bill C-28 proposes to reduce the general business income tax rate to 15 per cent by 2012. This will start with a 1 per cent reduction, in 2008, beyond the already scheduled reductions previously introduced. In addition, the bill proposes to reduce the small business income tax rate to 11 per cent in 2008, one year earlier than previously scheduled.

With these tax reductions, we are putting business taxes on a five-year downward track to help stimulate economic growth, create more jobs and provide business predictability for future planning. These are proactive and strong measures to allow prosperity to grow in Canada. These are the right measures for Canada at the right time.

With these reductions, we will have established the lowest overall tax rate on new business investment in the G7 by the year 2011 and the lowest corporate income tax rate among the major industrialized economies by 2012. As I alluded to at the outset, Bill C-28 proposes to implement the numerous outstanding tax measures from Budget 2007 not included in the first budget bill passed by Parliament in the spring.

While time precludes me from addressing every one of these measures, I will note that Bill C-28 includes, among others, provisions to eliminate tax on elementary and secondary school

TPS. De plus, afin de continuer à aider les Canadiens à revenu faible et modeste, le crédit de TPS restera à son niveau actuel. C'est probablement là un élément important dont nombre de gens n'ont pas conscience actuellement. Il a pourtant énormément d'intérêt. En réalité, il équivaut à des retombées d'un milliard de dollars par année pour ces personnes.

L'exposé économique annonçait également que nous allions réduire encore plus la fiscalité des particuliers et des familles en augmentant le montant que les Canadiens peuvent gagner avant qu'ils ne commencent à payer l'impôt sur le revenu de 9 600 \$. Il faut de plus savoir que cette mesure est rétroactive au 1^{er} janvier 2007. Une autre augmentation de 10 100 \$ est prévue pour le 1^{er} janvier 2009. Ces mesures à elles seules constituent un allégement fiscal de 2,5 milliards de dollars au cours de cette année et de la suivante.

De plus, l'exposé économique propose de réduire le taux d'imposition sur les revenus des particuliers les plus faibles à 15 p. 100 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007. Il s'agit donc de sept années d'imposition. Les réductions combinées d'impôt sur le revenu des particuliers et de TPS annoncées dans cet exposé économique permettront à une famille gagnant entre 15 et 30 000 \$ d'économiser, en moyenne, 180 \$ en 2008. Les économies moyennes pour une famille gagnant entre 80 et 100 000 \$ seront de 600 \$. C'est toujours une bonne chose quand on reverse de l'argent dans les poches des contribuables, de l'argent qui leur appartient.

De plus, l'exposé économique a proposé des mesures pour aider les entreprises canadiennes à prospérer. Le projet de loi C-28 propose de réduire le taux général d'imposition sur le revenu des entreprises à 15 p. 100 d'ici 2012. Cette réduction débutera avec un abaissement de 1 p. 100 en 2008, au-delà des réductions qui avaient déjà été annoncées précédemment. Le projet de loi propose également de ramener le taux d'impôt sur le revenu des petites entreprises à 11 p. 100 en 2008, soit un an plus tôt que prévu.

Avec ces réductions, nous nous engageons à alléger sur cinq ans la charge fiscale des entreprises afin de stimuler la croissance économique, de créer un plus grand nombre d'emplois et de dessiner un avenir prévisible pour les entreprises afin de leur permettre de faire leur planification. Ce sont là des mesures proactives et énergiques qui visent à permettre au Canada de prospérer. Ce sont les mesures qui conviennent au Canada, à ce moment-ci.

Grâce à ces réductions, nous aurons le taux global d'imposition le plus faible sur les nouveaux investissements des entreprises au sein des pays du G7 d'ici 2011 et le plus faible taux d'impôt sur le revenu des sociétés parmi les grands pays industrialisés d'ici 2012. Comme je l'ai mentionné au début, le projet de loi C-28 envisage de mettre en œuvre les nombreuses mesures fiscales efficaces annoncées dans le budget de 2007 qui ne figurait pas dans le premier projet de loi de mise en œuvre des mesures budgétaires adoptées par le Parlement au printemps.

Bien que je ne dispose pas d'assez de temps pour aborder chacune de ces mesures, je vous signale que le projet de loi C-28 comprend, entre autres, des dispositions pour éliminer l'impôt sur

scholarships; increase the lifetime capital gains exemption to \$750,000 for small business owners, farmers and fishers; increase the meal expenses tax deductibility for long-haul truck drivers; extend the mineral exploration credit; reduce the paperwork burden of small business by easing tax remittance and filing requirements; encourage businesses to create new child care spaces through an investment tax credit; waive income tax payable by non-resident athletes at the upcoming Vancouver 2012 Olympic Games; and, finally, introduce the Working Income Tax Benefit and the Registered Disability Savings Plan. It is those last two items I would like to further highlight. These are two progressive come passionate initiatives that illustrate how this government is assisting the most vulnerable Canadians while also prudently managing the economy. The new Working Income Tax Benefit will make an important contribution to help low-income Canadians over the so-called welfare wall.

The welfare wall refers to the fact that for too many low-income Canadians to take a job can mean being financially penalized. For example, a typical single parent who takes a low-income job can actually lose a large portion of each dollar earned to taxes and reduced income support. In addition, individuals who receive social assistance benefits could also lose in kind benefits, such as subsidized housing and prescription drugs.

The Working Income Tax Benefit will provide assistance of up to \$500 for individuals and \$1,000 for families. This will reward and strengthen initiatives to work for an estimated 1.2 million low-income Canadians and give them a leg-up over the welfare wall.

To continue, let us discuss the Registered Disability Savings Plan. The government recognizes that an important consideration for parents and grandparents of a child with a severe disability is how best to ensure that child's financial security when they are no longer able to provide support. Based generally on the existing Registered Education Savings Plan design, the plan will help parents and others save toward the long-term financial security of persons with severe disabilities. I would hope all honourable senators appreciate the significance of such efforts to assist disabled Canadians.

It is refreshing to be in the upper chamber, where senators are traditionally able to put aside typical partisan posturing that all too often exists in the other place. I am confident all senators will indicate their strong support for this particular measure. I would emphasize that this is not just another government program; it is much more. To those who truly understand the impact it will have, this measure is of profound importance.

les bourses accordées pour faire des études primaires et secondaires, relève le montant de l'exonération cumulative des gains en capital à 750 000 \$ pour les propriétaires des petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs, relève des montants déductibles de l'impôt au titre des frais de repas pour les conducteurs de grand routier, prolonge le crédit d'impôt pour l'exploration minière, réduit la paperasserie des petites entreprises en facilitant les versements et les déclarations d'impôt, incite les entreprises à créer de nouveaux espaces de garderie grâce à un crédit d'impôt à l'investissement, dispense les athlètes non résidants de verser l'impôt sur le revenu lors des Jeux olympiques d'hiver de 2012 qui auront lieu à Vancouver et, enfin, instaure la prestation fiscale pour le revenu du travail et le Régime enregistré d'épargne-invalidité. J'aimerais insister sur ces deux derniers points. Il s'agit là de deux initiatives progressistes et passionnantes qui montrent bien comment ce gouvernement aide les Canadiens les plus vulnérables tout en gérant également de façon prudente l'économie. La nouvelle prestation fiscale pour le revenu du travail contribuera de façon importante à aider les Canadiens à faible revenu à franchir ce qu'on appelle le piège de l'aide sociale.

Ce piège signifie que de trop nombreux Canadiens à faible revenu qui prennent un emploi peuvent subir de ce fait des pénalités financières. C'est ainsi qu'un parent seul qui trouve un emploi à faible revenu peut en réalité perdre une partie importante de chaque dollar gagné en impôt et en réduction du soutien du revenu. Il faut ajouter à cela que les bénéficiaires de l'aide sociale pourraient également perdre des avantages en nature, comme les subventions au logement et le remboursement des médicaments d'ordonnance.

La prestation fiscale pour le revenu du travail va apporter une aide pouvant atteindre 500 \$ à des particuliers et 1 000 \$ à des familles. Il s'agit de récompenser et de consolider les initiatives incitant 1,2 million de Canadiens à faible revenu à travailler et à les aider à sortir du piège de l'aide sociale.

Venons-en maintenant au Régime enregistré d'épargne-invalidité. Le gouvernement reconnaît qu'il est important pour les parents et les grands-parents d'enfants souffrant d'un handicap lourd de déterminer la meilleure façon d'assurer la sécurité financière de leur enfant en prévision de l'époque où ils ne seront plus en mesure de lui venir en aide. S'inspirant dans les grandes lignes des modalités du Régime enregistré d'épargne-études en vigueur actuellement, ce régime aidera les parents et les autres à faire des économies pour assurer la sécurité financière à long terme des personnes souffrant de handicaps lourds. J'espère que tous les honorables sénateurs apprécieront l'importance de ces efforts pour aider les Canadiens handicapés.

Je trouve rafraîchissant de me trouver à la Chambre haute, dans laquelle les sénateurs ont l'habitude de mettre de côté la partisannerie qui se manifeste trop souvent à la Chambre des communes. Je suis convaincu que tous les sénateurs apporteront leur appui énergique à cette mesure précise. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas simplement d'un autre programme gouvernemental; c'est beaucoup plus. Pour ceux qui comprennent réellement les répercussions qu'elle aura, il s'agit d'une mesure de la toute première importance.

Bill C-28 is large and broad piece of legislation that covers an assortment of issues and addresses numerous challenges, but its over-arching theme is the promotion of a better and more prosperous Canada, an even better Canada to live in and leave to our children and grandchildren. To do so, we cannot afford to sit back and rest on our laurels. It is time to press ahead and build on our achievements. Bill C-28 does just that.

I appreciate the need for the esteemed members of the upper chamber to always do their duty and to study Bill C-28 and, indeed, all legislation with due diligence. However, I would also ask senators to carefully consider that all the vital measures in this bill are of great and immediate importance to Canadians. As such, I would ask senators to pass this proposed legislation as quickly as possible.

I would like to throw in a personal note. Last night, I took part in the debate on the isotope issue, one of the most non-partisan debates in which I had taken part in a long time. It was just to prepare me for this non-partisan committee that I appear in front of today.

The Chair: Thank you very much for your introductory overview. I will ask honourable senators if they have any questions with respect to the overview, and then I hope to go into more detail with each part. We may well have further questions of representatives of the various departments. I have a list of questioners who would like to ask questions of Mr. Menzies.

Senator Murray: Mr. Chair, I may, as you go through the bill, have a comment or question. Do you have an educated guess, Mr. Menzies, as to when this bill will be finally decided upon by your House?

Mr. Menzies: I am not sure that education has any bearing on this one. I had hoped that debate would collapse. We know the positions of all the parties. Apparently, there are 19 NDP members that can and plan to speak. It could be some time yet.

Senator Murray: Is it at third reading in your House?

Mr. Menzies: Yes. We were hoping that we would be voting on it. We have votes at 5:30 tonight. I still hold out some hope that we might actually be voting on it tonight, but I cannot make any promises. It may very well be tomorrow. I realize you folks want to get home for Christmas almost as much as we do, if not more.

I have spoken to all of the opposition parties and thought we had some agreement. As I say, we knew everyone's position. As to the point of filibustering this at this stage, whether one agrees with all of the positions taken in this or all that we have put forward, there are many good initiatives in here. This bill contains the Working Income Tax Benefit and the disability program, which

Le projet de loi C-28 est un texte long qui traite de toute une gamme de sujets et aborde de nombreux défis, mais son thème dominant est la promotion d'un Canada meilleur et plus prospère, d'un Canada dans lequel il fera encore plus bon vivre pour nos enfants et nos petits-enfants. Pour y parvenir, nous ne pouvons y permettre de rester là à rien faire assis sur nos lauriers. Il est temps de pousser à la roue en nous appuyant sur nos réalisations. C'est précisément ce que fait le projet de loi C-28.

J'ai pleinement conscience que les sénateurs tiennent et doivent toujours exercer leur devoir et étudier le projet de loi C-28, comme tout autre texte de loi, en faisant preuve de diligence raisonnable. Je me permettrai toutefois de demander également aux sénateurs de ne pas oublier que toutes les mesures essentielles inscrites dans ces projets de loi ont une grande importance et un caractère d'urgence pour les Canadiens. C'est pourquoi je me permets de demander aux sénateurs d'adopter la législation proposée aussi rapidement que possible.

J'aimerais ajouter une note personnelle. Hier soir, j'ai participé à un débat sur la question des isotopes, l'un des débats les moins partisans auxquels j'ai participé depuis longtemps. Il s'agissait simplement pour moi de me préparer à comparaître devant ce comité non partisan aujourd'hui.

Le président : Merci beaucoup de cet aperçu. Je vais demander aux honorables sénateurs s'ils ont des questions à poser sur ce que vous venez de dire, et nous passerons ensuite à une analyse plus détaillée de chaque partie. Il se peut fort bien que nous ayons d'autres questions de représentants des divers ministères. J'ai ici une liste de personnes qui aimeraient justement poser des questions à M. Menzies.

Le sénateur Murray : Monsieur le président, il se peut que lorsque nous passerons en revue les détails du projet de loi, j'aie un commentaire à formuler ou une question à poser. M. Menzies, avez-vous une bonne idée du moment où la Chambre des communes en viendra enfin au vote sur ce projet de loi?

M. Menzies : Je ne suis pas du tout sûr que mon idée soit bonne. J'espérais que le débat allait prendre fin. Nous connaissons les positions de tous les partis. Il semble qu'il y ait encore 19 membres du NPD qui puissent prendre la parole et aient l'intention de le faire. Cela pourrait donc prendre un certain temps.

Le sénateur Murray : Vous en êtes bien à l'étape de la troisième lecture?

M. Menzies : Oui. Nous espérons passer au vote. Nous votons sur un certain nombre d'autres sujets à 17 h 30 ce soir. J'espère encore que cela sera possible, mais je ne peux vous faire aucune promesse. Ce pourrait fort bien être demain. Je réalise fort bien que vous avez hâte de rentrer chez vous pour Noël, comme nous tous, et même peut-être plus que nous.

Je me suis entretenu avec tous les partis de l'opposition et je croyais que nous étions parvenus à un accord. Comme je vous l'ai dit, nous connaissons la position de tous. Nous faisons face maintenant à de l'obstructionnisme. Que quelqu'un soit d'accord avec toutes les positions que nous avons adoptées dans ce projet de loi ou avec tout ce que nous avons proposé... Il y a beaucoup

Canadians clearly support. As I commented to some of our NDP colleagues, I am glad it is them that have to go home over Christmas and explain why they did not want this bill to pass. That is a long-winded answer, but you asked a politician.

Senator Murray: You do not know, and no one knows, how it will play out. This technique we are using, the pre-study, is a useful technique. It was used much more frequently in the past than it has been more recently for reasons I need not go into. It is a very useful technique that enables us to deal expeditiously with the bill as soon as it arrives. We will have had a chance, as it were, to go through the provisions at our leisure.

Senator Ringuette: I am happy that you are here before the bill and have the opportunity to provide this committee with the information we require for our study to allow us to vote accordingly.

You mentioned that 40,000 jobs have been created. Do you have any knowledge about how many jobs have been lost in the forestry sector?

Mr. Menzies: I must apologize. I have heard that number, but I do not have it at the top of mind. I know it is large.

Senator Ringuette: Is it larger than 40,000?

Mr. Menzies: I believe it is, but do not quote me on that number. We are looking at some changes in employment profiles all across this country. We realize there was the large layoff in Northern New Brunswick. In fact, the premier was in attendance with Greg Thompson, Minister of Veterans Affairs, just last week and announced some joint provincial-federal assistance for that region. We are certainly not trying to diminish the fact that there have been job losses in certain sectors. However, we are also encouraged that there has been job creation in many sectors, and not, as some people are saying, in the low-wage jobs. These are good jobs in the service sector. Any one of us can go back to our constituencies and see "Help Wanted" ads up and down the streets for the service sector.

Senator Ringuette: I would not say the retail industry is the highest paying employer, and that is the service industry.

In regard to the number of jobs lost in the forestry sector, can you provide that to the clerk of this committee before we meet next?

Mr. Menzies: Absolutely, and perhaps one of the officials might even know that. We will certainly get back to you with that number.

The Chair: Does anyone here have that number? No. Thank you.

d'initiatives intéressantes dans tout cela. Ce projet de loi va permettre la mise en place de la prestation fiscale pour le revenu du travail et du programme destiné aux handicapés, qui recueille manifestement l'appui des Canadiens. Comme je l'ai dit à certains de nos collègues du NPD, je suis heureux que ce soit eux qui doivent retourner dans leur comté à Noël en expliquant pourquoi ils ne veulent pas que ce projet de loi soit adopté. Ma réponse était un peu longue, mais je suis un politicien.

Le sénateur Murray : Vous ne savez pas, et personne ne sait ce qui va advenir. La technique que nous utilisons, celle de l'étude préalable, est utile. Elle était utilisée beaucoup plus couramment par le passé pour des raisons sur lesquelles il est inutile que je m'étende. C'est une technique très utile qui nous permet d'étudier très rapidement le projet de loi dès qu'il nous est soumis. Nous aurons ainsi la possibilité d'examiner les diverses dispositions tout à loisir.

Le sénateur Ringuette : Je suis ravie que vous ayez pu venir nous rencontrer avant que nous ne recevions le projet de loi et que vous puissiez ainsi fournir au comité l'information dont il a besoin pour analyser son contenu afin que nous puissions ensuite voter en conséquence.

Vous avez indiqué que 40 000 emplois ont été créés. Connaissez-vous le nombre d'emplois qui ont été perdus dans le secteur de la forêt?

Mr. Menzies : Je m'en excuse, mais j'ai entendu le chiffre mais ne m'en souviens pas. Je sais qu'il est important.

Le sénateur Ringuette : Est-il supérieur à 40 000?

Mr. Menzies : Je crois qu'il l'est, mais ne me citez pas à ce sujet. Nous constatons des modifications des profils d'emploi partout à travers le pays. Nous réalisons qu'il y a eu des nombres importants de mise à pied dans le nord du Nouveau-Brunswick. En réalité, le premier ministre de cette province a rencontré la semaine dernière Greg Thompson, le ministre des Anciens Combattants, et a annoncé un programme conjoint provincial-fédéral d'aide pour cette région. Nous ne tentons certainement pas de diminuer l'importance des emplois perdus dans certains secteurs. Toutefois, nous sommes également satisfaits de constater que des emplois ont été créés dans de nombreux secteurs et pas comme certains l'ont dit, des emplois mal rémunérés. Ce sont de bons emplois dans le secteur des services. Nous pouvons tous retourner dans nos comtés et constater que les offres d'emploi fleurissent partout dans le secteur des services.

Le sénateur Ringuette : Je ne dirai pas que le secteur du commerce de détail est l'employeur qui paie le mieux, et il fait partie de l'industrie des services.

En ce qui concerne le nombre d'emplois perdus dans le secteur de la forêt, pouvez-vous communiquer le chiffre au greffier de ce comité avant notre prochaine réunion?

Mr. Menzies : Parfaitement, et il se peut même que l'un des fonctionnaires le connaisse. Nous vous le communiquerons.

Le président : Quelqu'un connaît-il ce chiffre? Non. Merci.

Senator Ringuette: Again, with respect to tax issues, I have an article written by Kathryn May that appeared in the *Ottawa Citizen* of December 7, 2007, which was last Friday. I am sure you know the article. The headline is, "Tories spell relief. Government forgives huge tax bills for small group of former JDS employees."

Can you provide this committee with the amount of this tax relief?

Mr. Menzies: I am sorry, I cannot. I am not sure if this is related to this bill.

Senator Ringuette: I do not pretend that you have all the answers.

Mr. Menzies: I said I have the smart people with me.

Senator Ringuette: Yes. Can you provide these numbers to this committee?

Mr. Menzies: I am not sure what relevance it has to Bill C-28.

Senator Ringuette: You are talking about tax relief, so this is part of tax relief.

Mr. Menzies: In some other context, I would be glad to provide you with that information, but I do not know if it has any relevance to the debate of this bill.

It will not be difficult to get you that answer.

Senator Ringuette: I am asking for an answer and I hope to have it.

Mr. Menzies: Absolutely, and I will get you that number.

Senator Ringuette: Thank you. You have many more employees at your disposal to provide numbers to you than we have.

Another issue that goes back to the matter of paying down the debt, seven federal government buildings were sold last July for an amount of \$1.5 billion.

Can you tell me if that \$1.5 billion will go to servicing debt relief?

Mr. Menzies: That is a Treasury Board decision, so I am not aware of where that will go.

Senator Ringuette: That is a huge amount of money.

Mr. Menzies: I am not disputing the amount. I am just saying that that was a Treasury Board decision.

Senator Ringuette: Maybe we can have Treasury Board give us some information on that issue.

I do not want to take all your time. I hear the bells ringing — I do not know if it is House of Commons or Senate.

In an unofficial capacity, I attend a briefing meeting, where I asked for numbers in regard to the Atlantic accord. As a member of this Senate committee, I want to have the numbers that were given to Nova Scotia, Newfoundland, New Brunswick

Le sénateur Ringuette : Une fois encore, en ce qui concerne les questions fiscales, j'ai ici un article rédigé par Kathryn May qui a été publié dans l'*Ottawa Citizen* du 7 décembre 2007, vendredi dernier. Je suis sûre que vous le connaissez. Son titre laisse entendre que le gouvernement conservateur a abandonné l'idée de collecter des impôts importants auprès d'un petit groupe d'anciens employés de JDS.

Pouvez-vous indiquer au comité le montant total de cet allégement fiscal?

M. Menzies : Je suis navré, mais je ne peux pas. Je ne suis pas convaincu que cela concerne ce projet de loi.

Le sénateur Ringuette : Je ne prétends pas que vous avez toutes les réponses.

M. Menzies : J'ai dit que j'ai des gens qui connaissent bien ces questions avec moi.

Le sénateur Ringuette : Oui. Pouvez-vous donner ces chiffres au comité?

M. Menzies : Je ne suis pas sûr de la pertinence de ceci dans le cas de l'étude du projet de loi C-28.

Le sénateur Ringuette : Vous parlez de dégrèvement fiscal, et cela fait donc partie des dégrèvements fiscaux.

M. Menzies : Dans un autre contexte, je serai ravi de vous fournir l'information, mais je ne vois pas en quoi cela concerne le débat sur ce projet de loi.

Je n'aurai pas de mal à vous donner la réponse.

Le sénateur Ringuette : Je vous demande une réponse et j'espère l'obtenir.

M. Menzies : Tout à fait, vous allez l'obtenir.

Le sénateur Ringuette : Merci. Vous avez beaucoup plus d'employés à votre service pour fournir ces chiffres que nous en avons.

Une autre question qui nous ramène au remboursement de la dette. Plusieurs édifices du gouvernement fédéral ont été vendus en juillet dernier pour un montant de 1,5 milliard de dollars.

Pouvez-vous me dire si ce montant de 1,5 milliard de dollars ira au service de la dette?

M. Menzies : C'est là une décision qui relève du Conseil du Trésor et je ne sais donc pas où cet argent ira.

Le sénateur Ringuette : C'est un montant énorme.

M. Menzies : Je ne le conteste pas. Je vous dis simplement que c'est une décision qui relève du Conseil du Trésor.

Le sénateur Ringuette : Nous pouvons peut-être demander au Conseil du Trésor de nous fournir des renseignements à ce sujet.

Je ne veux pas vous accaparer. J'entends la sonnerie. Je ne sais pas si c'est celle de la Chambre des communes ou celle du Sénat.

J'ai assisté à titre officieux à une réunion d'information au cours de laquelle j'ai demandé des chiffres concernant l'accord de l'Atlantique. Comme membre de ce comité du Sénat, je tiens à connaître les chiffres qui ont été donnés à la Nouvelle-Écosse,

and Prince Edward Island about the old and new formula. More particularly, with the Atlantic accord, what is the impact of the old formula versus the new formula for Nova Scotia and Newfoundland?

Mr. Menzies: I may defer to Mr. Vermaeten on that, but I believe we had decided that those numbers were for internal finance department use.

Senator Ringuette: I am sorry to interrupt you. However, as a member of Parliament, you certainly know the power that resides in committee. As a member of this National Finance Committee reviewing Bill C-28, which deals particularly with the questions and numbers in questions, I am asking for that information.

Frank Vermaeten, General Director, Assistant Deputy Minister's Office, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance Canada: Budget 2007 provided projections by province for 2007 and 2008 — both the old and new formula. They are publicly available. Since that time, other than all the underlying data provided to calculate that — which is available so the province can verify all the calculations — we have not provided new numbers. The new numbers will be coming out in the next week or two for 2008-09.

Senator Ringuette: The information I am requesting is the numbers the department used with New Brunswick, Prince Edward Island, and particularly Nova Scotia and Newfoundland. In addition, comparing the old system, the new system of transfer, the accord and where it lies. I would not accept — and I do not believe this committee could accept — that there were no numbers produced in discussions with these provinces.

Mr. Menzies: I am sure there were discussions amongst officials. I do not know what was used in that discussion, so I frankly cannot answer that question.

Senator Ringuette: I accept that you do not know the numbers. However, as a member of this committee, I request that information. They are not cabinet documents or secret documents. I will not accept a "no," a "maybe," or any type of delay.

Mr. Vermaeten: The only numbers, to the best of my knowledge, shared with these provinces are the numbers available in Budget 2007. They cover both 2007 and 2008, both for the new and the old system. Of course, previous years as well. There were no other projections provided.

Senator Ringuette: We have that in writing. If I ever, as a member of this committee or as a senator, find any evidence to the contrary of what we have just been told, I hope this committee will reconvene and take due measures.

à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard sur l'ancienne et la nouvelle formule. De façon plus précise, dans le cas de l'accord de l'Atlantique, quelles sont les répercussions de l'ancienne formule par rapport à la nouvelle pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve?

M. Menzies : Je vais donner la parole à M. Vermaeten à ce sujet, mais je crois que nous avons décidé que ces chiffres étaient destinés à l'usage interne du ministère des Finances.

Le sénateur Ringuette : Je suis navrée de vous interrompre. Toutefois, comme membre du Parlement, vous connaissez certainement fort bien les pouvoirs d'un comité. À titre de membre du Comité permanent des finances nationales étudiant le projet de loi C-28, qui traite précisément des questions et des chiffres dont nous parlons, je vous demande cette information.

Frank Vermaeten, directeur général, Bureau du sous-ministre adjoint, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances Canada : Le budget de 2007 fournit des projections par province pour 2007 et 2008 — à la fois avec l'ancienne et la nouvelle formule. Ce sont des données qui ont été rendues publiques. Depuis cette époque, si ce n'est des données qui ont permis de faire ces calculs, qui sont disponibles afin de permettre aux provinces de vérifier tous les calculs, nous n'avons pas rendu publics de nouveaux chiffres. Les nouveaux pour 2008-2009 seront disponibles la semaine prochaine ou la suivante.

Le sénateur Ringuette : Les chiffres que je demande sont ceux que le ministère a utilisés pour le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et en particulier la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. En plus, je souhaite comparer l'ancien et le nouveau système de transfert, l'accord et voir où nous en sommes. Je ne me contenterai pas, et je ne pense pas que ce comité s'en contenterait une réponse prétendant qu'aucun chiffre n'a été produit pour les discussions avec ces provinces.

M. Menzies : Je suis convaincu qu'il y a eu des discussions entre les fonctionnaires. Je ne sais pas quelles données ont servi pour ces discussions, ce qui fait que, en toute franchise, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.

Le sénateur Ringuette : Je conviens que vous puissiez ne pas connaître les chiffres. Toutefois, comme membre de ce comité, je vous demande cette information. Il ne s'agit pas là de documents du Cabinet ni de documents secrets. Je n'accepterai pas une réponse négative ou un peut-être, ni un délai quelconque.

Mr. Vermaeten : À ce que je sais, les seuls chiffres échangés avec les provinces ont été ceux qui figurent dans le budget de 2007. Ils couvrent les exercices 2007 et 2008, à la fois avec l'ancien et avec le nouveau système. Ils portent aussi bien évidemment sur les années antérieures.

Le sénateur Ringuette : Aucune autre projection n'a été transmise aux provinces. Nous avons enregistré votre réponse. Si jamais, comme membre de ce comité ou comme sénateur, je trouve une preuve à l'effet contraire de ce que vous venez de nous dire, j'espère que ce comité se réunira à nouveau et prendra les mesures qui s'imposent.

Senator Di Nino: It is appropriate to say that the witness said, "To the best of my knowledge."

The Chair: I was going to ask the witness if he could confirm with inquiries. When you leave this meeting at six o'clock tonight, if you find anything out that would change your knowledge or the statement you have given here, you will let us know. We will appreciate that.

Senator Ringuette, I did hear your comment.

Senator Di Nino: Before I commence, I wondered if Mr. Menzies would tell us how much time he has. I hear the bell.

Mr. Menzies: I believe we are down to 20 minutes.

The Chair: That is Mr. Menzies, not the rest of the team.

Senator Di Nino: To try to stay within the mandate that you have given us, Mr. Chair, I am not sure whether the questions are related to the statement or just generally Bill C-28. If it is not directly related to the statement, it certainly will be to Bill C-28. You will allow me that privilege.

The Chair: I am lenient on the scope of questioning.

Senator Di Nino: One thing Bill C-28 will do is provide \$5 million a year for funding for 2007-08 and 2008-09 for the new federal Public-Private Partnership, P3, office.

Can you or one of your officials give us some information on that?

Mr. Menzies: I do not know all of the details or how far along this P3 is, but I would like to speak to it in general terms, if I could.

Those of us who have gone to other countries have seen how P3s can work. There are roadways in Southern Ontario that are functioning quite well; there are bridges and the Coquihalla Highway — for those familiar with British Columbia — that work well.

I was in Chile several months ago, and I was amazed at the quality of the roads in that country, all run as P3s.

We are looking at the potential opportunities available to leverage tax dollars. That is the simplest way to describe it. This \$33 billion in infrastructure money is the largest investment of its kind in Canadian history. We are hoping that through partnerships, P3s, we may be able to leverage that to \$100 billion — in involving the provinces, municipalities and private sector to create the type of infrastructure that this country needs to be able to trade.

Le sénateur Di Nino : Il convient de rappeler que le témoin a dit, « À ce que je crois savoir ».

Le président : J'allais demander au témoin de confirmer les réponses qu'il a données. Lorsque vous quitterez cette réunion à 18 heures. Si vous trouvez des éléments vous donnant un autre éclairage ou vous amenant à modifier votre déclaration, vous nous le ferez savoir. Nous vous en serons reconnaissants.

Sénateur Ringuette, j'ai bien noté votre commentaire.

Le sénateur Di Nino : Avant de commencer, j'aimerais demander à M. Menzies de nous préciser de combien de temps il dispose. J'ai entendu la sonnerie.

M. Menzies : Je crois qu'il nous reste une vingtaine de minutes.

Le président : Pour M. Menzies, pas pour le reste de l'équipe.

Le sénateur Di Nino : Pour tenter de nous en tenir au mandat qui nous a été confié, monsieur le président, je ne suis pas convaincu que ces questions aient vraiment trait à l'exposé préliminaire que nous avons entendu ou, de façon plus générale, au projet de loi C-28. S'il n'y a pas de lien direct avec l'exposé entendu, il n'y en a certainement pas non plus avec le projet de loi C-28. Vous allez m'accorder ce privilège.

Le président : Je suis tolérant sur la portée des questions.

Le sénateur Di Nino : L'un des effets du projet de loi C-28 va être de fournir cinq millions de dollars par année pour financer pendant les exercices 2007-2008 et 2008-2009 le nouveau Bureau fédéral des partenariats public-privé. for the new Bureau fédéral des partenariats public-privé.

Pouvez-vous vous-même, ou l'un de vos fonctionnaires, nous fournir plus d'information à ce sujet?

M. Menzies : Je ne connais pas tous les détails et ne sais pas non plus où en est rendu précisément la mise en place de ce bureau, mais j'aimerais vous en parler dans les grandes lignes.

Ceux d'entre nous qui se sont rendus à l'étranger ont vu comment fonctionnent les partenariats public-privé. Ce type de partenariat a également servi pour des routes dans le sud de l'Ontario et donne de bons résultats. Il y a des ponts et pour ceux qui connaissent bien la Colombie-Britannique, l'autoroute Coquihalla pour laquelle les choses se passent bien.

Il y a plusieurs mois, je suis allé au Chili et j'ai été surpris par la qualité des routes que l'on trouve dans ce pays, toutes exploitées dans le cadre de partenariats public-privé.

Nous cherchons toutes les possibilités disponibles pour tirer le meilleur parti de l'argent des contribuables. C'est la meilleure façon de le décrire. Ce montant de 33 milliards de dollars consacrés aux infrastructures est l'investissement le plus important de ce type dans l'histoire canadienne. Nous espérons que grâce aux partenariats public-privé, nous serons en mesure de disposer au total de 100 milliards de dollars, en impliquant les provinces, les municipalités et le secteur privé pour créer le type d'infrastructure dont ce pays a besoin pour ses échanges commerciaux.

Much of this will be in our trade corridors, with our Asia-Pacific Gateway and corridor, with our Atlantic corridor, with our border crossings to the U.S. corridors. I do not believe the actual expenditures have been allocated yet, but the potential is there. I am not sure if we have anyone here who can speak to the P3 process.

Senator Di Nino: That is fine for now; we can come back to it.

Mr. Menzies: That is my view of where we are at now.

Senator Di Nino: Do I understand that the federal government has not been involved in the P3s prior to this, or is this just an extension of a program?

Mr. Menzies: I cannot say that they have not been involved, but not to the extent that we hope to become involved. We look at it as the best use of tax dollars by leveraging them rather than just the federal government tax dollars going to an investment, whether it is infrastructure or capacity building, by leveraging that money. I would not want to say there has never been, but I do not believe we have seen the focus that we are seeing by providing funding and individuals to focus on P3s.

Senator Di Nino: You are trying to multiply our investment by adding investment from the other levels of government and/or the private sector to be able to make these even larger investments — A and B — with all the spinoff benefits for the economy.

Mr. Menzies: The best use of taxpayers' dollars.

Senator Di Nino: That is what the P3s are all about.

Mr. Menzies: Yes. It is about leveraging the dollars we have to work with.

Senator Di Nino: Another area that Bill C-28 deals with is to provide the authority for AgriInvest, the tax deferral farm savings account; we have not heard a great deal about this. Can you supply some information about what that is, what it will do and how it will be of benefit to Canadians?

Mr. Menzies: I will defer to the officials on the details of it. For those of you who are familiar with former agricultural programs, we had in place the Canadian Agricultural Income Stabilization, CAIS, program, which took the place of the former Net Income Stabilization Account, NISA. The NISA program was a savings plan for farmers, for a rainy day, where the farmer contributed a portion of his net sales into this account.

L'essentiel de ces investissements se fera dans nos corridors commerciaux, dans la portée d'entrée et le corridor Asie-Pacifique, dans notre corridor de l'Atlantique, et dans les corridors menant à la frontière avec les États-Unis. Je ne crois pas que les décisions concrètes de dépense aient déjà été prises, mais les possibilités sont là. Je ne suis pas certain que nous ayons quelqu'un ici qui puisse parler du processus des partenariats public-privé.

Le sénateur Di Nino : Ça ne pose pas de problème pour l'instant. Nous y reviendrons.

Mr. Menzies : C'est la vision que j'ai de l'étape à laquelle nous sommes rendus.

Le sénateur Di Nino : Dois-je comprendre que le gouvernement fédéral n'avait pas auparavant participé à des partenariats public-privé ou s'agit-il simplement d'un prolongement d'un programme?

Mr. Menzies : Je ne pourrais dire que le gouvernement fédéral n'a pas été impliqué, mais pas dans la mesure où nous espérons l'être. Nous cherchons la meilleure utilisation possible des impôts des contribuables en tentant de profiter d'un effet multiplicateur au lieu de se limiter aux investissements propres du gouvernement fédéral, que ce soit en infrastructures ou en acquisition de capacités, en tirant tout le parti possible de cet argent. Je ne veux pas dire que cela n'a jamais été fait, mais je ne crois pas qu'on n'y ait jamais auparavant accordé la même importance qu'actuellement en consacrant des ressources humaines et financières à l'étude de ces partenariats public-privé.

Le sénateur Di Nino : Vous essayez donc de multiplier notre investissement en ajoutant ceux d'autres paliers de gouvernement ou du secteur privé pour parvenir à faire des investissements encore plus importants — A et B — avec toutes les retombées que cela a sur l'économie.

Mr. Menzies : La meilleure utilisation de l'argent des contribuables.

Le sénateur Di Nino : C'est ce dont il s'agit quand on parle de partenariats public-privé.

Mr. Menzies : Oui. Il s'agit de tirer le meilleur parti possible de l'argent dont nous disposons.

Le sénateur Di Nino : Le projet de loi C-28 vise également à accorder le pouvoir de mettre en œuvre Agri-investissement, le compte d'épargne agricole à même les reports d'impôt. Nous ne savons pas grand-chose sur ce programme. Pouvez-vous nous préciser de quoi il s'agit, ce qu'il fera et comment les Canadiens en profiteront?

Mr. Menzies : Je vais donner la parole aux fonctionnaires sur les détails de ce programme. Pour ceux d'entre vous qui ne connaissent pas bien nos anciens programmes agricoles, nous avions le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, appelé PCSRA, qui a remplacé l'ancien Compte de stabilisation du revenu net, que l'on appelait CSRN. Le CSRN était un régime d'épargne pour les agriculteurs, pour les mauvais jours, leur permettant de verser une partie de leurs ventes nettes dans ce compte.

Senator Di Nino: Similar to an RRSP.

Mr. Menzies: Similar to an RRSP, but specific to the proceeds from the farm. Farmers invested a percentage of their net proceeds in banking institutions across Canada, and the government matched the dollars. That was taken away in previous years and replaced by the CAIS program.

Farmers have been complaining — and I am sure that even this committee has heard — that the CAIS was not effective in a disaster situation. In AgriInvest, we are leaving a fundamental part of the CAIS program, but there is a top-up similar to the old NISA. I will ask the officials to correct me if I am wrong, but that is my understanding of this new program.

It requires an investment on behalf of farmers, but it creates the top-up. To stay within World Trade Organization, WTO, rules, we can only fund up to 70 per cent of the gross, and this helps with the top-up. However, it is farmer participation with government assistance in this AgriInvest. Do we have someone who can explain it better than I?

Martine Bérubé, Chief, Sectoral Policy Analysis, Agriculture and Fisheries, Economic Development and Corporate Finance, Department of Finance Canada: This bill is to amend the Farm Income Protection Act, which has two funds. With a NISA account, there is fund 1, which is the farmer's contribution; and fund 2, which is the government's contribution. Fund 2 used to be held in the Consolidated Revenue Fund, CRF, but this amendment will allow the financial institution to hold both fund 1 and fund 2 so that farmers can self-manage their accounts.

It will be similar to an RRSP. The government will not be managing the accounts. It will be fully held by financial institutions. That is why we need to amend the Farm Income Protection Act.

Senator Di Nino: The contributions made by the farmer is tax-deferred similar to an RRSP, is that correct?

Ms. Bérubé: Yes, until they are withdrawn from the account.

Senator Di Nino: Do I have time for one more question?

The Chair: If your next question is whether the government put anything into that account, you can have two more.

Senator Di Nino: I believe they have already said there is a top-up from the federal government. That is on the record.

Another reason we need Bill C-28 is because it provides the legislative framework for the guarantee announced on October 10 for Nova Scotia and Newfoundland and Labrador under the equalization formula and the 2005 offshore accord. What is that all about? Is this the authority that you need to act on it?

Le sénateur Di Nino : Comme dans le cas d'un REER.

M. Menzies : Comme dans un REER, mais pour les recettes de la ferme. Les agriculteurs investissaient un pourcentage de leurs recettes nettes dans une institution bancaire du Canada et le gouvernement versait un montant identique. Ce programme a été abandonné il y a plusieurs années et remplacé par le PCSRA.

Les agriculteurs se plaignaient et je suis sûr que ce comité en a entendu parler, que le PCSRA n'était pas un moyen efficace en cas de catastrophe. Avec Agri-investissement, nous laissons de côté un élément fondamental du PCSRA, en ajoutant une modalité complémentaire proche de celle de l'ancien CSRN. Je demanderai aux fonctionnaires de me corriger si je me trompe, mais c'est la compréhension que j'ai de ce nouveau programme.

Il suppose au départ un investissement des agriculteurs, auquel vient s'ajouter un autre montant. Pour respecter les règles de l'Organisation mondiale du commerce, nous ne pouvons financer que 70 p. 100 du montant brut, et cela vient s'ajouter à la part de l'agriculteur. Toutefois, il s'agit d'un programme de participation des agriculteurs avec l'aide du gouvernement. Quelqu'un peut-il fournir des explications plus précises que les miennes?

Martine Bérubé, chef, Analyse des politiques sectorielles, Agriculture et pêcheries, Développement économique et finances intégrées, ministère des Finances Canada : Ce projet de loi vise à modifier la Loi sur la protection du revenu agricole, qui instaure deux fonds. Avec un compte CSRN, il y a le fonds 1, qui est celui dans lequel l'agriculteur investit, et le fonds 2 qui est l'apport du gouvernement. Le fonds 2 était géré par le Trésor, mais cette modification permettra aux institutions financières de détenir à la fois le fonds 1 et le fonds 2 afin que les agriculteurs puissent gérer eux-mêmes leurs comptes.

Les modalités sont très comparables à celles d'un REER. Le gouvernement ne va pas gérer les comptes. Ils seront détenus intégralement par les institutions financières. C'est pourquoi nous devons modifier la Loi sur la protection du revenu agricole.

Le sénateur Di Nino : Le montant versé par l'agriculteur fait l'objet d'un report d'impôt, comme pour un REER. Est-ce exact?

Mme Bérubé : Oui, jusqu'à ce que l'argent soit retiré du compte.

Le sénateur Di Nino : Ai-je le temps de poser une autre question?

Le président : Si votre prochaine question consiste à demander si le gouvernement verse de l'argent dans ce compte, vous pouvez en avoir deux de plus.

Le sénateur Di Nino : Je crois qu'ils ont déjà indiqué que le gouvernement fédéral verse un complément. Cela figure au compte rendu.

Si nous avons besoin du projet de loi C-28, c'est aussi parce qu'il met en place le cadre législatif pour les garanties annoncées le 10 octobre pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador en application de la formule de péréquation et de l'accord de 2005 sur les ressources offshore. De quoi s'agit-il? Est-ce les pouvoirs dont vous avez besoin pour agir?

Mr. Menzies: That is my understanding. The agreement is in place, but we need to legislate it here to be able to enact it. I will defer to Mr. Vermaeten on this; he is the expert.

Mr. Vermaeten: The bill provides the legislative authority to make the additional payments, what we call the cumulative best-of insurance payments. To the extent that the 2005 equalization formula, agreed to by ministers at the time the 2005 accord was signed, is greater on a cumulative basis than the new O'Brien formula, to the extent that the provinces opt into this new program, if it is less on a cumulative basis, this legislation provides the authority for those top-up payments.

Senator Di Nino: We studied this extensively. Are you saying that without this legislation, that sort of top-up could not take place?

Mr. Vermaeten: Correct.

The Chair: The questions about farm income protection amendments under part 10 of this bill and the reply is what I hope to do with each of the 14 parts. We would like a brief understanding of what is there and why this is needed. That line of questioning helped immensely.

That is the end of the general questioning. I propose now to start at part 1 of the bill and ask who can tell us what is there briefly and we will ask questions on that.

Mr. Menzies: I apologize for having to answer these bells, but it is important I go at this time.

The Chair: If you can send us the bill, that would be wonderful.

Mr. Menzies: I have never had a committee chairman say: Send me the bill.

The Chair: Honourable senators, I have the name Pierre Mercille. Could you tell us about part 1? It is amendments with respect to the goods and services tax and the harmonization sales tax, and it deals with truck drivers. Without spending too much time, can you refresh our memories on what is there, and maybe the policy will be obvious?

Pierre Mercille, Chief, Sales Tax Division, GST Legislation, Department of Finance Canada: Part 1 is more than just the amendment for truck drivers. It is all the amendments in respect of the GST that have not been implemented in budget bill number 1. The first one is the meal expenses of long-haul truck drivers. This amendment is consequential to the amendment to the Income Tax Act referred to in the presentation. The GST mirrors the income tax in terms of how much income tax credit, ITC, truck drivers can claim for meals. The proposal changes the

M. Menzies : C'est la compréhension que j'en ai. L'accord est en place, mais nous devons adopter le projet de loi pour pouvoir le mettre en pratique. Je donne à nouveau la parole à M. Vermaeten sur cette question, c'est lui le spécialiste.

M. Vermaeten : Ce projet de loi confère le pouvoir législatif de procéder à des versements additionnels, ce que nous appelons les versements cumulatifs de la meilleure assurance. Dans la mesure où la formule de péréquation de 2005, sur laquelle les ministres se sont entendus en 2005 lors de la signature de l'accord, donne un résultat plus élevé sur une base cumulative que la nouvelle formule O'Brien, dans la mesure où les provinces choisissent d'adhérer à ce nouveau programme, si son caractère cumulatif est moins marqué, ce texte de loi confère le pouvoir de compléter ces paiements.

Le sénateur Di Nino : Nous avons étudié ces questions très soigneusement. Êtes-vous en train de nous dire que, tant que ce projet de loi ne sera pas adopté, ce type de complément ne pourrait pas être versé?

Mr. Vermaeten : C'est exact.

Le président : Les questions concernant les amendements à la protection du revenu agricole posées au sujet de la partie 10 de ce projet de loi et la réponse donnée sont un exemple de ce que j'espère réussir à faire avec les 14 autres parties. Nous aimerais comprendre rapidement la nature des propositions et ce qui les rend nécessaires. Ce type de question nous aide beaucoup.

Nous voici maintenant à la fin de la période de questions de nature générale. Je propose de commencer par l'étude de la partie 1 du projet de loi et demande qui peut nous expliquer brièvement son contenu, et nous poserons ensuite les questions sur cette partie.

M. Menzies : Je suis navré de devoir suivre l'appel de la sonnette, mais je dois absolument vous quitter maintenant.

Le président : Si vous pouvez nous envoyer la facture, ce serait merveilleux.

M. Menzies : Je n'ai jamais entendu un président de comité me demander de lui envoyer la facture.

Le président : Honorables sénateurs, j'ai sur ma liste le nom de Pierre Mercille. Pourriez-vous nous parler de la partie 1 du projet de loi? Il s'agit d'amendements touchant la taxe sur les biens et services et la taxe de vente harmonisée, et cela concerne aussi les conducteurs de camion. Sans y consacrer trop de temps, pouvez-vous nous rappeler la nature des dispositions et nous comprendrons alors peut-être immédiatement l'intention politique sous-jacente.

Pierre Mercille, chef, Division de la taxe de vente, Législation sur la TPS, ministère des Finances Canada : La partie 1 va au-delà du simple amendement concernant les conducteurs de camion. Elle comprend toutes les modifications à la TPS qui n'ont pas été mise en œuvre dans la loi budgétaire n° 1. La première concerne les frais de repas des conducteurs de grand routier. Elle découle de l'amendement apporté à la Loi de l'impôt sur le revenu mentionnée dans l'exposé. Les dispositions de la TPS concernant le montant que les conducteurs de camion peuvent déduire au

deductibility of those expenses from 50 per cent to 80 per cent over five years. The amendment ensures that truck drivers can increase the percentage of ITC claimed with respect to those expenses.

The Chair: How would that truck driver compare to a travelling salesperson or someone else on the road?

Mr. Mercille: Everyone else is at 50 per cent.

The Chair: The truck driver will have the advantage over everyone else.

Mr. Mercille: Yes.

Senator Stratton: At what percentage will the truck driver be?

Mr. Mercille: They will be at 80 per cent over five years.

Another amendment is that the annual filing threshold for GST will be increased for taxable sales. The threshold was at \$500,000 and has been increased to \$1.5 million. Sometimes only one remittance return is necessary, but instalments are required during the year, so the threshold for instalments has doubled from \$1,500 to \$3,000. This will help with compliance for small businesses.

Another measure is to increase the 48-hours traveller's exemption for GST and HST. It will increase from \$200 to \$400 for Canadian travellers who go outside the country for at least 48 hours. They can come back with \$400 in goods that will not be subject to the GST.

The last amendment in this part is fairly technical. Budget 2007 announced a zero rating of export of intangible, personal property. An example of that is someone who downloads music. If an American downloads music on a website in Canada, the rule before was that it was taxable under the GST. Since one of the principles of the GST is to zero-rate export, with the increase of that type of trade, the amendment in the first budget bill ensured that this was zero-rated. This one is to ensure that there is no Canadian business that takes advantage of the rule for their Canadian activity.

The Chair: Does anyone have questions with respect to those proposed amendments? I see no questions.

Perhaps we could move to part 2 on amendments relating to excise tax on renewable fuels, ethanol and biodiesel that used to have an exemption. The government believes that the exemption should be removed. Am I correct? We will hear now from Mr. Geoff Trueman.

titre des repas, un crédit d'impôt, sont calquées sur celles utilisées pour l'impôt sur le revenu. Le projet de loi propose de porter le montant déductible de ces dépenses de 50 à 80 p. 100 sur cinq ans. Il s'agit de permettre aux conducteurs de camion d'augmenter le pourcentage de crédit d'impôt réclamé au titre de ces dépenses.

Le président : La nouvelle situation des conducteurs de camion se compare-t-elle à celle des voyageurs de commerce ou qui de qui que ce soit d'autres voyageant pour son travail?

M. Mercille : Tous les autres ont droit à 50 p. 100.

Le président : Les conducteurs de camion bénéficieront d'un avantage par rapport aux autres.

M. Mercille : Oui.

Le sénateur Stratton : Quel sera le pourcentage qui s'appliquera aux conducteurs de camion?

M. Mercille : Ce pourcentage atteindra 80 p. 100 dans cinq ans.

Un autre amendement touche le seuil de réduction annuelle des déclarations de TPS et de TVH. Il sera porté de 500 000 \$ à 1,5 million de dollars. Il arrive qu'une seule déclaration avec versement soit nécessaire, mais il faut aussi verser des acomptes provisionnels durant l'année et le seuil de ces versements a donc été doublé en passant de 1 500 à 3 000 \$. Cela va permettre aux petites entreprises de se conformer plus facilement aux exigences.

Une autre mesure vise à relever le montant de l'exemption de TPS/TVH accordée aux voyageurs pour les séjours de 48 heures. Elle passera de 200 à 400 \$ pour les voyageurs canadiens qui se rendent à l'étranger pendant au moins 48 heures. Ils pourront revenir avec des marchandises d'une valeur de 400 \$ sans que celles-ci soient soumises à la TPS.

Le dernier amendement figurant dans cette partie est relativement technique. Le budget de 2007 a annoncé l'application d'un taux de zéro à l'exportation de biens meubles incorporels. On peut en donner comme exemple celui d'une personne qui télécharge de la musique. Si un Américain télécharge de la musique sur un site web alors qu'il est au Canada, la règle qui s'appliquait auparavant était que cette transaction était soumise à la TPS. Comme l'un des principes de la TPS est d'imposer un taux nul sur les exportations, avec l'augmentation de ce type d'échange, l'amendement figurant dans la première loi budgétaire garantissait qu'il s'agissait bien d'un taux de zéro pour cent. Cet amendement vise à s'assurer qu'aucune entreprise canadienne ne tirera parti de cette règle pour ces activités canadiennes.

Le président : Quelqu'un a-t-il des questions concernant ces amendements proposés? Pas de questions.

Nous pouvons maintenant peut-être passer à la seconde partie, celle contenant les amendements s'appliquant à la taxe d'accise imposée sur les carburants renouvelables, l'éthanol et le biodiesel qui bénéficiaient auparavant d'une exemption. Le gouvernement est d'avis que cette exemption doit être supprimée. Ai-je raison? Nous allons maintenant écouter M. Geoff Trueman.

Geoff Trueman, Chief, Sales Tax Division, Air Travelers Security Charge, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Mr. Chair, you are correct. Part 2 removes the current excise tax exemption from renewable fuels, including ethanol and biodiesel. These changes are being made in the context of the government's new strategy, which involves four separate components.

First, the government is moving forward with regulations that will mandate renewable content in fuel. We will be looking for a 5 per cent level of renewable fuel content in gasoline and a 5 per cent level in diesel fuel by 2010, once it has been proven with respect to diesel fuel that renewable fuel component is effective for Canadian driving conditions.

Second, there is a new incentive program for the production of renewable fuels in Canada, which is a \$1.5 billion program over nine years announced, in Budget 2007.

The Chair: That is not in the bill.

Mr. Trueman: That is right. These factors are not in the bill, but they give the context of the strategy for renewable fuels.

The second measure announced in Budget 2007 was \$500 million for Sustainable Development Technology Canada, SDTC, to invest in next-generation processes for renewable fuels, such as cellulose ethanol. These are production processes currently under development that would dramatically increase the yield and output when renewable fuels are produced from a renewable feedstock.

The Chair: Are there questions, honourable senators?

Senator Di Nino: You mentioned some specific agricultural products. How many agricultural products would be used to produce ethanol and renewable fuels?

Mr. Trueman: Currently, most ethanol is produced with corn, and biodiesel is a little more diverse in that a number of oilseeds, such as canola, wheat and various other varieties, can be used. That process is more fine-tuned to the type of agriculture input being used. Ethanol has achieved a critical mass, and that has been based on use of corn.

Senator Ringuelette: How much alcohol are we importing to produce ethanol and methanol? In the material before us, the first paragraph, last sentence states: "The exemption applies only where the alcohol, i.e., ethanol or methanol, is produced from biomass or renewable feedstock." How much of that are we importing?

Geoff Trueman, chef, Division de la taxe de vente, Droit de la sécurité des passagers du transport aérien, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Monsieur le président, vous avez raison. La partie 2 du projet de loi élimine l'exemption actuelle de taxe d'accise sur les carburants renouvelables, y compris l'éthanol et le biodiesel. Ces changements s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle stratégie du gouvernement qui comprend quatre éléments distincts.

Tout d'abord, le gouvernement adopte une réglementation rendant obligatoire d'ajouter des composantes renouvelables dans les carburants. D'ici 2010, aussi bien l'essence que le diesel devront avoir une teneur en carburant renouvelable de 5 p. 100. Il faudra d'ici cette date prouver que l'ajout d'éléments renouvelables dans le carburant diesel se révèle efficace dans les conditions de conduite qui prévalent dans notre pays.

Ensuite, un nouveau programme a été annoncé dans le budget de 2007 qui vise à favoriser la production de carburants renouvelables au Canada. Il s'agit d'un programme au budget de 1,5 milliard de dollars sur neuf ans.

Le président : Cela ne figure pas dans le projet de loi.

M. Trueman : C'est exact. Ces éléments ne figurent pas dans le projet de loi, mais ils permettent de situer le contexte de la stratégie applicable aux carburants renouvelables.

La seconde mesure annoncée dans le budget de 2007 était un montant de 500 millions de dollars attribué à Technologies du développement durable Canada, TDDC, pour investir dans les processus de demain utilisés pour la production de carburants renouvelables, comme l'éthanol cellulosique. Il s'agit de processus de production en cours d'élaboration qui permettraient d'améliorer sensiblement le rendement et la production lorsque les carburants renouvelables seront fabriqués à partir de matières premières renouvelables.

Le président : Honorables sénateurs, avez-vous des questions?

Le sénateur Di Nino : Vous avez mentionné les noms de produits agricoles précis. Combien de produits agricoles serviront-ils à la production d'éthanol et de carburants renouvelables?

M. Trueman : Actuellement, l'essentiel de l'éthanol est produit à partir du maïs et les intrants sont un peu plus diversifiés pour le biodiesel puisqu'on utilise un certain nombre d'oléagineux, comme le canola, le blé et diverses autres variétés. Ce processus est plus adapté au type d'intrant agricole utilisé. La production d'éthanol est parvenue à une masse critique, grâce à l'utilisation du maïs.

Le sénateur Ringuelette : Quelle quantité d'alcool importons-nous pour produire de l'éthanol et du méthanol? Le document que nous avons sous les yeux indique, à la fin du premier paragraphe, que l'exemption ne s'applique que dans les cas où l'alcool, c'est-à-dire l'éthanol ou le méthanol, est produit à partir de biomasse ou d'intrant renouvelable. Quelle quantité en importons-nous?

Mr. Trueman: I could not give you an accurate number on that. However, renewable fuel producers will be looking to produce their fuel at the lowest cost and, therefore, looking for their input at the lowest cost. Given that we have a global and a North American market in crops, we could expect to see some cross-border movements, but Canadians would also sell to the U.S. market to supply American producers of renewable fuels. We have seen that the increase in demand for renewable fuels in North America has driven up the crop price for all farmers in North America, so the effects are slightly broader.

Senator Ringuette: I understand that, but what is the purpose of removing the excise tax?

Mr. Trueman: The excise tax exemption was introduced initially to encourage people to use renewable fuels and to blend renewable fuels. By moving to a system with a regulated minimum content then, in effect, the exemption becomes redundant. There is no longer any need to encourage its use because it will be mandated by a regulation. The programs that are being put in place are designed to complement that to allow for the expansion of the renewable fuels industry in Canada by providing a production incentive to producers of renewable fuels in Canada. In effect, we are creating the market with the regulation, and we are trying to give industry in Canada the tools so that they can tap into that new market.

Senator Ringuette: I understand all that. Still, we do not have a clue about the volume of alcohol that we are importing for that purpose. If we want to provide some form of incentive toward Canadian ethanol or methanol production, then I would hope that we would do everything in our power to have all the necessary ingredients made in Canada in the first place. When the excise tax is removed, the border opens up. Canadian producers of alcohol, in this case, will be somewhat disadvantaged in the marketplace.

Mr. Trueman: No, because domestic and imported fuels would receive the same treatment. Currently, they are both exempt and, going forward, they will both be taxable. The level playing field will be maintained. Canadian producers will not be disadvantaged in any way. I am talking about ethanol and other renewable fuels.

Senator Ringuette: What about the alcohol?

Mr. Trueman: Currently, they are both exempt. If these changes were put in place, domestic and imported would be taxable. The level playing field would be maintained vis-à-vis domestic and imported fuels.

The Chair: That is helpful. I see no other questions on that particular matter.

M. Trueman : Je ne saurais vous donner un chiffre précis. Toutefois, les producteurs de carburant renouvelable vont s'efforcer de produire au plus faible coût possible et vont donc chercher les intrants qui leur coûtent le moins cher. Comme notre marché des grandes cultures est à la fois mondial et nord-américain, nous pouvons nous attendre à voir de ces produits venir de l'étranger, mais les Canadiens alimentent également les producteurs américains de carburants renouvelables. Nous avons constaté que la hausse de la demande des carburants renouvelables en Amérique du Nord a fait grimper les prix des grandes cultures pour tous les agriculteurs du continent, les effets sont donc un peu plus larges.

Le sénateur Ringuette : Je comprends cela, mais pourquoi supprimer la taxe d'accise?

M. Trueman : L'exemption de taxe d'accise a été appliquée au départ pour inciter les gens à inciter les carburants renouvelables et à les mélanger à d'autres. En adoptant un système imposant par réglementation une teneur minimale, cette exemption fait double emploi. Il n'est plus nécessaire de favoriser l'utilisation de ces carburants parce que la réglementation la rendra obligatoire. Les programmes qui sont mis en œuvre sont conçus pour compléter cette mesure afin de permettre le développement de l'industrie des carburants renouvelables au Canada en fournissant des mesures incitatives à la production aux producteurs de ce type de carburant dans notre pays. En effet, la réglementation instaure un marché et nous essayons de donner à l'industrie canadienne les outils nécessaires pour qu'elle puisse profiter de ce nouveau marché.

Le sénateur Ringuette : Je comprends tout cela. Toutefois, nous n'avons toujours aucune idée du volume d'alcool que nous importons à cette fin. Si nous voulons offrir des mesures incitatives à la production d'éthanol ou de méthanol au Canada, j'espère que nous allons faire tout en notre pouvoir pour disposer de tous les ingrédients nécessaires au pays. Avec l'élimination de l'exemption de taxes et d'accise, la frontière est ouverte. Dans ce cas, les producteurs canadiens d'alcool seront désavantagés dans une certaine mesure sur le marché.

M. Trueman : Non, parce que les carburants nationaux et importés bénéficieront du même traitement. Actuellement, tous deux sont dispensés de la taxe d'accise et, à l'avenir, ils seront tous deux imposables. Les mêmes règles s'appliqueront aux deux. Les producteurs canadiens ne seront en aucune façon désavantagés. Je parle ici de l'éthanol et des autres carburants renouvelables.

Le sénateur Ringuette : Qu'en est-il de l'alcool?

M. Trueman : Actuellement, les deux bénéficient de l'exemption. Si ces changements entrent en vigueur, les carburants canadiens et importés y seront soumis. Les mêmes règles continueront à s'appliquer dans les deux cas.

Le président : C'est utile. Personne ne semble avoir d'autres questions sur ce sujet.

We will hear from Mr. Brian Ernewein on part 3, which is huge and contains many incentives. The first one on my list is working with income tax benefits, which was referred to briefly in the introductory remarks.

Brian Ernewein, General Director, Senior Assistant Deputy Minister's Office, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: That is right. In fact, the parliamentary secretary has identified the majority of the income tax measures found in part 3. If you have the bill in front of you, the inside cover will list those measures, the ones the parliamentary secretary has identified, as well as the rest. I can draw those to your attention.

There will be a little stumbling involved, but I am happy to provide a précis of the measures. In the interests of time, I might ask whether people want to have a look at the list and raise questions on any of them.

The Chair: Measures such as allowing for capital gains tax donations of publicly listed securities to private foundations is pretty straightforward. Previously, it was for public foundations only, and now it can go to private foundations.

Mr. Ernewein: That is correct.

The Chair: Perhaps someone has more questions on that. We would like your help in understanding what is happening and what is trying to be achieved with the measures.

How will the Working Income Tax Benefit help the working poor?

Mr. Ernewein: In general terms, it provides a 20 per cent credit on earned income over \$3,000. A single individual can receive up to \$500. If married or with a dependent, a person can receive up to \$1,000. If he or she qualifies for the disability tax credit, there is a possibility of another \$250 on top of either those single or couple amounts.

They reduce the tax burden, in effect, on the first level of income, and that helps to address a phenomenon known widely as the welfare wall; whereby by virtue of, to some degree taxation of income, but to a much greater degree loss of federal and provincial benefits, the effective tax rate on the first level of earned income is quite high. By providing this tax credit, that effective tax rate on those first dollars of earned income can be reduced by the 20 per cent figure.

The Chair: Do we have estimates of how much this will cost the public purse?

Mr. Ernewein: The estimate provided in Budget Plan 2007, which is where this comes from, was a cost of \$140 million for 2006-07. Its mature cost for 2007-08, when it is in full force

Nous allons maintenant entendre M. Brian Ernewein au sujet de la partie 3, qui est très longue et contient de nombreuses mesures incitatives. La première qui figure sur ma liste est celle des prestations fiscales sur le revenu dont il a été rapidement question dans les remarques préliminaires.

Brian Ernewein, directeur général, Bureau du sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : C'est exact. En réalité, le secrétaire parlementaire a cité la majorité des mesures ayant trait à l'impôt sur le revenu qui figurent dans la partie 3. Si vous avez devant vous le texte du projet de loi, vous trouverez à l'intérieur de la couverture la liste de ces mesures, dont le secrétaire parlementaire a parlé, ainsi que les autres. Je peux les porter à votre attention.

Il faut un peu naviguer dans le document, mais je me fais un plaisir de vous donner un précis de ces mesures. Afin de gagner du temps, je me permets de vous demander si vous voulez examiner cette liste et poser des questions sur l'un de ces points.

Le président : Des mesures comme celles autorisant les dons de titres cotés en bourse aux organismes publics de bienfaisance sont relativement simples. Auparavant, cela n'était possible que pour les fondations publiques, et ces dons peuvent maintenant être faits à des fondations privées.

Mr. Ernewein : C'est exact.

Le président : Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet? Nous aimerais que vous nous aidiez à comprendre ce qui se passe et quel objectif visent ces mesures.

Comment la prestation fiscale pour le revenu du travail va-t-elle aider les travailleurs à faible revenu?

Mr. Ernewein : Pour l'essentiel, il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable équivalent à 20 p. 100 du revenu gagné en sus de 3 000 \$. Un célibataire peut recevoir jusqu'à 500 \$. Une personne mariée ou avec une personne à charge peut recevoir jusqu'à 1 000 \$. Si cette personne est admissible au crédit d'impôt pour handicapé, elle peut bénéficier d'un montant additionnel de 250 \$ qui vient s'ajouter aux montants dont peuvent bénéficier un célibataire ou un couple.

Cela réduit le fardeau fiscal qui pèse sur le premier échelon de revenu et cela contribue à s'attaquer à un phénomène appelé couramment le piège de l'aide sociale, en vertu duquel le taux effectif d'imposition au premier échelon de revenu du travail est assez élevé, ce qui s'explique, dans une certaine mesure, par l'imposition du revenu mais encore davantage par la perte des prestations fédérales et provinciales. En fournissant ce crédit d'impôt, le taux effectif d'imposition sur ces premiers dollars du revenu gagné peut être réduit de 20 p. 100.

Le président : A-t-on une évaluation de ce que cela coûtera au trésor public?

Mr. Ernewein : L'évaluation donnée dans le plan budgétaire de 2007, qui est à la source de cette mesure était de 140 millions de dollars pour 2006-2007. Une fois la mesure arrivée à maturité, en

and effect, is \$550 million. There is another \$500 million to \$550 million in 2008-09.

Senator Chaput: In the previous presentation, the small business community was mentioned two or three times. Here you have reduction of income tax paid by small businesses.

What is the definition that this bill gives to "small businesses"? Is it a matter of how much money they make per year? If so, what would that amount be? We have small and medium businesses.

Mr. Ernewein: The firms that qualify for the small business deduction are Canadian-controlled private corporations. They must be predominantly Canadian-owned and private, not publicly listed firms.

Any firms qualify in the first instance for the reduced rate of tax on small-business income, but that reduced rate is taken away as their size grows. There is a so-called clawback or reduction of the amount of income that qualifies for the small business deduction as the size of the firm capital grows above \$10 million. Any entitlement to the small business deduction is eliminated once their capital is \$15 million or greater.

Senator Chaput: You said Canadian-controlled businesses. What percentage must be Canadian-controlled?

Mr. Ernewein: Essentially, 50 per cent of the business must be Canadian-controlled.

Senator Chaput: Fifty per cent?

Mr. Ernewein: Yes.

Senator Chaput: That would not really qualify as small businesses; they are regular businesses.

Mr. Ernewein: The vast majority of them will be, but the cut-off point for entitlement to the small business deduction is set at that \$10 million to \$15 million phase-out figure.

The Chair: You referred to the budget plan as where we could go to determine the cost of each of these initiatives. Is that where we find them?

Mr. Ernewein: I did in relation to the one you asked me about, and that is because the Working Income Tax Benefit, comes out of the budget proper, Budget 2007. If you have the material in front of you, the costing for the tax measures is found on pages 374 and 375 of the budget material.

I note that when we look later on at part 14, there are also tax amendments to implement the economic update. The costing for that is not in the budget but in the update document, and I can provide a reference later or now.

2007-2008, quand elle s'appliquera intégralement, le coût sera de 550 millions de dollars. Il faudra y ajouter un autre montant de 500 millions de dollars en 2008-2009.

Le sénateur Chaput : Dans l'exposé qui a précédé, la collectivité des petites entreprises a été citée deux ou trois fois. Ce projet de loi prévoit-il une réduction de l'impôt sur le revenu payé par les petites entreprises?

Quelle définition ce projet de loi donne-t-il des petites entreprises? L'appartenance à cette catégorie est-elle fonction de l'argent que vous gagnez par année? Si c'est le cas, quel montant constitue le seuil? Il y a des petites et des moyennes entreprises.

M. Ernewein : Les entreprises admissibles aux déductions pour petites entreprises sont des sociétés privées appartenant à des intérêts canadiens. Elles doivent avant tout appartenir à des intérêts canadiens et être privées. Il ne peut s'agir d'entreprises cotées en bourse.

Toute entreprise a droit au début à un taux réduit d'imposition sur le revenu des petites entreprises, mais cette réduction disparaît progressivement quand la taille de l'entreprise augmente. Il y a une récupération ou une réduction du montant de revenu quand le capital de l'entreprise dépasse les 10 millions de dollars. Quand celui-ci atteint 15 millions de dollars ou plus, l'entreprise perd tout droit à cette déduction pour petite entreprise.

Le sénateur Chaput : Vous avez parlé d'entreprises sous contrôle canadien. Quel pourcentage doit être sous contrôle canadien?

M. Ernewein : Au moins 50 p. 100 de l'entreprise doit être sous contrôle canadien.

Le sénateur Chaput : Cinquante pour cent.

M. Ernewein : Oui.

Le sénateur Chaput : Cela n'en fait pas vraiment des petites entreprises. Ce sont des entreprises ordinaires.

M. Ernewein : La vaste majorité d'entre elles le seront, mais le seuil pour l'admissibilité à la déduction pour petite entreprise est fixé à 10 millions de dollars. À 15 millions de dollars, cette déduction est supprimée.

Le président : Vous avez indiqué que nous pourrions consulter le plan budgétaire pour déterminer le coût de chacune de ces initiatives. Est-ce bien là que nous allons trouver ces coûts?

M. Ernewein : J'ai dit ceci au sujet de la question que vous m'avez posée alors, et c'est parce que la prestation fiscale pour le revenu du travail prend son origine dans le budget de 2007. Si vous avez le document devant vous, le coût des mesures fiscales est donné aux pages 374 et 375.

Je vous signale que quand nous aborderons plus tard la partie 14, il y a aussi des modifications de la fiscalité pour mettre en œuvre la mise à jour économique. Le coût de celle-ci ne figure pas dans le budget mais dans le document de mise à jour et je peux vous donner les références maintenant ou plus tard.

The Chair: We will get to part 14 later. I appreciate you telling us where we can find it. If any senator wants to find that information, it is all available.

Senator Di Nino: I wonder if you can enlighten us as to the changes to the maximum capital gains deductions. The information just talks about a formula.

Mr. Ernewein: Just to be clear, are we talking about the capital gains exemption for small businesses and farmers and fishers?

Senator Di Nino: No, the maximum capital gains deduction as appearing on page 14.

Senator Nancy Ruth: The \$750,000?

Senator Di Nino: That is what I believe it is. I am not sure that is what it is referring to.

Mr. Ernewein: The lifetime capital gains exemption was introduced in 1985, and over a period of a few years, it provided an exemption on capital gains of small business shares, including farmers and farm property, of \$500,000.

That maximum capital gains exemption for small businesses, again including farmers, was maintained up until this year. It was extended to fishers as well as farmers recently. This proposal increases the maximum amount eligible for the capital gains exemption to \$750,000.

I note, for the sake of completeness, the capital gains are taxable only at half rates. The \$750,000 is the total amount of capital gains that qualify. Since we only tax half of capital gains, \$375,000 is the taxable amount that, as a result of this proposal, would be potentially exempt from tax.

Senator Di Nino: I understand that. My question on that issue is, if people have taken advantage of that provision in the Income Tax Act, under the old provision, and have used up all of their past \$500,000 capital gains exemption, are they then allowed to take advantage of another \$250,000; or is it that once they have taken advantage of the original provision, they are now no longer able to benefit from the increase?

Mr. Ernewein: I believe I understand the question. Perhaps it ought to be a reward for the patient, but it is not. If they did use the \$500,000, that is fine. They are not barred from obtaining access to the remaining \$250,000, assuming, of course, that they own the type of property that qualifies for the exemption.

If they have already sold the property and no longer own a small business or farm, there are no more gains that they can realize that will qualify. If they had sold half the business or part of their farming operation and still had some left to sell, it is open

Le président : Nous verrons cela rendu à la partie 14. Je vous remercie de nous avoir précisé où nous pouvons trouver ces chiffres. Si un sénateur veut consulter cette information, tous les chiffres sont disponibles.

Le sénateur Di Nino : Je me demande si vous pourriez nous préciser les modifications apportées à la déduction maximale pour gains en capital. Les renseignements dont nous disposons font uniquement allusion à une formule.

Mr. Ernewein : Pour être précis, voulez-vous parler ici de l'exonération des gains en capital pour les petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs?

Le sénateur Di Nino : Non, de la déduction maximale pour gains en capital qui apparaît à la page 14.

Le sénateur Nancy Ruth : Les 750 000 \$?

Le sénateur Di Nino : Oui, je crois que c'est bien le chiffre. Je ne suis pas sûr que ce soit bien de ça qu'il s'agisse.

Mr. Ernewein : L'exonération cumulative des gains en capital est apparue en 1985 et, pendant quelques années, elle a permis d'exonérer de l'impôt les gains en capital imputables aux actions des petites entreprises, y compris pour les agriculteurs et les biens agricoles, d'une valeur de 500 000 \$.

La déduction maximale pour gains en capital destinée aux petites entreprises, et une fois encore, y compris les agriculteurs, a été conservée jusqu'à cette année. Elle a été élargie aux pêcheurs ainsi qu'aux pêcheurs récemment. Cette proposition relève le montant maximum admissible pour l'exonération des gains en capital de 750 000 \$.

Je signale, afin d'être complet, que les gains en capital ne sont imposables qu'à demi-taux. Le montant de 750 000 \$ est le montant total de gains en capital admissibles. Comme nous n'imposons que la moitié des gains en capital, le montant imposable est de 375 000 \$ et, du fait de cette proposition, il sera éventuellement dispensé de l'impôt.

Le sénateur Di Nino : Je comprends bien. Ma question à ce sujet est la suivante : si les gens ont profité de cette disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu, dans leur ancienne version, ayant utilisé par le passé la totalité des 500 000 \$ d'exonération des gains en capital, peuvent-ils profiter d'un autre montant de 250 000 \$ ou bien ne sont-ils plus admissibles aux avantages découlant de cette augmentation parce qu'ils ont déjà tiré parti de la première disposition.

Mr. Ernewein : Je pense bien comprendre votre question. Cela peut avoir l'air d'une récompense pour le malade, mais ce n'est pas le cas. Si l'entreprise a effectivement utilisé 500 000 \$, c'est bien. Rien ne les empêche d'accéder aux 250 000 \$ restants, en faisant bien sûr l'hypothèse que l'entreprise possède le type de bien qui rend admissible à l'exemption.

Si les personnes concernées ont déjà vendu leur bien et ne possèdent plus la petite entreprise ou la ferme, il n'y a plus de gains qu'elles peuvent réaliser qui les rendraient admissibles. S'ils ont vendu la moitié de l'entreprise ou de leurs activités agricoles

to them to qualify for the remainder of the gain that they generate after, up to \$250,000; indeed, up to \$750,000, less whatever they have taken advantage of previously.

Senator Di Nino: It is a little more complex than that. Anyone who has that problem should talk to their tax accountant. I wanted to make sure that is the general philosophy of this measure.

Senator Murray: I presume the date of March 19, when some of these measures become effective, is the date they were announced; that is to say, the date of the minister's budget. Is that right?

Mr. Ernewein: Yes, it is the date of the 2007 Budget.

Senator Murray: I am sure the minister dealt with this in his speech. However, what are you trying to address with these provisions about gifts of medicine, presumably, from pharmaceutical companies?

Senator Murray: It is gifts by corporations of property held in inventory to registered Canadian charities, other qualified donees, and such. A paragraph is added to allow corporations that make donations of medicines from their inventory to claim an additional deduction for eligible medical gifts generally equal to the lesser of the cost of the donated medicine and 50 per cent of the amount, if any, of which the fair market value of the donated medicine exceeds that cost.

Senator Stratton: If you remember, the Honourable Jake Epp chairs a voluntary group that puts together medical packages of drugs and ships them to Third World countries, such as Afghanistan and Iraq. They approach pharmaceutical companies to get donations. This makes it easier to get the donations because they will get a tax write-off.

Senator Murray: Do you have anything to add?

Mr. Ernewein: That conforms to my understanding. If a corporation or any taxpayer donates property that is part of their inventory, it comes out of their inventory and reduces the value of such. It is rather neutral in terms of the tax result obtained.

The argument that some have put forward is that by virtue of that neutrality, there is no greater incentive to give the excess property away than to throw it away. The budget provides an incentive through an enhanced deduction when one donates specific medicines to qualifying charities.

Senator Murray: I thought it had something to do with the undertaking we made as a country to provide generic drugs for HIV/AIDS to other parts of the world. There was criticism that we did not send any.

et qui leur en restent encore à vendre, libre à eux de profiter du reste du gain qu'ils ont enregistré par la suite, jusqu'à un plafond de 250 000 \$. En vérité, jusqu'à 750 000 \$, moins le montant dont ils ont profité auparavant.

Le sénateur Di Nino : C'est un peu plus complexe que cela. Toute personne confrontée à ce problème devrait en parler à son fiscaliste. Je voulais simplement m'assurer que c'est bien la philosophie générale de cette mesure.

Le sénateur Murray : Je suppose que la date à laquelle certaines de ces mesures commenceront à s'appliquer, le 19 mars, est la date à laquelle elles ont été annoncées, soit la date du budget du ministre. Est-ce exact?

M. Ernewein : Oui, c'est bien la date du budget de 2007.

Le sénateur Murray : Je suis sûr que le ministre a abordé cette question dans son discours. Cependant, pouvez-vous nous rappeler la nature du problème que vous voulez résoudre avec ces dispositions sur les cadeaux sous forme de médicaments que feraient les entreprises pharmaceutiques.

Le sénateur Murray : Il s'agit de cadeaux qu'une société fait à même son inventaire à des organismes canadiens de bienfaisance enregistrés, à d'autres donateurs qualifiés, et cetera. Un paragraphe a été ajouté pour permettre aux entreprises qui font don de médicaments à même leur stock de demander une déduction additionnelle au titre de cadeaux de nature médicale admissibles généralement égaux au moindre du coût des médicaments donnés et de 50 p. 100 du montant, s'il y en a, dont la juste valeur marchande des médicaments donnés dépasse le coût.

Le sénateur Stratton : Vous vous souviendrez peut-être que l'honorable Jake Epp préside un groupe de bénévoles qui préparent des paquets de médicaments et les expédient dans les pays du tiers-monde, comme l'Afghanistan et l'Irak. Son groupe s'adresse aux entreprises pharmaceutiques pour obtenir des dons. Cette mesure facilitera leur tâche parce que les entreprises faisant des dons pourront les déduire au titre de l'impôt.

Le sénateur Murray : Avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Ernewein : Cela correspond bien à ce que je comprends. Si une entreprise ou un contribuable quelconque donne des biens qui figurent dans son inventaire, ceux-ci sortent de son inventaire et réduisent sa valeur. Du point de vue du résultat fiscal obtenu, la mesure est assez neutre.

Certains ont prétendu que du fait de cette neutralité, il n'y a pas de mesure incitative importante à donner des biens excédentaires au lieu de les jeter. Le budget fournit cette mesure incitative grâce à une déduction améliorée quand quelqu'un donne des médicaments précis à des organismes de charité admissibles.

Le sénateur Murray : Je croyais que cela avait quelque chose à voir avec la volonté de notre pays de fournir des médicaments génériques pour le VIH/sida dans d'autres parties du monde. Certains nous ont critiqués en disant que nous n'en expédions aucun.

Mr. Ernewein: From the sound of your description, it seems it could support that as well. However, the specific item is a tax measure that provides an enhanced incentive for these donations.

Senator Stratton: My understanding is they are shipping drugs to various countries in Africa, and then churches look after the distribution.

Senator Murray: It is not necessarily the generic drugs for HIV/AIDS.

Senator Stratton: No, they could be patented drugs also.

Senator Murray: What is a SIFT trust?

Mr. Ernewein: A SIFT trust is a specified investment flow-through, a term created as part of the introduction of the tax on income trusts and publicly listed partnerships. They are either a partnerships or trusts defined as units or other securities listed or publicly traded that engage in certain activities.

It was part of an earlier bill, so I am not sure how it fits into this one.

Senator Murray: I am looking at amendments related to income tax. When you talk about the properties in question, they include obligations of Canadian governments and quasi-governmental entities. Give me an example of those quasi-governmental entities.

Senator Di Nino: The senator is asking whether the government guarantee bonds or other commitments of Crown or other corporations, such as the Atomic Energy of Canada Ltd. or Canada Post, have the authority to borrow and so on.

Mr. Ernewein: I do not know if they currently do, but I understand government guaranteed borrowings by other public entities and by private sector bodies exist.

Senator Murray: I only wondered what those quasi-governmental entities are.

Mr. Ernewein: I believe that references what are sometimes referred to as instrumentalities. That is, government corporations or the like that perform functions of government.

Senator Murray: Is that similar to CMHC?

Mr. Ernewein: Perhaps. I now understand the reason for your question. It is consequential to the elimination of withholding tax on arm's length interest payments to non-residents, and, as part of the elimination of that tax, there is an amendment made here.

The Chair: The Children's Fitness Tax Credit and the tax credit for public transit were two tax credits that were an initiative some time ago. Am I right in assuming that the tax credit is reduced in value if the personal income tax rate for the first bracket is reduced?

M. Ernewein : En me fiant à votre description, il me semble que cette mesure pourrait appuyer ce type de pratique également. Toutefois, le point précis est une mesure fiscale qui fournit une mesure incitative améliorée pour ces dons.

Le sénateur Stratton : Je crois savoir qu'ils expédient des médicaments dans divers pays d'Afrique, dans lesquels les églises s'occupent de la distribution.

Le sénateur Murray : Il ne s'agit pas nécessairement de médicament générique pour le VIH/sida.

Le sénateur Stratton : Non, il peut s'agir également de médicaments brevetés.

Le sénateur Murray : Qu'est-ce qu'une fiducie IPD?

Mr. Ernewein : Une fiducie IPD est une fiducie intermédiaire de placements déterminée, un terme utilisé lorsque nous avons imposé la taxe sur les fiducies de revenu et sur les sociétés en nom collectif cotées en bourse. Il s'agit de sociétés en nom collectif ou de fiducies définies comme des unités ou d'autres organismes cotés en bourse qui s'adonnent à certaines activités.

Cette mesure figurait dans le projet de loi précédent et je ne sais pas bien le lien avec ce qui nous intéresse aujourd'hui.

Le sénateur Murray : Je me penche sur les amendements touchant l'impôt sur le revenu. Quand vous avez parlé des biens en question, ils comprennent les obligations du gouvernement canadien et des organismes parapublics. Donnez-moi un exemple de ces organismes parapublics.

Le sénateur Di Nino : Le sénateur veut savoir si le gouvernement garantit les obligations et les autres engagements de l'État ou si d'autres sociétés, comme Énergie atomique du Canada Limitée ou Postes Canada, ont le pouvoir d'emprunter, et cetera.

Mr. Ernewein : J'ignore s'ils le font actuellement, mais je crois savoir que le gouvernement garantit les emprunts des autres organismes publics et de certains organismes du secteur privé.

Le sénateur Murray : Je me demande uniquement ce qu'on entend ici par organisme parapublic.

M. Ernewein : Je crois que cela fait référence à ce qu'on appelle parfois des instrumentalités. Cela désigne donc des sociétés d'État ou des organismes comparables qui exercent des fonctions relevant du gouvernement.

Le sénateur Murray : Comme dans le cas de la SCHL?

Mr. Ernewein : Peut-être, je comprends maintenant la raison de votre question. Elle fait suite à l'élimination de la retenue d'impôt sur les paiements d'intérêt de parties sans lien de dépendance à des non-résidents et, dans le cadre de l'élimination de cette taxe, le projet de loi propose une modification en la matière.

Le président : Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et le crédit d'impôt pour le coût des laissez-passer de transport en commun étaient deux crédits d'impôt déjà proposés il y a quelques temps. Ai-je raison de faire l'hypothèse que le montant du crédit d'impôt est réduit si le taux d'imposition sur le revenu des particuliers sur la première tranche de revenu est réduit.

Mr. Ernewein: That is correct, the credits are tied to the basic personal tax rate and any change to that rate would change these accordingly. There is a proposal to reduce the basic personal tax rate from 15.5 per cent to 15 per cent.

The Chair: What is the initiative here with respect to those two credits?

Mr. Ernewein: One is more substantive than the other; or one introduces the provision and the other makes a small modification to it. You asked about the Children's Fitness Tax Credit?

The Chair: Yes. This is part 3.

Mr. Ernewein: There was the small change to this tax credit included in this bill to ensure we had proper authority for the regulations to define what qualified as an activity that could benefit from the credit.

There was a panel struck to determine what the criteria for entitlement to the fitness tax were. That is to be set up by regulation.

I believe the budget bill is only making a small tweak to the rules to ensure that the regulations can encapsulate the criteria for entitlement to the Children's Fitness Tax Credit.

The public transit tax credit is also something that comes out of the 2006 Budget, as well as the Children's Fitness Tax Credit. In this case, the purpose was to extend the public transit tax credit to electronic payment cards and to weekly passes. That is, where four or more weekly transit passes were bought, they would be treated like a monthly pass and would qualify for the tax credit available to transit passes under those 2006 Budget measures.

Senator Ringuette: Would someone working in a rural area and paying car insurance on a quarterly basis because of low income not qualify for those measures?

Mr. Ernewein: Would car insurance payments qualify for the transit pass credit? No; not that I am aware of.

Senator Di Nino: Nice try, there.

Senator Ringuette: Again, we are expanding incentives for people that have the options of public transit in comparison to people that do not have options. That should be taken into consideration.

The Chair: Senator Ringuette, are you finished?

Senator Ringuette: Are we moving on?

The Chair: We are still on part 3.

Senator Ringuette: I have two other issues.

The Chair: We will be getting to them. We have until six o'clock.

M. Ernewein : C'est exact, les crédits sont liés au taux d'imposition de base et toute modification de ce taux aura donc des répercussions. Le projet de loi propose de réduire le taux d'imposition de base des particuliers de 15,5 p. 100 à 15 p. 100.

Le président : Que propose précisément le projet de loi concernant ces deux crédits?

M. Ernewein : L'une des propositions est plus importante que l'autre, l'autre mettant en vigueur la disposition et l'autre n'y apportant qu'une petite modification. Vous posez la question au sujet du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants.

Le président : Oui. Cela se trouve à la partie 3.

M. Ernewein : Il y a la petite modification à ce crédit d'impôt qui figure dans ce projet de loi. Il s'agit de nous assurer de disposer des pouvoirs nécessaires pour réglementer la définition de ce qui constitue une activité admissible au crédit.

Un groupe de travail a été mis sur pied pour déterminer les critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour la condition physique des enfants. Cela doit être défini par la réglementation.

Je crois savoir que la loi budgétaire ne fait qu'une petite entorse aux règles afin de s'assurer que la réglementation peut englober le critère d'admissibilité au crédit d'impôt pour la condition physique des enfants.

Le crédit d'impôt pour le coût des laissez-passer du transport en commun découle également du budget de 2006, tout comme le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants. Dans ce cas, il s'agissait d'élargir l'application du crédit d'impôt pour le coût des laissez-passer du transport en commun aux cartes de paiement électronique et aux laissez-passer hebdomadaires. Cela avait pour effet que lorsque quatre laissez-passer hebdomadaires étaient achetés, ils seraient traités comme un laissez-passer mensuel et deviendraient admissibles au crédit d'impôt en application des mesures prévues dans le budget de 2006.

Le sénateur Ringuette : Est-ce qu'une personne travaillant dans une région rurale et payant son assurance-automobile tous les trimestres, parce que ses revenus sont faibles, serait admissible à ces mesures?

M. Ernewein : Est-ce que les paiements d'assurance-automobile donnaient droit au crédit d'impôt pour transport en commun? Non, pas que je sache.

Le sénateur Di Nino : C'était bien essayé.

Le sénateur Ringuette : Une fois encore, nous élargissons l'application des mesures incitatives à des personnes qui peuvent bénéficier du transport en public sans rien offrir à celles qui n'ont pas ce choix. C'est quelque chose dont il faudrait tenir compte.

Le président : Avez-vous terminé, sénateur Ringuette?

Le sénateur Ringuette : Allons-nous de l'avant?

Le président : Nous en sommes encore à la partie 3.

Le sénateur Ringuette : J'ai encore deux sujets à aborder.

Le président : Nous allons y venir. Nous avons jusqu'à 18 heures.

From time to time, when this legislation comes before us, we learn about something that we voted on after we voted on it. We hope that you will tell us about any of these snare traps in here that we might not recognize, for example the Anti-Tax-Haven Initiative. Could you explain to us what that might be so that we will understand what we are agreeing to, if we decide to vote for this bill?

Mr. Ernewein: Absolutely. I will make reference to the budget materials to ensure that I have captured everything.

There are a number of changes put forward in the 2007 Budget on the international tax front. One was the announcement that we had agreement in principle with the U.S. on most of the elements of an update to the Canada-United States Income Tax Treaty, including the elimination of withholding the tax on interest and related party or non-arm's-length interest. As part of that announcement, the 2007 Budget provided that we would extend the exemption for arm's-length interests — that is, to unrelated parties or non-residents — worldwide. It would not be limited to the U.S. Having done it with the U.S., we would propose — and this legislation includes measures to do this — an exemption from withholding tax on all arm's-length interest payments to non-residents. That was one change.

Another change was to expand our exempt surplus network. That is, the rules that apply to the taxation of Canadian multi-nationals on income they receive from foreign affiliates. Currently, we provide what is called exempt surplus treatment. That is, we impose no further tax on income Canadian resident multi-nationals receive in the form of dividends from their foreign affiliates, if those foreign affiliates are resident in a country with which we have a tax treaty. This budget expands that to say that we will provide that exempt surplus treatment to countries or other jurisdictions with which we enter into a tax information exchange agreement. With the launch of that and the enactment of this legislation, we hope, we will be able to both expand our exempt surplus regime and enhance the competitiveness of Canadian companies. In addition, we will have a better network of information exchange to ensure that people do pay their fair share of tax.

There was also funding announced for the Canada Revenue Agency for additional audit and enforcement. That is not part of this bill, but I mention it for the sake of completeness. Finally — and this references the Anti-Tax-Haven Initiative specifically — limits were proposed and included in this legislation on the deductibility of interest used to finance investments and foreign affiliates.

Il arrive à l'occasion, quand nous étudions ce type de projet de loi, que nous découvrions après avoir voté certains aspects du texte en question. Nous comptons sur vous pour nous signaler ces choses qui pourraient nous échapper, par exemple, l'initiative de lutte contre les paradis fiscaux. Pourriez-vous nous expliquer de quoi il s'agit, afin que nous comprenions bien ce que nous allons approuver si nous votons en faveur de ce projet de loi?

M. Ernewein : Tout à fait. Je vais me reporter au document budgétaire pour m'assurer de ne rien oublier.

Le budget de 2006 proposait un certain nombre de modifications concernant la dimension internationale de la fiscalité. L'un de ceux-ci découlait de l'annonce que nous avions conclu un accord de principe avec les États-Unis sur la plupart des éléments de la mise à jour de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis, y compris l'élimination de la retenue d'impôt sur les intérêts versés à tous les non-résidents sans lien de dépendance. Dans le cadre de cette annonce, le budget de 2007 prévoyait d'élargir l'exemption pour les intérêts versés à des non-résidents ou à des personnes sans lien de dépendance n'importe où dans le monde. La mesure ne devait pas s'appliquer uniquement aux États-Unis. Étant parvenus à ce résultat avec les États-Unis, nous voulions proposer, et c'est ce que fait ce texte de loi, une exemption pour les retenues d'impôt sur tous les paiements d'intérêt versés à des non-résidents sans lien de dépendance. C'était là l'un des changements.

Un autre changement visait à élargir notre réseau de surplus exonéré. Il s'agit là des règles qui s'appliquent à l'imposition des multinationales canadiennes sur les revenus qu'elles perçoivent de leurs sociétés affiliées étrangères. Actuellement, nous accordons ce qu'on appelle un traitement de surplus exonéré. Cela signifie que nous n'imposons pas davantage les revenus des multinationales résidentes au Canada qu'elles reçoivent sous forme de dividendes de leurs sociétés affiliées étrangères si ces dernières sont implantées dans un pays avec lequel nous avons conclu une convention fiscale. Ce budget élargit cette mesure afin d'accorder le traitement de surplus exonéré aux pays ou aux autres régions avec lesquels nous avons conclu une entente d'échange d'information en matière fiscale. Nous espérons, avec la mise en œuvre de cette mesure et l'adoption de ce texte de loi, que nous parviendrons à la fois à élargir notre régime de surplus exonéré et à améliorer la capacité concurrentielle des entreprises canadiennes. De plus, nous disposerons d'un meilleur réseau d'échanges d'information pour nous assurer que les gens paient leur juste part d'impôt.

Dans ce domaine, l'Agence du revenu du Canada a également annoncé qu'elle consacrait des fonds additionnels à la vérification et à l'application de la loi. Cela n'est pas couvert par ce projet de loi mais je vous le précise pour que vous ayez une vision complète de la situation. Enfin, et cela renvoie précisément à l'Initiative de lutte contre les paradis fiscaux, ce projet de loi propose d'imposer des limites au montant déductible d'intérêt utilisé pour financer les investissements des sociétés affiliées étrangères.

Specifically, the legislation in the bill before you proposes that Canada will not allow an interest deduction on funds borrowed and interest paid by Canadian firms to finance a foreign affiliate where there is a second deduction claimed offshore in respect to that same financing structure in another country.

One of the senators mentioned the so-called double dip. Deductions will not be allowed in Canada.

Senator Murray: What is the rationale for that?

Mr. Ernewein: There is a concern that, in principle, the double deduction is not appropriate. There is also a view that we want to do as much as we can to get our general tax rates down. The problem with double dips is that it does not matter how low rate our goes, anything above zero, with the opportunity to deduct the interest both here and in another jurisdiction or one or more other jurisdictions, will still mean there will be an interest claim made here as well. We feel we can and are in the process of instituting a competitive system. With that, we believe it makes sense to limit a firm's ability to deduct interest to one place. With our corporate rate getting lower than other countries, and all other things being equal, we believe that will lead to the interest deduction more naturally and more rationally being claimed in the other country where tax rates are higher.

Senator Murray: As you know, that is an extremely controversial measure, especially among those it affects.

Senator Di Nino: I wonder why.

Senator Murray: Quite a few commentators, economic writers, some financial writers and so on, have wondered aloud: What is in this for us? Why are we doing this? What business is it of ours if the company also gets a tax incentive in another jurisdiction? Do we not want our companies to be investing abroad in that sense, with the return it provides to the country? Are there other countries that have similar regimes?

Mr. Ernewein: In our investigations, with every example we could find in taking the survey, yes, there are other countries that allow double dips in some circumstances.

Senator Murray: Are there none that forbid it?

Mr. Ernewein: There are certainly those that impose limits — perhaps not across the board, but in certain circumstances. The minister gave a presentation before the Toronto Board of Trade in mid-May of this year. Included in the materials that he used for that presentation is discussion of a number of other major industrialized countries and some of the limits that they have. That is not to say that they have all gone or that any of them have been as direct as this proposes to be in eliminating the deductibility of the double-dip interest. However, it would be over broad to say that they all allow it without qualification as well.

Pour être plus précis, le projet de loi que vous étudiez propose que le Canada n'autorise plus la déduction d'intérêt imputable à des fonds empruntés et à des intérêts payés par des entreprises canadiennes pour financer une société à filière étrangère lorsqu'une autre déduction est réclamée à l'étranger au sujet de ce même financement, dans un autre pays.

L'un des sénateurs a parlé de ce qu'on appelle le cumul. Le cumul des déductions ne sera pas autorisé au Canada.

Le sénateur Murray : Pour quelle raison?

M. Ernewein : On estime, en règle générale, que la double déduction n'est pas opportune. Certains estiment également que nous voulons faire tout ce qui est possible pour abaisser notre taux général d'imposition. Le problème avec les cumuls est qu'ils ne sont pas sensibles au niveau auquel vous abaissez votre taux général d'imposition, tant qu'il est supérieur à zéro, en offrant la possibilité de déduire les intérêts ici et dans un autre ou plusieurs autres pays, ce qui implique bien évidemment que des intérêts seront réclamés également. Nous sommes convaincus que nous pouvons mettre en place un système concurrentiel et c'est ce que nous faisons. Avec cette mesure, nous croyons qu'il est logique de limiter la capacité d'une entreprise à déduire les intérêts à un endroit donné. Alors que notre taux d'imposition sur les revenus des entreprises est plus faible que dans d'autres pays, tous les autres paramètres étant égaux, nous croyons que cela conduira à déduire les intérêts de façon plus naturelle et de façon plus rationnelle dans les autres pays où les taux d'imposition sont plus élevés.

Le sénateur Murray : Comme vous le savez, c'est là une mesure très controversée, en particulier au sein des entreprises touchées.

Le sénateur Di Nino : Je me demande pourquoi.

Le sénateur Murray : Un certain nombre de commentateurs, d'auteurs de textes économiques, financiers, et autres. se sont demandé à voix haute quel intérêt cela présente pour nous. Pourquoi procérons-nous de cette façon? Qu'est-ce que cela change pour nous si une entreprise bénéficie d'une mesure fiscale avantageuse dans un autre pays? Ne voulons-nous pas que nos entreprises investissent à l'étranger, avec les retombées que cela a pour notre pays? D'autres pays ont-ils adopté des régimes comparables?

M. Ernewein : Nous avons procédé à une enquête et constaté qu'il y a d'autres pays qui autorisent le cumul dans certains cas.

Le sénateur Murray : N'y en a-t-il aucun qui l'interdise?

M. Ernewein : Il y en a certainement qui fixe des limites, peut-être pas de façon généralisée, mais dans certains cas. Le ministre a fait un exposé devant la Chambre de commerce de Toronto à la mi-mai de cette année. Parmi les documents dont il s'est servi pour cet exposé, il y a une discussion de la situation dans un certain nombre d'autres grands pays industrialisés et de certains plafonds qu'ils ont imposés. Cela ne veut pas dire que tous ont suivi cette voie de façon aussi rigoureuse que cette proposition qui vise à éliminer le caractère déductible des intérêts cumulés. Toutefois, ce serait exagéré que d'affirmer qu'ils l'autorisent tous sans imposer le respect de certains critères.

We believe that we can build a better system by having a broader base and lower rates. It is a rather shop-worn expression, but with lower corporate tax rates across the board, we believe we can do a better job with this and reduce the number of special incentives.

Senator Di Nino: I have a question about the introduction of a mechanism to accommodate functional currency reporting. Is that about money laundering?

Mr. Ernewein: No, it is not. This is a matter in which firms calculate and satisfy their Canadian income tax liability. Some major public companies do not, for financial statement purposes, prepare their financial accounts using the Canadian dollar. They will use a foreign currency. In the situations we observed, the American dollar is their reporting or functional currency.

They have asked that we allow them to actually take that foreign, functional currency that they use for their own financial statement purposes and calculate their income for Canadian tax purposes. In the end, they will send us a cheque for the net amount in Canadian dollars. However, rather than convert all their amounts and statements to Canadian dollars, they will do it on the baseline or bottom line, if you will.

Senator Ringuette: The item introduced an investment tax credit for child care spaces. I suppose this is geared for businesses looking for an investment tax credit by creating child care spaces.

Mr. Ernewein: Yes, that is correct.

Senator Ringuette: Are you looking at a specific type of ownership of business to give this to?

Mr. Ernewein: It is for businesses. The full description is found on a couple of pages in the budget materials from pages 426 to 427. However, in general terms, it is an investment tax credit. It is up to 25 per cent of eligible expenditures for the cost of creating a child care space, to a maximum credit of \$10,000 per child care space created.

Senator Ringuette: Is that within the workplace?

Mr. Ernewein: It is not required that it be physically part of the workplace. It can be a separate location.

Senator Ringuette: In the 2006-07 Budget, I cannot remember if it was a tax credit or on outright subsidy for businesses that created child care spaces in the workplace.

Did that not work as they were told, and they are now looking at another program to see if that program will work?

Nous sommes convaincus que nous pouvons mettre en place un meilleur système en appliquant des taux plus faibles et de façon plus généralisée. C'est une expression assez éculée mais, avec les faibles taux d'imposition des revenus des sociétés généralisés, nous croyons que nous pouvons obtenir un meilleur résultat et réduire le nombre de mesures incitatives spéciales.

Le sénateur Di Nino : J'ai une question concernant l'apparition d'un mécanisme pour tenir compte des déclarations dans une monnaie fonctionnelle. S'agit-il de blanchiment d'argent?

Mr. Ernewein : Non, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Cela a trait à la façon dont les entreprises calculent l'impôt canadien sur les revenus des sociétés qu'elles doivent et acquittent. Certaines grandes entreprises publiques, pour des raisons liées à leurs états financiers, ne préparent pas leur comptabilité financière en utilisant le dollar canadien. Elles utilisent une devise étrangère. Dans les cas que nous avons examinés, la devise fonctionnelle utilisée dans leur déclaration est le dollar américain.

Ces entreprises nous ont demandé de les autoriser à produire leur rapport dans la devise fonctionnelle étrangère qu'elles utilisent pour leurs propres états financiers et pour calculer leur revenu aux fins de l'impôt canadien. Cela fait, elles nous adressent un chèque du montant net exigible en dollars canadiens. Toutefois, au lieu de convertir tous leurs états financiers et les montants qui y figurent en dollars canadiens, elles se contentent de procéder à la conversion à la dernière ligne du résultat final.

Le sénateur Ringuette : Ce texte crée un crédit d'impôt à l'investissement qui porte le titre de crédit d'impôt à l'investissement pour la création de places en garderie, je suppose qu'il est destiné aux entreprises qui veulent bénéficier d'un crédit d'impôt à l'investissement pour avoir créé des places de garderie.

Mr. Ernewein : Oui, c'est exact.

Le sénateur Ringuette : Est-ce que ce crédit est destiné à un type particulier de propriété d'entreprise.

Mr. Ernewein : Il est destiné aux entreprises. Vous trouverez sa description complète sur quelques pages des documents budgétaires, aux pages 426 et 427. Toutefois, il s'agit de façon générale d'un crédit d'impôt à l'investissement. Il représente 25 p. 100 des dépenses admissibles engagées pour créer des places en garderie, jusqu'à un plafond de 10 000 par espace de garderie créé.

Le sénateur Ringuette : S'agit-il de garderie en milieu de travail?

Mr. Ernewein : Il n'est pas nécessaire que la garderie se trouve matériellement sur le lieu de travail. Elle peut être à un autre endroit.

Le sénateur Ringuette : Dans le budget de 2006-2007, je ne me souviens pas s'il s'agissait d'un crédit d'impôt ou d'une subvention aux entreprises qui créent des places de garderie en milieu de travail.

Cela n'aurait pas donné suffisamment de résultats et c'est pourquoi on propose dorénavant un nouveau programme pour voir si les résultats seront meilleurs.

Mr. Ernewein: I will ask my colleague, Kei Moray, to fill in some the history. I have described to you the 2007 Budget proposal.

Kei Moray, Senior Chief, Business Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: In 2006, the government allocated \$250 million to encourage the creation of child care spaces.

Senator Ringuette: How many spaces were created?

Ms. Moray: They allocated the funds at that point. In other words, they booked the funds. Then they said that they would go out, consult and find out the best way to do this.

They did the consultations and, based on that, they concluded there was an interest on the part of businesses to create spaces. However, the idea of businesses creating child care spaces for employees was very new.

Senator Nancy Ruth: With respect, the unions have been around for decades.

Ms. Moray: We introduced this tax credit.

Senator Ringuette: Which one?

Ms. Moray: The child care spaces tax credit.

Senator Ringuette: The one proposed here?

Ms. Moray: The one in 2007, yes. We introduced that tax credit, and \$250 million is being transferred to provinces in support of child care.

Senator Ringuette: You are talking of another angle of creating child care spaces. Actually, what you have just said to us is that the \$250 million that was approved by Parliament in 2006-07 was not used in that year.

The program that was identified — and that many of us said would not work — did not take up any of that \$250 million. Therefore, the government decided to give that \$250 million, make another announcement, and give that \$250 million to see if the provinces could create additional child care spaces.

Ms. Moray: I am sorry, I cannot remember. I would have to look again to see what year the money was applied. It was an announcement that money was being allocated. There were no details on the program. The government said that it would consult, get the parameters of the program, and the program was announced the following year.

Senator Ringuette: We were specifically told that that \$250 million was for companies that wanted to create child care spaces in the workplace. That is written in the budget. That is written in the 2006-07 Budget.

M. Ernewein : Je vais demander à ma collègue, Kei Moray, la proposition figurant dans le budget de 2007.

Kei Moray, chef principal, Division de l'impôt des entreprises, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : En 2006, le gouvernement a consacré 250 millions de dollars pour favoriser la création de places de garderie.

Le sénateur Ringuette : Combien de places de garderie ont été créées?

Mme Moray : Ils ont réservé les fonds à cette fin. En d'autres termes, les fonds ont été bloqués. Ensuite, ils ont dit qu'ils allaient organiser des consultations et trouver la meilleure façon de procéder.

Les consultations ont eu lieu et les résultats leur ont permis de conclure que les entreprises étaient désireuses de créer des places de garderie. Toutefois, l'idée d'entreprises créant des places de garderie pour les employés était très nouvelle.

Le sénateur Nancy Ruth : Avec tout le respect que je vous dois, les syndicats ont œuvré dans ce domaine depuis des décennies.

Mme Moray : Nous avons mis en place ce crédit d'impôt.

Le sénateur Ringuette : Lequel?

Mme Moray : Le crédit d'impôt à l'investissement pour la création de places en garderie.

Le sénateur Ringuette : Celui qui est proposé ici?

Mme Moray : Celui de 2007, oui. Nous avons proposé ce crédit d'impôt et 250 millions de dollars ont été transférés aux provinces pour venir en aide aux garderies.

Le sénateur Ringuette : Vous parlez d'adopter une nouvelle approche pour créer des places de garderie. Vous venez de nous dire en vérité que les 250 millions de dollars approuvés par le Parlement en 2006-2007 n'ont pas été utilisés au cours de cette année-là.

Le programme qui avait été défini — et dont nombre d'entre nous disaient qu'il ne fonctionnerait pas — n'a pas utilisé ses 250 millions de dollars. Le gouvernement a donc décidé d'annoncer qu'il donnait ce 250 millions de dollars aux provinces pour voir si elles allaient pouvoir créer des places additionnelles en garderie.

Mme Moray : Je m'excuse, mais je ne m'en souviens pas. Il faudrait que je fouille pour trouver en quelle année l'argent a été utilisé. L'annonce disait que l'argent était consacré à cette fin. Il n'y avait pas alors de détails sur les modalités du programme. Le gouvernement a annoncé qu'il allait consulter, définir les paramètres du programme et annoncer sa mise en œuvre l'année suivante.

Le sénateur Ringuette : On nous avait dit clairement que les 250 millions de dollars étaient destinés aux entreprises qui voulaient créer des places en garderie en milieu de travail. C'est écrit dans le budget. C'est écrit dans le budget de 2006-2007.

Therefore, there were no takers on the program, so the \$250 million was — as you said a few minutes ago — allocated to the provinces to see if they could create child care spaces.

Ms. Moray: There was no program for anybody to take up at that point in time. The program was introduced in the following year, in the 2007 Budget.

Senator Ringuette: Right now, this is the supplementary budget for 2007-08.

The Chair: This is the budget implementation.

Senator Ringuette: How much money are we talking about? How many child care spaces, and in which sectors are we talking about? Are we talking about companies that want to create workplace child care spaces or to start a private child care facility? I really want to know the details about this issue.

Ms. Moray: This tax credit for child care spaces is intended for employers who are not in the business of child care. It is for an employer who wants to help their employees by creating child care spaces intended principally for the use of their own employees; they are not in that business.

Senator Ringuette: Will those spaces be in or close to the workplace?

Ms. Moray: We do not have a restriction on the location of child care spaces. Ideally, they would be in the workplace. In some cases, there could be issues around why it would not be a good idea to have the child care spaces at the workplace, so we did not have that restriction.

Senator Ringuette: In reality, we are not specifically talking about creating new or additional child care spaces. Specifically, we are saying if an employer has an employee who is looking for a child care space and identifies one, then the employer will be able to invest \$5,000, you said, per space, and it can be an existing space.

Mr. Ernewein: No, I do not believe, so. This is for the creation of new spaces. This is not by child care organizations, it is by employers not in the business of running child care operations. The spot does not have to be in the workplace, because that is sometimes not sensible or suitable. It is for the creation of new child care spaces.

Senator Ringuette: Who will be mandated to attest that it is an additional, brand new space?

Mr. Ernewein: The legislation itself will require it to be. If there is some doubt about whether it is a new space, then the Canada Revenue Agency could challenge entitlement to the credit. It will operate as our other income tax rules operate, where the rules will stipulate what is required, and taxpayers will have to demonstrate that they have satisfied those requirements.

On a constaté ensuite que personne n'utilisait le programme et les 250 millions de dollars ont été, comme vous l'avez dit il y a quelques minutes, attribués aux provinces pour voir si elles pouvaient créer des places de garderie.

Mme Moray : À ce moment-là, il n'y avait pas de programme auquel qui que ce soit aurait pu faire appel. Le programme a été présenté l'année suivante, dans le budget de 2007.

Le sénateur Ringuette : Maintenant, nous en sommes au Budget supplémentaire des dépenses pour 2007-2008.

Le président : Il s'agit de la mise en œuvre du budget.

Le sénateur Ringuette : De combien d'argent parlons-nous? De combien de places de garderie et dans quels secteurs? Parlons-nous d'entreprises qui veulent créer des places de garderie en milieu de travail ou mettre sur pied des garderies privées? Je tiens vraiment à connaître les détails.

Mme Moray : Le crédit d'impôt à l'investissement pour la création de places en garderie est destiné aux entreprises qui ne sont pas dans le secteur des garderies. Il est destiné aux employeurs qui veulent aider leurs employés en créant des places en garderie destinée principalement à leurs employés, sans être eux-mêmes dans ce secteur d'activité.

Le sénateur Ringuette : Ces places devront-elles se situer sur le milieu de travail ou à proximité?

Mme Moray : Nous n'imposons pas de restrictions sur l'endroit où doivent se trouver ces places de garderie. De façon idéale, il faudrait mieux qu'elles se trouvent sur le lieu de travail. Dans certains cas, cela pourrait poser des problèmes et ce ne serait pas une bonne idée que les places de garderie se trouvent sur le lieu de travail. C'est pourquoi nous n'avions pas imposé de restriction.

Le sénateur Ringuette : En réalité, nous ne parlons pas précisément de la création de nouvelles places de garderie ou de places additionnelles. Nous disons qu'un employeur dont l'employé cherche une place en garderie et en trouve une sera en mesure d'investir 5 000 \$ à ce que vous dites, par place, et il peut s'agir d'une place qui existe déjà.

Mr. Ernewein : Non, je ne le crois pas. Ce crédit d'impôt est destiné à la création de nouvelles places. Il n'est pas destiné aux organismes s'occupant de garderie. Il est destiné aux employeurs qui ne sont pas dans ce secteur. La place ne doit pas nécessairement se trouver sur le lieu de travail, parce que cette solution ne convient pas ou n'est pas adaptée dans tous les cas. La mesure vise la création de nouvelles places de garderie.

Le sénateur Ringuette : Qui va avoir le mandat d'attester qu'il s'agit bien de nouvelles places de garderie, de places additionnelles?

Mr. Ernewein : C'est la loi elle-même qui l'exige. En cas de doute, l'Agence du revenu du Canada pourrait contester l'admissibilité au crédit. Les modalités d'application seront les mêmes que pour nos autres crédits d'impôt, la réglementation précisant les conditions d'admissibilité et les contribuables devront fournir la preuve qu'ils ont respecté ces exigences.

Senator Ringuette: Is there a basic program that is already written toward this tax incentive?

Mr. Ernewein: We have the explanatory notes, and we can find those and draw the material to your attention. I do not have the citation right now, but I can do that.

Senator Ringuette: I would like that, please.

Senator Nancy Ruth: I need to be clear. This is a tax credit. It is not about anyone giving money for child care. It is a tax credit for businesses. An average child care space will cost \$40,000. The tax credit is up to 25 per cent of that, that is, \$10,000 only. That is what the program is about. Am I missing something that I should know besides that?

Ms. Moray: No. That is it.

Senator Chaput: Just to make sure that I understand, if a person wants to create a small business, and they want to go into child care, can they do that and rent a space in a school? A private business would be renting a space and then offering the services. Is that possible?

Ms. Moray: I am not sure I understood the question. Do you mean that they want to start up a business in the business of child care?

Senator Chaput: Yes.

Ms. Moray: No, they could not.

Senator Chaput: That is impossible.

Ms. Moray: Right.

Senator Chaput: You said \$250 million is being transferred to provinces for this.

Ms. Moray: No.

Senator Chaput: Is that the previous item?

Ms. Moray: That was the allocation for supporting child care spaces.

Senator Chaput: However, that is gone and is not coming again. Am I correct?

Mr. Ernewein: In trying to answer Senator Ringuette's question and trying to be helpful, we have confused the issue. We have described the investment tax credit for child care spaces, which is one of the tax measures in this package.

The question was asked about an earlier measure in the 2006 Budget about funding for child care spaces, which at one point was thought to be provided for businesses directly. That did not seem to be the most efficient way to do it, and the decision was taken by the government to provide that funding for provinces for those purposes, or so I understand. This is about

Le sénateur Ringuette : Les grandes lignes d'un programme ont-elles déjà été rédigées pour la mise en œuvre de cet incitatif fiscal?

M. Ernewein : Nous avons rédigé les notes explicatives, et nous pouvons les trouver et vous les soumettre. Je ne les ai pas sous les yeux et ne peux pas vous les citer maintenant, mais je peux vous les faire parvenir.

Le sénateur Ringuette : Je vous en serai reconnaissant.

Le sénateur Nancy Ruth : Il faut être précis. Il s'agit d'un crédit d'impôt. Il ne s'agit pas d'autoriser n'importe qui à donner de l'argent pour les garderies. C'est un crédit d'impôt destiné aux entreprises. En moyenne, une place de garderie va coûter 40 000 \$. Le crédit d'impôt couvre jusqu'à 25 p. 100 de ce montant, c'est-à-dire 10 000 \$ seulement. C'est ce que le programme veut faire. Y a-t-il autre chose que je devrais savoir à ce sujet?

Mme Moray : Non. C'est bien cela.

Le sénateur Chaput : Juste pour confirmer que je comprends bien, si quelqu'un veut créer une petite entreprise, et se lancer dans le domaine des garderies, peut-il le faire et louer de l'espace dans une école? Une entreprise privée louerait alors de l'espace et offrirait les services. Est-ce possible?

Mme Moray : Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris la question. Voulez-vous dire que ces gens veulent mettre sur pied une entreprise dans le secteur des garderies?

Le sénateur Chaput : Oui.

Mme Moray : Non, ils ne pourraient pas.

Le sénateur Chaput : C'est impossible.

Mme Moray : Bien.

Le sénateur Chaput : Vous avez dit que 250 millions de dollars sont transférés aux provinces dans ce but.

Mme Moray : Non.

Le sénateur Chaput : S'agit-il du point précédent?

Mme Moray : C'était le montant réservé pour aider à trouver des places de garderie.

Le sénateur Chaput : Toutefois, ce montant est parti et ne sera pas offert à nouveau. Ai-je raison?

M. Ernewein : En essayant de répondre à la question du sénateur Ringuette et de vous donner une réponse utile, nous avons créé de la confusion. Nous avons décrit le crédit d'impôt à l'investissement pour la création de places en garderie, qui est l'une des mesures fiscales figurant dans ce projet de loi.

La question portait sur une mesure antérieure figurant dans le budget de 2008 sur le financement des places de garderie, qui, à cette époque, devaient être offerte directement aux entreprises. Cela ne semble pas la meilleure façon de procéder et le gouvernement a pris la décision de transférer ces fonds aux provinces pour attendre le même objectif. C'est ce que je crois

a separate and additional measure for child care spaces, a tax credit for businesses.

Senator Chaput: Thank you.

Senator Ringuette: The bottom line is that, in regard to this issue, the previous attempt did not work; and this one will not either, coming from a mother.

Senator Nancy Ruth: Following up from Senator Chaput, are there any monies that are special incentives for anyone who wishes to start a child care business?

The Chair: In this bill?

Senator Nancy Ruth: Actually, anywhere. I am curious.

The Chair: Time is becoming a factor. We should try to restrict our questions to this bill.

Ms. Moray: Not that I am aware of, but I do not know.

Senator Ringuette: My next issue is in regard to another item, and bear with me, because this is my last question on section 3. It provides certain tobacco processors that do not manufacture with relief from the tobacco manufacturers' surtax. Can you explain that to me? I am a smoker. I do not hide it.

Senator Di Nino: Are you looking for a tax credit?

Senator Ringuette: I do not process it, but I would like to know why we are giving people who are not manufacturing tobacco product the same relief bracket as the people who are producing tobacco products.

Mr. Ernewein: A release was put out by the Ministry of Finance on this measure, and it was referenced in the budget. That is how it finds itself in this Budget Implementation Act.

Essentially, and in general terms — because I do not want to get the details wrong — a surtax applied to tobacco manufacturers was introduced in 1992 or 1994. One issue that has arisen is that it captures more than a tobacco manufacturer. It captures someone who is involved in a preliminary process in relation to the handling of tobacco. They are not manufacturers. This seeks to narrow the scope slightly of the existing manufacturers surtax so it applies only to manufacturers.

Senator Ringuette: Does this have anything to do with trying to stop the illegal manufacturing and sale of tobacco products that we saw in the early 1990s? It seems to be regaining strength and volume in certain regions of the country and in certain illegal border crossings. There are growing concerns about illegal tobacco manufacturing, distribution and sales, especially on our Native reserves.

savoir. Il s'agit ici d'une mesure distincte et additionnelle concernant les places de garderie, un crédit d'impôt destiné aux entreprises.

Le sénateur Chaput : Merci.

Le sénateur Ringuette : Le résultat final est que, en ce qui concerne cette question, la tentative précédente n'a pas donné les résultats escomptés et celle-là ne le fera pas non plus, comme peut vous le dire une mère.

Le sénateur Nancy Ruth : Dans le prolongement de ce que vient de dire le sénateur Chaput, existe-t-il d'autres budgets consacrés à ces mesures incitatives spéciales pour quelqu'un désirant ouvrir une garderie?

Le président : Dans ce projet de loi?

Le sénateur Nancy Ruth : En vérité, n'importe où. Je suis curieuse.

Le président : Le temps commence à s'écouler. Nous devrions essayer de cantonner nos questions à ce projet de loi.

Mme Moray : Pas que je sache, mai sans certitude.

Le sénateur Ringuette : Ma question suivante porte sur un autre point et j'attire votre attention parce que c'est ma dernière question sur la partie 3. Elle accorderait un allégement de la surtaxe des fabricants du tabac à certaines entreprises de transformation du tabac qui ne fabriquent pas de produits du tabac. Pouvez-vous m'expliquer de quoi il s'agit? Je suis fumeuse et je ne m'en cache pas.

Le sénateur Di Nino : Voulez-vous obtenir un crédit d'impôt?

Le sénateur Ringuette : Je ne transforme pas le tabac, mais j'aimerais savoir pourquoi nous accordons à des gens qui ne fabriquent pas des produits du tabac le même avantage qu'à ceux qui en fabriquent.

Mr. Ernewein : Le ministère des Finances a publié une note sur cette mesure, à laquelle le budget renvoyait. C'est comme cela qu'elle s'est retrouvée dans cette loi d'exécution du budget.

Pour l'essentiel, et dans les grandes lignes, parce que je ne veux pas vous induire en erreur sur les détails, une surtaxe a été imposée aux fabricants de produits du tabac en 1992 ou en 1994. Il s'est avéré qu'elle ne s'applique uniquement aux fabricants du produit du tabac. Elle touche également toutes les personnes participant aux étapes préliminaires de la transformation comme la manutention du tabac. Ces gens ne sont pas des fabricants. Cette mesure vise à rétrécir la portée de la surtaxe actuelle imposée aux fabricants pour qu'elle s'applique uniquement à ceux-ci.

Le sénateur Ringuette : Cette mesure a-t-elle un lien avec les efforts pour faire cesser la fabrication et la vente illégale de produits du tabac que nous avons observée au début des années 1990? Ces activités semblent se développer à nouveau et le volume de ce trafic augmente dans certaines régions du pays, tout comme certains franchissements illégaux de la frontière. La fabrication, la distribution et la vente illégale de tabac soulèvent de plus en plus de préoccupations, en particulier sur nos réserves autochtones.

Mr. Ernewein: I take the senator's question, and I do not want to put it aside, but this specific measure does not have much, if anything at all, to do with that particular issue.

The manufacturers surtax was introduced at a time when taxes applying to cigarettes and other tobacco products were reduced in an attempt to curb smuggling. Instead, this tax applying to the manufacturers themselves was put in place as part of that measure. As I say, this particular change is to better target the application of the tobacco manufacturers surtax. It does not bear upon the issue you have raised.

Senator Ringuette: Is there someone in your department working on the issues I have raised?

Mr. Ernewein: We are aware of it, certainly.

The Chair: However, it is not in this bill.

Mr. Ernewein: It is not in this bill.

The Chair: Honourable senators, time is becoming a factor. It would be helpful for us to have an appreciation for some of the other parts of this bill. That is part 3, income tax.

Mr. Ernewein, you have done a wonderful job. Unfortunately, I have your name down as the one to help us with disability savings. Is this similar to an RSP program for the disabled?

Mr. Ernewein: Yes, it does. It is a registered disability savings plan. The closest parallel would be the registered education savings plan. There are important differences between them, but it shares some attributes. There is a contribution to a plan up to \$200,000 in support of someone with a disability. There is also a grant component from the government and a bond component.

The Chair: If I had a disabled child, could I create a fund for the child and take the deduction by putting money into that program?

Mr. Ernewein: It is not a deductible contribution. As I say, it is similar to a registered education savings plan where money is put in, but it can grow tax-free.

The Chair: Other people could put money into the program in addition to the disabled person, who may not have any income to put in there.

Mr. Ernewein: Indeed, it is often thought to be the case that perhaps the parents would use this as a savings plan to look after the disabled child's needs later on in the parents' life, and possibly the grandparents.

The Chair: Is there anything further on part 4, colleagues?

M. Ernewein : Je prends note de la question du sénateur, et je ne veux pas la laisser de côté, mais cette mesure précise n'a pas grand-chose à voir, s'il y a un lien avec cette question précise.

La surtaxe imposée aux fabricants de produits du tabac l'a été à une époque à laquelle les taxes s'appliquant aux cigarettes et aux autres produits du tabac étaient réduites pour tenter de réduire l'importance du trafic. La taxe qui s'applique aux fabricants eux-mêmes est entrée en vigueur dans le cadre de cette mesure. Comme je le dis, cette modification précise vise à mieux cibler l'application de la surtaxe touchant les fabricants de produits du tabac. Elle n'a rien à voir avec la question que vous avez soulevée.

Le sénateur Ringuette : Quelqu'un au sein de notre ministère travaille-t-il sur la question que je viens d'aborder?

M. Ernewein : Nous sommes bien évidemment au courant de cette question.

Le président : Toutefois, il n'y a rien à ce sujet dans ce projet de loi.

M. Ernewein : Cela ne figure pas dans ce projet de loi.

Le président : Honorables sénateurs, le temps passe. Nous aurions intérêt à garder un peu de temps pour les autres parties de ce projet de loi. Celles-ci portent sur la partie 3, concernant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Monsieur Ernewein, vous avez fait un excellent travail. Malheureusement, j'ai également votre nom comme spécialiste en mesure de nous aider avec les mesures concernant l'épargne-retraite pour les handicapés. S'agit-il d'une mesure comparable à un programme de RER pour les handicapés?

M. Ernewein : Oui, c'est bien cela. Il s'agit d'un Régime enregistré d'épargne-invalidité. Ces modalités se rapprochent davantage de celles du Régime enregistré d'épargne-études. Il y a des différences importantes entre eux, mais ils ont quelques caractéristiques communes. Il s'agit d'un programme de contribution pour accumuler jusqu'à 200 000 \$ pour venir en aide à une personne handicapée. Il y a également un élément de subvention du gouvernement et un élément d'obligation.

Le président : Si j'avais un enfant handicapé, pourrais-je mettre sur pied un fonds destiné à cet enfant et en faisant appel à ce programme, déduire l'argent que j'y investis?

M. Ernewein : Il ne s'agit pas d'une contribution déductible. Comme je l'ai dit, il fonctionne comme un régime enregistré d'épargne-études dans lequel on met de l'argent mais, le montant peut augmenter sans être imposé.

Le président : D'autres personnes pourraient investir de l'argent dans ce programme, en plus de la personne handicapée, qui peut disposer ou non de revenu à y verser.

M. Ernewein : En vérité, on estime que c'est souvent le cas peut-être parce que les parents utiliseraient ceci comme un régime d'épargne pour veiller à répondre aux besoins de leur enfant handicapé plus tard, dans le cours de leur vie, et éventuellement les grands-parents.

Le président : Avez-vous d'autres questions ou commentaires sur la partie 4, chers collègues?

Senator Murray: There is the Canada Disability Savings Grant, which is an authorization for the minister to pay a grant into yours or my disability savings plan. The grant is to be paid on any terms and conditions that the minister may specify by agreement between the minister and the issuer of the plan. That would be a financial institution, one assumes. I am glad to see that, I guess.

The Chair: Is that similar to the 20 per cent top-up?

Senator Murray: I do not know what it is.

Mr. Ernewein: We have a colleague from Human Resources and Social Development Canada.

Caroline Weber, Director General, Office for Disability Issues, Human Resources and Social Development Canada: This is a little tricky because it is a tax-assisted savings vehicle, so it requires amendments to the Income Tax Act. Also, because the government wants to make contributions to these plans, it requires a statutory base. These will be long-term savings vehicles, so we want to ensure the money is there for the government to make contributions.

Senator Murray: Are these contributions to the individual plan?

Ms. Weber: Yes. The Canada Disability Savings Act is the statutory vehicle so that the government can make contributions to encourage people to put money into these plans. Similar to the RESPs, there is a bond component. If people are in the low-income bracket, we will put money into the account for them. They do not have to put any money into it. Again, similar to the RESPs, the grant component is a matching contribution with limits, of course. If you want me to read out what those rates are, I can do that for you.

Senator Murray: Has money been set aside in the estimates somewhere for this?

Ms. Weber: Yes.

Senator Murray: How much has been set aside?

Ms. Weber: The amount is \$150 million per year; that is my recollection.

The Chair: Thank you. That is helpful. Are there any other questions on that, honourable senators?

Senator Di Nino: It is a great program.

The Chair: We will move on to part 5, financial incentive relating to provincial capital tax. Some provinces tax capital, and this is an incentive to wean them off that. Is that correct?

Le sénateur Murray : Il y a une Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité, qui prend la forme d'une autorisation du ministre à verser une subvention dans votre régime d'épargne-invalidité ou dans le mien. La subvention peut être versée à n'importe quelle condition définie par le ministre dans le cadre d'une entente entre le ministre et l'émetteur du régime. Je suppose qu'il s'agirait d'une institution financière. C'est une mesure qui me convient, je crois.

Le président : Est-ce la même chose que le complément de 20 p. 100?

Le sénateur Murray : Je ne sais pas de quoi il s'agit.

M. Ernewein : Nous avons un collègue de Ressources humaines et Développement social Canada.

Caroline Weber, directrice générale, Bureau de la condition des personnes handicapées, Ressources humaines et Développement social Canada : C'est un peu compliqué parce qu'il s'agit d'un moyen d'épargne bénéficiant de mesures fiscales, et cela nécessite donc un amendement à la Loi de l'impôt sur le revenu. Comme le gouvernement veut pouvoir contribuer à ces régimes, cela nécessite un fondement législatif. Il y aura les moyens d'épargne à long terme, et nous voulons donc nous assurer que l'argent est là pour que le gouvernement puisse verser les contributions comme il l'a prévu.

Le sénateur Murray : S'agit-il de contributions aux régimes individuels?

Mme Weber : Oui. La Loi canadienne sur l'épargne-invalidité est le moyen législatif permettant au gouvernement de verser des contributions afin d'inciter les gens à placer de l'argent dans ces régimes. Comme pour les REEE, il y a un élément d'obligation. Si les gens sont dans la tranche de revenu inférieure, nous verserons de l'argent sur le compte à leur place. Ils n'ont pas à y verser de l'argent. Une fois encore, comme pour les REEE, le volet subvention est une contribution équivalente, avec un plafond, bien sûr. Si vous le souhaitez, je peux vous donner lecture des taux, c'est quelque chose que je peux faire pour vous.

Le sénateur Murray : De l'argent a-t-il été réservé à cette fin dans le Budget principal des dépenses?

Mme Weber : Oui.

Le sénateur Murray : Combien a été prévu?

Mme Weber : Le montant est de 150 millions de dollars, si je me souviens bien.

Le président : Merci. C'est très utile. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet, honorables sénateurs?

Le sénateur Di Nino : C'est un excellent programme.

Le président : Nous allons maintenant passer à la partie 5, celle concernant les mesures financières incitatives s'appliquant aux impôts provinciaux sur le capital. Certaines provinces imposent des impôts sur le capital, et il s'agit ici d'une mesure incitative pour les faire disparaître. Est-ce bien exact?

Mr. Ernewein: That is right, Mr. Chair. The federal government has eliminated its own general capital tax as of 2006. We believe the capital taxes can pose a costly burden on corporations, and it is sensible for provinces to try to eliminate their capital taxes as well.

We have sought to put our money, or our taxpayers' money, where our mouth is and provide a short-term incentive to help provinces eliminate their capital taxes as well; essentially give the tax savings we get back from the deduction of capital taxes to the provinces for a period of time.

This proposal would authorize the measure in the budget legislation, the transfer or payment to provinces to eliminate their capital taxes. Thus far, Ontario and Quebec have responded favourably to this by eliminating their capital tax. Manitoba has announced that it will, subject to budget constraints. We are hopeful that at least three provinces will get a 17 per cent credit. That is assessed to be the value of the tax savings to us until 2011.

The Chair: Those provinces that are not taxing capital will quickly begin doing so in order for them to sign on.

Mr. Ernewein: No, we have tried to guard it so that there is not an incentive to put one in place to repeal it. It is only for those who have it in place and do away with it.

The Chair: In part 6, can you tell us what the Bank for International Settlements is?

Sandra Dunn, Chief, Financial Sector Stability, Financial Sector Division, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: The Bank for International Settlements itself is an international financial organization that was formed in 1930 by treaty. It is basically a bank for central banks. Canada is a member by signature to the treaty.

The Chair: Is this similar to the World Bank or an international development bank?

Ms. Dunn: It does not do development assistance. It essentially fosters discussion about financial stability, a type of policy forum. It also performs transactions for states and central banks. It deposits foreign exchange reserves on behalf of other central banks, et cetera.

The Bank for International Settlements can also act as a trustee or agent for certain financial transactions, and that seems to be the basis for certain legal risks lately. The bank is finding that it is the subject of certain nuisance lawsuits. For example, in a case where bondholders want to get at Argentina's money, they will sue the Bank for International Settlements.

M. Ernewein : C'est tout à fait vrai, monsieur le président. Le gouvernement fédéral a supprimé en 2006 son propre impôt sur le capital. Nous croyons que les impôts sur le capital peuvent se révéler coûteux pour les entreprises, et qu'il serait logique que les provinces s'efforcent de les éliminer également.

Nous nous sommes efforcés d'harmoniser nos actes à nos paroles dans l'utilisation que nous faisons de l'argent des contribuables et nous avons prévu une mesure incitative à court terme pour aider les provinces à éliminer également leurs impôts sur le capital, essentiellement en leur reversant les économies d'impôt que nous récupérons du fait du prélèvement d'impôt sur le capital par les provinces pendant un certain temps.

Cette proposition autoriserait la mise en œuvre de la mesure prévue dans la législation budgétaire, soit le transfert ou le paiement aux provinces leur permettant d'éliminer leurs impôts sur le capital. Jusqu'à maintenant, l'Ontario et le Québec ont réagi de façon favorable à cette mesure en éliminant leurs impôts sur le capital. Le Manitoba a annoncé qu'il va le faire, sous réserve que son budget le lui permet. Nous espérons qu'au moins trois provinces vont obtenir un crédit de 17 p. 100. C'est le pourcentage que nous avons calculé pour déterminer la valeur des économies d'impôt dont nous profiterions jusqu'en 2011.

Le président : Les provinces qui ne taxent pas les capitales vont se mettre à le faire rapidement afin de bénéficier du programme.

M. Ernewein : Non, nous avons essayé de le prévenir afin qu'il n'y ait pas d'incitatif à mettre en place de telles mesures pour les abroger ensuite. Cela concerne uniquement les provinces qui appliquent cet impôt et qui entendent l'abandonner.

Le président : Pour en venir à la partie 6, pouvez-vous nous expliquer ce qu'est la Banque des règlements internationaux?

Sandra Dunn, chef, Stabilité du secteur financier, Division du secteur financier, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances : La Banque des règlements internationaux est une organisation financière internationale créée en 1930 par un traité. Il s'agit pour l'essentiel d'une banque à l'intention des banques centrales. Le Canada en est membre puisqu'il a signé le traité.

Le président : Est-ce un organisme qui se compare à la Banque mondiale ou à une banque de développement international.

Mme Dunn : Ce n'est pas un organisme d'aide au développement. C'est un organisme qui vise essentiellement à faciliter la discussion sur la stabilité financière, un genre de forum politique. Il s'adonne également à des transactions pour le compte des États et des banques centrales. Il dépose des réserves en devises étrangères au nom des autres banques centrales, et cetera.

La Banque des règlements internationaux peut également jouer un rôle de fiduciaire ou d'agent pour certaines transactions financières, et cela semble avoir été dernièrement à l'origine de certains risques juridiques. La banque constate qu'elle fait l'objet de certaines poursuites juridiques qui se révèlent nuisibles. Par exemple, lorsque les détenteurs d'obligations veulent accéder à l'argent de l'Argentine, ils poursuivent la Banque des règlements internationaux.

The Chair: Are there any other questions on this provision that creates immunity for the Bank for International Settlements? No.

Part 7 is the Pension Benefits Standards Act, phased retirements. Does someone want to give us a brief understanding of this? Mr. Grace, are you here?

John Grace, Specialist, Pension Policy, Private Pension Plans Division, Regulation Sector, Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada: Yes. This part contains proposed changes to federal pension legislation to permit sponsors of federal pension plans to offer the types of phased retirement arrangements that will be permitted by changes to tax rules that are contained in other parts of this bill.

Specifically, the tax rule changes would permit an employer to offer an arrangement that involved the payment of a pension to an individual, while at the same time they would continue to work and accrue pension benefits on the same pension.

The Chair: Is that on the same pension plan?

Mr. Grace: Yes, on the same pension plan, a different plan of the same employer or a plan of a related employer; this is currently not permitted by tax rules. The changes in this part are due to the pension legislation to allow that to happen.

The Chair: Do senators have any questions on that? It sounds like a good incentive to keep people working.

With respect to part 8, advanced market commitment, this is a provision to have commitment toward future vaccines to create a market or an incentive for research and development, I believe. There is no one on my list who can tell us anything about that. I will go to trusty Mr. Ernewein to help me out with this.

Mr. Ernewein: Your faith is misplaced. Ask if there are any questions, and if there are, we will get answers to them.

The Chair: Are there any questions, honourable senators? The incentive they are trying to create is fairly straightforward.

We will move on to part 9, Canada Oil and Gas Operations Act amendment and National Energy Board authority in relation to pipelines. Does someone want to give us a quick overview of this?

Richard Graw, Legal Counsel, Department of Justice Canada: The Canada Oil and Gas Operations Act regulates the exploration, development, production and transportation of facilities in the Northern territories and the offshore not covered by the accord acts.

Le président : Y a-t-il d'autres questions sur cette disposition qui vise à accorder l'immunité à la Banque des règlements internationaux? Non.

La partie 7 porte sur la Loi sur les normes de prestation de pension, dans le cas des départs en retraite étalement. Quelqu'un veut-il nous expliquer brièvement de quoi il s'agit? Monsieur Grace, êtes-vous ici?

John Grace, spécialiste, Politique sur les régimes de retraite, Division des régimes de retraite privés, Secteur de la réglementation, Bureau du surintendant des institutions financières Canada : Oui. Cette partie contient les modifications proposées à la législation fédérale sur les pensions pour permettre aux parrains des régimes fédéraux de retraite d'offrir ce type de modalités étalement dans le temps qui seront rendues possibles par les modifications à la réglementation de l'impôt apparaissant dans d'autres parties de ce projet de loi.

De façon précise, les modifications la réglementation fiscale permettraient à un employeur d'offrir des modalités comprenant le versement d'une pension à une personne, pendant que celle-ci continue à travailler et à accumuler des prestations de retraite sur le même régime.

Le président : S'agit-il du même régime de retraite?

M. Grace : Oui, sur le même régime de retraite, un régime différent du même employeur ou un régime d'un employeur connexe. La réglementation de l'impôt ne le permet pas actuellement. Les modifications proposées dans cette partie découlent de la législation sur les pensions qui permet de procéder de cette façon.

Le président : Les sénateurs ont-ils des questions sur ce sujet? Cela semble une bonne mesure pour inciter les gens à continuer à travailler.

En ce qui concerne la partie 8, consacrée aux garanties de marché, il s'agit d'une disposition pour offrir des garanties pour les vaccins à venir afin de faire apparaître un marché ou d'une mesure incitative pour la recherche et le développement, si j'ai bien compris. Personne sur ma liste ne semble un spécialiste de cette question. Je vais donc demander en toute confiance son aide à M. Ernewein.

M. Ernewein : Votre confiance est mal placée. Posez vos questions si vous en avez et nous obtiendrons les réponses.

Le président : Y a-t-il des questions à ce sujet, honorables sénateurs? La mesure incitative qu'ils veulent adopter est relativement simple.

Nous allons maintenant passer à la partie 9, qui propose un amendement à la Loi sur les opérations pétrolières au Canada et qui traite des pouvoirs de l'Office national de l'énergie dans le cas des pipelines. Quelqu'un veut-il nous décrire brièvement de quoi il s'agit?

Richard Graw, avocat, ministère de la Justice Canada : La Loi sur les opérations pétrolières au Canada réglemente l'exploration, le développement, la production et le transport des équipements dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les régions en mer qui ne sont pas régies par les lois concernant des accords.

We have discovered that it was not necessary until recently with the Mackenzie Gas Project starting to come on stream. We have noticed that, unlike the National Energy Board Act where the National Energy Board can regulate — not only approve the facilities but regulate the tolls and tariffs and access to those interprovincial pipelines — there was an absence of regulatory power under the Canada Oil and Gas Operations Act. The board could approve those facilities but did not have the regulatory authority to regulate the operational aspects of them.

Extending this authority to the National Energy Board means shippers on those new pipeline facilities will have fair access to the pipeline and regulated tolls and tariffs.

The Chair: Does anyone have any questions? I do not have any background on this at all.

Senator Ringuette: I have one question. Is the Canadian taxpayer the owner of this, in order for us to regulate fees, access and operation?

Mr. Graw: Right now, in order to have a pipeline, one has to be approved by the National Energy Board. Because they are granting the company that owns that, such as Transcanada Pipelines, a near monopoly power with so much capital involved, there is great potential for misuse of that position in the industry.

The Government of Canada has the National Energy Board regulate those facilities. Under the Canada Oil and Gas Operations Act, there was no corresponding regulatory power for the National Energy Board to ensure that everyone who uses those facilities will not be subject to unjust or discriminating tolls by the owners of the pipelines. This fills the gap that, under the Canada Oil and Gas Operations Act, does not exist under the National Energy Board Act. Now, they would be paired up together and have a similar authority.

Senator Ringuette: In reality, this should not be in this bill. It has nothing to do with taxation.

The Chair: There is much that has nothing to do with taxation in here. This is everything that can be imagined. It is thrown in as these omnibus bills. That is how we can make mistakes if we do not have these sessions to find out at least what they are related to.

Is there anything further on the Canada Oil and Gas Operations Act? Seeing nothing further, I believe we have done part 10. Unless there is something further, we can thank Ms. Bérubé for being here.

We will be dealing with part 11 tomorrow. We have had some discussion. Our first session tomorrow is on equalization.

Nous avons observé que cela n'était pas nécessaire jusqu'à récemment avec le projet gazier du Mackenzie qui va bientôt entrer en production. Nous avons remarqué que, à la différence de la Loi sur l'Office national de l'énergie qui permet à cette Office de réglementer, non seulement d'approuver les installations mais de réglementer les tarifs et les droits et d'accéder à ces pipelines inter provinciaux — il y avait une absence de pouvoir réglementaire dans le cadre de la Loi sur les opérations pétrolières au Canada. L'office pouvait approuver ces installations mais n'avait pas le pouvoir réglementaire de réglementer leurs aspects opérationnels.

Le fait d'élargir les pouvoirs de l'Office national de l'énergie en la matière aura pour effet que les expéditeurs utilisant ces nouveaux pipelines bénéficieront d'un accès juste à ceux-ci et de droits et de tarifs réglementés.

Le président : Quelqu'un a-t-il des questions? Je n'ai aucune information complémentaire sur cette question.

Le sénateur Ringuette : J'ai une question. Pour justifier de réglementer les droits, l'accès et les opérations, est-ce le contribuable canadien qui en est le propriétaire?

Mr. Graw : Actuellement, pour avoir un pipeline, il faut avoir obtenu l'approbation de l'Office national de l'énergie. Comme il accorde à l'entreprise qui possède ce pipeline, comme Transcanada Pipelines, un quasi-monopole qui implique énormément de capitaux, le risque est élevé que l'entreprise en question tente d'abuser de la position dominante que cela lui confère dans l'industrie.

Le gouvernement du Canada a mis sur pied l'Office national de l'énergie pour réglementer ces installations. En appliquant la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, il n'y avait pas de pouvoir réglementaire correspondant pour l'Office national de l'énergie afin de s'assurer que toutes les personnes qui utilisent ces installations ne seront pas soumises à des frais injustes ou discriminatoires par les propriétaires des pipelines. Cela comble une lacune qui, dans le cadre de la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, n'existe pas avec la Loi sur l'Office national de l'énergie. Les deux disposeront maintenant de pouvoir comparable.

Le sénateur Ringuette : En réalité, cette mesure ne devrait pas figurer dans ce projet de loi. Elle n'a rien à voir avec la fiscalité.

Le président : Il y a beaucoup de choses qui n'ont rien à voir avec la fiscalité dans ce texte. On y met tout ce qu'on peut imaginer. C'est un projet de loi omnibus. C'est ainsi qu'on peut faire des erreurs si nous ne tenons pas de séance si nous ne tenons pas de séance pour examiner au moins quelles sont les questions abordées.

Quelqu'un a-t-il autre chose à dire sur la Loi sur les opérations pétrolières au Canada? Comme il semble que non, je crois que nous en avons terminé avec la partie 10. À moins que quelqu'un n'ait autre chose à dire, nous pouvons remercier Mme Bérubé d'avoir été présente.

Nous nous intéresserons à la partie 11 demain. Nous avons eu certaines discussions. Notre première séance de demain sera consacrée à la péréquation.

Senator Murray: At what time?

The Chair: From 9 until 10:30.

Senator Murray: I will not engage with the officials. We had a briefing already. We do not need any more information; at least, I do not. It is the construction that one puts on the information that does not belong here but rather in debate.

I will ask a question, however, about the agreement that was announced by Prime Minister Harper and Premier Macdonald. That was in September, was it?

Mr. Vermaeten: It was the October 10 agreement.

Senator Murray: I am sorry, yes. Part of that agreement was that there would be a panel of three people appointed by each party, and a third to be agreed upon by the two parties as chair, to look into defining the amount of the Crown's share. Am I using the right terminology here?

Mr. Vermaeten: Basically, yes.

Senator Murray: Where is the panel? I have not heard much. Have they been appointed? Who are they?

Mr. Vermaeten: Progress is being made on the panel. There has not been an official announcement made. The panel will be looking at how to interpret the legislation that has been in place for some time.

Senator Murray: Nova Scotia expects that the panel will put a value on the Crown's share.

Mr. Vermaeten: Yes, they will be looking at the value; but given that the legislation would apply not only to existing projects but also future projects, the primary purpose is to figure out how to go about calculating projects.

Senator Murray: There is a deadline for this panel to bring in its report. Do you remember what that is?

Mr. Vermaeten: I believe the guidelines were that they would report by March 31, 2008.

Senator Murray: They are taking their time.

Mr. Vermaeten: As well as the panel members looking at it, work is ongoing among the officials — both the federal and Nova Scotia officials.

Senator Murray: I would like to see the panel in place. Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Part 11, federal-provincial fiscal transfer equalization, we will be dealing with tomorrow morning. Unless there is something further, I propose we move on to part 12, Canada Education Savings Act. I understand that allows for the collection of social insurance numbers, privacy-type legislation, but maybe you could explain it to us.

Le sénateur Murray : À quelle heure?

Le président : De 9 heures à 10 h 30.

Le sénateur Murray : Je ne prendrai pas d'engagement avec les fonctionnaires. Nous avons déjà eu une séance d'information. Nous n'avons pas besoin d'autres informations, au moins pas moi. C'est l'argumentation que l'on fait sur l'information qui n'a rien à faire ici plutôt que le débat.

J'aimerais toutefois poser une question au sujet de l'entente qui a été rendue publique par le premier ministre Harper et le premier ministre Macdonald. C'était en septembre, n'est-ce pas?

M. Vermaeten : Il s'agit de l'entente du 10 octobre.

Le sénateur Murray : Oui, c'est bien ça. Une partie de cette entente prévoyait la mise sur pied d'un groupe de trois personnes, deux étant nommées par chacune des parties et une troisième sur lesquelles les parties devaient s'entendre pour présider le groupe, afin d'examiner la façon de définir le montant de la part de l'État. Je ne suis pas sûr d'utiliser ici la bonne terminologie.

M. Vermaeten : Pour l'essentiel, oui.

Le sénateur Murray : Où est ce comité? Je n'en ai pas beaucoup entendu parler. Ces personnes ont-elles été nommées? Qui sont-elles?

M. Vermaeten : Des progrès ont été réalisés au sujet de la mise sur pied de ce comité. Il n'y a pas encore eu d'annonce officielle. Il va se consacrer à la façon d'interpréter la législation qui est en vigueur depuis un certain temps.

Le sénateur Murray : La Nouvelle-Écosse espère que ce groupe de travail va conférer une valeur à la part de l'État.

M. Vermaeten : Oui, ils vont se pencher sur la valeur, mais comme la législation ne s'appliquera pas uniquement aux projets actuels mais également aux projets à venir, son objectif essentiel est de déterminer comment s'y prendre pour faire les calculs sur les projets.

Le sénateur Murray : Un délai a été défini pour que ce comité produise son rapport. Vous en souvenez-vous?

M. Vermaeten : Je crois me souvenir que les lignes directrices précisaien qu'ils devraient faire rapport d'ici le 31 mars 2008.

Le sénateur Murray : Ils prennent leur temps.

M. Vermaeten : Tout comme les membres de ce groupe de travail étudient cette question, le travail va également de l'avant chez les fonctionnaires, aussi bien du gouvernement fédéral que de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Murray : J'aimerais que ce groupe de travail soit en place. Merci, monsieur le président.

Le président : Nous nous occuperons de la partie 11, consacrée aux arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, demain matin. À moins qu'il y ait quelque chose d'autre, je propose que nous passions à la partie 12, qui traite de la Loi canadienne sur l'épargne-études. Je crois qu'elle permet de recueillir les numéros d'assurance sociale, un aspect de la législation touchant la protection des renseignements personnels, et vous pourriez peut-être nous donner des explications.

James Bandola, Policy Analyst, Operational Policy and Legislation, Human Resources and Social Development Canada: It is explained in annex 5 of the budget. It is just three sentences; it is a housekeeping item. The Canada Education Savings Grant, CESG, and Canada Learning Bond, CLB, programs are administered by Human Resources and Social Development Canada, HRSDC, while the Canada Revenue Agency, CRA, administers registration auditing and compliance of RESPs. Both organizations have authority to share information necessary to ensure the integrity of the tax system and the CESG and CLB programs. This piece of legislation clarifies HRSDC's authority to collect on behalf of the CRA any information that the CRA requires for purposes of administering RESP tax provisions.

The Chair: Are there any questions on that?

In part 13, we have talked about public-private partnerships, P3s; that is the \$5 million a year to set up the office and create the incentives for two years. Is there anything further that senators would like to discuss on that initiative?

Senator Murray: I could find this out by an access to information request, I suppose, but I do not feel like paying the \$5, so I will ask now.

Will the P3's come under the Department of Finance?

Francis Bilodeau, Officer, Sectoral Policy Analysis, Economic Development and Corporate Finance, Department of Finance Canada: The budget says it will be a joint effort by Transport and Finance. The final decision has not yet been made on where the P3 office will lie.

Senator Murray: Has the Department of Finance or any other department or agency that you are aware of done an analysis of the success or otherwise of this P3 business in the provinces where they have been attempted?

Mr. Bilodeau: The provincial P3 offices are fairly new, so there has not been an in-depth analysis on Canadian P3s. The U.K. treasury did a more in-depth study of the success of their own P3s and found them to be successful.

Senator Murray: The projects were successful?

Mr. Bilodeau: They provided better on time, on budget results.

Senator Murray: I have had the impression, perhaps wrongly, that they have had mixed success in the Canadian provinces where they have been tried and that, in at least one case, they have backed away. If there is an analysis, I would like to see it. The government could provide us with this, if they have such an analysis.

James Bandola, analyste des politiques, Politiques opérationnelles et législation, Ressources humaines et Développement social Canada : Les explications se trouvent à l'annexe 5 du budget. Elles se résument à trois phrases. Il s'agit de détails administratifs. Les programmes de Subvention canadienne pour l'épargne-études, SCEE et de Bonds d'études du Canada, BEC, sont administrés par Ressources humaines et Développement social Canada, RHDSC, alors que l'Agence du revenu du Canada, ARC, gère la vérification et la conformité des enregistrements des REEE. Les deux organisations ont le pouvoir d'échanger l'information nécessaire pour assurer l'intégrité du régime fiscal et des programmes de SCEE et de BEC. Ce texte précise les pouvoirs de RHDSC pour recueillir au nom de l'ARC toute l'information dont l'ARC a besoin pour l'administration des dispositions fiscales des REEE.

Le président : Y a-t-il des questions à ce sujet?

La partie 13 est consacrée aux partenariats public-privé, elle vise à autoriser le versement de cinq millions de dollars au cours du présent exercice et du prochain pour mettre sur pied le bureau et instaurer des mesures incitatives. Les sénateurs aimeraient-ils discuter plus avant de cette initiative.

Le sénateur Murray : Je pourrais trouver la réponse au moyen d'une demande d'accès à l'information, j'imagine, mais je n'ai pas envie de payer les cinq dollars, alors je pose la question maintenant.

Le Bureau des partenariats public-privé va-t-il relever du ministère des Finances?

Francis Bilodeau, agent, Division de l'analyse des politiques sectorielles, Direction de développement économique et finances intégrées, ministère des Finances Canada : Le budget précise qu'il s'agira d'un effort conjoint de Transports Canada et du ministère des Finances. La décision finale quant à l'emplacement de ce bureau n'a pas encore été prise.

Le sénateur Murray : Et-ce que le ministère des Finances ou n'importe quel autre ministère ou organisme a, à votre connaissance, procéder à une analyse de la réussite ou autre chose concernant ce domaine des partenariats public-privé dans les provinces où l'on a tenté de les mettre en œuvre?

M. Bilodeau : Les bureaux provinciaux de partenariats public-privé sont relativement récents et il n'a donc pas été possible de procéder à une analyse détaillée de la façon dont les choses se sont déroulées au Canada. Le trésor britannique a procédé à une étude plus détaillée de la réussite de ses propres partenariats et a estimé qu'ils avaient donné de bons résultats.

Le sénateur Murray : Les projets ont été des réussites?

M. Bilodeau : Ils permettent d'obtenir de meilleurs résultats en temps et en respectant les budgets.

Le sénateur Murray : J'avais l'impression, peut-être erronée, que les résultats n'avaient pas tous été probants dans les provinces canadiennes où l'on a procédé à des essais et que, au moins dans un cas, il y avait eu un recul sur ce dossier. Si une analyse est disponible, j'aimerais la voir. Le gouvernement pourrait nous la fournir s'il dispose d'une telle analyse.

Mr. Bilodeau: To the best of my knowledge, there is not an in-depth analysis of that per se.

Senator Murray: Is there a superficial analysis?

Mr. Bilodeau: At the official level, some cases have been looked at, but there is no paper produced per se as an official analysis of P3 projects.

The Chair: Are there any further questions on P3? Part 14 brings us back to the income tax and GST. We have touched on the various issues — small business and the reduction of GST from 6 per cent to 5 per cent. That has all been commented on earlier.

The only outstanding issue that we have not dealt with extensively will be dealt with tomorrow morning.

Before all of the members of the various government departments leave, is there any area, honourable senators, which you feel that we have not delved into in the depth you would have liked? Do you want to invite anyone back tomorrow, or are we content to thank them?

Senator Ringuette: Just a friendly reminder that tomorrow morning when we reconvene, I hope to have the information that I have requested this morning, so I can look at Bill C-28.

The Chair: Thank you. Mr. Menzies went away with that information.

On behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, thank all of you very much for being here. It has been a long afternoon but it has been very helpful for us. Thank you for the good work you are all doing.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, December 13, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:11 a.m. to study the subject-matter of Bill C-28, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2007, and to implement certain provisions of the economic statement tabled in Parliament on October 30, 2007.

Senator Joseph A. Day (Chair) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning, everyone, and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. My name is Joseph Day and I represent the province of New Brunswick in the Senate and I am the Chairman of this committee.

[*English*]

Welcome to this ninth meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. The committee's field of interest is government spending and operations, including

M. Bilodeau : À ce que je sache, il n'y a pas vraiment d'analyse détaillée de cette question.

Le sénateur Murray : Y a-t-il une analyse superficielle?

M. Bilodeau : Au niveau des fonctionnaires, certaines études de cas ont été faites, mais aucun document n'a été produit qui constitue une analyse officielle des projets de partenariat public-privé.

Le président : Y a-t-il d'autres questions sur les partenariats public-privé? La partie 4 nous ramène à la Loi de l'impôt sur le revenu et à la TPS. Nous avons déjà traité des diverses questions abordées ici — petites entreprises et réduction de la TPS de 6 à 5 p. 100. Nous avons pu formuler nos commentaires sur toutes ces questions précédemment.

La seule question en suspens que nous avons laissée de côté sera traitée en détail demain matin.

Avant que les représentants des divers ministères ne s'en aillent, y a-t-il un domaine que les honorables sénateurs estiment ne pas avoir analysé comme ils auraient aimé le faire? Aimeraient-ils que l'un ou plusieurs des fonctionnaires soient à nouveau invités à se joindre à nous demain inviter ou pouvons-nous tous les remercier?

Le sénateur Ringuette : Je me permets juste de rappeler amicalement que lorsque nous nous réunirons à nouveau demain matin, j'espère avoir l'information que j'ai demandée ce matin, afin de pouvoir étudier le projet de loi C-28.

Le président : Merci. M. Menzies disposait de cette information quand il nous a quittés.

Au nom du Comité permanent des finances nationales, je vous remercie beaucoup d'avoir été parmi nous aujourd'hui. L'après-midi fut longue mais elle fut aussi très utile pour nous. Je vous remercie de l'excellent travail que vous faites tous.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 13 décembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 11 pour étudier la teneur du projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007 et de certaines dispositions de l'énoncé économique déposé au Parlement le 30 octobre 2007.

Le sénateur Joseph A. Day (président) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour à tous et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je m'appelle Joseph Day. Je représente la province du Nouveau-Brunswick au Sénat et je suis président du comité.

[*Traduction*]

Bienvenue à cette neuvième réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Le comité s'intéresse aux dépenses et aux opérations gouvernementales, y compris les

reviewing the activities of officers of Parliament and those various individuals and groups that help parliamentarians to hold the government to account. We hold the government to account through estimates of expenditures and funds made available to officers of Parliament to perform their functions and through budget implementation acts and other matters referred to the Senate committee.

Today, we examine the subject matter of Bill C-28, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2007, and to implement certain provisions of the economic statement tabled in Parliament on October 30, 2007. We are studying the subject matter in advance of the bill arriving in the Senate so that we will have a good understanding of the contents of the bill when it does arrive.

As is often the case with budget implementation acts, Bill C-28 is an extensive omnibus bill. Among other measures, it proposes to reduce personal and business income taxes; implement a further reduction in the GST; introduce a working income tax benefit, a registered disability savings plan, and savings plans for agricultural producers; and legislate the understanding between the federal government and the provinces of Nova Scotia and Newfoundland and Labrador with respect to their equalization payments in relation to the new equalization formula and the 2005 offshore accords.

The committee heard evidence on these and other matters contained in this bill already. We have previously completed extensive work on equalization and we are interested in learning about the changes to the equalization accords that have taken place in the last while.

I am pleased to welcome two guests as part of our panel this morning, both joining us via video conference due to the weather in Eastern Canada and also due to the shortness of the notice we were able to give. Dr. Paul Hobson, from Acadia University, is a professor in Acadia's Department of Economics. He has been on the faculty of Acadia since 1981. He is currently president of the Atlantic Canada Economics Association. Dr. Hobson has lectured and published widely on the subject of Canadian fiscal federalism, as well as on property taxation and issues in local public finance.

I also welcome Professor Wade Locke, from Memorial University in St. John's, Newfoundland. Dr. Locke teaches economics and specializes in the Newfoundland economy, resources, public finance, public policy, innovation indicators, productivity, economic impact assessment and cost-benefit analysis. He has undertaken research on the economics related to oil and gas activities in Newfoundland and Labrador and in Atlantic Canada; all of which are of significant interest to this group at this time.

activités des hauts fonctionnaires du Parlement et des diverses personnes et divers groupes qui aident les parlementaires à en rendre le gouvernement redéposable. Nous le faisons en examinant les budgets des dépenses des hauts fonctionnaires du Parlement et les crédits qui leur sont affectés pour exécuter leur mandat, ainsi que les lois de mise en œuvre des budgets et les autres questions qui nous sont renvoyées.

Aujourd'hui, nous examinons la teneur du projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007 et de certaines dispositions de l'énoncé économique déposé au Parlement le 30 octobre 2007. Nous étudions la teneur du projet de loi avant son dépôt au Sénat afin d'avoir une bonne connaissance de son contenu lorsque le Sénat en sera saisi.

Comme c'est souvent le cas avec les projets de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-28 est un vaste projet de loi omnibus. Comptent parmi les mesures qui y sont proposées la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises, une nouvelle réduction de la TPS, l'établissement d'une prestation fiscale pour le revenu de travail, un régime enregistré d'épargne-invalidité et des régimes d'épargne pour les producteurs agricoles. Le projet de loi, s'il est adopté, confirmera par ailleurs l'entente entre le gouvernement fédéral et les provinces de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador relativement à leurs paiements de péréquation en vertu de la nouvelle formule de péréquation et des accords de 2005 sur les hydrocarbures extracotiers.

Le comité a déjà entendu des témoignages au sujet de ces éléments et d'autres aspects encore du projet de loi. Nous avons déjà mené une étude exhaustive sur la péréquation et nous sommes intéressés à en savoir davantage au sujet des changements survenus récemment dans le contexte des accords de péréquation.

Je suis heureux d'accueillir deux invités qui vont participer à notre panel de ce matin et qui se joignent tous les deux à nous par vidéoconférence, compte tenu du temps qu'il fait dans l'Est du Canada ainsi que du court préavis que nous leur avons donné. M. Paul Hobson, de l'Université Acadia, est professeur au Département de sciences économiques de l'université. Il fait partie du corps professoral de l'Université Acadia depuis 1981. Il est en ce moment président de l'Association d'économie du Canada Atlantique. M. Hobson a beaucoup traité, dans des discours et dans des publications, de la question du fédéralisme fiscal canadien, ainsi que de l'impôt sur la propriété foncière et de questions de finances publiques locales.

Je souhaite également la bienvenue parmi nous au professeur Wade Locke, de l'Université Memorial, à St. John's, Terre-Neuve. M. Locke enseigne l'économie et y s'est spécialisé dans l'économie, les ressources, les finances publiques, la politique publique, les indicateurs d'innovation, la productivité, l'évaluation de l'incidence économique et les analyses coûts-avantages propres à Terre-Neuve. Il a entrepris des recherches sur les ramifications économiques des activités gazières et pétrolières à Terre-Neuve et dans le Labrador et dans toute la région de l'Atlantique, toutes questions qui intéressent en ce moment le groupe ici réuni.

Gentlemen, thank you both for joining us this morning. Do either of you wish to make introductory remarks before we go into a discussion?

Wade Locke, Professor, Memorial University of Newfoundland and Labrador: I thank the committee for inviting us to participate in your deliberations. I have nothing more than that.

Paul Hobson, Professor, Acadia University: I echo that. It is a pleasure to be with senators again on these important issues, and I look forward to a lively discussion.

The Chair: I will introduce senators prior to their questions so you will know with whom you are engaging in discussion. Can either or both of you give us a bit of a background on equalization developments, starting with the 2005 agreement between the provinces and moving forward to what has been happening in the last while with initiatives of the current government?

Mr. Hobson: Senator Day, if you want us to go back to 2005, I suppose that will give context. Two things were going on in 2005. Already, we had what has come to be known as the fixed framework for equalization in place. That framework was established under the Martin government. Then, there were the issues around the accord and the 2005 renewal of the accord agreements with Newfoundland and Labrador and with Nova Scotia. Those two things were in place at that time.

That fixed framework was never intended to be a permanent system. The O'Brien equalization panel was established, again under the Martin government. It reported over a year ago to the Harper government. Out of that report, in the 2007 Budget, came the proposal for a new equalization program.

That program was to be formula driven, as had been the case in the past. It proposed to include only 50 per cent of natural resource revenues in the calculation of what we now call pre-cap entitlements. The new program also included a cap on fiscal capacity, such that any equalization-receiving province could not have a fiscal capacity inclusive of equalization and accord payments and 100 per cent of resource revenues that exceeded that of the lowest non-receiving province which — at that time and for the foreseeable future — was Ontario.

That program involved changes to the 2005 accord. In particular, the trigger for accord entitlements was changed in the budget legislation. We all recall the furor over the accord in both Nova Scotia and Newfoundland and Labrador.

The fundamental problem is the way in which accord revenues are now linked to equalization payments through the cap process in equalization.

Messieurs, merci à tous les deux de vous joindre à nous ce matin. L'un ou l'autre d'entre vous souhaiterait-il faire quelques remarques liminaires avant que nous n'entamions une discussion?

Wade Locke, professeur, Université Memorial : Je remercie le comité de nous avoir invités à participer à ses délibérations. Je n'ai rien de plus à ajouter.

Paul Hobson, professeur, Université Acadia : Je me fais l'écho de ce que vient de dire mon collègue. Je suis ravi de pouvoir discuter à nouveau avec les sénateurs de ces questions importantes, et j'envisage avec plaisir une discussion animée.

Le président : Je présenterai les sénateurs avant qu'ils ne vous posent leurs questions, afin que vous sachiez avec qui vous vous engagez dans une discussion. L'un ou l'autre d'entre vous pourrait-il nous faire un petit historique des développements en matière de péréquation, en commençant avec l'accord de 2005 avec les provinces, pour nous amener jusqu'aux derniers développements avec les initiatives prises par l'actuel gouvernement?

M. Hobson : Sénateur Day, si vous voulez que nous remontions jusqu'en 2005, je suppose que cela mettra les choses en contexte. Il se passait deux choses en 2005. Nous avions déjà en place ce qui a depuis été appelé le cadre fixe pour la péréquation. Ce cadre a été établi sous le gouvernement Martin. Puis, il y a eu les questions entourant l'accord et le renouvellement en 2005 des arrangements avec Terre-Neuve et le Labrador et avec la Nouvelle-Écosse. Ces deux choses étaient en place à l'époque.

Il n'avait jamais été prévu que ce cadre fixe soit un régime permanent. Le comité O'Brien sur la péréquation a été créé, encore une fois sous le gouvernement Martin. Il a fait rapport il y a plus d'un an au gouvernement Harper. A découlé de ce rapport, dans le budget de 2007, la proposition en vue d'un nouveau programme de péréquation.

Ce programme devait être axé sur une formule, comme cela avait été le cas par le passé. Il était proposé d'inclure seulement 50 p. 100 des revenus en provenance de ressources naturelles dans le calcul de ce que nous appelons maintenant les droits pré-plafond. Le nouveau programme incluait également un plafond quant à la capacité fiscale, de telle sorte qu'aucune province bénéficiaire de péréquation ne pourrait avoir une capacité fiscale, englobant les paiements de péréquation et au titre des accords et 100 p. 100 des revenus en provenance des ressources, supérieure à celle de la province non bénéficiaire qui serait classée le plus bas, et qui était à l'époque, et demeurera pendant un avenir prévisible, l'Ontario.

Ce programme supposait des changements à l'accord de 2005. Plus particulièrement, le déclencheur pour les droits au titre de l'accord a été modifié dans la loi budgétaire. Nous nous souvenons tous de la fureur qu'avait soulevée l'accord tant en Nouvelle-Écosse qu'à Terre-Neuve et au Labrador.

Le problème fondamental est la façon dont les revenus visés par l'accord sont maintenant liés aux paiements de péréquation par le biais du processus de plafonnement dans la péréquation.

For Nova Scotia and for Newfoundland and Labrador, special provisions were made that would allow the two provinces to remain under a version of the fixed framework, and always with the option to opt into the new program at any time in the future. That provision was interpreted as honouring the accord agreement linking the 2005 accord with the equalization program in place at that time.

Finally, the 2005 accord agreement stipulated that accord payments would be calculated based on whatever equalization program was in place at the time, and that too has been the subject of some dispute. All of this dispute — at least at the political level — appears to have been resolved from Nova Scotia's perspective, and that political resolution is contained in the bill that we are studying today.

Mr. Locke: I would add that in addition to the O'Brien formula, the 2007 budget had the option of the zero-per-cent inclusion rule, so that either 50 per cent of resources or no resources were counted, whichever was higher for the provinces. The federal government would calculate that, and that was consistent with the commitment by the federal government to remove non-renewable natural resources but still include a cap.

In addition, the Nova Scotia agreement, which we are dealing with this morning, tends to provide additional funds to the Government of Nova Scotia, and they have opted in. In addition, as of two days ago, Newfoundland and Labrador has indicated they will opt into the new formula as well. It has nothing to do with the Nova Scotia provisions; it has to do with the amount of cash received.

If senators are interested, we will explain why Newfoundland chose that option, given that they are clearly better off under the fixed framework when all combined revenues are considered.

The Chair: We will be interested in hearing from each of you as to why you believe each province has done what it has done, so we can understand the ramifications of the bill we are looking at.

Thank you very much for that background and putting this issue into context. Our primary focus now is Bill C-28 and what is in the bill to understand that issue.

Senator Cowan: Welcome, and thank you for agreeing to participate again in this ongoing saga.

I want to ask your views on the numbers that have been posted on the Nova Scotia government website as to the effect of this agreement in the long term, over the next 15 or 20 years, for Nova Scotia. Nova Scotia has indicated that this deal will result in the province being some significant number of millions of dollars better off than they were either under the accord or under Budget 2007.

When we had briefings with the federal officials, they would not comment on the validity or accuracy of those numbers and said they were speculative, at least in the longer run. Have either

Pour Terre-Neuve et le Labrador, il a été pris des dispositions spéciales permettant aux deux provinces de demeurer sous une version du cadre fixe, toujours avec l'option d'intégrer à tout moment à l'avenir le nouveau programme. Ces dispositions ont été interprétées comme honorant l'entente liant l'accord de 2005 au programme de péréquation en place à l'époque.

Enfin, l'accord de 2005 stipulait que les paiements versés en vertu de lui seraient calculés sur la base du programme de péréquation tel qu'il existait à l'époque, et cela aussi a fait l'objet de certains différends. Tous ces différends — en tout cas au niveau politique — semblent avoir été réglés du point de vue de la Nouvelle-Écosse, et cette résolution politique est justement renfermée dans le projet de loi que nous examinons aujourd'hui.

M. Locke : J'ajouterais qu'en plus de la formule O'Brien, le budget de 2007 prévoyait l'option d'une règle d'inclusion à zéro pour cent, de telle sorte que l'on pouvait compter 50 p. 100 des ressources ou aucune ressource quelle qu'elle soit, selon ce qui allait donner le résultat supérieur pour la province. Le gouvernement fédéral allait calculer cela, et cette formule cadrait avec l'engagement pris par le gouvernement fédéral d'exclure toutes les ressources naturelles non renouvelables tout en incluant toujours un plafond.

D'autre part, l'accord avec la Nouvelle-Écosse, dont nous discutons ce matin, tend à prévoir des fonds additionnels pour le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et celui-ci a choisi de participer. Par ailleurs, il y a à peine deux jours, Terre-Neuve et le Labrador ont fait savoir qu'ils exerceraient eux aussi leur option de participer à la nouvelle formule. Cela n'a rien à voir avec les dispositions pour la Nouvelle-Écosse, mais concerne le montant d'argent reçu.

Si cela intéresse les sénateurs, nous pourrions vous expliquer pourquoi Terre-Neuve a choisi cette option, étant donné que la province est clairement mieux servie par le cadre fixe lorsqu'entrent en ligne de compte tous les revenus combinés.

Le président : Cela nous intéresserait d'entendre de chacun de vous les raisons pour lesquelles vous pensez que chaque province a fait ce qu'elle a fait, afin que nous puissions comprendre les ramifications du projet de loi sur lequel nous nous penchons.

Merci beaucoup de cet historique et d'avoir mis les choses en contexte. Nous nous concentrerons en ce moment sur le projet de loi C-28 et sur ce que celui-ci apporte dans ce dossier.

Le sénateur Cowan : Bienvenue, et merci d'avoir accepté de participer encore à cette saga qui se poursuit.

J'aimerais vous demander votre opinion sur les chiffres qui ont été affichés sur le site web du gouvernement de la Nouvelle-Écosse quant aux effets de cet accord à long terme, c'est-à-dire au cours des 15 ou 20 prochaines années, pour la Nouvelle-Écosse. La Nouvelle-Écosse a déclaré que cet accord viendra enrichir la province d'un nombre appréciable de millions de dollars par rapport à sa situation en vertu de l'accord ou du budget de 2007.

Lors des audiences que nous avons eues avec les fonctionnaires fédéraux, ceux-ci se sont refusés à se prononcer sur la validité ou la justesse de ces chiffres, disant que ceux-ci étaient conjecturaux,

of you had an opportunity to review the numbers that are posted on the Government of Nova Scotia website and, if so, do you have any comment on their accuracy or reliability?

Mr. Hobson: Maybe it would be helpful if I gave senators a quick briefing about the numbers laid out, and then Mr. Locke could jump in.

Senators may or may not have copies of these numbers before them. They can be obtained from the Nova Scotia finance department and from the home page of the Nova Scotia government. The province has released its estimates of equalization entitlements and offshore accord payments in every year through 2019-20 under a variety of scenarios.

The first scenario is their interpretation of the 2005 accord combined with the O'Brien formula. The way the O'Brien formula works, as I explained earlier, is there is a pre-cap equalization entitlement generated using 50 per cent of natural resource revenues. Then, a fiscal capacity cap is applied, and that provides a post-cap equalization payment. There is also a separate calculation of the offshore accord entitlement. As well, the Nova Scotia government's interpretation is that if the 2005 accord is to be honoured, any clawback of resource revenues through the operation of the fiscal capacity cap should be restored to the province, which is then included in the offshore accord payment calculation that you will see in part A of the tables.

You will see that their numbers then compare with the federal government's numbers from the 2007 budget document in terms of pre-cap equalization, the fiscal capacity, cap reduction and post-cap equalization entitlements.

The offshore accord payment numbers differ because Nova Scotia is reclaiming, as it were, any resource revenues that are clawed back through the operation of the cap. That calculation is part B of the table.

In part C, you will find a calculation based on the alternative equalization formula. This calculation refers to an extension of the fixed framework that was in place in 2005 when the accord was renewed, but it involves calculations of bases that are consistent with the fixed framework as it existed in 2005.

In Budget 2007, the extension of the fixed framework involved a variation on how those bases were calculated. By calculating the bases using the calculations from 2005, Nova Scotia will receive additional entitlements under the fixed framework relative to what was on offer in Budget 2007.

Those entitlements are what have enriched the agreement in a way that is satisfactory to the Nova Scotia government, as I understand their position. That is the structure of the table.

en tout cas pour ce qui est du plus long terme. Avez-vous, l'un ou l'autre, eu l'occasion d'examiner les chiffres qui sont affichés sur le site web du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et, dans l'affirmative, auriez-vous quelque commentaire à faire quant à leur justesse ou leur fiabilité?

M. Hobson : Il serait peut-être utile que je fournisse aux sénateurs quelques brèves explications au sujet des chiffres tels qu'ils ont été présentés, après quoi M. Locke pourrait intervenir.

J'ignore si les sénateurs ont devant eux copie de ces chiffres. Ceux-ci peuvent être obtenus auprès du ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse ou à partir de la page d'accueil du site du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. La province a publié ses estimations des droits à péréquation et des versements au titre de l'accord sur les ressources extracotières pour chaque année jusqu'en 2019-2020, sous une série de scénarios.

Le premier scénario est l'interprétation faite par la province de l'accord de 2005 combiné à la formule O'Brien. Comme je l'ai expliqué plus tôt, la formule O'Brien établit un droit à péréquation pré-plafond qui est calculé en utilisant 50 p. 100 des revenus en provenance des ressources naturelles. S'applique alors un plafond de capacité fiscale, et c'est ainsi qu'est établi le paiement de péréquation post-plafond. Il se fait également un calcul distinct du droit à versement en vertu de l'accord sur les ressources extracotières. L'interprétation du gouvernement néo-écossais est également que, pour que l'accord de 2005 soit honoré, toute récupération de revenus en provenance de ressources par le biais de l'application du plafond pour la capacité fiscale devrait être rendue à la province, et ensuite intégrée dans le calcul du paiement au titre de l'accord sur les ressources extracotières, que vous trouverez à la partie A des tableaux.

Vous verrez que les chiffres du gouvernement de la Nouvelle-Écosse sont ensuite comparés aux chiffres du gouvernement fédéral en provenance du document budgétaire de 2007 pour ce qui est de la péréquation pré-plafond, la capacité fiscale, la réduction des plafonds et les droits à péréquation post-plafond.

Les chiffres pour ce qui est des paiements au titre de l'accord sur les ressources extracotières divergent du fait que la Nouvelle-Écosse reprenne en définitive toutes les recettes en provenance de ressources récupérées par l'application du plafond. Ce calcul est la partie B du tableau.

À la partie C, vous trouverez un calcul fondé sur la formule de péréquation de recharge. Ce calcul renvoie à un prolongement du cadre fixe tel qu'il existait en 2005 lors du renouvellement de l'accord, mais il intègre des calculs de base qui correspondent au cadre fixe tel qu'il existait en 2005.

Dans le budget 2007, la prolongation du cadre fixe comportait une variation dans la méthode de calcul de ces bases. En calculant les bases à partir des calculs de 2005, la Nouvelle-Écosse recevra des droits additionnels en vertu du cadre fixe comparativement à ce qui était offert dans le budget 2007.

Ces droits sont ce qui a bonifié l'entente d'une manière qui satisfait le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, d'après ce que je comprends de sa position. Voilà la structure du tableau.

Mr. Locke: With respect to the numbers, it is clear that the fixed framework, as we call it, in the 2007 budget definitely gave Nova Scotia a higher amount of revenue. To go back and calculate the fixed framework the way it would have been prior to Budget 2007, the province would receive even more money from the fixed framework.

Therefore, the agreement for Nova Scotia allowed them not only to receive the extra money under the fixed framework but the extra money under a fixed framework that would have been calculated prior to Budget 2007, and that is an additional \$500 million over the life of the project, according to their numbers.

With respect to the precision of the numbers of the federal Department of Finance, their numbers are consistent with the numbers we are generating. They are a little lower, but the department has more recent data on fiscal capacity, so that may explain that difference. However, the numbers are plausible and reasonable.

The Chair: We have the numbers before us with the A, B, C and D groupings that Professor Hobson took us through.

Can you explain the phrase “cumulative best of” because that is what Nova Scotia mentions. What does that expression mean in economic terms?

Mr. Hobson: When we last spoke to you, we made the point that in years following 2008-09, Nova Scotia would be better off under the extension of the fixed framework. That situation continues to be true with the provinces’ revised calculations in that regard.

What is currently different from the situation with the 2007 Budget is that the province can opt into the new program and receive the benefit of that program for the year 2007-08, as it did by default for 2006-07, without giving up the benefit of the extension of the fixed framework.

The way this formula works is, although its equalization payment will be calculated based on the O’Brien formula contained in the 2007 budget, additional equalization payments can be made where the payment under the extension of the fixed framework would have exceeded the equalization payment calculated using the O’Brien formula.

In each year, a calculation is made of that difference. If the difference is positive, the province receives an additional equalization payment. The same option is offered to Newfoundland, by the way, in the language of Bill C-28.

That calculation will happen in every year through 2020. In that final year, the final reconciliation of these numbers should take place. The payment is on a cumulative go-forward basis. Every year a calculation is made, a positive difference comes in the form of an additional equalization payment to the province.

M. Locke : En ce qui concerne les chiffres, il est clair que le cadre fixe, comme on l’appelle, dans le budget de 2007, accordait définitivement des revenus supérieurs à la Nouvelle-Écosse. Retournant en arrière et effectuant les calculs dans le contexte du cadre fixe tel qu’il aurait existé avant le budget de 2007, la province recevrait encore plus d’argent dans le contexte du cadre fixe.

En conséquence, l’accord pour la Nouvelle-Écosse lui a permis de recevoir non seulement l’argent supplémentaire au titre de l’accord fixe, mais également les montants additionnels au titre d’un cadre fixe qui aurait été calculé avant le budget de 2007, soit 500 millions de dollars supplémentaires pendant la durée de vie du projet, d’après les chiffres de la province.

Pour ce qui est de la précision des chiffres du ministère des Finances fédéral, ceux-ci cadrent avec les chiffres que nous, nous avons obtenus. Ils sont légèrement inférieurs, mais le ministère dispose de données plus récentes sur la capacité fiscale, ce qui explique peut-être la différence. Cependant, les chiffres sont plausibles et raisonnables.

Le président : Nous avons devant nous les chiffres des récapitulations A, B, C et D que le professeur Hobson a parcourues avec nous.

Pourriez-vous expliquer l’expression « meilleur bilan cumulatif », car c’est ce qu’emploie la Nouvelle-Écosse? Que signifie cette expression en termes économiques?

M. Hobson : Lorsque nous nous sommes vus la dernière fois, nous avons souligné que, dans les années suivant 2008-2009, la Nouvelle-Écosse se porterait mieux financièrement avec la prolongation du cadre fixe. Cela vaut toujours avec les calculs révisés des provinces à cet égard.

Ce qui diverge maintenant de la situation avec le budget de 2007 est que la province peut choisir d’adhérer au nouveau programme et bénéficier des avantages découlant de ce programme pour 2007-2008, comme elle l’a fait par défaut pour 2006-2007, sans le bénéfice de la prolongation du cadre fixe.

La formule fonctionne de manière telle que, bien que le paiement de péréquation soit calculé sur la base de la formule O’Brien contenue dans le budget de 2007, des paiements de péréquation supplémentaires peuvent être consentis dans les cas où le versement en vertu de la prolongation du cadre fixe aurait dépassé le paiement de péréquation calculé en utilisant la formule O’Brien.

Chaque année, un calcul est fait de cette différence. Si la différence est positive, alors la province reçoit un paiement de péréquation additionnel. Je soulignerai en passant que la même option est offerte à Terre-Neuve avec le libellé du projet de loi C-28.

Ce calcul sera effectué chaque année jusqu’en 2020. La conciliation finale de ces chiffres devrait avoir lieu cette dernière année. Le paiement se fait selon une formule cumulative dans le temps. Un calcul est effectué chaque année, et une différence positive donne lieu à un paiement de péréquation additionnel pour la province.

In the event that the calculation works against a province, its equalization payment would be reduced accordingly. Over time, the numbers suggest that the province will be significantly better off as a result of those additional equalization payments.

Mr. Locke: That is accurate. The federal government will carry along two sets of calculations, one for normal equalization and one for equalization that the province would have received had it been under the fixed framework as was calculated prior to the 2007 Budget.

They will compare on an annual basis the amount of equalization the province receives with the O'Brien formula and the amount of equalization the province would have received with the old fixed framework. If the old fixed framework is higher than the cumulative amount the province would have received from the current point to the point forward, the province receives a cheque equal to that difference. If the amount happens to be out, the province will receive more from O'Brien for that particular year, and there is an adjustment downwards in the amount the province receives in equalization.

The word "cumulative" means that each year, they will carry the province along, and they will add up what the province would have received under the old fixed framework and what it received under the new O'Brien formula. If each year is higher under the old fixed framework, then that amount is what the province will receive.

The Chair: Do I understand you correctly, Mr. Locke, that what will take place under Bill C-28 is a comparison of the cumulative amount that the province would have received under the old program versus O'Brien, and that difference is what the province might receive as a top-up, rather than looking on an annual basis between the two programs, the old fixed formula and the O'Brien formula, and then provide a top-up?

Mr. Locke: My understanding is that it is a cumulative basis. It is not the fixed framework in the 2007 Budget that is relevant; it is the fixed framework that occurred prior to the 2007 Budget when the province negotiated the 2005 accord. The frameworks are different. They are calculated differently, and there is more money involved for Nova Scotia.

Senator Murray: Thank you both for all the work you have done and are doing on this complex issue, and for your generosity in sharing your time and information with us, as you have so often done.

Senator Murray: Here is the problem with these numbers Senator Cowan was coming to, if I may say so. We have these tables put out by the Nova Scotia Department of Finance, and these tables indicate that Nova Scotia will receive less money than it would have under the expert panel approach and the 2005 Atlantic Accord. The province will be behind right through to about 2015-16. That is what Nova Scotia says.

Dans le cas d'un résultat qui serait néfaste pour la province, son paiement de péréquation serait réduit en conséquence. Les chiffres établis pour la période laissent entendre que la province sera sensiblement mieux servie par suite de ces versements de péréquation additionnels.

M. Locke : Ce que vous dites est juste. Le gouvernement fédéral effectuera deux ensembles de calculs, l'un pour la péréquation normale, et l'autre pour la péréquation dont la province aurait bénéficié si elle avait été assujettie au cadre fixe tel qu'il existait avant le budget de 2007.

Le gouvernement fédéral comparera annuellement ce que la province reçoit au titre de la péréquation en vertu de la formule O'Brien et ce qu'elle aurait reçu avec l'ancien cadre fixe. Si le montant établi sur la base de l'ancien cadre fixe est supérieur au montant cumulatif que la province aurait reçue entre le point de repère et le point à l'horizon, alors la province reçoit un chèque égal à cette différence. Si le montant diverge, la province recevra plus au titre de la formule O'Brien pour l'année en question, et il y aura un rajustement à la baisse du montant reçu par la province au titre de la péréquation.

Le terme « cumulatif » signifie que chaque année les calculs seront faits pour la province et l'on ajoutera ce que celle-ci aurait reçu en vertu de l'ancien cadre fixe et ce qu'elle a reçu au titre de la nouvelle formule O'Brien. Si le montant pour chaque année est supérieur avec l'ancien cadre fixe, alors c'est ce montant que touchera la province.

Le président : Ai-je bien compris, monsieur Locke, que ce qui se passera avec le projet de loi C-28, c'est que l'on fera une comparaison du montant cumulatif que la province aurait touché en vertu de l'ancien programme versus la formule O'Brien, et la différence est ce que la province touchera sous forme de supplément, au lieu que l'on fasse un examen annuel sur la base des deux programmes, c'est-à-dire l'ancienne formule fixe et la formule O'Brien, pour ensuite verser le complément?

M. Locke : D'après ce que je comprends, l'on utilise une base cumulative. Ce n'est pas le cadre fixe dans le budget de 2007 qui est pertinent; c'est le cadre fixe tel qu'il existait avant le budget de 2007, lorsque la province a négocié l'accord de 2005. Les cadres sont différents. Ils sont calculés différemment, et il en ressort davantage d'argent pour la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Murray : Merci à vous deux pour tout le travail que vous avez fait et continuez de faire au sujet de cette question complexe, et merci aussi de votre générosité en partageant avec nous votre temps et votre savoir, comme vous l'avez si souvent fait.

Le sénateur Murray : Voici le problème avec ces chiffres auxquels voulait en venir le sénateur Cowan, si vous permettez que j'ose cette affirmation. Nous avons ces tableaux produits par le ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse, et ces tableaux indiquent que la Nouvelle-Écosse recevra moins d'argent que ce qu'elle aurait touché en vertu de l'approche du groupe d'experts et de l'Accord atlantique de 2005. La province accusera un retard jusqu'en l'an 2015-2016 environ. C'est ce que dit la Nouvelle-Écosse.

Then they start catching up, and at the end of 2019-20, as a result of the catch-up in the previous five years, they will be ahead \$228 million for the entire period, 2004-05 to 2019-20. That is what their figures show, do they not? You have the table, sir. I am looking at the same table you are, I think.

Mr. Locke: At the end of the Table D.

Senator Murray: If you look at the other tables, you will see that Nova Scotia, as the province acknowledges, would be behind where they would have been until 2015-16. Then there is catch-up and they come out ahead.

The problem is that while Nova Scotia puts out these projections in the out years, the federal Department of Finance resolutely refuses to project anything beyond 2008-09 or perhaps 2009-10. One understands why. I was critical of them at an informal briefing, telling them unless they were prepared to support or validate the numbers that Nova Scotia was putting forward that they were leaving Premier MacDonald and his government in an impossible position.

That will not make much impression on the officials. They do not project beyond a couple of years for reasons we understand. Even with the fixed formula, which I opposed at the time, there are many variables, and so the department is not willing to project in the out years.

How can Nova Scotia justify its position projecting all the way to 2019-20 when the federal government will not do so?

Mr. Locke: To evaluate what Nova Scotia was offered, you must consider the whole period up to 2019-20, and it is unfortunate that the federal officials have not been willing or able to provide the forecast or simulation of that period of time to allow some sense of comfort for the Nova Scotia government.

The Nova Scotia government takes a lot of things on faith, that things will transpire as they thought they might. If they do not, then the positive aspects of this particular deal offered to Nova Scotia might not be as great as the province now believes them to be.

The numbers they projected are not entirely inconsistent with what we would project. Our numbers might have been a little higher but not fundamentally different. We have bought into the process of simulating out this distance. We understand there are uncertainties and many things can change. The equalization system itself can change in the interim to change the perceived benefits.

Puis, la province commence à rattraper son retard, et, à la fin de 2019-2020, par suite du rattrapage des cinq années antérieures, elle sera en avance de 228 millions de dollars pour toute la période, soit de 2004-2005 à 2019-2020. Voilà ce que disent ces chiffres, n'est-ce pas? Vous avez le tableau, monsieur. Je pense avoir sous les yeux le même tableau que vous.

M. Locke : Vous regardez le bas du tableau D.

Le sénateur Murray : Si vous regardez les autres tableaux, vous verrez que la Nouvelle-Écosse, comme la province le reconnaît, serait en retard par rapport à la situation qu'elle aurait connue autrement, et ce jusqu'en 2015-2016. Puis il y a un rattrapage et la province en sort gagnante.

Le problème est que, alors que la Nouvelle-Écosse établit ces projections pour les années ultérieures, le ministère des Finances fédéral se refuse absolument à prévoir quoi que ce soit au-delà de 2008-2009 ou peut-être 2009-2010. On comprend pourquoi. J'avais critiqué la façon de faire des responsables fédéraux lors d'une séance de breffrage informelle, leur disant qu'à moins qu'ils ne soient prêts à appuyer ou à valider les chiffres mis de l'avant par la Nouvelle-Écosse, ils allaient laisser le premier ministre provincial MacDonald et son gouvernement dans une position impossible.

De tels propos n'impressionnent pas beaucoup les fonctionnaires. Ils ne font pas de projections au-delà d'un horizon d'une ou deux années pour des raisons que nous comprenons. Même avec la formule fixe, à laquelle je m'étais à l'époque opposé, il y avait de nombreuses variables, d'où le refus du ministère de faire des prévisions pour les exercices ultérieurs.

Comment la Nouvelle-Écosse peut-elle justifier sa position voulant faire des projections jusqu'en 2019-2020 alors que le gouvernement fédéral s'y refuse?

M. Locke : Pour évaluer ce qui a été offert à la Nouvelle-Écosse, il faut examiner toute la période jusqu'en 2019-2020, et il est dommage que les fonctionnaires fédéraux n'aient pas voulu ou n'aient pas pu fournir des prévisions ou une simulation de cette période de temps, ce qui aurait rassuré le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse accepte beaucoup de choses parce qu'il fait confiance et croit que les choses se dérouleront comme il pense qu'elles le devraient. Si les choses se passent autrement, alors les aspects positifs de cette entente offerte à la Nouvelle-Écosse ne seront peut-être pas aussi formidables que le pense à l'heure actuelle la province.

Les chiffres de ses projections ne sont pas entièrement incompatibles avec ce que nous nous projetterions. Nos chiffres auraient peut-être été légèrement supérieurs, mais ils n'auraient pas été fondamentalement différents. Nous avons intégré au processus des simulations pour le futur. Nous comprenons qu'il y a des incertitudes et que beaucoup de choses peuvent changer. Le régime de péréquation lui-même peut changer dans l'intervalle, modifiant ainsi les avantages tels que les gens les perçoivent aujourd'hui.

Nova Scotia has gotten the extra money, if you want, from the old way the fixed framework was calculated, and that is what they are doing. They are receiving the extra money, and they are buying into this new framework on the expectation or promise of extra revenue in the future.

Senator Murray: That news is good for Nova Scotia. You are validating their numbers to some extent, and I take it that is your position, Mr. Hobson?

Mr. Hobson: That is correct. We see these kinds of exercises as simulation exercises. They are not detailed forecasts. Nova Scotia has tried to take into account a fair bit of detail about the fiscal situation in other provinces, especially Ontario, in generating these numbers, but we can view these only as simulations. The numbers tell us that this new deal could be a good deal financially for Nova Scotia, even relative to its initial position with regard to honouring the 2005 accord. We will not know the answer until 2019-20. Only then will the numbers be in, and by then we will all be old men.

Senator Murray: What you say offers comfort to those who wish Nova Scotia well, but as you say, we will not know. Finance Canada says that beyond a year or two, Nova Scotia's numbers are "purely speculative."

There is an entirely different issue I should raise with one or both of these witnesses if we have the time.

The Chair: As a follow up to Senator Murray's question, Professor Hobson or Professor Locke, do either of you believe that Nova Scotia or Newfoundland and Labrador would agree to enter this type of arrangement based solely on their own projections, and without having received any projections from the federal government?

Mr. Hobson: That question is a difficult one for a mere academic to answer. That is one that the Nova Scotia Department of Finance must answer.

Mr. Locke: I agree with Mr. Hobson. We are not in a position to answer that question.

I am sure they have had ongoing discussions, but I hope they have considered many different possibilities, this one being the best of a number, including consultation with the federal officials. The benefits of this agreement are contingent on the simulations that are run.

Senator Di Nino: You have partially answered my question. There is such uncertainty in these numbers because of all the variables. It is difficult. One can always prepare simulations based on certain factors, but all or any of those factors can change. Notwithstanding, we agree it is good news, and good for Nova Scotia. How reliable can the numbers be that we

La Nouvelle-Écosse a obtenu l'argent supplémentaire, si vous voulez, grâce à l'ancienne méthode de calcul du cadre fixe, et c'est là-dessus qu'elle se base. Elle reçoit l'argent supplémentaire, et elle adhère à ce nouveau cadre compte tenu de cet espoir ou de cette promesse de revenus supplémentaires à l'avenir.

Le sénateur Murray : Il s'agit là d'une bonne nouvelle pour la Nouvelle-Écosse. Vous validez en quelque sorte ses chiffres, et j'en déduis que c'est là votre position, monsieur Hobson, n'est-ce pas?

M. Hobson : C'est exact. Nous envisageons ces genres d'exercices comme étant des exercices de simulation. Il ne s'agit pas de prévisions détaillées. La Nouvelle-Écosse a essayé de tenir compte de nombreux aspects de la situation fiscale d'autres provinces, notamment l'Ontario, dans l'établissement de ces chiffres, mais nous ne pouvons y voir que des simulations. Les chiffres nous disent que cette nouvelle entente pourrait être une bonne entente sur le plan financier pour la Nouvelle-Écosse, même par rapport à sa position initiale relativement au fait d'honorer l'accord de 2005. Nous ne connaîtrons la vraie réponse qu'en 2019-2020. Les chiffres ne rentreront que cette année-là, et nous serons alors tous des vieux.

Le sénateur Murray : Ce que vous dites rassurera ceux qui veulent du bien à la Nouvelle-Écosse, mais, comme vous dites, nous ne saurons cela que plus tard. Le ministère des Finances fédéral dit qu'au-delà d'un an ou deux les chiffres de la Nouvelle-Écosse ne sont que « conjecturaux ».

Il y a une tout autre question que je devrais soulever avec un des témoins ou les deux, si nous en avons le temps.

Le président : Faisant suite à la question du sénateur Murray, professeur Hobson ou professeur Locke, pensez-vous l'un ou l'autre que la Nouvelle-Écosse ou Terre-Neuve et le Labrador accepteraient d'adhérer à ce genre d'arrangement sur la seule base de leurs propres projections, et sans en avoir reçues du gouvernement fédéral?

M. Hobson : Il s'agit là d'une question à laquelle il est difficile pour un simple universitaire de répondre. C'est une question à laquelle doit répondre le ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse.

M. Locke : Je suis d'accord avec M. Hobson. Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question.

Je suis certain que des discussions sont en cours au ministère, mais j'ose espérer qu'on y a envisagé de nombreuses différentes possibilités, celle-ci étant la meilleure parmi plusieurs, y compris des consultations avec les fonctionnaires fédéraux. Les avantages de cette entente sont conditionnels aux simulations qui seront faites.

Le sénateur Di Nino : Vous avez partiellement répondu à ma question. Il y a tellement d'incertitude en ce qui concerne ces chiffres du fait de toutes les variables. C'est difficile. L'on peut toujours préparer des simulations en s'appuyant sur certains facteurs, mais n'importe lequel de ces facteurs, voire leur totalité, peut changer. Indépendamment de cela, nous convenons que c'est

project 15 or 20 years hence when we truly do not have the factors needed to make accurate predictions?

Mr. Locke: Let me respond to Senator Di Nino. The precision of the estimates in five, ten, fifteen, twenty years' time, or even two years' time, are subject to a lot of uncertainties. We do not know what will happen in that time period. We do not know what will happen next year. If we asked about the price of oil five years ago, we would receive a different answer than if we asked today.

To make the decision that the Nova Scotia government is being asked to make, the province must make, it must consider the total time period involved. The province must put forward some kind of simulation to best guess what might transpire at this time, recognizing that the situation might change. If it changes, it might be to their detriment or further benefit. There is no way around preparing this simulation. If the federal government puts forward legislation to provide a better equalization system and a better system for Canada, and it is based upon a time frame, then implicitly or explicitly the federal government must have prepared the same kind of simulation for a period of time.

In Budget 2007, the implicit understanding of everyone being better off was not meant to be for only two years. Rather, everyone thought it meant better off in the longer term as well. In advising the Minister of Finance, someone must have determined what these things must look like in the longer term for Canada and for each of the provinces. Whether that information is made public is a separate matter. This simulation must be done and, unfortunately, it is the nature of this kind of exercise that things change.

Mr. Hobson: If I can add to that, Mr. Chair, it does not come as any surprise to us, given the calculations we presented to you in June, that an extension of the fixed framework going forward will offer more money in total than the O'Brien formula going forward. It will do offer more simply because of that 3.5 per cent annual growth built into the equalization part under the fixed framework. That 3.5 per cent is guaranteed in Bill C-28, so it does not surprise us that we see orders of magnitude such as those we are seeing. The real question comes down to whether those numbers at the end of the day by 2019-20 are better than Nova Scotia would have received under the O'Brien formula, if the accord had been fully respected. That is to say, have any clawbacks through the operation of the cap been restored to the province as additional accord payments?

une bonne nouvelle, et une bonne chose pour la Nouvelle-Écosse. Quelle peut être la fiabilité des chiffres que nous projetons pour dans 15 ou 20 ans si nous ne connaissons réellement pas les facteurs dont nous avons besoin pour faire des prévisions qui soient justes?

M. Locke : Permettez-moi de répondre au sénateur Di Nino. La précision des estimations pour dans cinq, dix, 15 ou 20 ans, ou même pour dans deux ans, est soumise à quantité d'incertitudes. Nous ne savons pas ce qui se produira pendant cet intervalle. Nous ne savons pas ce qui va arriver l'an prochain. Si l'on avait interrogé les gens sur le prix du pétrole il y a cinq ans, la réponse aurait été différente de celle qu'on obtiendrait en posant la question aujourd'hui.

Pour prendre la décision qu'on demande au gouvernement de la Nouvelle-Écosse de prendre, décision qu'elle doit prendre, il lui faut se pencher sur toute la période visée. La province doit établir quelque simulation pour essayer de deviner au mieux ce qui pourrait se passer pendant cet intervalle, reconnaissant que la situation pourrait changer. Si elle devait changer, ce pourrait être ou à son avantage ou à son détriment. Il n'y a pas d'autre moyen de procéder que de préparer une telle simulation. Si le gouvernement fédéral propose l'adoption d'une loi visant à offrir un meilleur système de péréquation et un meilleur régime pour le Canada, et si celui-ci s'inscrit dans un échéancier, alors il faudra implicitement ou explicitement que le gouvernement fédéral ait préparé quelque genre de simulation couvrant une période donnée.

Dans le budget de 2007, la déduction implicite, voulant que tout le monde allait mieux se porter, ne devait pas ne concerner qu'une période de deux ans. Au contraire, tout le monde croyait qu'il s'agissait de mieux se porter pour le long terme également. En conseillant le ministre des Finances, quelqu'un a dû déterminer ce à quoi ces choses allaient devoir ressembler à long terme pour le Canada et pour chacune des provinces. Quant à savoir si ces renseignements doivent être rendus publics, il s'agit là d'une tout autre question. Cette simulation doit être effectuée et, malheureusement, la nature même de cet exercice est telle que les choses changent.

M. Hobson : Si vous permettez que j'ajoute à cette explication, monsieur le président, cela ne nous étonne guère, compte tenu des calculs que nous vous avons présentés en juin, qu'une prolongation dans le temps du cadre fixe offrira au total plus d'argent que l'application de la formule O'Brien. Elle offrira plus d'argent du simple fait de la croissance annuelle de 3,5 p. 100 inscrite dans le volet péréquation du cadre fixe. Ces 3,5 p. 100 sont garantis par le projet de loi C-28, alors les ordres de grandeur que nous voyons ne nous étonnent guère. La vraie question est celle de savoir si ces chiffres en bout de ligne, d'ici à 2019-2020, seront supérieurs à ce qu'aurait reçu la Nouvelle-Écosse en vertu de la formule O'Brien, si l'accord avait été pleinement respecté. En d'autres termes, des récupérations par le biais de l'application du plafond ont-elles été rendues à la province en tant que versements supplémentaires au titre de l'accord?

Again, we will not know the answer until 2019-20 because only time will tell. It is no surprise that any extension of the fixed framework, at least with a 3.5 per cent annual growth rate, will benefit Nova Scotia on balance over time as it would benefit any province on balance over time.

Mr. Locke: That is accurate, yes.

The Chair: You mentioned the cap. Could you look at the figures we were looking at in option D. They show no cap involved.

My understanding is, with this arrangement, they are into the O'Brien formula with an adjustment on a cumulative basis to go back to make sure they are not suffering under that formula and a possible top-up by virtue of the fixed framework escalation. However, there is still a cap, I presume. Why is it showing no cap in the third column?

Mr. Hobson: I am not sure what this transitional approach referred to in section D is about. I understand parts A, B and C of the tables. This transitional approach has some kind of transition arrangement between the federal government and the province as we move to the new arrangement, but I do not fully understand table D. That table has not been discussed anywhere in the Nova Scotia government website that I know of.

Senator Murray: That is the agreement, is it not?

Mr. Locke: My interpretation of that table is that they are guaranteed to receive the money they would have received under the old fixed framework with no cap, so the accords would have worked as they would have worked when negotiated in 2005. While the equalization payments the province receives under the O'Brien formula will be capped, they will compare that with the equalization they would have received under the old fixed framework, and the difference will be given to the province. Effectively, there will be no cap because there is no cap on the old fixed framework, and whatever the difference is between the new equalization with the cap and the old fixed framework without the cap will be the payment that they will receive. Therefore, the cap will be ineffective in that case; or the amount of money will be topped up so the cap is irrelevant. It will simply determine the amount of money to be received as a top-up.

The Chair: That is my understanding as well. They are in the O'Brien formula but then they look at the cumulative fixed framework amount that would have been there and there may be a top-up if the 2005 fixed framework amount is higher than they would receive under that formula.

Mr. Locke: That is my understanding and that is why they do not show a cap.

The Chair: Surely, they would not receive more with this adjustment than they would receive under one program or the other. Yet, the figures they give us say the new alternative based

Encore une fois, nous ne connaîtrons la réponse à cette question qu'en 2019-2020, car seul le temps nous dira ce qu'il en est. Ce n'est pas une surprise que toute prolongation du cadre fixe, en tout cas avec un taux de croissance annuel de 3,5 p. 100, bénéficiera au total à la Nouvelle-Écosse dans le temps, comme cela bénéficierait au total, dans le temps, à toute province.

M. Locke : Oui, c'est exact.

Le président : Vous avez mentionné le plafond. Pourriez-vous examiner les chiffres que nous regardions sous l'option D? Ils n'indiquent l'intervention d'aucun plafond.

D'après ce que je comprends, avec cet arrangement, c'est la formule O'Brien qui s'applique, avec un rajustement cumulatif visant à veiller à ce que la province ne souffre pas en vertu de cette formule et un complément possible du fait du facteur d'indexation du cadre fixe. Il demeure néanmoins toujours, je présume, un plafond. Pourquoi ne figure-t-il aucun plafond dans la troisième colonne?

M. Hobson : Je ne comprends pas très bien cette approche transitoire dont il est question dans la partie D. Je comprends les parties A, B et C des tableaux. Cette approche transitionnelle comporte un genre d'arrangement de transition entre le gouvernement fédéral et la province dans le passage au nouvel arrangement, mais je ne comprends pas tout à fait le tableau D. Que je sache, ce tableau n'a nulle part été discuté sur le site web du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Murray : C'est ce que prévoit l'accord, non?

M. Locke : Mon interprétation de ce tableau est qu'il a été garanti à la province qu'elle recevrait l'argent qu'elle aurait reçu en vertu de l'ancien cadre fixe sans plafond, et les accords auraient donc fonctionné comme ils auraient fonctionné lors de leur négociation en 2005. Même si les paiements de péréquation que touchera la province au titre de la formule O'Brien seront plafonnés, ils se compareront aux versements de péréquation que la province aurait reçus en vertu de l'ancien cadre fixe, et la différence lui sera versée. En définitive, il n'y aura aucun plafond car il n'y a aucun plafond dans l'ancien cadre fixe, et la différence entre le nouveau droit à péréquation avec le plafond et le droit à péréquation sous l'ancien cadre fixe sans plafond sera le paiement que la province touchera. Par conséquent, le plafond n'aura en l'espèce aucun effet; ou plutôt le montant d'argent sera augmenté de telle sorte que le plafond sera sans incidence. Il déterminera tout simplement le montant d'argent devant être reçu à titre de complément.

Le président : C'est ce que je comprends moi aussi. C'est la formule O'Brien qui s'applique, mais on regarde ensuite le montant cumulatif qui aurait été prévu en vertu du cadre fixe, et il se pourrait qu'il y ait un complément si le montant correspondant au cadre fixe de 2005 est supérieur à ce que la province toucherait en vertu de cette formule.

M. Locke : C'est ainsi que je comprends les choses, et c'est pourquoi ils n'indiquent pas un plafond.

Le président : La province ne recevrait certainement pas plus avec ce rajustement qu'elle ne recevrait en vertu d'un programme ou de l'autre. Or, les chiffres qu'elle nous livre disent que la

on the October 10 agreement between Nova Scotia and the federal government shows they will receive more than they would under either of the two programs. How could that happen?

Mr. Locke: It happens because of the way in which the equalization is calculated under the 2005 program. It was calculated as an average of two things: the equalization determined by looking at the per capita fiscal capacity and the equalization based upon the average of the entitlements. The 2007 fixed framework was based only upon per capita fiscal entitlement, whereas prior to that, it was based on the average entitlements in the previous three years and the average fiscal capacity in the previous three years. If we go back to that system, Nova Scotia would receive more money than they would under the 2007 agreement. That is what makes it a sweetener for Nova Scotia. They had the option of taking the 2007 equalization fixed framework under the 2007 budget. In that case, they would have received more money, and Nova Scotia would have been under a different fiscal equalization system than the rest of Canada.

The federal government appears to have agreed to go back to the way things were when the 2005 accord was negotiated and cap the equalization in that way. If it is done in that way, then Nova Scotia will receive more money under the 2005 fixed framework than they would from the 2007 arrangement. The extra money they receive by doing it the old way is the extra sweetener for Nova Scotia to adopt the O'Brien formula. It is not a matter of the O'Brien formula or the 2007 arrangement; rather it is the O'Brien or a top-up on what occurred prior to 2007 under the 2005 fixed framework. I do not know if that is clear, senator.

The Chair: It is becoming clear. We have two formulas: one before the fixed framework and the O'Brien formula in 2007. Nova Scotia has the best of both worlds and it can be topped up at 3.5 per cent per year based on the fixed framework.

Mr. Locke: It is based on the old 2005 fixed framework. Yes, they have the best of both worlds.

The Chair: All the words appear in Bill C-28. In the first round after the budget, Nova Scotia and Newfoundland and Labrador were required to choose. They did not like that because they said that they could be better off at some time under the one that they do not choose because things might change. The new accord that Nova Scotia reached on October 10 — the new alternative agreement — has been offered to Newfoundland and Labrador. It appears in Bill C-28 and gives them the option to bounce from one formula to the other or always being topped up based on a cumulative basis. Is that accurate?

Mr. Hobson: I would not call it bouncing from one to another. They are opting into the O'Brien formula. Then additional payments are made in comparing the two things. They are opting

nouvelle solution, sur la base de l'entente du 10 octobre intervenue entre la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral, indique qu'elle recevra plus qu'elle ne recevrait en vertu de l'un ou l'autre des deux programmes. Comment cela est-il possible?

M. Locke : Cela est possible du fait de la façon dont la péréquation est calculée en vertu du programme de 2005. Elle était établie sur la base d'une moyenne de deux choses : la péréquation déterminée à partir de la capacité fiscale par tête d'habitant et la péréquation fondée sur la moyenne des droits à péréquation. Le cadre fixe de 2007 ne tenait compte que du droit fiscal par tête d'habitant, alors qu'auparavant, le calcul s'appuyait sur les droits moyens des trois années antérieures et la capacité fiscale moyenne des trois années antérieures. Si nous revenions à ce régime, la Nouvelle-Écosse recevrait plus d'argent qu'elle ne recevrait en vertu de l'accord de 2007. Voilà qui rend la chose plus attrayante pour la Nouvelle-Écosse. Elle avait la possibilité de prendre le cadre fixe de péréquation de 2007 en vertu du budget de 2007. Si elle avait retenu cette option, elle aurait reçu plus d'argent, et elle aurait relevé d'un régime de péréquation fiscale différent du reste du Canada.

Le gouvernement fédéral semble avoir accepté de revenir à la façon dont les choses se passaient lors de la négociation de l'accord de 2005, et de plafonner la péréquation de cette façon. Si l'on procède ainsi, la Nouvelle-Écosse recevra plus d'argent en vertu du cadre fixe de 2005 qu'elle ne recevrait en vertu de l'arrangement de 2007. Le complément d'argent qu'elle recevra en appliquant l'ancienne méthode est le petit plus poussant la Nouvelle-Écosse à adopter la formule O'Brien. Il ne s'agit pas de choisir entre la formule O'Brien et l'arrangement de 2007; il s'agit plutôt de choisir entre la formule O'Brien et un complément par rapport à ce qui se faisait avant 2007 au titre du cadre fixe de 2005. Je ne sais pas si mon explication est claire, sénateur.

Le président : Elle est en train de devenir. Nous avons deux formules : une avant le cadre fixe et la formule O'Brien en 2007. La Nouvelle-Écosse a le meilleur des deux mondes et elle peut toucher un complément de 3,5 p. 100 par an sur la base du cadre fixe.

M. Locke : C'est sur la base de l'ancien cadre fixe de 2005. Oui, la province a le meilleur des deux mondes.

Le président : Tous les mondes figurent dans le projet de loi C-28. Dans la première ronde, après le budget, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve et le Labrador étaient tenus de choisir. Ces provinces n'ont pas apprécié, disant qu'elles pourraient mieux se porter à un moment donné sous la formule qu'elles n'auraient pas retenue, du fait de l'évolution des choses. Le nouvel accord qu'a ratifié la Nouvelle-Écosse le 10 octobre — le nouvel arrangement de recharge — a été offert à Terre-Neuve et au Labrador. Il figure dans le projet de loi C-28 et leur offre l'option de sauter d'une formule à l'autre ou de toujours être admissible à un versement complémentaire sur une base cumulative. Est-ce bien cela?

M. Hobson : Je ne dirais pas qu'il leur est possible de sauter d'une formule à l'autre. Elles choisissent d'adhérer à la formule O'Brien. Des versements additionnels sont alors faits en fonction

in; they are not bouncing from one to another. However, they have the equivalent benefit of being able to do so.

The Chair: It is not a bounce but they receive the benefit as if they were. They are able to look at each year.

Senator Ringuette: Providing us with your perspective is always welcome.

In regard to the four tables that we have in front of us, what we are looking at is ultimately table D, the transitional approach.

That should be the end result on the year-to-year basis.

Mr. Locke: That is our understanding, yes.

Senator Ringuette: Between 2004 and 2011-12, there is still a gap of \$306 million, in comparison. At the end of the day, in the next four years, Nova Scotia will still lose \$306 million in federal transfers.

Mr. Locke: That is our understanding, reading the tables you are reading as well.

Senator Cowan: I wanted to go back to the discussion we had in the spring about the difference between equalization agreements and economic development agreements.

The Atlantic accord was specifically described as an economic development agreement and not an equalization one. There is an equalization formula, which we understand is revised from time to time, and that is available to all provinces. Depending upon calculations of their fiscal capacity from time to time, provinces are either recipients or not of equalization under a formula as it exists from time to time. There is not one formula in place forever. It evolves, and provinces are either in or out, depending upon calculations of their fiscal capacity.

The Atlantic accord said that the offset payments under the accord would not be included in the calculation of the fiscal capacity of Nova Scotia or of Newfoundland and Labrador. The payments were economic development payments and not equalization payments.

I want to make sure that characterization and that treatment of what are now top-up payments is carried forward in these arrangements. Is it correct that the top-up payments that are received will be excluded from the calculation of the fiscal capacity of Nova Scotia over this time for purposes of determining the province's entitlement to equalization, under whatever formula is in place from time to time?

Mr. Locke: That is my understanding, yes, that the top-ups would not be part of the fiscal capacity. Nothing in the current legislation would tell you that it is part of it. The only way to calculate it is as if it is not, because it is calculated with the

de la comparaison des deux choses. Elles exercent leur droit d'adhésion; elles ne sautent pas d'un régime à l'autre. Cependant, elles en retirent un avantage équivalent à celui qui leur reviendrait du fait de pouvoir le faire.

Le président : Elles ne sautent pas d'un régime à l'autre, mais elles en retirent l'avantage qui leur reviendrait si c'était le cas. Elles peuvent examiner les résultats de chaque année.

Le sénateur Ringuette : Nous sommes toujours heureux d'entendre votre perspective.

Pour ce qui est des quatre tableaux que nous avons devant nous, ce que nous examinons véritablement au bout du compte c'est le tableau D, la formule de transition.

Ce devrait être là le résultat final sur la base des comparaisons année après année.

Mr. Locke : Oui, c'est ce que nous comprenons nous aussi.

Le sénateur Ringuette : Entre 2004 et 2011-2012, il y a toujours, comparativement, un écart de 306 millions de dollars. En bout de ligne, au cours des quatre prochaines années, la Nouvelle-Écosse perdra toujours 306 millions de dollars en transferts fédéraux.

Mr. Locke : C'est ce que nous comprenons, à la lecture des tableaux que vous êtes vous aussi en train de lire.

Le sénateur Cowan : J'aimerais revenir à la discussion que nous avons eue au printemps au sujet de la différence entre les ententes de péréquation et les ententes de développement économique.

L'Accord atlantique a été décrit comme étant une entente non pas de péréquation, mais de développement économique. Il y a une formule de péréquation, dont nous comprenons qu'elle est révisée de temps en temps, et c'est ce qui est offert aux provinces. Selon le calcul de leur capacité fiscale de temps à autre, les provinces sont ou des bénéficiaires ou des non-bénéficiaires de péréquation en vertu de la formule telle qu'elle existe de temps en temps. Il n'y a pas une seule formule en place à jamais. Cela évolue, et les provinces y sont ou n'y sont pas, selon le calcul de leur capacité fiscale.

L'Accord atlantique a dit que les paiements compensatoires en vertu de l'accord ne seraient pas inclus dans le calcul de la capacité fiscale de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve-et-Labrador. Les paiements étaient des paiements de développement économique et non pas des paiements de péréquation.

Je tiens à veiller à ce que cette caractérisation et ce traitement de ce que sont maintenant des versements complémentaires soient maintenus dans ces arrangements. Est-il vrai que les paiements complémentaires reçus seront exclus du calcul de la capacité fiscale de la Nouvelle-Écosse sur la période visée aux fins de la détermination des droits à péréquation de la Nouvelle-Écosse, quelle que soit la formule en place de temps à autre?

Mr. Locke : Oui, c'est ce que je comprends, soit que les versements complémentaires ne feront pas partie de la capacité fiscale. Rien dans l'actuelle loi ne laisse entendre que cela en fait partie. Le seul moyen de faire le calcul est de faire comme si cela

payments — with the equalization under the O'Brien formula and with the equalization under the fixed framework; the difference between the two is what the province receives.

If the province was part of the equalization fiscal capacity, the federal government would have a real problem on their hands because they would calculate it and then have to put the province back in. Then they would need to give the province another payment because by putting it back in, they lowered the amount it had, so the fixed framework would become higher still.

It could not work that way mechanically and I do not think it does work that way.

Senator Chaput: Coming back again to the numbers in part D, as my colleague Senator Ringuette said a while ago, and if I understood correctly, from 2004-5 to 2011-12, there is a loss. They lose \$306 million, but they expect to catch up by 2020, when there will be a plus of \$535 million.

Are those figures net? Are they based on annual growth? If so, what is the percentage? Is it 3 per cent? Would other variables cause uncertainty in those numbers, which could make them worse than they look here?

Mr. Locke: The 3.5-per-cent growth rate in this particular bill and in the previous bill that we discussed is there. That 3.5-per-cent growth in equalization bases or entitlements under the fixed framework is there, but lots of things can change that.

For example, if Ontario grows dramatically or does poorly, it can change this outcome. If the price of oil falls through the floor, it can change this outcome. Many things can happen to change the outcome in both directions.

Senator Chaput: There is no guarantee.

Mr. Locke: There is no guarantee.

Senator Murray: I think it needs to be said here again for the record that the 3.5 per cent is not a 3.5-per-cent increase for Nova Scotia. It is a 3.5-per-cent increase in the pool, in the size of the fund. It is Nova Scotia's share of what a 3.5-per-cent increase in the size of the fund would be, taking into account the entitlements of all the other provinces if that formula was in effect.

Mr. Locke: That is correct.

Senator Murray: I have a question that has nothing to do with the Atlantic accord or equalization, but it is about the bill.

In this omnibus budget implementation bill, there is a provision to set up a P3 office. You know what P3 is — it is public-private partnerships — and the government has set aside \$1.25 billion for a P3 fund to be applied to federal infrastructure.

n'était pas inclus, car le calcul est fait avec les paiements — avec la péréquation en vertu de la formule O'Brien et avec la péréquation en vertu du cadre fixe; c'est la différence entre les deux que reçoit la province.

Si la province faisait partie de la capacité fiscale aux fins de la péréquation, le gouvernement fédéral serait aux prises avec un vrai problème, car il ferait le calcul et devrait alors y remettre la province. Il lui faudrait ensuite verser un autre paiement à la province compte tenu du fait qu'en faisant l'ajout, cela aurait diminué le montant, et le cadre fixe serait alors plus élevé encore.

Cela ne pourrait pas fonctionner de cette façon d'un point de vue mécanique, et je ne pense pas que cela fonctionne ainsi.

Le sénateur Chaput : Revenant encore aux chiffres de la partie D, comme l'a dit il y a un moment ma collègue, le sénateur Ringuette, et si j'ai bien compris, entre 2004-2005 et 2011-2012, il y a une perte. La province perd 306 millions de dollars, mais elle compte rattraper cela d'ici à 2020, lorsqu'il y aura 535 millions de dollars en plus.

Ces chiffres sont-ils nets? S'appuient-ils sur la croissance annuelle? Dans l'affirmative, quel est le pourcentage? Est-ce 3 p. 100? Quelles autres variables amènent une incertitude quant à ces chiffres, de telle sorte qu'ils pourraient être pires que ce que nous voyons ici?

M. Locke : Le taux de croissance de 3,5 p. 100, dans ce projet de loi particulier et dans le projet de loi précédent dont nous avons discuté, est bien là. Ce taux de croissance de 3,5 p. 100 pour ce qui est des bases ou des droits à péréquation en vertu du cadre fixe est là, mais beaucoup de choses peuvent venir changer cela.

Par exemple, si l'Ontario connaît une croissance très marquée ou alors affiche de mauvais résultats, cela pourrait changer l'issue. Si le prix du pétrole s'effondrait, cela pourrait changer le résultat. Beaucoup de choses pourraient survenir pour changer le résultat, ou dans un sens ou dans l'autre.

Le sénateur Chaput : Il n'y a aucune garantie.

M. Locke : Il n'y a aucune garantie.

Le sénateur Murray : Je pense qu'il importe de dire ici encore, afin que cela figure au procès-verbal, que les 3,5 p. 100 ne sont pas une augmentation de 3,5 p. 100 pour la Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'une augmentation de 3,5 p. 100 de la caisse, du fonds. Il s'agit de la part néo-écossaise de ce que serait une augmentation de 3,5 p. 100 du fonds, prenant en compte les droits à péréquation de toutes les autres provinces, si cette formule était en vigueur.

M. Locke : C'est exact.

Le sénateur Murray : J'ai une question qui n'a rien à voir ni avec l'Accord atlantique ni avec la péréquation, mais qui concerne le projet de loi.

Dans ce projet de loi omnibus de mise en œuvre du budget, il y a une disposition visant la création d'un bureau des P3. Vous savez ce qu'est un P3 — c'est un partenariat public-privé — et le gouvernement a réservé 1,25 milliard de dollars en vue d'un fonds de P3 dans le cadre des initiatives fédérales d'infrastructure.

I asked the officials yesterday if they had prepared an analysis of how these P3 partnerships had worked — whether they were successful or not in other jurisdictions in the provinces, in particular.

Perhaps it was a superficial impression from reading the media but I think Nova Scotia was one of the provinces that tried this type of partnership with, at best, mixed success. Do either of you know anything about this issue? Have you followed it?

Mr. Locke: It is my understanding as well that these things sometimes work reasonably well and sometimes they do not work at all. We need to go on a case-by-case basis.

It is like the privatization of a Crown corporation. Sometimes, it is successful and sometimes not. It depends on the specifics involved. It is neither positive nor negative but rather a matter of what the benefits and costs are of going one way or the other.

Senator Murray: Are there lessons to be learned from what has transpired in other jurisdictions? Do you know about the Nova Scotia case, Professor Hobson?

Mr. Hobson: In the Nova Scotia case in the late 1980s, in the period of severe budget cuts, the Nova Scotia government experimented with public-private partnerships, in particular in terms of constructing new schools. The feeling was that the program was overly expensive from the province's point of view. At the same time, the province has reviewed the previous P3 arrangements and, in its recent Speech from the Throne, has committed to entering into further P3 arrangements. Obviously, the province is of the view that this type of partnership can work in a beneficial way in terms of developing core infrastructure.

Senator Di Nino: I will follow up on this P3 idea that Senator Murray has introduced. As I understand it, the concept behind public-private partnerships is to leverage and multiply the amount of money that the government would have for a specific project with a combination of partnerships with other levels of government and, primarily, with the private sector. Let me take the example of \$3.5 billion in infrastructure that this government has set aside over the next few years. If one were to engage with other levels of government as well as private enterprise, that amount could reach as much as \$100 million for those projects. Do I understand that correctly?

Second, like any other endeavour, we would need to put in place certain controls or administrative rules to ensure that the funds are not only used for the intended purpose but used appropriately. That is good business sense. Nothing ever succeeds 100 per cent, but overall, my understanding is that, across the country for those that have tried these partnerships, they have been successful. Provincial governments have been able to multiply the federal government's investment by two or three times to give the public that much greater benefit.

Hier, j'ai demandé aux fonctionnaires s'ils avaient préparé une analyse de la façon dont ces partenariats P3 avaient fonctionné — en d'autres termes s'ils fonctionnaient bien ou pas ailleurs, et notamment dans les provinces.

Peut-être que c'était le fait d'une impression superficielle découlant de ce que j'avais vu dans les médias, mais je pense que la Nouvelle-Écosse compte parmi les provinces qui ont tenté ce type de partenariat avec, au mieux, un succès discutable. En savez-vous quelque chose? Avez-vous suivi le dossier?

Mr. Locke : Mon interprétation aussi est que ces choses fonctionnent parfois raisonnablement bien, mais que parfois elles ne fonctionnent pas du tout. Il nous faut y aller au cas par cas.

C'est comme la privatisation d'une société d'État. Parfois, cela réussit, mais parfois pas. Tout dépend des différents éléments. La chose n'est ni positive ni négative, car il est plutôt question des avantages et des coûts allant dans un sens ou dans l'autre.

Le sénateur Murray : Y a-t-il des leçons à tirer de ce qui s'est passé ailleurs? Êtes-vous au courant du cas de la Nouvelle-Écosse, professeur Hobson?

M. Hobson : Pour ce qui est du cas de la Nouvelle-Écosse vers la fin des années 1980, pendant la période de sévères compressions budgétaires, le gouvernement néo-écossais a tenté des expériences avec des partenariats publics-privés, notamment pour la construction de nouvelles écoles. Le sentiment était que le programme était trop coûteux du point de vue de la province. En même temps, la province a revu les arrangements P3 antérieurs et, dans son récent discours du Trône, elle s'est engagée à forger de nouveaux arrangements P3. Il est évident que la province est d'avis que ce genre de partenariat peut fonctionner de façon bénéfique pour ce qui est de la création d'éléments d'infrastructure essentiels.

Le sénateur Di Nino : Je vais poursuivre cette question des P3 qu'a soulevée le sénateur Murray. D'après ce que je comprends, le concept qui sous-tend les partenariats publics-privés est l'effet de levier et l'effet multiplicateur de l'argent dont disposerait le gouvernement pour un projet donné avec une combinaison de partenariats avec d'autres paliers de gouvernement et, surtout, le secteur privé. Permettez que je prenne l'exemple des 3,5 milliards de dollars que l'actuel gouvernement a réservés aux fins de projets d'infrastructure pour les années à venir. Si l'on devait engager d'autres paliers de gouvernement ainsi que l'entreprise privée, le total pourrait atteindre jusqu'à 100 millions de dollars pour ces projets. Ai-je bien compris?

Deuxièmement, comme c'est le cas de toute autre initiative, il nous faudrait mettre en place certains mécanismes de contrôle ou règles administratives pour veiller non seulement à ce que les fonds ne soient utilisés que pour les fins prévues mais également à ce qu'ils soient utilisés comme il se doit. Ce n'est que censé sur le plan administratif. Rien ne réussit jamais à 100 p. 100, mais, de façon générale, mon impression est que, où que de tels partenariats aient été tentés dans ce pays, ils ont bien réussi. Des gouvernements provinciaux ont pu multiplier par deux ou par trois l'investissement du gouvernement fédéral pour livrer encore plus au public.

Am I correct in that assumption?

Mr. Locke: We are not experts on P3. One needs to take into account all kinds of factors. It is true they can leverage more funds, but the issue is around who has the greater ability to borrow at lower costs, and how that translates into ongoing operating costs and fees for the public. The issue is complicated and we need to take it into account on a case-by-case basis. Some scenarios work better than others. We have toll roads in Nova Scotia that seem to work reasonably well. Toll roads in Toronto do not seem to work as well. It is not in our expertise.

Senator Di Nino: I appreciate that.

Chair, my other question goes back to the accord. Newfoundland and Labrador recently opted in, although for a period of time. I wonder if one or both of these gentlemen would comment on that situation. However, when the announcement was made by, I believe, the Finance Minister of Newfoundland and Labrador, it was about a rather healthy surplus in the province's budget, which hopefully Newfoundland and Labrador will continue to increase. What impact would that situation have on the equalization formula if the surpluses of any province are greater than the province has today or, in effect, if the province goes from a negative to a positive?

Mr. Locke: Newfoundland has entered into the O'Brien formula voluntarily. It has nothing to do with this particular bill available to them. We projected that previously and that has not changed. This situation is important for the senators to understand.

Newfoundland received a \$2 billion payment upfront when they came into the accord in 2005. Any payment under the 2005 accord will be credited against that \$2 billion payment and it will not show up as cash; it will be credited against the \$2 billion. It is not cash to the province but rather a credit against the \$2 billion previously received. Currently, we have run down about \$600 million of that through payments under the 2005 accord. That is about \$300 million for that particular year. If we remove the \$300 million as non-cash from our estimate, the amount of cash the province can receive under the fixed framework was in the range of \$666 million. If we add the \$305 million, we will have the \$971 million that we talked about for that particular year under the fixed framework. The province has the option of going with the O'Brien formula and the zero-per-cent option for royalties to be counted. If the province goes with that formula, then it will receive, according to the federal budget, \$732 million in cash or equalization for that particular year.

Ai-je raison dans ce que je dis?

M. Locke : Nous ne sommes pas des experts en matière de P3. Il importe de tenir compte de quantité de facteurs. Il est vrai que ces partenariats permettent d'obtenir davantage de fonds, mais la question est celle de savoir qui est mieux en mesure d'emprunter bon marché et ce qu'il en résulte pour ce qui est des coûts d'exploitation permanents et des droits à imposer au public. La question est complexe et il nous faut l'examiner au cas par cas. Certains scénarios fonctionnent mieux que d'autres. Nous avons en Nouvelle-Écosse des routes à péage qui semblent fonctionner plutôt bien. Les routes à péage à Toronto semblent moins bien fonctionner. Ce n'est cependant pas notre domaine de spécialisation.

Le sénateur Di Nino : Je comprends cela.

Monsieur le président, mon autre question concerne l'accord. Terre-Neuve et le Labrador ont récemment choisi de participer, bien que pour une période de temps donnée. Je me demande si l'un de nos deux invités ne pourrait pas se prononcer sur cette situation. Cependant, lorsque l'annonce a été faite par, me semble-t-il, le ministre des Finances de Terre-Neuve-et-Labrador, il a été question d'un surplus plutôt robuste dans le budget de la province, et l'on espère que Terre-Neuve et le Labrador pourront continuer de l'augmenter. Quelle incidence cette situation aurait-elle sur la formule de péréquation si les surplus d'une quelconque province sont supérieurs à ce que la province a aujourd'hui ou, en définitive, si la province passe d'un bilan négatif à un bilan positif?

M. Locke : Terre-Neuve a adhéré volontairement à la formule O'Brien. Cela n'a rien du tout eu à voir avec ce projet de loi particulier. Nous avions prévu cela, et les choses n'ont pas changé. Il est important que les sénateurs comprennent la situation.

Terre-Neuve a reçu tout de suite au départ un versement de 2 milliards de dollars lorsque la province a adhéré à l'accord en 2005. Tout paiement au titre de l'accord de 2005 sera déduit du versement de 2 milliards de dollars et ne sera pas inscrit comme montant en argent comptant; cela sera déduit des 2 milliards de dollars. Il ne s'agit pas d'un versement en argent comptant à la province mais plutôt d'une déduction par rapport aux 2 milliards de dollars reçus précédemment. Jusqu'ici, nous avons ainsi pu déduire du total quelque 600 millions de dollars au moyen des versements faits en vertu de l'accord de 2005. Ceux-ci totalisent environ 300 millions de dollars pour cette année. Si nous retirons les 300 millions de dollars au titre de nos versements en argent comptant de nos prévisions, alors le montant d'argent que la province pourrait recevoir en vertu du cadre fixe serait de l'ordre de 666 millions de dollars. Si nous y ajoutons les 305 millions de dollars, cela donne les 971 millions de dollars dont nous avons parlé pour cette année particulière en vertu du cadre fixe. La province a l'option d'adhérer à la formule O'Brien et le zéro pour cent pour les royalties. Si la province opte pour cette formule, alors elle recevra, d'après le budget fédéral, 732 millions de dollars en argent comptant ou en paiements de péréquation pour cette année.

The amount of cash they will receive is \$732 million, which is less than the amount of the 1985 Atlantic Accord, the 2005 Atlantic Accord and equalization payments that they would receive in 2007-08. It will be less by \$230 million or so.

However, once I take out the \$305 that will be credited against the \$2 billion, Newfoundland will be better off with the zero-per-cent option under Budget 2007 because they will have more cash. They will have, in effect, \$66 million more cash by opting into the new system even though the \$2 billion upfront payment will not be reduced by going with the zero-per-cent option.

Therefore, Newfoundland simply added the numbers to see which number gave the higher cash amount they could pave roads with. The \$300 million credits under the 2005 accord will not hire new bureaucrats, will not buy more paper, will not pay for new computers, will not pay for any better health care or education, so the government decided it will take the extra cash, simply because there is no chance for the province running out the \$2 billion upfront payment between now and when they are off equalization.

There is no chance of running it out and they expect to be off equalization next year, so they opted for more cash. Yes, they had a budget surplus in excess of \$888 million. That surplus is driven primarily by high oil prices. The fundamentals that gave them that surplus are expected to proceed and continue for a long period of time.

The Chair: Professor Hobson, do have anything to add from the Nova Scotia point of view? Does that upfront money that Nova Scotia received in relation to the offshore agreement impact on Nova Scotia's decision?

Mr. Hobson: Not as far as I understand it. I am not sure where we are in terms of credits against that amount, but that money does not seem to have been an issue in their particular decision.

Mr. Locke: Nova Scotia is in a situation where it is extremely unlikely that they will be off equalization over the time period for which the accord and extended accord will occur. They will, over time, pay off the upfront payment and still have something left over, so it is in the province's interest to do what they are doing. It happens to be in the interest of Newfoundland and Labrador to say, since the province cannot pay it off before we run out of equalization, we will take as hard cash whatever in the short-term is in our interest. It speaks to the distortions created in the equalization system as result of all these machinations.

Le montant d'argent qu'elle recevra sera de 732 millions de dollars, ce qui est inférieur au montant des paiements au titre de l'Accord atlantique de 1985, de l'Accord atlantique de 2005 et de la péréquation qu'elle recevrait en 2007-2008. Il sera inférieur d'environ 230 millions de dollars.

Cependant, une fois retirés les 305 millions de dollars qui seront déduits des 2 milliards de dollars, Terre-Neuve s'en tirera mieux avec l'option à zéro pour cent sous le budget de 2007 du fait qu'elle disposera de plus d'argent comptant. Elle aura en définitive 66 millions de dollars de plus en optant pour le nouveau système, bien que le paiement initial de 2 milliards de dollars ne soit pas réduit du fait de retenir l'option zéro pour cent.

En conséquence, Terre-Neuve a simplement ajouté les chiffres pour voir lequel lui donnait le plus d'argent comptant pouvant être utilisé pour revêtir des routes. Les crédits de 300 millions de dollars au titre de l'accord de 2005 ne permettront pas de recruter de nouveaux bureaucrates, d'acheter davantage de papier, d'acheter de nouveaux ordinateurs, de payer de meilleurs services de soins de santé ou d'éducation, et c'est pourquoi le gouvernement a décidé qu'il prendrait l'argent comptant supplémentaire, du simple fait qu'il soit exclu que la province épouse le paiement initial de 2 milliards de dollars entre aujourd'hui et le moment où elle n'aura plus besoin de péréquation.

Il n'y a aucune possibilité que ce montant soit épuisé et la province compte ne plus être bénéficiaire de la péréquation dès l'an prochain, et c'est pourquoi elle a opté pour un plus important montant comptant. Oui, elle avait un excédent budgétaire de plus de 888 millions de dollars. Cet excédent est principalement le fait des prix élevés du pétrole. Il est prévu que les éléments ayant contribué à cet excédent demeurent en place pendant longtemps encore.

Le président : Professeur Hobson, auriez-vous quelque chose à ajouter du point de vue de la Nouvelle-Écosse? Ce versement forfaitaire initial qu'a reçu la Nouvelle-Écosse au titre de l'accord sur les ressources extracôtières est-il intervenu dans la décision de la Nouvelle-Écosse?

M. Hobson : Pas d'après ce que j'en sais. Je ne sais trop où nous en sommes pour ce qui est des crédits portés contre ce montant, mais il ne semble pas que cet argent soit intervenu dans cette décision particulière.

M. Locke : La Nouvelle-Écosse se trouve dans une situation dans laquelle il est extrêmement peu probable qu'elle n'ait plus à bénéficier de la péréquation pendant la période couverte par l'accord et la prolongation de l'accord. Elle finira par rembourser le paiement initial tout en retenant quelque chose, alors il est dans l'intérêt de la province de faire ce qu'elle fait. Il se trouve qu'il est dans l'intérêt de Terre-Neuve-et-Labrador de dire, étant donné que la province ne pourra pas rembourser avant d'en avoir fini avec la péréquation, qu'elle préfère, pour servir son propre intérêt, prendre autant d'espèces sonnantes et trébuchantes que possible dans le court terme. Cela en dit long sur les distorsions créées à l'intérieur du système de péréquation par suite de toutes ces machinations.

The Chair: We can all appreciate that from your discussion.

Senator Ringuette: Gentlemen, I remember when we were exchanging points of view in June, much concern was expressed in regard to another kind of transfer, and that is the transfer for post-secondary education and social programs.

In that regard, Senator Murray repeated that this budget removes from these transfers what is called the “associated equalization,” for every province, except Alberta and Ontario. The removal is not in this particular budget but starts next year, and it would create extreme difficulties. For example, New Brunswick, in the next 10 years, loses \$1.2 billion from these two transfers. For a small province like New Brunswick, that loss is chaos. From my perspective, it increases the disparities between the haves and the have-nots, and increases the disparities between some provinces that are a little better off than the ones in Atlantic Canada.

From your point of view, do you know whether there has been some discussion on this issue between Nova Scotia and the federal government? It is 24 months into a new government, or an old government that has not yet met within a forum of the Prime Minister of Canada and the provincial premiers.

Do you know whether there has been any discussion between Nova Scotia and Newfoundland about these two other crucial transfers to the provinces?

Mr. Hobson: I am not aware, senator, of any such discussions. Of course, none of this issue is raised in the context of Bill C-28. We discussed the issue back in June. You are absolutely right that moving to equal per capita cash widens gaps in overall fiscal capacity among provinces. There are issues there, but I am not aware of discussions between the Government of Nova Scotia and Ottawa, although such discussions may well have been taking place.

Mr. Locke: Nor am I aware of any in Newfoundland.

Senator Ringuette: I am concerned because in June, at least, on three different occasions, officials from the Department of Finance said, in response to questions that I asked, that there was no analysis of the cost of education and social service in the provinces, and that there was no need to measure fiscal capacity.

I am reading their words off my notes, and health care provisions probably will be affected in the near future.

I know that issue is not part of Bill C-28, but it is a major portion of what we need to look into regarding transfers to the provinces.

Le président : Nous avons tous très bien saisi cela en écoutant vos propos.

Le sénateur Ringuette : Messieurs, je me souviens que lorsque nous avons échangé nos points de vue en juin, il avait été exprimé beaucoup de préoccupations au sujet d'un autre genre de transfert, celui des programmes sociaux et d'éducation postsecondaire.

À cet égard, le sénateur Murray avait répété que ce budget retire de ces transferts ce que l'on appelle la « péréquation auxiliaire », pour chaque province sauf l'Alberta et l'Ontario. Cette suppression n'intervient pas dans le cadre de ce budget-ci, mais débute l'an prochain, et cela créera d'énormes difficultés. Par exemple, le Nouveau-Brunswick va, au cours des dix prochaines années, perdre 1,2 milliard de dollars au titre de ces deux transferts. Pour une petite province comme le Nouveau-Brunswick, cette perte va amener le chaos. De mon point de vue, cela viendra creuser les disparités entre les nantis et les démunis ainsi que les disparités entre certaines provinces, qui se portent un petit peu mieux, et les provinces de l'Atlantique.

Savez-vous s'il y a eu des discussions à ce sujet entre la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral? Cela fait 24 mois qu'il y a un nouveau gouvernement ou un vieux gouvernement qui ne s'est pas encore réuni dans le cadre d'un forum autour du premier ministre du Canada et des premiers ministres provinciaux.

Savez-vous s'il y a eu quelque discussion entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve au sujet de ces deux autres transferts essentiels pour les provinces?

M. Hobson : Sénateur, je ne suis au courant d'aucune discussion du genre. Bien sûr, rien de tout cela n'est soulevé dans le contexte du projet de loi C-28. Nous avions discuté de la question en juin. Vous avez tout à fait raison de dire que l'adoption d'une formule de transfert égal par habitant viendra creuser les écarts sur le plan de la capacité fiscale d'ensemble des provinces. Il se pose là des questions, mais je ne suis au courant d'aucune discussion entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et Ottawa, bien que de telles discussions puissent très bien avoir eu lieu.

M. Locke : Je ne suis au courant d'aucune discussion du genre à Terre-Neuve non plus.

Le sénateur Ringuette : Je suis inquiète car, en juin en tout cas, à trois différentes occasions, des fonctionnaires du ministère des Finances ont dit, en réponse à des questions que j'ai posées, qu'il n'y avait aucune analyse du coût de l'éducation et des services sociaux dans les provinces, et qu'il n'y avait aucunement besoin de mesurer la capacité fiscale.

Je suis en train de parcourir mes notes résumant leurs paroles, et les dispositions en matière de soins de santé seront vraisemblablement touchées dans un avenir proche.

Je sais que cette question ne fait pas partie du projet de loi C-28, mais elle compte pour une grosse partie de ce qu'il nous faut examiner dans le contexte des transferts aux provinces.

Mr. Locke: It is a serious issue that will become more serious over time. We are not aware of what kinds of dialogues are taking place between the different levels of government, but it does not make the issue less serious. It will become more important, and people will appreciate its significance as time goes on. We have been absorbed with equalization, and this issue is an equally important part of it.

The Chair: You know our interest in this particular area as well, although it is not part of Bill C-28, as has been pointed out by Senator Ringuette.

Senator Ringuette: I hoped that in accepting this new deal, there was an unwritten agreement for the provinces to look at these future unequal, inadequate and unfair transfers.

Mr. Hobson: Again, senator, we do not know what discussions have been carried out in that regard. There was an explicit recognition in Budget 2007 that there should be new equalization outside of equalization. That statement was in the O'Brien report, so it is part of what is driving this legislation.

All we can offer is that we have prepared numerical analysis on this issue. In due course, there will be a paper. Once we have that paper, we will be glad to share it with the committee.

The Chair: Thank you for that background information. That is interesting.

I mentioned Saskatchewan earlier. Saskatchewan, under a previous administration — they have changed their government now — started a lawsuit against the federal government in relation to equalization, particularly with respect to natural resource inclusion in the calculations. Are you aware as to the current status of that lawsuit?

Mr. Locke: No, I am not.

Mr. Hobson: No, I am not aware of the status of that matter.

The Chair: Premier MacDonald of Nova Scotia was before us about the same time you were last with our committee, when we were dealing with the implementation of the March budget of this year. Premier MacDonald said the following:

At the end of the day, all we want is what was signed in 2005. This is the Atlantic Accord. Instead, the federal government unilaterally ripped it up on March 19 when they introduced their budget. We want the Accord. That is my position.

Now, he has signed on as of October 10. Can each of you say that the rights of the provinces, Nova Scotia and Newfoundland and Labrador, have been restored by the provisions of this bill and the agreement that was reached with Nova Scotia on October 10 of this year?

M. Locke : Il s'agit d'une question sérieuse, qui deviendra plus sérieuse au fil du temps. Nous ne sommes pas au courant des genres de dialogue pouvant se dérouler entre les différents paliers de gouvernement, mais cela n'enlève rien au sérieux de la question. Celle-ci deviendra plus importante, et les gens en apprécieront la portée avec le passage du temps. Nous avons été accaparés par la péréquation, et cette question en est un élément tout aussi important.

Le président : Nous savons votre intérêt pour cette question également, bien qu'elle ne fasse pas partie du projet de loi C-28, comme cela a été souligné par le sénateur Ringuette.

Le sénateur Ringuette : J'espère qu'en acceptant ce nouvel arrangement, il y a eu une entente non écrite avec les provinces en vue de l'examen de ces futurs transferts inégaux, insuffisants et injustes.

M. Hobson : Encore une fois, sénateur, nous ne savons pas quelles discussions ont eu lieu à ce sujet. Il y a eu dans le budget de 2007 une reconnaissance explicite du fait qu'il devrait y avoir une nouvelle péréquation à l'extérieur de la péréquation. Cela a été déclaré dans le rapport O'Brien et compte donc parmi les éléments qui ont amené ce projet de loi.

Tout ce que nous pouvons offrir c'est de dire que nous avons préparé des analyses numériques de la chose. Elles finiront par faire l'objet d'un rapport. Une fois que nous aurons ce rapport, nous nous ferons un plaisir de le fournir au comité.

Le président : Merci de ces explications. Cela est intéressant.

J'ai tout à l'heure mentionné la Saskatchewan. La Saskatchewan, sous une administration antérieure — la province a, depuis, changé de gouvernement —, avait intenté des poursuites contre le gouvernement fédéral relativement à la péréquation, en ce qui concerne, surtout, l'inclusion des ressources naturelles dans les calculs. Savez-vous où en sont les choses pour ce qui est de cette poursuite?

M. Locke : Non, je ne sais pas.

Mr. Hobson : Non, je ne sais pas où en sont les choses à ce sujet.

Le président : Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. MacDonald, a comparu devant le comité à environ la même époque que votre dernière comparution, lorsque nous discutions de la mise en œuvre du budget de mars de cette année. M. MacDonald avait alors déclaré ceci :

En bout de ligne, tout ce que nous voulons c'est ce qui a été signé en 2005. Je veux parler de l'Accord atlantique. Au lieu de cela, le gouvernement fédéral l'a unilatéralement déchiré le 19 mars lorsqu'il a déposé son budget. Nous voulons l'accord. Voilà quelle est ma position.

L'on sait qu'il l'a signé le 10 octobre. Pouvez-vous tous les deux dire que les droits des provinces, soit la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve et le Labrador, ont été rétablis par les dispositions de ce projet de loi et par l'accord qui a été conclu avec la Nouvelle-Écosse le 10 octobre de cette année?

Mr. Hobson: Yes, obviously, what has been agreed to here is different from Nova Scotia's interpretation of the 2005 accord as represented in part A of the table that you have been looking at. Obviously, under the new arrangement, through the O'Brien formula, there is some clawback of equalization payments, of offshore revenues in particular, through the cap. They have not achieved the 2005 accord. The principle of the accord is not respected in this new arrangement, but financially, the numbers suggest that the province is better off than even if the principle of the accord had been respected. That seems to be their position as to why they have accepted this proposal.

Mr. Locke: I agree with Dr. Hobson that, with respect to Nova Scotia, the province receives more money. The accord still does not work the way it is supposed to, but Nova Scotia receives more money, and they receive more than they would have if the 2007 fixed framework had stayed in place, so I guess that proposal is a good thing. It is a compromise. It allows the federal government to say that all provinces are now under the same equalization system, which they would not have been able to do if Nova Scotia had taken the fixed framework in the budget. That choice would have created problems for the federal government.

For Newfoundland and Labrador, I do not think that is the case. I do not think Newfoundland and Labrador would sign on to this particular legislation. There is nothing in it for them. The only thing for them is a little extra cash they will see this year and maybe next year. No, this system does not address the issues for Newfoundland and Labrador, and it does not address the fact that the accord is not working the way it was intended to work. However, Newfoundland will be off equalization in a year or two and it will be a moot point.

The Chair: However, what Newfoundland and Labrador has announced in the last two or three days can only happen if Bill C-28 is passed. Is that correct?

Mr. Locke: No, that is not correct.

The Chair: How can they have the deal that they believe they now have under the budget if this bill is not passed?

Mr. Locke: To my understanding, they had the option in the budget to opt for the O'Brien formula, and the federal government would calculate which of the O'Brien options, 50 per cent or zero per cent, was in their interest, or they could specify which number they wanted. That option was passed in the last budget round. They are saying, "We will pick this number, \$732 million, please," and that option has nothing to do with this bill. It has to do with what was available before and what they receive in cash versus what they receive in credits against the \$2 billion. This bill does not influence what they do now.

Senator Di Nino: I believe this bill provides the legislative framework to implement this option. I think if you check, that is correct.

M. Hobson : Oui, ce qui a bien sûr été négocié ici est différent de l'interprétation par la Nouvelle-Écosse de l'accord de 2005, tel que représenté dans la partie A du tableau que vous avez sous les yeux. Il est certain qu'avec le nouvel arrangement, par le biais de la formule O'Brien, il y a une certaine récupération des paiements de péréquation, et notamment des revenus en provenance des ressources extracôtières, par le biais du plafond. Cela ne correspond pas à l'accord de 2005. Le principe de l'accord n'est pas respecté dans ce nouvel arrangement mais, financièrement, les chiffres laissent entendre que la province se porte mieux encore que si le principe de l'accord avait été respecté. Cela semblerait expliquer pourquoi la province a accepté cette proposition.

M. Locke : Je suis d'accord avec M. Hobson pour dire que, dans le cas de la Nouvelle-Écosse, la province reçoit plus d'argent. L'accord ne fonctionne toujours pas comme il était censé, mais la Nouvelle-Écosse reçoit plus d'argent, et elle en reçoit plus que si le cadre fixe de 2007 était demeuré en place, alors je suppose que la proposition est une bonne chose. C'est un compromis. Elle permet au gouvernement fédéral de dire que toutes les provinces s'inscrivent maintenant sous le même régime de péréquation, chose qu'il n'aurait pas pu faire si la Nouvelle-Écosse avait opté pour le cadre fixe dans le budget. Ce choix aurait créé des problèmes pour le gouvernement fédéral.

Pour ce qui est de Terre-Neuve-et-Labrador, je ne pense pas que ce soit le cas. Je ne pense pas que Terre-Neuve et le Labrador adhéreraient à ce projet de loi particulier. Il ne s'y trouve rien pour eux. La seule chose pour eux, c'est un petit peu plus d'argent qu'ils verront cette année et peut-être l'an prochain. Non, ce régime ne règle pas les problèmes de Terre-Neuve-et-Labrador et ne règle pas le fait que cet accord ne fonctionne pas comme il était censé fonctionner. Cependant, Terre-Neuve ne sera plus bénéficiaire de la péréquation d'ici un an ou deux, et la question sera donc sans intérêt pratique aucun.

Le président : Cependant, ce que Terre-Neuve et le Labrador ont annoncé au cours des deux ou trois derniers jours ne se réalisera que si le projet de loi C-28 est adopté, n'est-ce pas?

M. Locke : Non, ce n'est pas le cas.

Le président : Comment pourront-ils avoir l'arrangement qu'ils pensent avoir en ce moment en vertu du budget si le projet de loi n'est pas adopté?

M. Locke : D'après ce que je comprends, ils avaient dans le budget l'option de retenir la formule O'Brien, et le gouvernement fédéral allait calculer laquelle des options O'Brien, soit le 50 p. 100 soit le zéro pour cent, allait être dans leur intérêt, ou alors ils pouvaient préciser quel chiffre ils voulaient. Cette option a été adoptée avec la dernière ronde de discussions budgétaires. Ils sont en train de dire : « Nous choisissons le chiffre 732 millions de dollars, s'il vous plaît », et cette option n'a rien du tout à voir avec le projet de loi. Cela a à voir avec ce qui était disponible avant et ce qu'ils reçoivent en argent comptant versus ce qu'ils reçoivent en crédits appliqués contre les 2 milliards de dollars. Le projet de loi n'a aucun effet sur ce qu'ils font maintenant.

Le sénateur Di Nino : Je pense que le projet de loi offre le cadre législatif nécessaire à la mise en œuvre de cette option. Je pense que si vous vérifiez, vous verriez que c'est le cas.

As well, Premier MacDonald also recently made a statement to the effect that the deal was signed to Nova Scotia's benefit, so I think he is happy with it.

The Chair: Yes, Senator Di Nino's first comment, however, is contrary to what Dr. Locke has said. They do not need Bill C-28 to opt for what they are opting for under O'Brien. Is that correct?

Mr. Locke: We are talking about Newfoundland and Labrador. Newfoundland does not need this bill to opt for O'Brien. They had the option. When the Budget Implementation Act, 2007 was passed, they could have chosen to opt into the O'Brien formula, which they are now doing, and they are picking a number available to them, the \$723 million that was available to them for equalization payments even though \$732 million is a smaller number than the \$971 million that is in the budget. The \$971 million consisted of equalization, the 2005 accord payment and the 1985 accord payment. The province said, "Given the options available to us, although none are attractive, we will take this one."

D'autre part, le premier ministre MacDonald a également récemment fait une déclaration à l'effet que l'accord qui avait été signé était avantageux pour la Nouvelle-Écosse, alors je pense qu'il en est heureux.

Le président : Oui, mais le premier commentaire du sénateur Di Nino est contraire à ce qu'a dit M. Locke. Ils n'ont pas besoin du projet de loi C-28 pour retenir l'option qu'ils ont choisie sous la formule O'Brien. Est-ce bien le cas?

Mr. Locke : Nous parlons de Terre-Neuve-et-Labrador. Terre-Neuve n'avait pas besoin de ce projet de loi pour opter pour la formule O'Brien. Terre-Neuve avait cette possibilité. Lorsqu'a été adoptée la Loi d'exécution du budget 2007, Terre-Neuve aurait pu choisir d'adhérer à la formule O'Brien, ce que fait la province maintenant, et elle a choisi un montant d'argent, soit les 723 millions de dollars qui étaient à sa disposition au titre de paiements de péréquation, même si les 732 millions de dollars sont inférieurs aux 971 millions de dollars figurant dans le budget. Les 971 millions de dollars correspondaient à de la péréquation, aux paiements en vertu de l'accord de 2005 et aux paiements en vertu de l'accord de 1985. La province a dit : « Compte tenu des options à notre disposition, bien qu'aucune d'entre elles ne soit attrayante, c'est celle-ci que nous choisissons. »

Le président : Y a-t-il quelque chose découlant de ces questions?

Le sénateur Di Nino : J'ai des notes laissant entendre que le projet de loi C-28 offre le cadre législatif nécessaire. Je me trompe peut-être. Nous devrions vérifier cela.

Le président : Je pense que le professeur Hobson a indiqué que le projet de loi C-28, celui que nous sommes en train d'examiner, est nécessaire pour que la Nouvelle-Écosse ait l'arrangement qu'elle souhaite avoir.

M. Hobson : Le libellé du projet de loi C-28 englobe Terre-Neuve et le Labrador, mais la décision de la province n'est pas fondée sur le même arrangement auquel a adhéré la Nouvelle-Écosse.

Le président : Je pense qu'il y a maintenant un consensus parmi nous sur cette question. Nous comprenons ce que vous avez dit.

Mr. Hobson: The language of Bill C-28 is inclusive of Newfoundland and Labrador, but the province's decision is not based on the same deal that Nova Scotia bought into.

The Chair: I think we now have consensus on that issue. We understand what you said.

If there are no further questions, honourable senators, I thank our two witnesses, Dr. Locke from Memorial University and Dr. Hobson from Acadia University. We are interested in continuing our contact with you. This committee has an interest in the per capita transfer under the Canada Health Transfer and the Canada Social Transfer. We undoubtedly will be in touch with you in due course in that regard. We appreciate your attending by teleconference to discuss this important piece of budget implementation legislation, Bill C-28. Thank you very much, and compliments of the season to you.

S'il n'y a pas d'autres questions, honorables sénateurs, il ne me reste plus qu'à remercier nos deux témoins, M. Locke, de l'Université Memorial, et M. Hobson, de l'Université Acadia. Cela nous intéresserait de rester en contact avec vous. Nous nous intéressons au transfert par habitant au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Nous communiquerons vraisemblablement en temps et lieu avec vous à ce sujet. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir participé à notre séance par téléconférence pour discuter de cet important projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-28. Merci beaucoup et joyeuses fêtes.

I am pleased to welcome for this session and this panel, two new witnesses. First, Bob Friesen, President of the Canadian Federation of Agriculture, is here to speak with us about the farm income protection aspect of the legislation. Part of that information is under tab 11 of our materials.

Founded in 1935, the Canadian Federation of Agriculture provides Canada's farmers with a single voice in Ottawa. The Canadian Federation of Agriculture is the country's largest farmers' organization. Its members include provincial organizations, general farm organizations, and national and interprovincial commodity organizations from each province.

Our second witness is Rob Rainer. He is Executive Director of the National Anti-Poverty Organization. He will speak to us about the working income tax benefit in the legislation. That information can be found in part 3 of our materials.

The National Anti-Poverty Organization is a non-profit, non-partisan organization working for the eradication of poverty in Canada.

Good morning, gentlemen, and thank you both for joining us. Before we have introductory statements, Senator Ringuette has an intervention.

Senator Ringuette: Yes, I have a point of order. I am wondering if my colleagues received the same information that I received from the clerk this morning in regard to my question yesterday to the officials of the Department of Finance.

The Chair: We received the material. It is being reproduced and it will be distributed to all honourable senators as you speak.

Senator Ringuette: In regard to this issue, would it be possible for this committee to request the presence of the officials of the Department of Finance to look into this unfair issue of removing the tax liability from a certain group of people and not from another group of people, namely, senior citizens and the income trust situation.

Mr. Chair, will we receive the officials of the Department of Finance again.

The Chair: I have not read the material yet. As I indicated, it has been received only recently. Income trusts are not in this bill, as I understand it, unless you can refer me to a particular place in this bill. No question, this issue is important, but it should be taken into consideration for future discussion by this committee. This material will help us determine who the proper witnesses will be.

Senator Ringuette: I agree with that.

The Chair: The steering committee will take that information into consideration.

Mr. Rainer and Mr. Friesen, do either or both of you have introductory remarks?

Je suis heureux d'accueillir maintenant deux nouveaux témoins pour cette séance. Premièrement, Bob Friesen, président de la Fédération canadienne de l'agriculture, est ici pour nous entretenir de l'aspect protection du revenu des agriculteurs du projet de loi. Une partie de ces renseignements se trouve à l'onglet 11 de votre documentation.

Fondée en 1935, la Fédération canadienne de l'agriculture est la voix des agriculteurs du Canada à Ottawa. La Fédération canadienne de l'agriculture est la plus importante organisation d'agriculteurs au pays. Comptant parmi ses membres des organisations provinciales, des organisations agricoles générales et des organisations nationales et interprovinciales de producteurs de toutes les provinces.

Le deuxième témoin est Rob Rainer. M. Rainer est directeur exécutif de l'Organisation nationale anti-pauvreté. Il va nous entretenir de la prestation fiscale pour le revenu de travail qui est proposée dans le projet de loi. Ces renseignements se trouvent dans la partie 3 de la documentation.

L'Organisation nationale anti-pauvreté est une organisation non partisane sans but lucratif qui œuvre en vue de l'élimination de la pauvreté au Canada.

Bonjour, messieurs, et merci à tous les deux de vous être joints à nous. Avant d'entendre vos déclarations d'ouverture, le sénateur Ringuette aimerait faire une intervention.

Le sénateur Ringuette : Oui, j'invoque le Règlement. J'aimerais savoir si mes collègues ont reçu les mêmes renseignements que ceux que j'ai reçus ce matin du greffier relativement à la question que j'ai posée hier aux fonctionnaires du ministère des Finances.

Le président : Nous avons reçu la documentation. Elle a été reproduite et elle va tout de suite être distribuée à tous les membres du comité.

Le sénateur Ringuette : À ce sujet, serait-il possible que le comité demande la présence des fonctionnaires du ministère des Finances pour examiner cette question injuste de la suppression de l'endettement d'un certain groupe de personnes mais pas d'un autre groupe, notamment les aînés, et je songe ici tout particulièrement aux fiducies de revenu?

Monsieur le président, allons-nous recevoir à nouveau les fonctionnaires du ministère des Finances?

Le président : Je n'ai pas encore lu la documentation. Comme je l'ai indiqué, nous ne l'avons que tout récemment reçue. Les fiducies de revenu ne sont pas visées par ce projet de loi, d'après ce que je comprends, à moins que vous puissiez me renvoyer à un article précis du projet de loi. Il va sans dire que cette question est importante, mais il importera d'en tenir compte aux fins de discussions futures par le comité. Cette documentation nous aidera à déterminer quels seraient les bons témoins à entendre.

Le sénateur Ringuette : Je suis d'accord avec vous là-dessus.

Le président : Le comité directeur tiendra compte de ces renseignements.

Monsieur Rainer et monsieur Friesen, avez-vous chacun des remarques liminaires à nous faire?

Bob Friesen, President, Canadian Federation of Agriculture: Yes, I want to touch on some of the things that were announced in the budget.

First, thank you for the introduction. Yes, our organization has been around since 1935. It was there to speak on behalf of farmers and to empower farmers. Although many of my colleagues tell me I look old, I assure you I have not been around since 1935.

Thank you for this opportunity. The clerk apologized for the short notice. Let me assure you that we do not mind short notice or long notice. We like to speak for agriculture whenever we have the opportunity.

Let me start by reading a quote from our press release after the budget this spring: "I think this budget indicates a good understanding and a real step forward in addressing some of the issues," That view is, of course, with regard to agriculture.

We are always keenly interested in pre-budget consultation, talking about some of the needs in agriculture. As you know, agriculture is an extremely important industry with regard to the Canadian economy, almost 9 per cent of the gross domestic product and 14 per cent of employment. You may also know that agriculture has its challenges. Sometimes, some sectors do well. Other times, some sectors do not do so well.

Specifically, with regard to the budget, we were happy that the capital gains exemption was increased. We had been looking for that exemption for some time. Especially given the environment in agriculture today, farmers need all the opportunity they possibly can have to pass on their farms to new entrants or to their children in the best way possible.

You may know that the average age of farmers continues to increase in Canada. The number of farmers under the age of 35 has decreased from 21 per cent of the farm population some years ago to less than 10 per cent. That is our future. The fact that the capital gains exemption was increased facilitates farmers being able to afford to cash in on their equity better, to have some assurance that there is stability, as well as providing a better opportunity to pass on the farm to their children or to new entrants.

In that budget, there was also an allocation of \$600 million to what we now call the Agroinvest tier. We had asked the minister for that. We asked if we could perform an analysis to determine the merit of changing the top tier in the Canadian Agricultural Income Stabilization, CAIS, to a more predictable, stable tier. When Minister of Agriculture and Agri-Food, Chuck Strahl, made the announcement, he said to me: "You kept asking for an analysis on it. The more often I talk to farmers, the more often they asked me to please implement that change."

Bob Friesen, président, Fédération canadienne de l'agriculture : Oui, j'aimerais aborder un certain nombre de choses qui ont été annoncées dans le budget.

Premièrement, merci de ces mots de présentation. Oui, notre organisation existe depuis 1935. Elle a été créée pour intervenir au nom des agriculteurs et les habiliter. Même si nombre de mes collègues me disent que j'ai l'air vieux, je peux vous assurer que ce n'est pas en 1935 que j'ai vu le jour.

Merci de l'occasion qui nous est ici donnée de comparaître devant vous. Le greffier s'est excusé du court préavis. Permettez-moi de vous assurer que cela nous importe peu que le préavis soit long ou court. Nous sommes heureux de parler de l'agriculture à chaque fois que l'occasion se présente.

Permettez-moi de commencer par vous lire un extrait du communiqué de presse que nous avons diffusé après le budget de ce printemps : « Je pense que ce budget reflète une bonne compréhension des questions et constitue un pas réel en vue de leur résolution ». Cette opinion concernait, bien sûr, l'agriculture.

Nous sommes toujours vivement intéressés par les consultations prébudgétaires, désireux que nous sommes de discuter de certains des besoins qui existent dans le secteur agricole. Comme vous le savez, l'agriculture est un secteur extrêmement important pour l'économie canadienne, comptant pour près de 9 p. 100 du produit intérieur brut et 14 p. 100 de l'emploi. Vous savez peut-être également que l'agriculture connaît ses problèmes. Certains secteurs se portent parfois bien, et à d'autres moments, certains secteurs se portent moins bien.

Pour ce qui est plus précisément du budget, nous sommes heureux de l'augmentation de l'exemption pour gains en capital. Nous attendions cette exemption depuis quelque temps. Étant donné surtout l'environnement agricole d'aujourd'hui, les agriculteurs ont besoin de tous les mécanismes possibles afin de pouvoir transmettre leur exploitation à de nouveaux entrants ou à leurs enfants, et ce de la meilleure façon possible.

Vous savez peut-être que l'âge moyen des agriculteurs continue d'augmenter au Canada. Le nombre d'agriculteurs âgés de moins de 35 ans est passé de 21 p. 100 de la population agricole il y a de cela quelques années à moins de 10 p. 100 aujourd'hui. Voilà ce que nous réserve l'avenir. L'augmentation de l'exemption pour gains en capital facilitera l'encaissement par les agriculteurs de leurs avoirs, leur procurera l'assurance d'une certaine stabilité et leur permettra de céder plus facilement leur ferme à leurs enfants ou à de nouveaux entrants.

Dans ce budget, il y avait également une allocation de quelque 600 millions de dollars à ce que nous appelons aujourd'hui le palier Agri-investissement. Nous avions demandé cela au ministre. Nous avions demandé à faire une analyse pour déterminer le mérite de la transformation du palier supérieur du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, ou PCSRA, en un palier plus stable et plus prévisible. Lorsque le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Chuck Strahl, a fait l'annonce, il m'a dit ceci : « Vous avez continué de demander une analyse là-dessus. Plus je discute avec des agriculteurs, plus ils me demandent de mettre en œuvre ce changement. »

The positive thing about that announcement was that when they announced the change to that top tier, they announced it together with \$600 million in seed money or kick-start money.

We have a diversified agricultural industry, and unfortunately, when we make a change in policy, although it may be positive in the short term for one sector, it may have a negative impact in the short term for another sector.

We are convinced and confident that this change is a good for everyone in the long term. It could not have happened at a better time for the grain and oilseed sector, and that is positive, but it could not have happened at a worse time for the livestock sector. We are not saying it is not a good idea. We are saying, let us make provisions so the livestock sector, because of the excruciating crisis it is in, is given a choice as to whether it wants the old top tier or the new top tier, for at least 2007-08. Hopefully, by that time the crisis will be over and all of agriculture will be able to benefit from that more predictable, stable top tier.

At the same time, the government announced \$400 million in the context of a cost-of-production approach to mitigating some of the challenges in agriculture. If I remember correctly, it was \$400 million immediately and a further \$100 million per year for five years. Although it does not flow within a cost-of-production formula, it clearly recognizes that farmers' challenges do not come only from a low price for their product but also as a result of escalating input costs. We felt it was a good understanding of how to address the challenges in agriculture from different perspectives.

I also want to acknowledge and recognize the opportunity and the potential that we feel we have within the whole area of biofuels or bioenergy. Again, I believe success eventually will be contingent on having a competitive policy with the biofuel industry in the U.S., as well as in Brazil. We know we are far behind the U.S. The U.S. is far behind Brazil. However, we think this step is a positive one in the right direction to create another opportunity for the primary producers as well as for downstream industry. It is also an opportunity to use that potential to help profitability and to create a more positive environment in agriculture.

Having said that, I want to flag several issues within the context of the October economic statement and upcoming budget. One is the livestock crisis. This situation has become a crisis now of unprecedented proportions. It is not only about farmers. It is about input suppliers, our processing sector and our rural infrastructure. I am a turkey and hog producer from Manitoba, and this crisis is also about the health of our small communities in

L'élément positif de cette annonce est que lorsque le gouvernement a annoncé ce changement au palier supérieur, il l'a annoncé en même temps que 600 millions de dollars en fonds de démarrage ou de lancement.

Nous avons un secteur agricole diversifié et, malheureusement, lorsqu'on apporte un changement au niveau de la politique, même si celui-ci peut être positif à court terme pour un secteur, il peut avoir une incidence néfaste à court terme sur un autre secteur.

Nous sommes confiants et convaincus que ce changement sera bon pour tout le monde à long terme. Il n'aurait pas pu survenir à un meilleur moment pour le secteur des céréales et des oléagineux, et cela est positif, mais il n'aurait pas pu survenir à un pire moment pour le secteur de l'élevage. Nous ne disons pas que ce n'est pas une bonne idée. Nous disons, prévoyons quelque chose afin que le secteur de l'élevage, du fait de la terrible crise qu'il vit, se voie offrir le choix de retenir l'ancien palier supérieur ou le nouveau palier supérieur, au moins pour 2007-2008. Il nous faut espérer que la crise sera d'ici là terminée et que toute l'agriculture pourra alors bénéficier de ce palier supérieur plus stable et plus prévisible.

En même temps, le gouvernement a annoncé 400 millions de dollars dans le contexte d'une approche axée sur les coûts de production, ce pour atténuer certains des problèmes que connaît l'agriculture. Si je me souviens bien, il s'agissait de 400 millions de dollars tout de suite et de 100 millions de dollars de plus chaque année pendant cinq ans. Bien que cela ne s'inscrive pas dans une formule de coût de production, il y a une nette reconnaissance que les défis des agriculteurs ne sont pas le fait uniquement de bas prix pour leurs produits, mais également de coûts des intrants qui ne cessent d'augmenter. Nous avons vu dans ce qui a été proposé une bonne compréhension de la façon d'aborder de différents points de vue les défis auxquels l'agriculture est confrontée.

Je tiens également à souligner et à reconnaître les possibilités et le potentiel que nous estimons avoir dans tout le domaine des biocarburants et des bioénergies. Encore une fois, je pense que notre réussite éventuelle dépendra de l'établissement d'une politique concurrentielle par rapport à l'industrie des biocarburants aux États-Unis ainsi qu'au Brésil. Nous savons que nous accusons un gros retard par rapport aux Américains. Les États-Unis sont très en retard par rapport au Brésil. Cependant, nous estimons qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction pour créer d'autres possibilités pour les producteurs primaires ainsi que pour l'industrie en aval. C'est également une occasion d'utiliser ce potentiel pour favoriser la rentabilité et l'instauration d'un environnement plus positif pour l'agriculture.

Cela étant dit, je tiens à souligner un certain nombre de questions dans le contexte de l'énoncé économique d'octobre et du budget à venir. L'une de ces questions est la crise dans l'élevage. Cette situation est telle que nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise d'une envergure sans précédent. Cela ne se limite pas aux seuls agriculteurs. La crise touche les fournisseurs d'intrants, notre secteur de transformation et notre infrastructure

that if a sector of the primary production industry suffers, it also has negative ramifications for small communities, small-town businesses, et cetera, so we need to address that issue.

I spoke to Minister Gerry Ritz about the tobacco industry last week. It is another industry where we need to find solutions and make the problem go away.

I want to talk about two positive things, Mr. Chair, and then I will finish. We will look for a small amount of money for two initiatives, small if you think of all the money that is invested in agriculture from both levels of government.

One is a grown-in-Canada initiative in which we ask for money for a positive marketing strategy for the Canadian consumer in branding Canada in Canada. We have done a fair bit of market research. We know what the Canadian consumers' feelings are with regard to Canadian production and how they want to support agriculture. I am willing to answer any questions on that subject later.

Another exciting initiative is strengthening or empowering farmers in the marketplace, where we try to do as many things as possible to make the environment more profitable in agriculture. We call it a co-op investment plan and we look to Quebec for that model. We feel that a \$20 million tax concession across Canada for Canadian farmers will result in hundreds of millions of dollars of direct capital investment into co-ops — and co-ops are used to empower farmers — and further investment of hundreds of millions of dollars by those co-ops in rural areas. We are always talking about rural development and improving rural areas, and we think that initiative is a positive one as well.

Thank you very much, Mr. Chair. I am willing to answer any questions on those issues.

Rob Rainer, Executive Director, National Anti-Poverty Organization (NAPO): Thank you for the opportunity to speak with the committee today.

I was invited at short notice and we are happy to speak on the subject of the working income tax benefit, which is a specific initiative introduced by the government in the last budget as a way to help low-income Canadians. In my opening remarks, I want to draw a picture of the Canada we have today and to frame this specific issue in that context.

For those of you familiar with Ottawa, you know that one of our shelter signs has the wording, "Serving the homeless since 1906." That description is a telling one of what we have not been able to achieve in this country in over 100 years. I hope we do not

rurale. Je suis moi-même producteur de dindons et de porc au Manitoba, et cette crise menace également la santé de nos petites collectivités, car si un secteur de l'industrie de production primaire souffre, cela a des ramifications négatives pour les petites localités, les entreprises des petites localités et ainsi de suite, et il nous faut donc nous attaquer à ce problème.

Je me suis entretenu la semaine dernière avec le ministre Gerry Ritz au sujet de l'industrie du tabac. Il s'agit là encore d'une autre industrie pour laquelle il nous faut trouver des solutions et faire disparaître le problème.

J'aimerais maintenant vous parler de deux choses positives, monsieur le président, après quoi je conclurai. Nous allons être à la recherche d'un petit montant d'argent pour deux initiatives, petit si vous songez à tout l'argent qui est investi dans l'agriculture par les deux paliers de gouvernement.

L'une est une initiative proprement canadienne dans le cadre de laquelle nous demandons de l'argent en vue d'une stratégie de commercialisation positive pour le consommateur canadien et pour le marquage du Canada au Canada. Nous avons fait pas mal d'études de marché. Nous savons quels sont les sentiments des consommateurs canadiens à l'égard de la production canadienne et nous savons qu'ils veulent appuyer l'agriculture. Je serai prêt à répondre à toutes vos questions là-dessus tout à l'heure.

Une autre initiative excitante est le renforcement ou l'habilitation des agriculteurs sur le marché, et nous nous efforçons de faire un maximum pour rendre l'agriculture plus rentable. Nous appelons cela un plan d'investissement dans des coopératives, et nous nous sommes tournés vers le Québec pour ce modèle. Nous estimons qu'une concession fiscale de 20 millions de dollars à l'échelle du pays pour les agriculteurs canadiens résulterait en des centaines de millions de dollars d'investissement direct dans des coopératives — et les coopératives servent à habiliter les agriculteurs — et en des investissements supplémentaires de centaines de millions de dollars par ces coopératives dans les régions rurales. Nous parlons sans cesse de développement rural et d'amélioration des régions rurales, et nous croyons que cette initiative est elle aussi positive.

Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur ces sujets.

Rob Rainer, directeur exécutif, Organisation nationale anti-pauvreté : Merci de cette invitation à prendre la parole devant le comité aujourd'hui.

J'ai été invité à court préavis et nous serons ravis de parler de la prestation fiscale pour le revenu du travail, qui est une initiative spécifique introduite par le gouvernement dans le dernier budget dans le but d'aider les Canadiens à faible revenu. Dans mes remarques liminaires, j'aimerais faire le point de la situation actuelle au Canada et inscrire en contexte cette question particulière.

Pour ceux d'entre vous qui connaissent Ottawa, vous savez que l'un de nos foyers d'accueil affiche au-dessus de sa porte : « Au service des sans-abri depuis 1906 ». Cette description représente un constat frappant de tout ce que nous n'avons pas su faire dans

see that sign 100 years from now, still “Serving the homeless since 1906” for 200 years. We need to question why Canada has not made stronger progress on addressing an issue of fundamental human rights, the right to income security.

It is true that the incidence of poverty in Canada has diminished in recent years. By incidence of poverty, I mean the percentage of people living at or below the poverty lines in Canada. We do not have formal poverty lines and there is a question about why we do not have formal poverty lines established, but we have figures provided annually by Statistics Canada. We know that the percentage of people living at or below those poverty lines, and they are rigid, has dropped, but the depth of poverty experienced by people in poverty is very much there. Powerful metrics of that are the number of food banks in Canada, which continue to rise year by year. There are 673 of them, after the first one was founded in Edmonton in 1981.

We also have an estimated 150,000 to 300,000 absolutely homeless people living in shelters and on the streets. We encounter them here in Ottawa, of course, close to Parliament Hill, and in all the major urban centres across the country.

All this poverty takes place within an ongoing growth economy, a massively growing economy. Canada now has the ninth largest economy in the world.

Deep questions need to be asked. Why does poverty remain pervasive despite all the efforts since 1906 and before? Despite all these efforts, we still have the problem of poverty in this country, in a massively growing economy and a wealthy country.

Parallel to the issue of poverty is the growing issue of income insecurity. Again, I think it is important to keep this issue in context. There is a growing gap in incomes and wealth. Data from the Canadian Labour Congress and the Canadian Centre for Policy Alternatives, CCPA, show that the highest paid chief executive officers in the country earn in 13 hours what a minimum wage worker earns in an entire year. That discrepancy is tremendous.

Powerful information from the CCPA on what they call the growing gap shows the ongoing spread in incomes and wealth between the highest earning and the lowest earning Canadians. I have some figures, which I cannot distribute because they are not published yet, but they illustrate this incredible spread. If we divide the country into deciles, that is 10-per-cent increments of the population, in 1984 the lowest decile had a median wealth of minus \$2,100. By 2005, 21 years later, their wealth had decreased even further to minus \$9,600. The top 10 per cent of Canadians in terms of wealth in 1984 had a median wealth of \$535,000. That figure had almost doubled by 2005 to nearly \$1.2 million.

ce pays au cours des 100 dernières années. J'espère que nous ne verrons plus ce panneau dans 100 ans, disant toujours « Au service des sans-abri depuis 1906 », soit au bout de 200 ans. Il faut se demander pourquoi le Canada n'a pas mieux progressé dans la solution d'un problème de droit humain élémentaire, le droit à la sécurité du revenu.

Il est vrai que l'incidence de la pauvreté au Canada a baissé ces dernières années. Par incidence de la pauvreté, j'entends le pourcentage des personnes vivant en dessous ou au niveau du seuil de la pauvreté au Canada. Nous n'avons pas un seuil de pauvreté officiel au Canada et l'on peut se demander pourquoi, mais nous avons les chiffres fournis annuellement par Statistique Canada. Nous savons que le pourcentage des personnes vivant à la ligne de pauvreté ou en dessous, et c'est une ligne rigide, a baissé, mais la réalité de l'indigence est néanmoins très présente. Il suffit pour s'en convaincre de voir le nombre de banques alimentaires au Canada, qui ne cesse d'augmenter d'année en année. Elles sont au nombre de 673, après que la première ait été fondée à Edmonton en 1981.

Nous avons également un chiffre estimatif de 150 000 à 300 000 personnes absolument sans abri qui vivent dans des foyers et dans la rue. Nous les rencontrons ici à Ottawa, bien sûr, à proximité de la colline du Parlement, et dans tous les grands centres urbains du pays.

Toute cette pauvreté existe dans une économie en expansion, qui jouit d'une croissance énorme. Le Canada est maintenant devenu la neuvième plus grosse économie du monde.

Il faut se poser un certain nombre de questions profondes. Pourquoi la pauvreté reste-t-elle omniprésente en dépit de tous les efforts déployés depuis 1906 et auparavant? En dépit de tous ces efforts, nous avons toujours un problème de pauvreté dans ce pays, un pays prospère jouissant d'une économie en expansion massive.

Parallèlement à la pauvreté se pose le problème croissant de l'insécurité du revenu. Là encore, il importe d'inscrire le problème en contexte. Il se manifeste des disparités croissantes de revenu et de richesse. Les données du Congrès du travail du Canada et du Centre canadien de politiques alternatives, le CCPA, montrent que les cadres dirigeants les mieux rémunérés du pays gagnent en 13 heures l'équivalent du salaire minimum payé à un travailleur pour toute une année. C'est là un écart énorme.

Des données impressionnantes du CCPA sur ce qu'il appelle le fossé grandissant montre la disparité persistante de revenu et de patrimoine entre les Canadiens les mieux et les moins payés. J'ai quelques chiffres, que je ne puis distribuer, car ils n'ont pas encore été publiés, mais qui illustrent cet écart incroyable. Si l'on divise le pays en décile, c'est-à-dire des tranches de population de 10 p. 100, en 1904, le plus faible décile avait un patrimoine médian de moins 2 100 \$. En 2005, 21 ans plus tard, ce patrimoine avait chuté à moins 9 600 \$. Les 10 p. 100 supérieurs des Canadiens, sur le plan de la richesse, avaient en 1984 un patrimoine médian de 535 000 \$. Ce chiffre avait presque doublé en 2005, pour atteindre près de 1,2 million de dollars.

We have this incredible growing gap. The bottom three deciles are sliding in terms of their wealth accumulation. They are losing wealth. The middle three to four deciles are more or less stagnant. Only the top two or three deciles see an increase, but particularly the top 10 per cent. This gap is becoming a defining issue for this country. If we pride ourselves on equality, equity and opportunity for all, we need to address this growing gap issue as well as the poverty issue.

I wanted to frame that issue because the working income tax benefit was pretty much the only new initiative that the current government announced in the last budget to try to address some of the concerns that low-income Canadians have. As I go into more detail, it becomes clear that the measure is inadequate. It is barely a baby step and it also sidetracks to some extent other things we need to do to improve on income security.

The Chair: Thank you both for your comments.

First, Mr. Friesen, from the agricultural side of things and knowing New Brunswick, many farmers are also woodlot owners. You know that the state of the forest industry is serious. You indicated the livestock industry is in a bit of a downturn and the forest industry is also in a serious downturn at the present time.

How do you see that downturn in the forestry industry impacting on those farmers? I suspect in other areas as well as New Brunswick, farmers are also woodlot owners and also involved in the forest industry.

Mr. Friesen: That is a good point, and I was speaking to a woodlot owner a couple of weeks ago in Nova Scotia. Woodlot owners in Quebec have expressed concern as well.

That issue, though, has not come up around our table and so our member organization from New Brunswick has not pushed that issue around our table, nor has Quebec, where it is brought up from time to time. However, given the discussion I had a couple of weeks ago, it is something that I believe we need to look into.

The Chair: I hope you will, because many farmers depend on the woodlot to supplement their farming of livestock or grain. These activities go hand in hand and if one suffers so terribly, then the entire operation suffers.

Mr. Friesen: That point is an excellent one. One thing that is always preached when one sector does not do well, and one thing that people find easy to say is, "Well, you need to diversify." The gentleman I talked to in Nova Scotia had a large farrow-to-finish hog operation, and had recently depopulated it entirely because of the crisis in livestock. As a woodlot owner, he was depending for future income on his woodlot. Diversification does not help unless all the sectors are strong.

Thank you for that point and we will look into that issue.

Nous avons donc ce fossé incroyable qui va s'élargissant, les trois déciles inférieurs reculant sur le plan de l'accumulation de richesse. Ils perdent du patrimoine. Les trois ou quatre déciles moyens sont plus ou moins stagneants. Seuls les deux ou trois déciles supérieurs affichent une augmentation, mais surtout le décile supérieur. Cet écart devient un problème de société dans notre pays. Si nous nous targuons d'offrir l'égalité, l'équité et des chances pour tous, nous devons remédier à ce fossé croissant, ainsi qu'au problème de la pauvreté.

Je voulais inscrire cela en contexte car la prestation fiscale pour le revenu du travail est à peu près la seule initiative nouvelle annoncée par le gouvernement actuel dans le dernier budget qui tente de répondre à certaines des préoccupations des Canadiens à faible revenu. Lorsqu'on entre un peu dans le détail, il devient clair que cette mesure laisse à désirer. C'est un geste minuscule qui détourne aussi dans une certaine mesure l'attention d'autre chose qu'il faudrait faire pour améliorer la sécurité du revenu.

Le président : Merci à tous deux de vos remarques.

Premièrement, monsieur Friesen, je connais l'agriculture au Nouveau-Brunswick et de nombreux cultivateurs y sont également propriétaires de boisés. Vous savez que l'industrie forestière traverse une crise grave. Vous avez indiqué que le secteur de l'élevage connaît un marasme et l'industrie forestière traverse également une grave crise en ce moment.

Quel effet le repli de l'industrie forestière aura-t-il sur ces agriculteurs? Je soupçonne que dans des régions autres que le Nouveau-Brunswick, des agriculteurs exploitent également des boisés et sont actifs dans l'industrie forestière.

M. Friesen : C'est une bonne question et je parlais justement à un propriétaire de boisés de Nouvelle-Écosse il y a quelques semaines. Les propriétaires de boisés du Québec ont exprimé également leur inquiétude.

Cependant, cette question n'a pas été évoquée à notre table, et notre organisation membre du Nouveau-Brunswick ne l'a pas mise en discussion autour de notre table, pas plus que le Québec, où le problème est soulevé de temps à autre. Cependant, vu la discussion que j'ai eue il y a quelques semaines, je pense qu'il y a lieu de se pencher sur cet aspect.

Le président : J'espère que vous le ferez, car de nombreux agriculteurs dépendent de leur terre à bois pour compléter l'élevage ou la céréaliculture. Ces activités vont de pair et si l'une souffre si terriblement, toute l'exploitation s'en ressent.

Mr. Friesen : C'est une excellente remarque. Une chose que l'on prêche toujours lorsqu'un secteur va mal, et une chose qu'il est toujours facile de dire c'est : « Eh bien, vous devez diversifier. » Ce monsieur de Nouvelle-Écosse auquel j'ai parlé avait une grosse exploitation de naissance-engraissage et l'avait récemment dépeuplée entièrement à cause de la crise dans l'élevage. Comme propriétaire de boisé, il dépendait pour ses revenus futurs de sa forêt. La diversification ne sert pas à grand-chose si tous les secteurs ne sont pas forts.

Je vous remercie de cette remarque et nous nous pencherons sur la question.

The Chair: The other question I have is for Mr. Rainer, with respect to the working income tax benefit. We appreciate the background and the context that you laid out for us; the growing prosperity in Canada and the segment of Canada that is being left behind.

I think we are all mindful of this welfare wall and that those on social assistance cannot get off assistance because of the various benefits they have on social assistance and they cannot get back into the workforce. Any initiative that helps in that transition is worth exploring.

Is it your view that this particular initiative will make a significant difference? It is a working income tax benefit. As I understand it, it will provide a refundable tax credit equal to 20 per cent of each dollar of earned income in excess of \$3,000, to a maximum benefit of \$500. For someone who says they cannot go off welfare because medical and hospitalization is covered on welfare, and then they are told there is a program where they can have a maximum benefit of \$500, will that benefit make a difference?

Mr. Rainer: No, it will not. One of the points in our written submission is that the level of the benefit is way too low. In point three of my written submission, I have indicated that the low-income cut-off for a two-parent, two-child family in Ottawa in 2005 was \$38,610. The average two-parent low-income family needed an additional \$11,100 to reach that line in 2005. That need is the depth-of-poverty issue. In this sense, the working income tax benefit will scarcely make a dent in addressing that depth-of-poverty challenge.

The level of the benefit obviously could move upwards. The Caledon Institute of Social Policy has suggested that it be doubled effectively. In an influential report that came out last year, the task force on modernizing income security for working-age adults, which was largely focused on the Ontario scene but factored in the federal contribution to how we can modernize income security, proposed a \$2,400 benefit. If we start at \$500, we are considerably below where other analysts have already said this benefit needs to be.

In the U.S., the maximum benefit paid out is U.S.\$4,400, and there appears to be some evidence that the benefit has made a difference in removing children from a state of poverty in the U.S.

However, this measure is a controversial one, and one essential point we make here in the written submission, point two, is that if the incentive is to move people off welfare, why do we not pay a minimum wage that allows people, if they work full time for that wage, to reach the low-income cut-off?

This point relates to a principle that Harry Arthurs articulated in his federal labour standards review from last year. I am not sure what has happened with that report — it is a big, thick document — but he was asked to look into federal labour standards for the 21st century. His central principle was that the government should accept the principle:

Le président : Mon autre question s'adresse à M. Rainer et porte sur la prestation fiscale pour revenu de travail. Nous apprécions les données générales et le contexte que vous avez esquissé pour nous, à savoir la prospérité croissante au Canada et le segment du Canada qui reste sur le bord de la route.

Je pense que nous avons tous conscience de ce mur de l'assistanat, le fait que les prestataires de l'aide sociale ne peuvent s'en passer du fait des diverses prestations qu'ils reçoivent comme assistés et qui les empêchent de retourner sur le marché du travail. Toute initiative pouvant faciliter cette transition mérite d'être explorée.

Pensez-vous que cette initiative particulière va faire une différence notable? C'est une prestation fiscale pour ceux qui travaillent. Si j'ai bien saisi, elle offre un crédit d'impôt remboursable équivalent à 20 p. 100 de chaque dollar de salaire gagné au-dessus du seuil de 3 000 \$, pour une prestation maximale de 500 \$. Pour quelqu'un qui ne peut se priver de l'aide sociale, car celle-ci comprend l'assurance médicale et hospitalisation, est-ce qu'un programme offrant une prestation maximale de 500 \$ va faire une différence?

M. Rainer : Non. L'un des points que nous faisons valoir dans notre mémoire est que le niveau de la prestation est bien trop faible. Au point trois de mon mémoire, j'indique que le seuil de faible revenu pour une famille à deux parents et deux enfants était de 38 610 \$. Cette famille moyenne à faible revenu avait besoin de 11 100 \$ de plus pour atteindre ce seuil en 2005. Cela met en jeu la profondeur de la pauvreté. En ce sens, la prestation fiscale pour revenu de travail effleurerait à peine la surface du problème.

Le niveau de la prestation pourrait manifestement être augmenté. Le Caledon Institute of Social Policy a préconisé de la multiplier par deux. Dans un rapport influent publié l'an dernier, le groupe de travail sur la modernisation de la sécurité du revenu pour les adultes en âge de travailler, qui se concentrerait principalement sur la situation ontarienne mais intégrait dans ses calculs la contribution fédérale pour voir comment moderniser la sécurité du revenu, a proposé une prestation de 2 400 \$. Si nous commençons à 500 \$, nous sommes bien en dessous de ce que d'autres analystes ont déjà dit être nécessaire.

Aux États-Unis, la prestation maximale est de 4 400 \$ américains et il semble qu'elle ait fait une différence aux États-Unis s'agissant de sortir les enfants de la pauvreté.

Cependant, cette mesure est controversée et un argument essentiel que nous faisons valoir dans le mémoire, au point deux, est que si la prestation a pour but de sortir les gens de l'assistanat, pourquoi ne pas verser un salaire minimum qui permette aux travailleurs à temps plein de dépasser le seuil de pauvreté?

Cela nous ramène au principe énoncé par Harry Arthurs dans son rapport sur les normes de travail fédérales de l'an dernier. Je ne sais pas ce qu'il est advenu de ce rapport — c'est un document très volumineux — mais il avait pour mission de se pencher sur les normes de travail fédérales pour le XXI^e siècle. Sa thèse centrale était que le gouvernement devrait accepter le principe selon lequel :

... that no Canadian worker should work full-time for a year and still live in poverty. This principle should be translated into practice over a phase-in period of several years, during which the federal minimum wage should be raised until it meets the low-income cut-off (LICO) index. Thereafter, it should be adjusted at fixed intervals according to an agreed formula. This is an issue of fundamental decency that no modern, prosperous country like Canada can ignore. Fortunately, a minimum wage can be established with few, if any, negative consequences on employment in the federal sector.

We argue that this principle should apply to other sectors, too, such as the provincial sector, the private sector and so forth. We have seen an increase in minimum wages in many jurisdictions over the past couple of years. Governments seem to be more sensitive to this issue, but universally, across the board, minimum wages are still well below where they need to be.

If that principle that Mr. Arthurs articulated was to be upheld, it would have meant that in 2006, the minimum wage across the country needed to be in the range of \$9.35 an hour to \$13.60 per hour for someone working 30 hours per week for 52 weeks, and then factor in the cost-of-living differences between rural areas and larger cities. As it is today, minimum wage rates in Canada range from a low of \$7.25 an hour in New Brunswick to \$8.50 an hour in Nunavut.

The Saskatchewan government recently announced it intends to move its minimum wage up to, and essentially abide by, this Arthurs principle. Those people who work full time for a year at the minimum should be able to meet their basic needs.

If we want people to move into the workforce, it has to be an attractive place to go, so we can accomplish that either through income supplements such as the working income tax benefit, which puts a burden on taxpayers, or we can put the burden on wages paid by employers.

I think again, perhaps a bit of an ideological thing at play here is that when we look at this growing gap and where wealth is concentrated, those who own businesses and have capital in general are seeing an increase in their share of the pie, so to speak. Therefore, it seems fairer to us to ask those entities to pay workers a minimum wage that allows them to meet their basic needs. That issue is one of the fundamental issues at play.

Other analysts have commented that, in addition to looking at minimum wages, we need to look at reform of the employment insurance system, reform of welfare programs and so forth. To the extent that we invest in the working income tax benefit, that initiative takes the pressure off doing some of these other things.

... aucun travailleur canadien ne doit continuer à vivre dans la pauvreté alors qu'il a travaillé à temps plein pendant un an. Ce principe devrait être mis en pratique sur une période transitoire plusieurs années pendant lesquelles on relèverait le salaire minimum fédéral jusqu'à ce qu'il atteigne l'indice du seuil de faible revenu (SFR). Ensuite, le salaire minimum devrait être augmenté à intervalles fixes selon une formule convenue. Il s'agit d'une question de décence fondamentale dont aucun pays moderne et prospère comme le Canada ne peut faire abstraction. Heureusement, il est possible d'établir un salaire minimum sans que cela n'ait de répercussions graves pour l'emploi dans le secteur assujetti à la législation fédérale.

Nous faisons valoir que ce principe devrait s'appliquer également aux secteurs autres, tels que le secteur provincial, le secteur privé, et cetera. Nous avons assisté à une augmentation des salaires minimaux dans maintes juridictions ces dernières années. Les gouvernements semblent être plus sensibles à cet enjeu, mais universellement, partout, les salaires minimaux restent toujours au-dessus du niveau qu'ils devraient avoir.

Si ce principe énoncé par M. Arthurs devait être appliqué, cela signifie qu'en 2006 le salaire minimum à travers le pays aurait dû se situer entre 9,35 \$ l'heure et 13,60 \$ l'heure pour une personne travaillant 30 heures par semaine pendant 52 semaines, en tenant compte des différences de coût de la vie entre les zones rurales et les grandes villes. Or, aujourd'hui, le salaire minimum au Canada va d'un minimum de 7,25 \$ de l'heure au Nouveau-Brunswick à 8,50 \$ de l'heure au Nunavut.

Le gouvernement de la Saskatchewan a récemment annoncé son intention d'augmenter son salaire minimum jusqu'à hauteur de ce principe Arthurs, pratiquement. Les personnes qui travaillent à temps plein pendant un an au salaire minimum devraient pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Si nous voulons que les gens aillent sur le marché du travail, il faut rendre celui-ci attrayant, et l'on peut y parvenir soit par des compléments de revenu, tels que la prestation fiscale pour revenu de travail, qui impose un fardeau aux contribuables, ou bien on peut faire peser le fardeau sur les salaires payés par les employeurs.

Je pense pour ma part, et c'est peut-être une position idéologique, que lorsque l'on considère cet écart croissant et la concentration de la richesse, ceux qui possèdent les entreprises ayant du capital voient en général augmenter leur part du gâteau, en quelque sorte. Par conséquent, il nous semble plus juste de demander à ces entités de payer à leurs employés un salaire minimum qui leur permette de satisfaire leurs besoins élémentaires. C'est là l'une des questions fondamentales en jeu.

D'autres analystes ont estimé que, en sus d'une augmentation des salaires minimaux, il faudrait envisager une réforme du système d'assurance-emploi, une réforme des programmes d'assistance sociale, et cetera. Dans la mesure où nous investissons dans la prestation fiscale pour revenu de travail, cette initiative réduit quelque peu la nécessité de faire ces autres choses.

It has been argued that if we have a robust working income tax benefit, employers may say, That benefit is out there to help supplement your earnings. We do not need to pay you a minimum wage that allows you to reach the low-income cut-off.

I know that was a long, roundabout way of answering your question, but that is the general context.

The Chair: It is an interesting balance between the public purse through the taxpayers supporting an initiative and the employer. It is interesting.

Senator Nancy Ruth: My heart agrees with a lot in your paper. Minimum wage is a provincial issue, is it not?

Mr. Rainer: There is a federal minimum wage for federal workers.

Senator Nancy Ruth: However, many people you are talking about are provincial.

Mr. Rainer: It is primarily a provincial and territorial program, yes.

Senator Nancy Ruth: The kind of social architecture you propose would be nice, but it has not happened.

Would you rather not have any working income tax benefit if it is not at the amount you want, or is a first step better than no step?

Mr. Rainer: Our initial response was that this benefit was a step in the right direction because, in practical terms, it would result in some money for some people. For those struggling in a situation of poverty, any money coming in is helpful. As we look at the initiative further and think about the larger context, it is troubling if more of an emphasis is put on income supplements, as opposed to addressing other fundamentals of income security.

It is a balance, a phasing and a transition. Perhaps the government needs to find the right balance. In the federal budget, this benefit was pretty much the only major new initiative announced that was targeted at addressing the concerns and problems that low-income people experience. The initial cost was \$555 million in 2008-09. It could be argued, why not plough that money into daycare.

Senator Nancy Ruth: My understanding of the figures is there is an additional \$555 million in 2008-09, making the total, \$1,245 billion.

Mr. Rainer: Okay, the government must make these choices. We know that child care support is critical to helping struggling families move into the workforce. If they do not have quality, affordable child care, it will thwart their ability to take a job. It is critical to invest in daycare, and perhaps these dollars would be better spent in that area. At the same time, through legislation, employers could be required to continue to ramp up the minimum wage.

Senator Nancy Ruth: These are not dollars being spent, though.

D'aucuns font valoir que si nous avions une prestation fiscale pour revenu de travail robuste, les employeurs risqueraient de dire que, puisque celle-ci complète les revenus, ils n'ont pas besoin de verser un salaire minimum permettant de dépasser le seuil de pauvreté.

Je sais que cela a été une réponse longue et sinuose à votre question, mais voilà le contexte général.

Le président : C'est un équilibre délicat à trouver entre l'emploi des deniers publics par l'intermédiaire d'une initiative financée par le contribuable ou l'employeur. C'est intéressant.

Le sénateur Nancy Ruth : Mon cœur souscrit à beaucoup de choses que vous dites dans votre texte. Le salaire minimum est du ressort provincial, n'est-ce pas?

Mr. Rainer : Il y a un salaire minimum fédéral pour les travailleurs fédéraux.

Le sénateur Nancy Ruth : Cependant, nombre des personnes dont vous parlez relèvent des provinces.

Mr. Rainer : C'est un programme principalement provincial et territorial, oui.

Le sénateur Nancy Ruth : Le genre d'architecture sociale que vous proposez serait agréable, mais elle n'existe pas.

Préféreriez-vous ne pas avoir de prestation fiscale pour revenu de travail si elle n'est pas du montant que vous souhaitez, ou bien un premier pas vaut-il mieux que rien?

Mr. Rainer : Notre réaction initiale était que cette prestation constitue un pas dans la bonne direction car, concrètement, elle apporte un peu d'argent à certains. Pour ceux qui se débattent dans la pauvreté, tout apport d'argent est le bienvenu. Mais réfléchissant de plus près à cette initiative et au contexte d'ensemble, il est troublant de mettre davantage l'accent sur les compléments de revenu plutôt que de s'attaquer à d'autres causes profondes de l'insécurité.

C'est une affaire d'équilibre, de phase de transition. Peut-être le gouvernement doit-il rechercher un meilleur équilibre. Dans le budget fédéral, cette prestation était à peu près la seule initiative majeure en faveur des personnes à faible revenu. Le coût initial a été chiffré à 555 millions de dollars en 2008-2009. On peut se demander pourquoi cet argent n'a pas été consacré aux garderies.

Le sénateur Nancy Ruth : Il me semble que c'est un surcroît de 555 millions de dollars en 2008-2009, pour un total de 1,245 milliard de dollars.

Mr. Rainer : D'accord, le gouvernement doit opérer ces choix. Nous savons que l'assistance à la garde des enfants est cruciale si l'on veut aider les chefs de famille en difficulté à travailler. S'ils n'ont pas accès à des garderies de qualité et abordables, cela va les empêcher d'occuper un emploi. Il est crucial d'investir dans les garderies, et peut-être cet argent serait-il plus efficace dans ce domaine. En même temps, on pourrait obliger les employeurs à continuer d'augmenter le salaire minimum.

Le sénateur Nancy Ruth : Mais ce ne sont pas là des montants dépensés.

The Chair: It is a credit.

Senator Nancy Ruth: Yes, it is a credit. I understand it is a loss to the treasury but it is not like giving the provinces another \$250 million or increasing the child tax credit to \$200 a child rather than \$100. That credit is a different kind of money.

Mr. Rainer: Yes.

Senator Nancy Ruth: I am not sure they are comparable. It is not that they both should not happen.

As I understand it, even \$100 per child costs over \$2 billion a year to pay it out. It is an extraordinary amount of money. One either pays down the debt or not. One makes choices. However, I am glad to hear at least you think it was a step in the right direction, though it is not what you want.

Mr. Rainer: It is guarded. In the first point of our presentation, we say it is hard for us to be strongly enthusiastic about this. Our preference certainly is to see minimum wages brought up to abide by that principle, which we could articulate almost as a human rights principle. Would any one of us want our independent children, aged 20 or 21, to work full time for a wage that did not allow them to meet their basic needs? That is what the low-income cut-off refers to. It refers to food, shelter and clothing.

If they are \$10,000 below the low-income cut-off, you can imagine the trade-offs people are making. They turn off power and do not buy food. They pay the rent and not buy food, or buy poor food. Food banks often do not have the best quality food, if that is where they must turn.

Would any of us want our offspring to live in that state if they are working? We have a huge percentage of people who are working. We had 2.1 million low-wage workers earning less than \$10 an hour in 2006. We know that 37 per cent of all the jobs in the country are part-time, temporary, contract or self-employed. This number is a growing. There are many changes in the dynamics of the workforce.

There is a tremendous amount of insecurity around work itself and around security of earnings, and this credit will not go far to address that insecurity.

Senator Nancy Ruth: Was the recommendation of your organization \$12 an hour for minimum wage?

Mr. Rainer: In many groups, initially, we came out with \$10 an hour, which generally would bring people close to meeting their basic needs, if they are a lone individual. Other organizations have proposed slightly more than that.

Le président : C'est un crédit d'impôt.

Le sénateur Nancy Ruth : Oui, c'est un crédit. C'est un manque à gagner pour le Trésor mais ce n'est pas comme donner aux provinces 250 millions de dollars de plus ou porter le crédit d'impôt pour enfant à 200 \$ par enfant au lieu de 100 \$. Ce crédit est une sorte d'argent différente.

Mr. Rainer : Oui.

Le sénateur Nancy Ruth : Je ne suis pas sûre qu'ils soient comparables. On pourrait bien combiner les deux.

À ma connaissance, même 100 \$ par enfant représente une dépense de 2 milliards de dollars par an. C'est une somme extraordinaire. Soit on rembourse la dette soit on ne le fait pas. Il faut faire des choix. Cependant, je suis heureuse de vous entendre dire que c'est au moins un pas dans la bonne direction, même s'il ne va pas aussi loin que vous le souhaitez.

Mr. Rainer : C'est une adhésion réservée. Dans le premier point de notre mémoire, nous disons que nous avons du mal à être enthousiastes à ce sujet. Notre préférence serait certainement une augmentation des salaires minimaux suffisante pour appliquer ce principe, que nous considérons pratiquement comme faisant partie des droits de la personne. Est-ce que quelqu'un ici n'aimerait pas voir ses enfants indépendants, âgés de 20 ou 21 ans, travailler à temps plein pour un salaire qui ne leur permet même pas de satisfaire leurs besoins élémentaires? C'est cela que signifie le seuil de pauvreté. Il renvoie à la nourriture, au logement et à l'habillement.

S'ils sont à 10 000 \$ en dessous du seuil de pauvreté, vous pouvez imaginer les choix que les gens sont obligés de faire. Ils coupent l'électricité et n'achètent pas de nourriture. Ils payent le loyer et n'achètent pas de nourriture, ou bien de la mauvaise nourriture. Les banques alimentaires n'offrent souvent pas une nourriture de la meilleure qualité, s'ils doivent faire appel à elles.

Est-ce que l'un d'entre nous ici aimeraient voir ses enfants vivre dans de telles conditions s'ils travaillent? Nous avons un énorme pourcentage de personnes qui travaillent dans ces conditions. Nous avions 2,1 millions de salariés gagnant moins de 10 \$ de l'heure en 2006. Nous savons que 37 p. 100 de tous les emplois dans ce pays sont à temps partiel, temporaires, à contrat ou autonomes. C'est un chiffre qui va croissant. De nombreux changements dynamiques sont à l'œuvre dans la population active.

Il y a une énorme précarité dans le travail et dans la sécurité du revenu, et ce crédit ne va pas faire grand-chose pour remédier à cette insécurité.

Le sénateur Nancy Ruth : Est-ce que votre organisation préconise un salaire minimum de 12 \$?

Mr. Rainer : Beaucoup de groupes, initialement, se sont prononcés pour 10 \$ de l'heure, ce qui généralement permettrait à un célibataire de satisfaire ses besoins fondamentaux. D'autres organisations ont proposé légèrement plus.

The B.C. Federation of Labour for the Lower Mainland area is looking at \$11 an hour, for example. Even at that rate, if they try to support themselves on that wage as an independent adult, they will find it tough, but it is a lot better than \$7.25 or \$8 an hour.

Senator Murray: The federal government has budgeted for this tax expenditure of half a billion dollars, and Senator Nancy Ruth says another half billion dollars in the next year. What will it tell you when we know what the take-up has been on that credit? Will you be able to perform an analysis? Will the Department of Finance or someone be able to perform an analysis that will indicate what the social benefit of this measure has been?

Mr. Rainer: I am not sure. Our organization would not be able to create the analysis, and I am not sure whether the government plans to gather that data and look at its possible impacts. Intuitively, the level of the benefit is so low that it would be difficult to say conclusively within a year or two that it has made a substantial difference in the lives of people. That difference could be eroded by a significant power increase, as we know New Brunswick recently experienced.

Senator Murray: Is it so low, Mr. Rainer, that it is liable to be ineffective?

Mr. Rainer: I think it will be ineffective.

Senator Murray: That there will not be much of a take-up.

Mr. Rainer: I think it will be ineffective. It is logical to make that determination. Again, this depth-of-poverty issue is so profound. How do we close that gap in a family that is \$10,000 below the low-income cut-off? This credit obviously takes us only 5 per cent of the way there.

It is a start. It needs to be coupled with other measures framed around income security, and perhaps that is what is missing. The federal government has not come up with an articulated strategy to address income security, particularly for low-income Canadians. We also know there is a big body of people in the middle feeling uneasy about their economic prospects. We know this from public polling that the Canadian Centre for Policy Alternatives has commissioned through Environics, and so forth.

Leaving that issue aside for now, for low-income Canadians there needs to be an overarching strategy to address income security. This is one component. Perhaps it is best targeted to workers in part-time and temporary jobs who are not in full-time steady work, but in uncertain employment. Perhaps it is best targeted to that demographic group, but it needs to be coupled with other things and articulated within a more comprehensive strategy.

Senator Murray: I wish we had the officials here or had the opportunity to ask them what kind of analysis they performed in advance as to the likely take-up of a measure like this one. Perhaps they do not know. We can bring them back in a year or so, flag the issue and try to find out whether it is having anywhere near the desired effect. Live and learn.

La B.C. Federation of Labour prône 11 \$ de l'heure pour le Lower Mainland, par exemple. Même à ce taux, un adulte indépendant aura du mal à subvenir à ses besoins, mais cela vaudrait beaucoup mieux que 7,25 \$ ou 8 \$ de l'heure.

Le sénateur Murray : Le gouvernement fédéral a budgétisé un demi-milliard de dollars pour cette dépense fiscale, et le sénateur Nancy Ruth a dit qu'un autre demi-milliard de dollars s'y ajouterait l'an prochain. Lorsque nous connaîtrons les chiffres d'utilisation de ce crédit, quelle conclusion pourrez-vous en tirer? Serez-vous en mesure d'effectuer une analyse? Est-ce que le ministère des Finances ou quelqu'un d'autre pourra effectuer une analyse faisant apparaître l'avantage social produit par cette mesure?

M. Rainer : Je ne suis pas sûr. Notre organisation ne pourra pas créer l'analyse et je ne sais pas si le gouvernement prévoit de recueillir des données et d'étudier les effets possibles. Intuitivement, le niveau de la prestation est si faible qu'il sera difficile de dire de manière concluante dans un an ou deux si elle aura fait une différence substantielle dans la vie des gens. Cette différence pourrait être annulée par une augmentation sensible de l'électricité, comme celle qui vient d'être décidée au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Murray : Le montant est-il si faible, monsieur Rainer, que le crédit est susceptible d'être inefficace?

M. Rainer : Je pense qu'il sera inefficace.

Le sénateur Murray : Il ne sera pas beaucoup utilisé.

M. Rainer : Je pense qu'il sera inefficace. C'est une conclusion logique. Encore une fois, la profondeur de la pauvreté est si grande. Comment combler cet écart dans une famille qui se situe à 10 000 \$ au-dessus du seuil de la pauvreté? Ce crédit ne comblera que 5 p. 100 de l'écart.

C'est un début. Il faudrait le coupler à d'autres mesures ciblant la sécurité du revenu et c'est peut-être ce qui fait défaut. Le gouvernement fédéral n'a pas de stratégie pour assurer la sécurité du revenu, particulièrement des Canadiens démunis. Nous savons aussi qu'il y a une grande masse de gens au milieu inquiets de leurs perspectives économiques. Nous le savons d'après les sondages que le Centre canadien de politiques alternatives a commandés à Environics, notamment.

Laissant de côté cette question pour le moment, il faut pour les Canadiens démunis une stratégie globale visant à assurer la sécurité du revenu. Voilà un volet. Peut-être vaudrait-il mieux cibler les travailleurs occupant des postes à temps partiel et temporaires, qui n'ont pas un travail régulier à temps plein, qui vivent la précarité. Peut-être vaudrait-il mieux cibler le crédit sur ce groupe démographique mais il faut le coupler avec d'autres mesures s'inscrivant dans une stratégie globale.

Le sénateur Murray : J'aurais aimé avoir les fonctionnaires ici ou la possibilité de leur demander quelle sorte d'analyse préalable ils ont effectuée quant au taux d'utilisation probable d'une mesure comme celle-ci. Peut-être ne le savent-ils même pas. Nous pourrons les faire revenir dans un an environ, pour revenir sur la question et voir si le crédit a plus ou moins l'effet désiré. On apprend par l'expérience.

The present government, at one point, decided to put several of its child care eggs in the basket of subsidies of one kind or another to encourage employers to provide daycare and big tax credits, but that did not work. The government withdrew it and have redrawn it, I think, in the present bill.

You have put forward an alternative, and that is to raise the minimum wage, which would not cost the federal government much, if anything. I take it that your view is that our raising the minimum wage in the federal sector will be some kind of pacesetter, and that the provinces would respond positively to our good example. I presume you have some evidence for that, do you?

Mr. Rainer: If the federal government was to accept the recommendations from Harry Arthurs, the principles he articulated, and then put them in play by moving the federal minimum wage to meet those principles, that would set the bar for the rest of the country.

Senator Murray: Our colleague, Senator Grafstein, has a motion or a resolution before the Senate on this matter. He was dismayed by the fact that Ontario did not move fast enough or did not increase its minimum wage sufficiently. He hoped that we, the federal sector or the federal Parliament, would move on that issue.

Mr. Friesen, how many of the income support or other support programs for agriculture are federal-provincial in nature?

Mr. Friesen: They all are. Agriculture is a joint jurisdiction, so with the Agricultural Policy Framework now, it takes agreement from seven of the provinces and at least 50 per cent of the production in Canada to make any policy change in that jurisdiction.

Senator Murray: Are the support programs shared-cost programs?

Mr. Friesen: That is correct.

Senator Murray: Are they typically 50-50, 80-20, 70-30, or 60-40?

Mr. Friesen: They are typically 60-40.

Senator Murray: Is that 60 per cent federal and 40 per cent provincial?

Mr. Friesen: That is right. One thing happens in some of the provinces that have more money than other provinces, say for example, Alberta and Quebec. In Quebec, I believe the provincial government puts in \$1.60 for every 60 cents they receive from the federal government. In Alberta, over the past years, I think it has been typically 60 cents for every 60 cents. Then, a province like Saskatchewan, which is next to Alberta, puts in only 40 cents for every 60 cents they receive from the federal government.

That is one of the reasons we are asking for what we call an agri-flex component. That is something that has not been done yet. We are asking for a separate funding envelope that will flow

Le gouvernement actuel a décidé, à un moment donné, de placer plusieurs de ses œufs concernant la garde des enfants dans le panier de subventions, prenant une forme ou une autre, pour encourager les employeurs à offrir des places de garderie, avec de gros crédits d'impôt, mais cela n'a rien donné. Le gouvernement a retiré le programme et l'a refondu, je crois, dans le projet de loi actuel.

Vous avez proposé une solution de remplacement, soit l'augmentation du salaire minimum, ce qui ne coûterait rien ou pas grand-chose au gouvernement fédéral. Je suppose que vous considérez que l'augmentation du salaire minimum dans le secteur fédéral servira d'échelon et que les provinces réagiront positivement à votre bon exemple. Je suppose que vous avez quelques indications à cet effet, n'est-ce pas?

Mr. Rainer : Si le gouvernement fédéral acceptait les recommandations de Harry Arthurs, les principes qu'il a énoncés, et les mettait en pratique en augmentant le salaire minimum fédéral en conséquence, ce serait un modèle pour le reste du pays.

Le sénateur Murray : Notre collègue, le sénateur Grafstein, a déposé une motion ou une résolution au Sénat à ce sujet. Il a été arrêté de voir que l'Ontario n'a pas bougé suffisamment vite ou n'a pas augmenté suffisamment son salaire minimum. Il espérait que nous, le secteur fédéral ou le Parlement fédéral, prendrions l'initiative à cet égard.

Monsieur Friesen, combien des programmes de soutien du revenu agricole ou autres sont-ils de nature fédérale-provinciale?

Mr. Friesen : Ils le sont tous. L'agriculture est une compétence partagée, et maintenant, avec le cadre de politique agricole, il faut l'accord de sept provinces combinant au moins 50 p. 100 de la production du Canada pour effectuer un changement de politique dans cette sphère.

Le sénateur Murray : Les programmes de soutien sont-ils à frais partagés?

Mr. Friesen : C'est juste.

Le sénateur Murray : Le partage est-il typiquement 50-50, 80-20, 70-30 ou 60-40?

Mr. Friesen : Typiquement de 60-40.

Le sénateur Murray : Soixante pour cent pour le niveau fédéral et 40 p. 100 pour le niveau provincial?

Mr. Friesen : C'est juste. Il se passe une chose dans certaines des provinces qui ont plus de moyens que d'autres, par exemple l'Alberta et le Québec. Au Québec, je crois que le gouvernement provincial verse 1,60 \$ pour chaque 60 cents qu'il reçoit du gouvernement fédéral. En Alberta, ces dernières années, c'était typiquement 60 cents pour chaque 60 cents. Ensuite, une province comme la Saskatchewan, voisine de l'Alberta, ne verse que 40 cents pour chaque 60 cents qu'elle reçoit du gouvernement fédéral.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous demandons ce que nous appelons une composante AgriFlex. C'est quelque chose qui n'existe pas encore. Nous demandons une enveloppe de

money into provinces and allow provinces, if they contribute their 40 cents, to develop a provincial-specific component for business risk management that will address a provincial-specific problem that is not addressed by one national program.

Senator Murray: For the record, and especially for my education, would you also explain the livestock crisis? What is driving it? Is it cost? Is it low prices? Is it oversupply?

Mr. Friesen: Several things all came together. I know some people have called it the perfect storm. I will talk specifically about the hog industry, and most of this information applies to the cattle industry as well.

The hog industry was built on, or at least all the growth in the last years has come from, a 65-cent dollar. When the dollar started going up, my staff calculated that, for every cent that our dollar strengthens vis-à-vis the U.S. dollar, in the agri-food industry we lose \$230 million of export value to the U.S. That loss has been a tremendous challenge.

The other factor now is that the grain and oilseed farmers are finally receiving what they deserve, but that has doubled the feed cost for livestock. In the hog industry, the low price has been further exacerbated by the fact that in the U.S., they have had record slaughter numbers over the last few weeks. Of course, that increase drives up the inventory.

Senator Ringuette: I have a question for Mr. Rainer, but first, I will make a few comments.

In regard to the increase for minimum wage, which I totally agree with, that increase is the only way to have direct impact on people living in poverty. For those economists that say for every X dollars of minimum wage increase, or X per cent of minimum wage increase, we lose X number of jobs, that premise is false. It is not a direct supply-and-demand scenario.

Good managers will employ the right amount of human resources to have the maximum output. There is no backing away from that reality. Therefore, the premise of saying, if we increase the minimum wage, employers will hire fewer people, is false. I totally agree with what you are saying.

My question is about the issue of poverty and the increase in disparity from low income to high income, in regards to the transfers to the provinces for social programs and post-secondary education. The cuts to eight provinces out of 10 in the next 10 years will exacerbate dramatically the ability of citizens to access social programs and post-secondary education. That component is needed component for them to make a decent wage in the workplace.

It is as if someone, somewhere, does not get the picture out there. I am not pointing a finger at party politics of one government or the other. I am afraid that maybe it is because information provided to the politicians of whatever stripe,

financement séparée qui permette aux provinces, si elles contribuent leurs 40 cents, d'établir un volet provincial spécifique pour la gestion des risques commerciaux afin de régler un problème provincial spécifique qui n'est pas couvert par notre programme national.

Le sénateur Murray : Pour l'information du public et plus particulièrement pour ma gouverne, pourriez-vous également nous expliquer la crise de l'élevage? Quel en est le moteur? Est-ce le coût? Est-ce la faiblesse des prix? Est-ce la surproduction?

M. Friesen : Plusieurs facteurs se sont combinés. D'aucuns ont appelé cela la tempête parfaite. Je vais parler plus précisément de l'élevage porcin, mais la plupart de ces données s'appliquent également à l'élevage bovin.

L'industrie du porc a été construite sur un dollar à 65 cents, ou du moins toute son expansion des dernières années en provient. Lorsque le dollar a commencé à augmenter, nous avons calculé que, pour chaque cent de hausse de notre dollar par rapport au dollar américain, l'industrie agroalimentaire perdait 230 millions de dollars d'exportations vers les États-Unis. Cette perte a été très durement ressentie.

L'autre facteur aujourd'hui est que les producteurs de céréales et d'oléagineux reçoivent enfin le prix qu'ils méritent, mais cela a doublé le coût de la nourriture du bétail. Dans le secteur porcin, la faiblesse du prix a été exacerbée en outre par le fait que les États-Unis ont abattu ces dernières semaines un nombre record de porcs. Bien entendu, cela gonfle les stocks.

Le sénateur Ringuette : J'ai une question pour M. Rainer, mais j'aimerais d'abord faire quelques remarques.

Pour ce qui est de l'augmentation du salaire minimum, à laquelle je souscris totalement, cet accroissement est la seule façon d'avoir un impact direct sur les démunis. Lorsque les économistes prétendent que pour chaque augmentation X du salaire minimum ou X p. 100 d'augmentation du salaire minimum, nous perdons X nombre d'emplois, cette prémissse est fausse. Ce n'est pas un scénario d'offre et de demande directs.

Les bons gestionnaires vont employer la quantité voulue de ressources humaines pour avoir la production maximale. C'est une réalité incontournable. Par conséquent, la prémissse voulant que si l'on augmente le salaire minimum les employeurs vont embaucher moins est fausse. Je suis totalement d'accord avec ce que vous dites.

Ma question porte sur la pauvreté et la disparité grandissante entre revenus faibles et élevés, par rapport aux transferts aux provinces pour les programmes sociaux et l'éducation postsecondaire. Les coupures imposées à huit provinces sur dix au cours des dix prochaines années feront qu'il deviendra énormément plus difficile aux citoyens d'accéder aux programmes sociaux et à l'éducation postsecondaire. Or, c'est là un ingrédient nécessaire pour qu'ils puissent gagner un salaire décent.

C'est comme si quelqu'un, quelque part, ne comprenait rien à la situation. Je n'accuse pas particulièrement un gouvernement ou un autre. Je crains peut-être que ce soit dû au fait que les renseignements fournis aux politiciens de toute couleur par

through the bureaucracy, is not realistic. Therefore, they come out with these programs that bring such an incremental change and they are almost worthless in the reality of the situation.

Have you looked into the impact of the reduction in social programs and post-secondary transfers to those eight provinces? How will the reduction further exacerbate the current situation?

Have you met with bureaucrats that are in situations of power to diffuse information and to provide the right programs and the right incentives?

Mr. Rainer: With respect to your first question, we have not prepared that analysis. Our organization would not be the best place to undertake that research. I could recommend a group such as the Canadian Centre for Policy Alternatives or the Caledon Institute, which are more research oriented and would be better placed to undertake that kind of research.

Senator Ringuette: In regards to my second question — it all ties together — last June we were told at least three times by the bureaucrats at the Department of Finance that with regard to those two transfers that there was no need to measure fiscal capacity, and there was no need to prepare any analysis of the cost of these programs.

These people are not touched. Most of those people you are speaking of would be in the top 10 percentile. Reality is far from them, and they are the people providing information to governments.

Mr. Rainer: That is a good point. It is true that the people involved in the construction of these proposed policies and programs themselves may find it difficult to identify with the issue that they are apparently trying to address. To a large extent, we have become a country that no longer has a shared identity. This issue of the growing gap needs to be understood within that framework. Can we identify and empathize with fellow Canadians who are in different circumstances than our own?

I sometimes say we have become a country that tolerates throw-away people, step-around people and step-over people. In major cities, we see people lying on the street, destitute with no assets of any description, and we walk around and over them. We ignore them and they are our fellow human beings. They are also our fellow Canadians. Is this the Canada that people fought for in the First and Second World War? I do not think so. We have fundamental challenges there.

The whole conceptualization of how we build a stronger social infrastructure is lacking. Not enough of that work is done within almost any government level.

I want to give credit, if I can, to the Government of Newfoundland and Labrador. Many of us working in the area of poverty eradication feel that this provincial government has set an example for other jurisdictions in that they have taken a comprehensive approach to looking at how they will address poverty. They have a vision of moving from the province with the most people living in poverty by percentage of the population to the province with the least amount of people living in poverty by

l'administration sont erronés. C'est pourquoi ils nous arrivent avec ces menus programmes qui ne valent pratiquement rien dans la réalité.

Avez-vous examiné l'impact de la réduction du transfert pour les programmes sociaux et l'éducation postsecondaire dans ces huit provinces? En quoi cette réduction va-t-elle exacerber encore le problème actuel?

Avez-vous rencontré des responsables qui ont le pouvoir de diffuser l'information et de concevoir les bons programmes et les bonnes incitations?

Mr. Rainer : Pour répondre à votre première question, nous n'avons pas effectué cette analyse. Notre organisation n'est pas la mieux placée pour cela. Je recommanderais un groupe comme le Centre canadien de politiques alternatives, ou le Caledon Institute, qui sont beaucoup plus axés sur la recherche et seraient mieux en mesure d'effectuer ce genre d'analyse.

Le sénateur Ringuette : En ce qui concerne ma deuxième question — tout se tient — les administrateurs du ministère des Finances nous ont dit au moins trois fois en juin dernier qu'il n'était pas nécessaire de mesurer la capacité fiscale en rapport avec ces deux transferts et pas nécessaire d'effectuer une analyse du coût de ces programmes.

Ces gens-là ne sont pas touchés. La plupart d'entre eux se situent dans le décile supérieur. Ils sont loin de la réalité, et ce sont eux qui renseignent les pouvoirs publics.

M. Rainer : C'est une bonne remarque. Il est vrai que les auteurs de ces politiques et programmes peuvent avoir de la difficulté à s'identifier avec le problème qu'ils cherchent apparemment à résoudre. Dans une large mesure, nous sommes devenus un pays qui n'a plus d'identité partagée. Cette question du fossé croissant doit être appréhendée dans ce contexte. Pouvez-vous nous identifier avec nos compatriotes qui vivent dans des conditions différentes des nôtres et les comprendre?

Je dis parfois que nous sommes devenus un pays qui tolère l'existence de malheureux bon à jeter, bons à contourner et bons à enjamber. Dans les grandes villes, nous voyons des gens couchés dans la rue, des miséreux ne possédant rien et nous les contournons et les enjambons. Nous les ignorons, alors qu'ils sont nos semblables. Ils sont aussi nos compatriotes. Est-ce là le Canada pour laquelle nos soldats se sont battus au cours de la Première et de la Seconde Guerres mondiales? Je ne le pense pas. Nous avons là des défis fondamentaux à relever.

Toute la réflexion sur la façon de construire une infrastructure sociale plus forte est absente. Ce travail de conceptualisation laisse à désirer à tous les niveaux de gouvernement.

Si vous le permettez, j'aimerais payer tribut au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Nombre d'entre nous travaillant dans le domaine de l'éradication de la pauvreté estimons que ce gouvernement provincial est un exemple pour d'autres gouvernements, en ce sens qu'il a adopté une approche globale de la pauvreté. Il a pour vision de ne plus être la province connaissant le plus grand pourcentage de pauvres dans sa population et de devenir celle qui en a le moins d'ici 2014, et il

2014, and they have a comprehensive strategy to reach that goal. We lack that vision at the federal level as well as in most other jurisdictions.

Comprehensive, conceptual thinking is needed about how to address these issues. A lot of the problem comes down to income security and other forms of social supports; how we will fund and distribute and, if you will, share the wealth. We are becoming a society with an increasing unwillingness to share the wealth that is generated, and these problems are the results.

We can be altruistic about this issue, but we can also be self-interested, because the cost of poverty is massive to our society. An academic paper earlier this year in the United States estimated the cost of child poverty alone to be U.S.\$500 billion per year. The researchers looked at health care impacts, criminal justice impacts and lost productivity impacts.

That number is enormous. If we extrapolate that number to Canada with roughly 10 per cent of the U.S. population, we can say right off the top, the cost of child poverty to Canadian society is approximately \$50 billion a year. I have heard that people in health policy or the finance department are extremely worried about how the cost of the health care will impact the rest of the government's ability to fund different things.

If poverty is a major impact on the health care system, then clearly there is some self-interest in addressing poverty from that point of view. The bottom line is we need more comprehensive, conceptual thinking followed by larger, more meaningful, targeted, intelligent investments in the social infrastructure of the country.

Senator Ringuette: You did not mention the level of poverty of our senior citizens, a group of citizens that will grow as a percentage of the total Canadian population in the next decade.

Thank you very much. I have a question for Mr. Friesen. In my contribution to the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry there was an issue of co-ops. You mentioned co-ops. A term, "new wave co-ops," was introduced. I recall such a co-op being put together in P.E.I. in regards to beef. My information is that this particular co-op is fiscally endangered right now. It is a question of do or die, and the federal government has not yet come forth to help with money from any program.

Can you provide me with information on this issue?

Mr. Friesen: If I may make a comment on something you said in your previous intervention with Mr. Rainer, I could not resist commenting on this item.

There are those in Ottawa who may be out of touch with reality. I believe the one good thing is that we have a lot of MPs that are in touch with agriculture, in my case. We have an excellent senior management team at the Sir John Carling Building now, including the deputy and her team. I believe they understand the issues and their hearts are in the right place.

s'est doté d'une stratégie complète pour y arriver. Ce genre de vision manque au niveau fédéral et dans la plupart des autres provinces et territoires.

Il faut une réflexion globale, conceptuelle, pour trouver les solutions. Une bonne partie du problème se ramène à la sécurité du revenu et à d'autres formes de soutien social : comment financer et distribuer l'aide et, en quelque sorte, partager la richesse. Nous devons une société de plus en plus réticente à partager la richesse générée, et ces problèmes en sont le résultat.

Nous pouvons agir dans ce domaine par altruisme, mais aussi par intérêt bien compris, car la pauvreté impose un coût massif à notre société. Un rapport de recherche américain publié au début de cette année a estimé le seul coût de la pauvreté chez les enfants à 500 milliards de dollars américains par an. Les auteurs de l'étude se sont penchés sur les répercussions sur les soins de santé, le système de justice pénale et la perte de productivité.

C'est là un chiffre énorme. Si nous l'extrapolons au Canada, qui compte environ 10 p. 100 de la population américaine, nous pouvons dire d'emblée que le coût de la pauvreté des enfants est d'environ 50 milliards de dollars par an pour la société canadienne. J'ai entendu dire que les responsables de la politique sanitaire ou ceux du ministère des Finances s'inquiètent beaucoup des effets du coût des soins de santé sur la capacité du gouvernement à financer diverses autres choses.

Si la pauvreté comporte un impact majeur sur le système de santé, alors clairement c'est une raison en soi de s'attaquer à la pauvreté. La conclusion est qu'il nous faut une réflexion conceptuelle plus générale, suivie par des investissements plus importants, plus efficaces, ciblés et intelligents dans l'infrastructure sociale du pays.

Le sénateur Ringuette : Vous n'avez pas mentionné le niveau de pauvreté chez nos personnes âgées, une catégorie qui grossira en pourcentage de la population canadienne totale au cours des dix prochaines années.

Merci beaucoup. J'ai une question pour M. Friesen. J'ai siégé au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts et il y était question des coopératives. Vous avez mentionné les coopératives. La notion de « coopérative nouvelle vague » a été introduite. Je me souviens qu'une coopérative d'élevage de bœuf a été introduite dans l'I.P.-É. Je crois savoir que sa situation financière est actuellement précaire. C'est une question de survie et le gouvernement fédéral n'a pas encore fourni d'aide financière au titre d'aucun programme.

Pourriez-vous me renseigner sur ce sujet?

M. Friesen : Si je puis répondre à une chose que vous avez dite dans votre échange avec M. Rainer, je ne puis m'empêcher de réagir.

Il se peut que d'aucuns à Ottawa soient coupés de la réalité. Je crois que l'une des bonnes choses est que certains députés connaissent bien l'agriculture, pour parler de mon domaine. Nous avons en ce moment une excellente équipe à la haute direction de l'édifice Sir John Carling, notamment la sous-ministre et son équipe. Je crois qu'ils comprennent les enjeux et qu'ils ont le cœur placé au bon endroit.

When it comes to the people dealing with the economics of the dollar change, it took six months after farmers were already talking about the negative impact of the strengthening dollar for others to come around. Farmers were talking about it in coffee shops, and it took six months before an economist in Ottawa would say, it appeared as if the strengthening dollar would hurt us more than we first thought. I could not resist talking about that. As I say, the people in the agricultural and fisheries councils, AFCs, have their hearts in the right place, and I believe they have an understanding.

With regard to co-ops, I think you were talking about new generation co-ops. I was in P.E.I. addressing the livestock crisis about a week and a half ago. Yes, I believe they are looking for some sort of assistance because that processing plant is in trouble. I am not exactly sure where that issue stands. They expressed optimism that Minister Ritz was working on it, and I have not had an opportunity to talk to the minister about the matter.

As far as the co-op investment plan is concerned that I was talking about, it typically works this way in Manitoba where I farm. If I am a member of a co-op, I perhaps paid a \$10 membership to become a member. I may receive patronage dividends depending on if the co-op is an input supplier how much volume I purchase, or if it is a marketing co-op, how much I have sold through the co-op. Typically, I cannot go to the co-op and say: "I would like to strengthen this business; I will invest \$10,000." There is no provision for investment return on that \$10,000.

In Quebec, \$6 million of tax concessions for investing in co-ops has resulted in between \$20 and \$30 million of direct capital investment into co-ops, and a further \$100 million of those co-ops investing in rural areas. As you stated, if we create an environment with an incentive for investment in co-ops, that environment will strengthen the co-op and empower farmers in the marketplace through co-ops, and to some extent address the issue of our aging population. Co-ops can attract investment capital the way the companies that they compete against do, and we think an environment can be created where farmers will be more empowered.

Senator Ringuette: I have one more question. With regard to the capital gains tax and the increase from \$500,000 to \$750,000, in certain situations, I see this measure as a good one. However, I have concerns about smaller farms that have a great deal of potential in the global market in respect of target products and target marketing.

Someone might look at this increase in tax credit and decide to sell the investment concern, to a bigger farmer, for example, and then, down the road, we will see only bigger and bigger farmers. Have you looked into such a repercussion that could eliminate the smaller farm? If we end up with bigger and more

En revanche, lorsqu'il s'agit des retombées économiques de la hausse du dollar, il a fallu attendre six mois après que les agriculteurs aient commencé à se plaindre de ses effets négatifs pour que les autres commencent à s'y intéresser. Les agriculteurs en parlaient dans les cafés et il a fallu six mois avant qu'un économiste à Ottawa s'aperçoive que la majoration du dollar pourrait nous faire plus de mal qu'on ne le pensait à première vue. Je n'ai pu résister à l'envie de mentionner cela. Comme je l'ai dit, les gens dans les conseils consultatifs de l'agriculture et de la pêche ont le cœur bien placé et je crois qu'ils comprennent la situation.

En ce qui concerne les coopératives, je crois que vous parlez là des coops de nouvelle génération. J'étais dans l'Î.-P.-É. pour traiter de la crise de l'élevage il y a une semaine et demie, environ. Oui, je crois qu'ils recherchent une assistance parce que l'abattoir est en difficulté. Je ne sais pas exactement où en sont les choses. Ils étaient confiants que le ministre Ritz ferait quelque chose pour eux, mais je n'ai pas eu l'occasion d'en parler avec le ministre.

Pour ce qui est du plan d'investissement dans les coopératives dont je parlais, voici comment cela fonctionne typiquement au Manitoba, où je cultive la terre. Si je suis membre d'une coop, je paye peut-être une cotisation de 10 \$ pour devenir membre. Je peut toucher une ristourne en fonction du volume que je lui achète, si la coopérative est un fournisseur d'intrant, ou bien si elle est une coopérative de commercialisation, du volume que je vends par son intermédiaire. Typiquement, je ne puis aller voir la coopérative et dire : « J'aimerais renforcer cette entreprise; je vais investir 10 000 \$. » Aucun mécanisme ne permet de payer un retour sur cet investissement de 10 000 \$.

Au Québec, 6 millions de dollars de concessions fiscales pour l'investissement dans les coopératives ont résulté en un investissement direct de capital de 20 à 30 millions de dollars dans des coopératives, et 100 millions de dollars de plus dans les coopératives en zones rurales. Comme vous l'avez dit, si nous créons un environnement qui encourage l'investissement dans les coops, cet environnement va renforcer la coopérative et accroître le poids des agriculteurs sur le marché, et cela dans une certaine mesure allégera le problème de notre population vieillissante. Les coopératives peuvent attirer le capital d'investissement au même titre que les sociétés auxquelles elles font concurrence, et nous pensons créer ainsi un cadre où les agriculteurs auront plus de latitude.

Le sénateur Ringuette : J'ai encore une question. En ce qui concerne la taxe sur les gains en capital et la majoration de la déduction de 500 000 \$ à 750 000 \$ dans certaines situations, je trouve que c'est là une mesure positive. Cependant, je m'inquiète au sujet des petites exploitations qui ont un gros potentiel sur le marché mondial, du point de vue des produits cibles et marchés cibles.

Quelqu'un peut considérer cette augmentation du crédit d'impôt et décider de vendre l'exploitation à un agriculteur plus gros, par exemple, si bien qu'à l'avenir on aura des exploitations de plus en plus grosses. Avez-vous examiné le risque que cela élimine les petites exploitations? Si nous nous retrouvons avec des

expensive farms, we also remove the ability of younger farmers to purchase farms and to venture into farming in Canada.

Mr. Friesen: On that last point, I mentioned earlier that the tax credit might facilitate the transfer of the farm either to the children or to new entrants. If a farmer has a higher capital gains exemption, it could result in being able to sell the farm for a lower price because not as much goes to taxes.

As far as the increase in farms or the consolidation of farms is concerned, it is my understanding that the capital gains exemption applies only to land or a quota. In the case of land, \$750,000 in land is not considered a large farm in many parts of Canada, so the capital gains exemption increase will not necessarily be an incentive to expand the farm. The expansion of the farm has been done because of the low margins experienced on a per unit basis, so farmers must increase the number of units they produce to make more profit to be able to live.

While farmers cannot pencil a profit, they might have equity in the farm. While their profitability has been low, we say, at least allow farmers to come up with a little more of their equity when they decide to transfer the farm or sell it. Incidentally, and this may segue a little bit, Canadian farmers are coming out of their worst five years of net income in the history of agriculture in Canada. U.S. farmers are coming out of the best four years of net income in their history. With respect to the hog industry, hog producers in the U.S. had record profits last year. The issue is not only the level of subsidies they receive but also the strategic way in which they flow that money. While we built our hog industry on a 65-cent dollar, and on globalized markets and hopefully, profitable market access, the U.S. built their industry on cross-subsidization because of the subsidies they paid to the grain and oilseed sector. Those subsidies resulted in much better margins for livestock in the U.S. The industry also built on what we could consider protectionism because every time we turn around, the U.S. is challenging our cattle or hog industry. We continue to compete against that challenge.

Senator Ringuette: The government had a winning strategy in respect of protectionism in the forest industry, but we lost that edge. We could have used it eventually for other commodities.

Mr. Friesen: Interestingly, I am a turkey producer and a hog producer. Supply management has often been labelled “protectionist.” As a turkey producer, I give up 5 per cent of Canada’s consumption in market access for other countries to export turkeys into Canada.

As a hog producer, I export .5 per cent into the European Union. Even if the EU would give pork the same market access that supply management in Canada offers to other countries, we

exploitations toujours plus grosses et plus coûteuses, nous empêcherons aussi les jeunes d’acquérir une ferme et de se lancer dans l’agriculture au Canada.

M. Friesen : Sur ce dernier point, j’ai mentionné plus tôt que le crédit d’impôt pourrait faciliter le transfert de l’exploitation soit aux enfants soit à de nouveaux entrants. Si un cultivateur bénéficie d’une exemption de gains en capital plus importante, il pourra vendre sa ferme moins cher car une moindre partie du prix de vente partira en impôts.

En ce qui concerne l’augmentation du prix des fermes ou la concentration des exploitations, je crois savoir que l’exemption des gains en capital s’applique uniquement à la terre ou à un quota. Dans le cas de la terre, 750 000 \$ de terre n’est pas considéré comme une grosse exploitation dans de nombreuses régions du Canada, si bien que l’augmentation de l’exemption pour gains en capital ne sera pas nécessairement un encouragement à agrandir l’exploitation. L’agrandissement des fermes tient aux faibles marges bénéficiaires par unité de production, si bien que les agriculteurs doivent accroître le nombre d’unités produites pour pouvoir vivre.

Même si un agriculteur ne dégage pas un profit, son exploitation représente un capital. Même si son profit est mince, nous disons qu’il faut permettre au cultivateur de garder un peu plus de cet avoir lorsqu’il décide de transférer la ferme ou de la vendre. Incidemment, et cela n’est pas entièrement étranger à la discussion, les producteurs canadiens sortent de leurs pires cinq années de revenu net de toute l’histoire de l’agriculture au Canada. Les producteurs américains ont enregistré les quatre meilleures années de revenu net de leur histoire. Dans le secteur du porc, les éleveurs américains ont affiché des profits records l’an dernier. Le problème ne tient pas seulement au niveau des subventions qu’ils touchent mais aussi à la manière stratégique dont cet argent est distribué. Alors que nous avons construit notre élevage du porc sur un dollars à 65 cents et sur des marchés mondialisés que l’on espère profitables, les États-Unis ont construit leur élevage sur des subventions croisées par le biais des subventions versées au secteur des grains et oléagineux. Ces subventions permettent de bien meilleures marges bénéficiaires pour les éleveurs américains. L’élevage américain s’est également construit sur ce que nous jugeons être du protectionnisme car chaque fois que nous levons le petit doigt, les États-Unis contestent notre industrie bovine ou porcine. Nous continuons à nous heurter à ces restrictions.

Le sénateur Ringuette : Le gouvernement avait une stratégie gagnante sur le plan du protectionnisme dans l’industrie forestière, mais nous avons perdu cet avantage. Nous aurions pu l’utiliser éventuellement pour d’autres produits de base.

M. Friesen : Curieusement, je suis éleveur de dindes et de porcs. La gestion de l’offre a été qualifiée de « protectionniste ». Comme producteur de dindes, je cède 5 p. 100 de la consommation canadienne pour donner accès au marché à d’autres pays qui exportent des dindes vers le Canada.

Comme producteur de porc, j’exporte 0,5 p. 100 vers l’Union européenne. Même si l’UE donnait seulement au porc le même accès au marché que la gestion de l’offre canadienne accorde à

would have a huge, profitable market access market in the EU. That is another challenge we are up against in the hog industry — market access with regard to low tariff rate quotas, TRQs, high tariffs that we compete against and sanitary and phytosanitary measures. Countries are willing to negotiate free trade and then they come up with all kinds of innovative ways to impede market access through sanitary and phytosanitary measures.

The Chair: They are non-tariff barriers.

Mr. Friesen: That is correct.

Senator Di Nino: I begin by disagreeing with my colleague, Senator Ringuette. In my view, she incorrectly painted a picture of a bunch of men and women in the bureaucracy as uncaring, ignorant people. I do not agree with that. These issues are public policy issues and political choices. We should not slam the men and women who work with us, because that is unfair.

The Chair: I am sure she did not mean to do that.

Senator Di Nino: Read the comments.

Mr. Rainer, I doubt that anyone in this room or in Ottawa, for that matter, would disagree with your principle. This matter comes down to political choices. Successive governments of all stripes, including provincial governments, have this challenge ahead of them. It does not seem that anyone has found a solution to the problem, which I think is truly sad.

The task is daunting to try to address this problem. You are right that it needs a comprehensive conceptual examination so that there can be a country-wide attempt to address the issue. It cannot be done by one province or by the federal government alone. We have Ontario, with a different political party at the helm than the federal government, which is different than the previous government, but that is not the issue. It is a fair comment on your part but I wanted to assure you that the issue needs to be addressed for all the good reasons that you mentioned, plus many other reasons.

In talking about Bill C-28, the working income tax benefit, and I agree with you, is a small step in the right direction. It also adds another reduction in the GST, which is probably the only tax reduction that impacts on everyone, however small that may be. Every single Canadian who consumes will receive a benefit.

Three other things in this bill would impact on the issue of poverty. One is the increase in the basic personal exemption, which is retroactive to 2007. That increase is of particular benefit to the working poor, which is the group of Canadians I have the most sympathy with. There is also the reduction of the personal tax rate to 15 per cent. I think Senator Murray mentioned a provision in this bill to encourage employers to create child care spaces for their employees, which, again, could help a little.

d'autres pays, nous aurions un énorme accès profitable au marché en Europe. C'est un autre défi auquel nous sommes confrontés dans le secteur porcin — l'accès au marché à faible contingent tarifaire, chez nous, et les tarifs élevés que nous devons payer à l'étranger, ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires. Les pays se disent prêts à négocier le libre-échange et ensuite ils trouvent toutes sortes de façons nouvelles de restreindre l'accès à leur marché au moyen de mesures sanitaires et phytosanitaires.

Le président : Ce sont des barrières non tarifaires.

M. Friesen : C'est juste.

Le sénateur Di Nino : Je commence par me séparer de ma collègue, le sénateur Ringuette. À mon avis, elle a brossé un portrait erroné des hommes et des femmes dans l'administration en les présentant comme indifférents et ignorants. Je ne suis pas d'accord. Ces questions sont des enjeux de politique publique et des choix politiques. Il ne faut pas s'en prendre aux hommes et aux femmes qui travaillent pour nous, car c'est injuste.

Le président : Je suis sûr qu'elle ne voulait pas dire cela.

Le sénateur Di Nino : Lisez ses propos.

Monsieur Rainer, je doute que quiconque dans cette salle ou même à Ottawa soit en désaccord avec votre principe. Tout cela revient à des choix politiques. Les gouvernements successifs de toutes les couleurs, y compris les gouvernements provinciaux, sont confrontés à ce défi. Il ne semble pas que quiconque ait trouvé une solution au problème, ce que je trouve réellement triste.

Surmonter ce problème représente une tâche formidable. Vous avez raison de dire qu'elle requiert un examen conceptuel complet afin que l'on puisse rechercher des solutions à l'échelle nationale. Ce ne peut être fait par une province seule ou par le gouvernement fédéral seul. Nous avons l'Ontario, dirigé par un parti politique différent de celui au pouvoir à Ottawa, lequel est lui-même différent du gouvernement précédent, mais le problème n'est pas là. Votre remarque était juste mais je peux vous assurer que le problème doit être pris à bras le corps, pour toutes les bonnes raisons que vous avez mentionnées et bien d'autres encore.

Parlant du projet de loi C-28, la prestation fiscale pour revenu de travail — et je suis d'accord avec vous — représente un petit pas dans la bonne direction. À cela s'ajoute une autre réduction de la TPS, qui est probablement la seule réduction fiscale qui bénéficie à tout le monde, aussi petite que soit la différence. Chaque Canadien qui consomme trouvera un avantage.

Trois autres choses dans ce projet de loi se répercuteront sur la pauvreté. Premièrement, il y a l'augmentation de l'exemption personnelle de base, qui est rétroactive à 2007. Cette majoration avantage particulièrement les travailleurs pauvres, le groupe de Canadiens qui me tient le plus à cœur. Il y a aussi la réduction à 15 p. 100 du taux de l'impôt personnel. Je crois que le sénateur Murray a mentionné une disposition du projet de loi qui encourage des employeurs à créer des places de garderie sur le lieu de travail, ce qui encore pourrait aider un peu.

I know they do not solve the problem, but a number of steps are impacted by this particular issue that is before us today, which is the Bill C-28 budget implementation. Would you like to comment on those other items, as well as the working income tax benefit. Three or four other components to this bill should add value to the cause that you so eloquently espouse.

Mr. Rainer: The best way I can respond is by making the point that fundamentally, governments must decide if the emphasis will be on reducing the tax burden — as it has been called — with the hope that reduction will somehow improve our social and economic prospects, or maintaining and possibly increasing the level of taxation with the idea that this measure will strengthen the social and economic structure of the country.

I refer you to an interesting report on this subject. It comes from the Canadian Centre for Policy Alternatives, written by tax law specialists out of Toronto. They looked at the social and economic performance of higher-taxed developed countries and lower-taxed countries — the higher-taxed country, particularly the Nordic ones and the lower-taxed one, particularly the U.S., Canada and the U.K. On the majority of social and economic indicators, they found that the higher-taxed countries outperformed the lower-taxed countries.

That finding seems to point to evidence that countries, nations and societies that are prepared to invest more in their taxation system and distribute a greater amount of the wealth within that society, will have a stronger performance in general, both socially and economically.

I think we are in an era where the idea is to reduce taxes constantly. The phrase, "tax relief," has crept into the lexicon as if taxation is a burden on our shoulders. In fact, taxation is an investment in infrastructure — grey infrastructure or hard infrastructure — sewage plants and roads — or social infrastructure or other forms of infrastructure.

A fundamental choice is to be made there. You mentioned the GST cut, and we are now looking at a second percentage point. With each percentage point, we remove about \$6 billion in federal revenue that could be allocated to invest in a social area or other areas such as the environment.

In our view, the government is steadily decreasing its fiscal capacity to address these issues. A \$6 billion amount would largely support a universal child care program. It would go a long way to addressing the mounting crisis in affordable housing. When governments make those kinds of choices, they have an impact.

I am not an expert on taxation and the GST in particular, but I have read the criticism, which seems to indicate that it is not an effective tax cut. It promotes consumption but not savings. It encourages people to buy more with more money in their pocket. It is dubious whether that measure will benefit low-income Canadians.

Je sais qu'elle ne règle pas le problème, mais ce projet de loi C-28 portant exécution du budget comporte un certain nombre de mesures favorables. Aimeriez-vous dire quelques mots sur ces autres aspects, en sus de la prestation fiscale pour revenu de travail? Trois ou quatre autres éléments de ce projet de loi contribuent à la cause que vous épousez si éloquemment.

M. Rainer : La meilleure façon dont je puisse répondre est de dire que les gouvernements doivent, fondamentalement, décider s'ils vont privilégier la réduction du fardeau fiscal — comme on l'appelle — dans l'espoir que cette réduction va d'une façon ou d'une autre améliorer nos perspectives sociales et économiques, ou bien maintenir et peut-être accroître le niveau d'imposition dans l'idée que cette mesure renforcera la structure sociale et économique du pays.

Je vous renvoie à un rapport intéressant sur cette alternative. Il émane du Centre canadien de politiques alternatives et a été rédigé par des fiscalistes de Toronto. Ils ont examiné la performance sociale et économique des pays développés à haute imposition et à faible imposition — les pays les plus imposés, particulièrement les Scandinaves, et les plus faiblement imposés, particulièrement les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni. Concernant la majorité des indicateurs sociaux et économiques, ils ont constaté que les pays les plus imposés ont de meilleurs résultats que les pays les moins imposés.

Ce constat semble indiquer que les pays, nations et sociétés prêts à investir davantage dans leur régime fiscal et à distribuer davantage la richesse au sein de la société enregistrent une meilleure performance en général, tant sur le plan social qu'économique.

Je pense que nous vivons à une époque où la réduction constante des impôts est une idée fixe. L'expression « allègement fiscal » a fait son entrée dans le discours comme si l'impôt représentait un fardeau sur nos épaules. En réalité, l'impôt est un investissement dans l'infrastructure — l'infrastructure grise, physique — les usines d'épuration et les routes — ou l'infrastructure sociale ou d'autres formes d'infrastructure.

À cet égard, un choix fondamental s'impose. Vous avez mentionné la baisse de TPS, avec une seconde réduction d'un point. Avec chaque point de pourcentage, nous retirons environ 6 milliards de dollars de revenus fédéraux qui pourraient être alloués à l'investissement dans un domaine social ou dans d'autres domaines comme l'environnement.

À notre sens, le gouvernement réduit constamment sa capacité financière à régler ces problèmes. Un montant de 6 milliards de dollars suffirait largement à financer un programme universel de garderies. Il aiderait à résoudre en bonne partie la crise croissante du logement abordable. Lorsque les gouvernements font ce genre de choix, ils produisent des résultats.

Je ne suis pas un expert en fiscalité ni de la TPS en particulier, mais j'ai lu les critiques, qui semblent indiquer qu'il ne s'agit pas là d'une réduction d'impôt efficace. Elle favorise la consommation mais non l'épargne. Elle encourage ceux qui ont de l'argent dans la poche à acheter davantage. Il est douteux que cette mesure bénéficie aux Canadiens à faible revenu.

You are correct that some other measures in the budget, in theory, could help a low-income household. However, overall, I think the approach taken presently will lead to an increase in the growing disparity in incomes and wealth. It will lead to an increase in poverty, not a decrease. We will see a continued growth in the number of food banks and the homeless until we better align our mix of policies and programs.

Senator Di Nino: How many people will be taken off the tax roll by that one measure alone of increasing the personal exemption?

Mr. Rainer: I do not have that figure.

Senator Di Nino: Those people would be low-income Canadians, or the working poor. The number would be literally thousands, if not tens of thousands or more.

Mr. Rainer: I do not have the precise figure. It may have been mentioned in the budget. I am not sure.

Senator Di Nino: I was looking for the number as you were talking but I wanted to pay attention to what you were saying. Those things all would help.

We are not talking about policy here. That is a different issue. I have a fundamental difference of opinion that consumption is not good for the economy. Consumption is what it is all about. The economy is controlled by the consumer. When the consumer buys this product, jobs and all those things are available. That is a fundamental difference in public policy.

The Chair: Can we let them comment on that point if they wish to?

Mr. Rainer: When you first began speaking, you indicated this problem is a difficult one. Yes, the problem is difficult, but in some ways, the right to income security is not well established in our society. The Canadian Charter of Rights and Freedoms speaks to security of the person, but what does that security mean? Does that mean physical security? I have the right not to be assaulted on the street; yes, that is well defined but do citizens also have the right to a measure of income security?

The most vulnerable — children and those who cannot fend for themselves — do they have a fundamental right to income security and, if so, how do we defend that right? I think that is where we need to go in this country. We need to establish that right better and then the mix of policies, legislation and programs to uphold that right should materialize.

We cannot fall back on the excuse that this problem is difficult and many governments have tried to solve it. We should not fall back on the excuse that it is the fault of the low-income citizen, which is the view, unfortunately, of many people who believe that poverty is the result of human failings.

Vous avez raison de dire que certaines autres mesures budgétaires, en théorie, pourraient aider un ménage à faible revenu. Cependant, dans l'ensemble, je pense que l'approche suivie actuellement va conduire à un élargissement de la disparité croissante des revenus et de la richesse. Elle conduira à un accroissement de la pauvreté, non un recul. Nous verrons une croissance continue du nombre des banques alimentaires et des sans-abri tant que nous n'alignerons pas mieux nos politiques et nos programmes.

Le sénateur Di Nino : Combien de personnes cesseront de payer des impôts du fait de la seule augmentation de l'exemption personnelle?

M. Rainer : Je n'ai pas ce chiffre.

Le sénateur Di Nino : Il s'agira là de Canadiens à faible revenu ou de travailleurs pauvres. Ils seront littéralement des milliers, voire des dizaines de milliers ou plus.

M. Rainer : Je n'ai pas le chiffre précis. Peut-être était-il mentionné dans le budget. Je ne suis pas sûr.

Le sénateur Di Nino : Je cherchais le chiffre tout en parlant, mais je voulais prêter attention en même temps à ce que vous disiez. Toutes ces mesures seront utiles.

Nous ne parlons pas ici de politique. C'est un problème différent. Je rejette fondamentalement la notion que la consommation ne soit pas bonne pour l'économie. Tout tourne autour de la consommation. L'économie est contrôlée par le consommateur. Lorsque le consommateur achète un produit, cela crée des emplois et tout le reste. Nous avons là une divergence politique fondamentale.

Le président : Pourrions-nous les laisser répondre s'ils le souhaitent?

M. Rainer : Lorsque vous avez commencé à parler, vous avez indiqué que le problème est difficile. Oui, le problème est difficile, mais à certains égards, le droit à la sécurité du revenu n'est pas bien établi dans notre société. La Charte canadienne des droits et libertés parle de la sécurité de la personne, mais qu'entend-on par sécurité? Est-ce la sécurité physique? J'ai le droit de ne pas être agressé dans la rue; oui, cela est bien défini, mais est-ce que les citoyens ont aussi le droit à une certaine sécurité économique?

Les plus vulnérables — les enfants et ceux qui ne peuvent se débrouiller par eux-mêmes — ont-ils un droit fondamental à la sécurité du revenu et, dans l'affirmative, comment défendons-nous ce droit? Je pense que c'est vers cela que notre pays doit aller. Il faut mieux établir ce droit puis choisir un ensemble de politiques, de lois et de programmes pour donner expression à ce droit.

Nous ne pouvons nous contenter de l'excuse que ce problème est difficile et que beaucoup de gouvernements ont cherché à le résoudre. Nous ne devons pas invoquer l'excuse que c'est la faute du citoyen à faible revenu, ce qui est malheureusement l'opinion de beaucoup qui pensent que la pauvreté est le résultat de défaillances humaines.

Senator Di Nino: We will not solve this issue with Bill C-28. I do not have a problem with your philosophy. The objective is the same although we have a difference of opinion as to how we reach it.

Senator Chaput: My question is to Mr. Friesen. It relates to the programs in agriculture. Existing programs relating to agriculture have been replaced by what is called business risk management programs. How have farmers responded to those programs? Do they feel these programs are easily accessible and were they consulted before replacing the existing ones with new ones? I guess I have three questions in one here.

Mr. Friesen: First, it would be wrong to say that the old programs were replaced. The way we have approached it is that we are adding components or changing components of the program we had before.

For example, the top tier of the CAIS program — I do not know how much detail I should go into but basically, the CAIS program is broken up into two tiers. Income drop of the first 15 per cent is covered 50 per cent by the producer and 50 per cent by governments. The next tier of 15 per cent is covered 70 per cent by governments and 30 per cent by producers; and the last tier of 70 per cent is covered 80 per cent by governments and 20 per cent by producers.

We said, why not make the top tier more stable and predictable? That change was made as a result of farmers wanting that change made. There was no question about it.

As I said earlier, there is always one sector that may be harmed by a policy change. While it is good for everyone in the long term, in the short term some producers are in the situation where it is not good for them at the moment. We say livestock producers should have a choice for this year and next year whether they want the old component or the new one.

We have been working in partnership with governments. Our member organizations work with the provincial governments and we work with the federal government. I believe that partnership is working better than it has for a long time. We are working in partnership to add new components to improve the entire suite of programs. We are also changing some components. A lot of improvements have been made. Negative margin coverage is better and inventory calculation is better. Additionally, we are looking at addressing disasters such as bovine spongiform encephalopathy, BSE, and they agreed it to at the last federal, provincial and territorial meeting on an AgriRecovery program.

Again, we are looking for the AgriFlex component. With that, provinces can develop province-specific programs to address needs not addressed by a national program. At the same time, those province-specific companion programs will also achieve the national objectives that we have in place. One national objective is equity for all farmers across Canada.

Le sénateur Di Nino : Nous n'allons pas régler ce problème avec le projet de loi C-28. Je n'ai rien contre votre philosophie. L'objectif est le même, bien que nous ayons une divergence d'opinion sur la façon de l'atteindre.

Le sénateur Chaput : Ma question s'adresse à M. Friesen. Elle porte sur le programme agricole. Les programmes existants dans le domaine agricole ont été remplacés par ce que l'on appelle des programmes de gestion des risques commerciaux. Comment les agriculteurs ont-ils accueilli ces programmes? Les trouvent-ils facilement accessibles et ont-ils été consultés avant qu'ils viennent remplacer les anciens? Je suppose que cela fait trois questions en une.

M. Friesen : Premièrement, il serait faux de dire que les anciens programmes ont été remplacés. La manière dont nous avons abordé cela, c'est que nous leur avons ajouté des éléments ou changé des éléments du programme antérieur.

Par exemple, le palier supérieur du PCSRA — je ne sais pas dans quelle mesure je devrais entrer dans les détails mais, en gros, le programme PCSRA se divise en deux paliers. La première tranche de 15 p. 100 de baisse du revenu est couverte à 50 p. 100 par le producteur et à 50 p. 100 par les pouvoirs publics. La tranche suivante de 15 p. 100 est couverte à 70 p. 100 par les pouvoirs publics et à 30 p. 100 par les producteurs; et la dernière tranche de 70 p. 100 est couverte à 80 p. 100 par les pouvoirs publics et à 20 p. 100 par les producteurs.

Nous disons, pourquoi ne pas rendre le premier palier plus stable et prévisible? Ce changement a été apporté à la demande des cultivateurs. Il n'y a eu aucune contestation.

Comme je l'ai dit précédemment, tout changement de politique risque toujours de pénaliser un secteur. Même s'il est bon à long terme, à court terme certains producteurs se trouveront dans une situation où le changement n'est pas bon pour eux, dans l'immédiat. Nous disons que les éleveurs devraient avoir le choix cette année et l'année prochaine de recourir à l'ancien programme ou au nouveau.

Nous avons travaillé en concertation avec les gouvernements. Nos organisations membres travaillent avec les gouvernements provinciaux et nous avec le gouvernement fédéral. Je pense que le partenariat fonctionne mieux qu'il ne l'a fait depuis longtemps. Nous travaillons en partenariat pour ajouter de nouveaux composants afin d'améliorer toute la série de programmes. Nous modifions également certains éléments. Nombre d'améliorations ont déjà été apportées. La couverture des marges négatives est meilleure et le calcul des stocks est meilleur. En outre, nous envisageons de couvrir des désastres tels que l'encéphalopathie spongiforme bovine, EBS, et cela a été accepté lors de la dernière réunion fédérale-provinciale-territoriale sur un programme d'agri-reillance.

Encore une fois, nous recherchons la composante AgriFlex. Avec cela, les provinces pourraient établir des programmes qui leur seraient propres pour répondre à des besoins non couverts par un programme national. Parallèlement, ces programmes propres aux provinces contribueraient également aux objectifs nationaux en place. L'un de ces objectifs nationaux est l'équité pour tous les agriculteurs à travers le Canada.

The Chair: Mr. Friesen, before I go to a second round, can you tell us what makes the new program in Bill C-28 better?

My understanding is that, in effect, it is the income stabilization program for farmers that existed previously except that one of the two categories will now be under the management investment control of the farmer rather than the government. Is that what makes the program better?

Mr. Friesen: There are three things. Say, for example, the grain and oilseed sector has had a long period of low prices and escalating input costs. A reference margin is the margin the current year is compared with to determine whether they trigger the program. Their reference margin was low. If that sector's reference margin is almost zero, it does not matter how bad their current year is. They will trigger the program based on what their reference margin is in comparison to their current year. Given that the reference margin was low, they triggered little money.

Now that the price is going up this year, these grain and oilseed producers have a huge hole from the losses in previous years. Due to the rising price, they would not be able to trigger the program at all for several years until their reference margin comes back up and their current year is worse than their rebuilt reference margin. It will be years before a grain farmer will trigger the program.

With AgriInvest, a government contribution will be based on a producer's Allowable Net Sales, ANS, margin. In this program, even though they would not have triggered the old CAIS top-tier, they will receive a government contribution every year if they match it.

It is more like the old Net Income Stabilization Account whereby every year a farmer contributes to an account and the government matches that contribution. They can build up that account even though otherwise they might not have triggered the top tier of CAIS.

It is also good because farmers can use it as needed. If they need to shore up their cash flow, they will be able to withdraw it. If they do not need it, they can keep it there.

It also mitigates the effect of the Whole Farm Insurance Program. The whole farm program is essentially an average. For instance, if I do poorly with my wheat production but well with my hog production, they average out and I do not trigger the program.

In the top tier, they will be able to obtain a government contribution regardless of what happens to their diversified production.

The Chair: I have one other question and it is triggered by Mr. Rainer's suggestion of increasing the hourly rates.

Le président : Monsieur Friesen, avant d'ouvrir un deuxième tour, pouvez-vous nous dire en quoi le nouveau programme du projet de loi C-28 est meilleur?

Il me semble que, en pratique, ce soit le programme de stabilisation du revenu agricole qui existait antérieurement sauf que l'une des deux catégories sera maintenant sous le contrôle de l'agriculteur qui investit plutôt que du gouvernement. Est-ce là ce qui rend le programme meilleur?

Mr. Friesen : Il y a trois aspects. Disons, par exemple, que le secteur des grains et oléagineux ait connu une longue période de prix bas et des coûts d'intrants en hausse. Une marge de référence sert à comparer la marge de l'année courante pour décider si le programme va être déclenché. Sa marge de référence est basse. Si la marge de référence du secteur est de presque zéro, peu importe à quel point l'année courante est mauvaise. Ils déclenchent le programme sur la base de leur marge de référence comparée à celle de l'année courante. Étant donné que cette marge de référence était faible, ils touchaient très peu d'argent.

Maintenant que le prix augmente cette année, ces producteurs de grains et d'oléagineux ont une énorme perte cumulée les années antérieures. Du fait de la hausse de prix, ils ne pourront pas du tout déclencher le programme pendant plusieurs années, jusqu'à ce que leur marge de référence remonte et que leur année courante soit pire que la marge de référence reconstituée. Il faudra des années avant qu'un céréaliculteur puisse déclencher le programme.

Avec Agri-investissement, une contribution gouvernementale sera basée sur les ventes nettes admissibles d'un producteur, sa marge VNA. Dans ce programme, même si le producteur n'aurait pas déclenché la tranche supérieure de l'ancien PCSRA, il recevra une contribution gouvernementale chaque année à condition d'apporter la contrepartie.

C'est davantage comme l'ancien Compte de stabilisation du revenu net où chaque année un agriculteur cotise à un compte et où le gouvernement contribue l'équivalent. Il peut accumuler dans ce compte même si autrement il n'aurait pas déclenché la tranche supérieure du PCSRA.

C'est bon également parce que les cultivateurs peuvent s'en servir selon leurs besoins. S'ils ont besoin de renflouer leur caisse, ils pourront tirer dessus. S'ils n'en ont pas besoin, ils peuvent laisser l'argent là.

Cela atténue également l'effet du Programme d'assurance pour l'ensemble de l'exploitation. Ce dernier représente essentiellement une moyenne. Par exemple, si ma production de blé est mauvaise mais que ma production de porc marche bien, ils font une moyenne et je ne déclenche pas le programme.

Au palier supérieur, ils pourront obtenir une contribution gouvernementale quoi qu'il advienne de leur production diversifiée.

Le président : J'ai une autre question qui m'est inspirée par l'idée de M. Rainer d'accroître le salaire horaire.

Have there been any studies on what effect increasing the hourly rate may have on the cost of living? If the cost of living is impacted upward by virtue of increasing the hourly rate, does that impact put more people under the poverty line than previously were under it? Also, does an increased hourly rate have an impact on producers and the number of people that will be employed? If the hourly rate goes up, Mr. Friesen will tell you that his producers with all their other input costs increase. I am speaking of electricity, the dollar problem, et cetera. Then we add an increased hourly rate for the employee. Will that result in a number of employees losing work?

Mr. Rainer: To your first question, I am not in a position to answer that in terms of analysis performed.

Again, the CCPA has conducted a lot of research on the effects of minimum wage increases on employment. I encourage you to review some of that documentation. Earlier this year, their report, which looked at experience with minimum wage increases in a number of jurisdictions — not only Canada, indicated that the effects on minimum wage increases on the employment work force overall are virtually negligible. There is some impact on the youngest workers in terms of their being hired, but nothing to be overly concerned about.

The Chair: What is the situation with the cost of living? Have there been any studies there?

Mr. Rainer: I am not aware of any. However, the percentage of workers earning the minimum wage is not that high. I think it is 4 per cent of the work force. Intuitively, it would be hard to imagine that increasing their wage would have a dramatic increase on cost of living for society as a whole.

Mr. Friesen can speak to the agricultural question. I am interested in knowing to what the extent automation in that sector affects the hiring of human beings to do the work that was common in years gone by. I know that automation is gaining a hold in agriculture.

Mr. Friesen: We absolutely do not begrudge anybody making a higher minimum wage. The biggest challenge is in the horticulture sector because its largest input cost is labour.

Even with the foreign worker program, if minimum wage goes up, they must pay their foreign workers the minimum wage as well.

We do not begrudge them an increase in wages. The challenge here is competition from overseas. If they have a minimum wage of ten dollars an hour, the horticulture industry competes against products from China, where wages are pennies an hour. That is the challenge there.

Other than that, we would not argue against an increase in wages. Maybe there is a different way to combat that problem. We have suggestions for a companion program for the horticulture industry that might help mitigate that problem.

A-t-on étudié l'effet d'une augmentation du salaire horaire sur le coût de la vie? Si le coût de la vie augmente à cause de la hausse salariale, est-ce que cela fera passer davantage de gens en dessous du seuil de pauvreté qu'auparavant? En outre, est-ce qu'une augmentation du salaire horaire aurait un effet sur les producteurs et le nombre d'emplois? Si le salaire horaire augmente, M. Friesen vous dira que ses producteurs verront tous leurs coûts d'intrants augmenter. Je parle de l'électricité, du problème du dollar, et cetera. Ajoutez à cela des coûts salariaux accrus. Le résultat sera-t-il qu'un certain nombre d'employés perdront leur travail?

M. Rainer : Pour ce qui est de votre première question, je ne suis pas en mesure de vous dire quelle analyse a été effectuée.

Encore une fois, le CCPA a effectué beaucoup de recherches sur les effets des augmentations de salaire minimum sur l'emploi. Je vous incite à prendre connaissance de ces documents. Son rapport du début de l'année, qui se penchait sur les résultats d'augmentation des salaires minimaux dans un certain nombre de juridictions — pas seulement au Canada — montrait que les effets sur l'emploi global étaient négligeables. Il y a un certain impact sur l'embauche des travailleurs les plus jeunes, mais rien de vraiment inquiétant.

Le président : Qu'en est-il du coût de la vie? Y a-t-il eu des études à ce sujet?

M. Rainer : Je n'ai connaissance d'aucune. Cependant, le pourcentage des travailleurs touchant le salaire minimum n'est pas si élevé. Je crois que c'est 4 p. 100 de la population active. Intuitivement, il est difficile d'imaginer que l'augmentation de leur salaire aurait un effet majeur sur le coût de la vie dans la société d'ensemble.

M. Friesen pourra parler de l'aspect agricole. Je serais intéressé de savoir dans quelle mesure l'automatisation dans le secteur retentit sur l'embauche de travailleurs pour les travaux qui étaient couramment effectués par des êtres humains dans le passé. Je sais que l'automatisation gagne du terrain dans l'agriculture.

M. Friesen : Nous ne sommes absolument pas opposés à ce que quiconque gagne un salaire plus élevé. La plus grosse difficulté est dans l'horticulture car la main-d'œuvre y est le plus gros facteur de coût.

Même avec le programme des travailleurs étrangers, si le salaire minimum augmente, il faudra verser ce montant également aux travailleurs étrangers.

Nous ne leur reprochons pas du tout de vouloir une augmentation de salaire. Le problème ici est la concurrence étrangère. S'ils ont un salaire minimum de 10 \$ de l'heure, notre horticulture est en concurrence contre les produits venant de Chine, où les salaires sont de quelques cents de l'heure. Voilà la difficulté.

Hormis cela, nous ne sommes pas opposés à une augmentation des salaires. Peut-être existe-t-il une façon différente de combattre ce problème. Nous avons des suggestions pour un programme d'accompagnement pour l'industrie horticole qui pourrait atténuer ce problème.

I mentioned earlier the Grown In Canada initiative. In a positive way, we market to the Canadian consumer why Canadian products should be clearly defined at the retail level and the Canadian consumer can choose to buy a Canadian product and brand our Canadian production in Canada that way. That branding could also strengthen the demand for our own horticulture products on the shelf.

I spoke at a food safety panel a year ago. A gentleman from one of our major grocery retailers in Canada said to the farmers in the room, "We will never again buy from a farmer who does not have an on-farm food safety program." In the same breath, he said, "We import 80 per cent of what we sell and we would like to change that number."

Senator Murray: I have a comment and then a couple of specific questions for Mr. Rainer.

I was a member of a government that campaigned hard for free trade, open markets, deregulation and all the rest of it. I do not regret for a minute that those things were implemented. However, we need to face the fact that what people lump together as globalization and technology have created enormous wealth but that wealth has not been distributed in an equitable way.

If we do not address this question imaginatively and comprehensively, the danger is that the consensus that developed in favour of these policies will vanish. The political issue will be that, in addition to all the other cleavages we have in this country — geographical, ethnic, linguistic, et cetera — we will add class. We do not need this issue.

People do not mind the rich becoming richer as long as the general perception is that everyone's situation is improving — that we are all in this together and we are all moving ahead. However, we are not.

I am glad to see federal investments in infrastructure. We are almost in a type of 1950s Galbraith analysis of the affluent society with physical infrastructure crumbling. At the same time, we have this enormous wealth that has been generated by globalization, technology, open markets and all the rest of it.

Some answers to the problem may lie in some of the prescriptions you have here. There are also others, but this matter must to be tackled. Behind the big budget surpluses and the evidence of a still-growing economy, odd things are happening. We are losing head offices and the more we lose them, the greater the danger that we will lose capable people in the country who can contribute to the growth and prosperity of our country.

A lot of problems will not be tackled by the traditional solutions, either on the right or the left, but they must be tackled.

J'ai mentionné plus tôt notre initiative Cultiver au Canada. Nous expliquons, de manière positive, au consommateur canadien pourquoi les produits canadiens devraient être clairement marqués comme tels au niveau du détail, afin que le consommateur canadien puisse choisir un produit canadien. Nous faisons ainsi la promotion de nos produits canadiens. Ce marquage pourrait également stimuler la demande de nos produits horticoles sur les rayonnages.

J'ai pris la parole lors d'une conférence sur la sécurité alimentaire il y a un an. Un monsieur, représentant l'un de nos grands distributeurs de produits alimentaires au Canada, a dit aux cultivateurs dans la salle : « Nous n'achèterons plus jamais rien auprès d'un producteur qui ne suit pas un programme de salubrité des aliments à la ferme. » Il a ajouté dans le même souffle : « Nous importons 80 p. 100 de ce que nous vendons et nous aimerais changer ce chiffre. »

Le sénateur Murray : J'ai un commentaire et quelques questions précises pour M. Rainer.

J'ai été membre d'un gouvernement qui a mené une campagne vigoureuse pour le libre-échange, l'ouverture des marchés, la déréglementation et tout le reste. Je ne regrette pas un instant que toutes ces choses aient été réalisées. Cependant, il faut regarder en face le fait que tout ce que les gens regroupent sous la notion de mondialisation et de technologie a engendré une énorme richesse, mais que cette richesse n'a pas été distribuée de manière équitable.

Si nous ne réglons pas ce problème avec des solutions imaginatives et globales, le danger est que le consensus en faveur de ces politiques s'évapore. Le danger politique sera qu'à tous les autres clivages que nous connaissons dans ce pays — géographique, ethnique, linguistique, et cetera — s'ajoute la classe sociale. Nous n'avons pas besoin de ce problème.

Les gens veulent bien que les riches s'enrichissent aussi longtemps qu'ils perçoivent que la situation de tous s'améliore — que nous sommes tous dans le même bateau et avançons tous ensemble. Cependant, ce n'est pas le cas.

Je suis heureux de voir des investissements fédéraux dans l'infrastructure. Nous sommes presque dans une analyse de type Galbraith des années 1950 d'une société riche dont l'infrastructure physique s'effrite. Parallèlement, nous avons cette énorme richesse générée par la mondialisation, la technologie, l'ouverture des marchés et tout le reste.

Certaines solutions au problème peuvent résider dans ce que vous prescrivez ici. Il en existe d'autres, mais il faut s'attaquer à cet état de choses. Derrière les gros excédents budgétaires et les indications d'une économie toujours en expansion, il se passe des choses étranges. Nous perdons des sièges sociaux et plus nous en perdons, plus grand sera le danger de perdre les gens compétents qui peuvent contribuer à la croissance et à la prospérité de notre pays.

Nombre des problèmes ne pourront être résolus avec les solutions traditionnelles, qu'elles soient de gauche ou de droite, mais il faut s'y attaquer.

Mr. Rainer, in your written brief, you say one of your criticisms of the working income tax benefit is that it does not begin to kick in until the first \$3,000 of income is earned. You question was, why do we not do what was done in the U.S., where the incentive starts with the first dollar of earned income and is a greater value than what is proposed here, up to about U.S.\$4400 for a family of two or more children. You may wish to elaborate.

My final question is, what changes do you have in mind to the Employment Insurance program?

Mr. Rainer: I appreciate Senator Murray pointing out the concern we have about the working income tax benefit not kicking in until \$3,000 have been earned. It seems counter-intuitive when the objective of this program is to encourage people to transition away from social assistance into work. Why not make the incentive right from the first dollar earned, as they have done in the U.S.?

I am not sure why that was established by the designers of this program. Maybe that question could still be asked, but it seems logical to me to begin with the first dollar earned.

Regarding Employment Insurance, EI, I am not well versed on that issue. There have been changes over time including reduced eligibility and reduced benefits available. EI, as one of Canada's pillars of support, has been eroded.

Senator Murray: Starting several years ago, more money has been put into training programs and even income supplement programs that used to be direct financial benefits to the unemployed.

Mr. Rainer: I agree with you that how we have looked at addressing these issues in the past may not be as viable, or no longer viable, today. Fresh thinking, such as looking at the experience of other jurisdictions and how they have dealt with these issues, could be useful. Canada should have a national strategy to tackle poverty. The National Council of Welfare, which is an advisory body to the Minister of Human Resources and Social Development, has looked at what other countries like the U.K., New Zealand and Ireland have done in recent years in their countries. The council established fundamentals of what needs to happen to make progress on this issue. I know that is outside the scope of this legislation on the working income tax benefit, but the solutions exists. I do not think this problem is as intractable as others. We need a greater sense of determination to deal with it.

The Chair: We appreciate each of you being here and helping us to understand these two aspects of Bill C-28.

The committee continued in camera.

Monsieur Rainer, l'une des critiques que vous adressez dans votre mémoire à la prestation fiscale pour revenu de travail est qu'elle n'intervient qu'au-dessus d'une première tranche de 3 000 \$ de revenu. Vous demandez pourquoi nous n'avons pas fait comme les États-Unis, où l'incentif commence dès le premier dollar gagné et est d'un montant supérieur à celui proposé ici, soit jusqu'à 4 400 \$ américains pour une famille de deux enfants ou plus. Vous voudrez peut-être nous donner un complément d'explication.

Ma dernière question est de savoir à quels changements du programme d'assurance emploi vous songez?

M. Rainer : J'apprécie que le sénateur Murray souligne le reproche que nous formulons, à savoir que la prestation fiscale pour revenu du travail n'intervient qu'au-delà de 3 000 \$ de salaire. Cela semble illogique, sachant que l'objectif du programme est d'encourager les gens à faire la transition entre l'assistanat et le travail. Pourquoi ne pas appliquer cet encouragement dès le premier dollar gagné, comme c'est le cas aux États-Unis?

Je ne sais pas pourquoi les concepteurs du programme ont fait ce choix. Peut-être pourrait-on toujours leur poser la question, mais il me paraît logique de commencer dès le premier dollar gagné.

En ce qui concerne l'assurance-emploi, AE, je ne connais pas très bien le sujet. Des changements ont été apportés au fil du temps, avec notamment une admissibilité restreinte et des prestations réduites. L'AE, en tant que l'un des piliers de l'assistance au Canada, a été érodée.

Le sénateur Murray : Il y a quelques années, on a commencé à mettre davantage d'argent dans les programmes de formation et les programmes de supplément du revenu au détriment des versements directs aux chômeurs.

M. Rainer : Je conviens avec vous que les solutions du passé ne sont peut-être plus viables, ou sont devenues moins viables, aujourd'hui. Il faudrait une réflexion nouvelle, et notamment s'inspirer de l'expérience d'autres pays et des solutions qu'ils ont appliquées. Le Canada devrait avoir une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Le Conseil national du bien-être social, un organe consultatif auprès du ministre des Ressources humaines et du Développement social, s'est penché sur ce que d'autres pays, comme le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et l'Irlande, ont fait ces dernières années. Le conseil a cerné les éléments fondamentaux de l'action requise pour avancer dans ce domaine. Je sais que cela dépasse la portée de ce projet de loi sur la prestation fiscale pour revenu de travail, mais les solutions existent. Je ne pense pas que ce problème soit aussi difficile à résoudre que d'autres. Il suffit simplement d'une plus grande détermination pour y arriver.

Le président : Nous vous remercions tous deux d'avoir comparu et de nous avoir aidés à comprendre ces deux aspects du projet de loi C-28.

La séance se poursuit à huis clos.

Fisheries and Oceans Canada:

David Burden, Director, Divestiture.

Michael Bartlett, Legal Counsel, Legal Services Unit.

Department of Finance Canada:

Frank Vermaeten, General Director; Assistant Deputy Minister's Office, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch;

Derek Hermanutz, Senior Chief, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial and Social Policy Branch;

Tom McGirr, Chief, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch;

Gerard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Brian Ernewein, General Director, Senior Assistant Deputy Minister's Office, Tax Policy Branch;

Martine Bérubé, Chief, Sectoral Policy Analysis, Agriculture and Fisheries, Economic Development and Corporate Finance;

Geoff Trueman, Chief, Sales Tax Division, Air Travellers Security Charge, Tax Policy Branch;

Kei Moray, Senior Chief, Business Income Tax Division, Tax Policy Branch;

Sandra Dunn, Chief, Financial Sector Stability, Financial Sector Division, Financial Sector Policy Branch;

Pierre Mercille, Chief, Sales Tax Division, GST Legislation;

Francis Bilodeau, Officer, Sectoral Policy Analysis, Economic Development and Corporate Finance.

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada:

John Grace, Specialist, Pension Policy, Private Pension Plans Division, Regulation Sector.

Department of Justice Canada:

Richard Graw, Legal Counsel.

Human Resources and Social Development Canada:

Caroline Weber, Director General, Office of Disability Issues;

James Bandola, Policy Analyst, Operational Policy and Legislation.

Thursday, December 13, 2007 (Subject-matter of Bill C-28)

As individuals (by video conference):

Wade Locke, Professor, Memorial University;

Paul Hobson, Professor, Acadia University.

Canadian Federation of Agriculture:

Bob Friesen, President.

National Anti-Poverty Organization:

Rob Rainer, Executive Director.

Pêches et Océans Canada :

David Burden, directeur, Dessaisissement.

Michael Bartlett, avocat-conseil, Services juridiques ministériels.

Ministère des Finances Canada :

Frank Vermaeten, directeur général, Bureau du sous-ministre adjoint, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

Derek Hermanutz, chef principal, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

Tom McGirr, chef, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

Gerard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Brian Ernewein, directeur général, Bureau du sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt;

Martine Bérubé, chef, Analyste des politiques sectorielles, Agriculture et pêcheries, Développement économique et finances intégrées;

Geoff Trueman, chef, Division de la taxe de vente, Droit de la sécurité des passagers du transport aérien, Direction de la politique de l'impôt;

Kei Moray, chef principal, Division de l'impôt des entreprises, Direction de la politique de l'impôt;

Sandra Dunn, chef, Stabilité du secteur financier, Division du secteur financier, Direction de la politique du secteur financier;

Pierre Mercille, chef, Division de la taxe de vente, Législation de la TPS;

Francis Bilodeau, agent, Division de l'analyse des politiques sectorielles, Direction du développement économique et des finances intégrées.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada :

John Grace, spécialiste, Politique sur les régimes de retraite, Division des régimes de retraite privés, Secteur de la réglementation.

Ministère de la Justice Canada :

Richard Graw, avocat.

Ressources humaines et Développement social Canada :

Caroline Weber, directrice générale, Bureau de la condition des personnes handicapées;

James Bandola, analyste des politiques, Politiques opérationnelles et législation.

Le jeudi 13 décembre 2007 (teneur du projet de loi C-28)

À titre personnel (par vidéoconférence) :

Wade Locke, professeur, Université Memorial;

Paul Hobson, professeur, Université Acadia.

Fédération canadienne de l'agriculture :

Bob Friesen, président.

Organisation nationale anti-pauvreté (ONAP) :

Rob Rainer, directeur exécutif.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Wednesday, December 12, 2007

(Subject-matter of Bill C-28)

Ted Menzies, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES

Tuesday, December 11, 2007

(Implementation of the Federal Accountability Act)

Privy Council Office:

Cathy Hawara, Director, Appointments and Selection Process;
Marc O'Sullivan, Acting Assistant Secretary to the Cabinet, Senior Personnel and Special Projects.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Joe Wild, Executive Director, Strategic Policy, Corporate Priorities and Planning.

Wednesday, December 12, 2007 (Bill S-215)

Senate of Canada:

The Honourable Senator Pat Carney, P.C., sponsor of the bill.

Parks Canada:

Doug Tapley, Manager, Cabinet Affairs;
Patricia E. Kell, Director, Policy and Government Relations.

(Continued on previous page)

COMPARAÎT

Le mercredi 12 décembre 2007

(teneur du projet de loi C-28)

Ted Menzies, député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS

Le mardi 11 décembre 2007

(La mise en œuvre de la « Loi fédérale sur la responsabilité. »)

Bureau du Conseil privé :

Cathy Hawara, directrice, Nominations et Processus de sélection;
Marc O'Sullivan, secrétaire adjoint au Cabinet par intérim, Personnel supérieur et Projets spéciaux.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Joe Wild, directeur exécutif, Politique Stratégique, Priorités et planification ministérielles.

Le mercredi 12 décembre 2007 (projet de loi S-215)

Le Sénat du Canada :

L'honorable sénateur Pat Carney, C.P., parrain du projet de loi.

Parcs Canada :

Doug Tapley, gestionnaire, affaires du cabinet;
Patricia E. Kell, directrice, Politiques et relations gouvernementales.

(Suite à la page précédente)